



**RAPPORT  
DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER  
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE  
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION  
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX**

---

**VOLUME IV**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 23 (A/32/23/Rev.1)**

**NATIONS UNIES**





**RAPPORT**  
**DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉtudIER**  
**LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE**  
**L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION**  
**SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE**  
**AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX**

---

**VOLUME IV**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 23 (A/32/23/Rev.1)**

**NATIONS UNIES**

**New York, 1980**

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le rapport du Comité spécial comprend quatre volumes. Le présent volume contient les chapitres XXVI à XXXII\*; le volume I, les chapitres I à VI; le volume II, les chapitres VII à XI; et le volume III, les chapitres XII à XXV.

---

\* La présente version des chapitres VII à XI résulte de la compilation de documents parus sous forme miméographiée, à savoir : A/32/23/Add.6 (première et deuxième partie) du 10 octobre et du 4 octobre 1977, A/32/23/Add.7 du 14 octobre 1977, A/32/23/Add.8 du 7 septembre 1977 et A/32/23/Add.9 du 4 octobre 1977.

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

(Chapitres I à VI)

LETTRE DE TRANSMISSION

Chapitres

- I. CREATION, ORGANISATION ET ACTIVITES DU COMITE SPECIAL  
/A/32/23 (Première partie)/
- II. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION  
/A/32/23 (Deuxième partie)/
- III. QUESTION DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES  
/A/32/23 (Deuxième partie)/
- IV. ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODESIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE  
/A/32/23 (Troisième partie) et Corr.2/
- V. ACTIVITES MILITAIRES DES PUISSANCES COLONIALES ET DISPOSITIONS DE CARACTERE MILITAIRE PRISES PAR ELLES DANS LES TERRITOIRES SOUS LEUR ADMINISTRATION ET QUI POURRAIENT ENTRAVER L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX  
/A/32/23 (Quatrième partie)/
- VI. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
/A/32/23 (Cinquième partie)/

VOLUME II

(Chapitres VII à XI)

- VII. RHODESIE DU SUD (A/32/23/Add.1)
- VIII. NAMIBIE (A/32/23/Add.2)
- IX. SAHARA OCCIDENTAL (A/32/23/Add.3)
- X. TIMOR ORIENTAL (A/32/23/Add.3)
- XI. GIBRALTAR (A/32/23/Add.3)

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME III

(Chapitres XII à XXV)

Chapitres

- XII. ILES DES COCOS (KEELING) (A/32/23/Add.4)
- XIII. NOUVELLES-HEBRIDES (A/32/23/Add.4)
- XIV. ILES TOKELAOU (A/32/23/Add.4)
- XV. BRUNEI (A/32/23/Add.4)
- XVI. ILES SALOMON (A/32/23/Add.4)
- XVII. PITCAIRN (A/32/23/Add.4)
- XVIII. TUVALU (A/32/23/Add.4)
- XIX. ILES GILBERT (A/32/23/Add.4)
- XX. SAINTE-HELENE (A/32/23/Add.4)
- XXI. SAMOA AMERICAINE (A/32/23/Add.4)
- XXII. GUAM (A/32/23/Add.4)
- XXIII. TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (A/32/23/Add.4)
- XXIV. BERMUDES (A/32/23/Add.5)
- XXV. ILES VIERGES BRITANNIQUES, MONTSERRAT, ILES TURQUES ET CAIQUES (A/32/23/Add.5)

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME IV

(Chapitres XXVI à XXXII)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXVI. ILES CAIMANES [ <u>A/32/23/Add.6 (Première partie)</u> ] ...	1 - 12	1
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 11	2
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	12	3
ANNEXE : RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES CAIMANES (1977) .....		5
XXVII. ILES VIERGES AMERICAINES [ <u>A/32/23/Add.6 (Deuxième partie)</u> ] .....	1 - 12	139
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 11	140
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	12	141
ANNEXE : RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES VIERGES AMERICAINES (1977) .....		142
XXVIII. ILES FALKLAND (MALVINAS) (A/32/23/Add.7) .....	1 - 4	235
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 3	236
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	4	236
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		237
XXIX. BELIZE (A/32/23/Add.7) .....	1 - 4	250
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 3	251
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	4	251
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		252
XXX. ANTIGUA, LA DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT .....	1 - 5	267
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 4	268
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	5	268
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		269

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXXI. COTE FRANCAISE DES SOMALIS* (A/32/23/Add.8) .....	1 - 7	287
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 6	288
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	7	288
XXXII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQVES CONFORMEMENT A L'ALINEA <u>e</u> DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES (A/32/23/Add.9) .....	1 - 7	289
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 6	290
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	7	291
ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL .....		292

---

\* Le territoire a accédé à l'indépendance en tant que République de Djibouti le 27 juin 1977.

CHAPITRE XXVI  
[A/32/23/Add.6 (Première partie)]

ILES CAIMANES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 11	2
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	12	3
ANNEXE : RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES CAIMANES (1977) .....		5

## CHAPITRE XXVI

### ILES CAÏMANES

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1060<sup>e</sup> séance, le 31 janvier 1977, le Comité spécial, en approuvant le quatre-vingtième rapport du Groupe de travail (A/AC. 109/L. 1137), a décidé, entre autres, de renvoyer la question des îles Caïmanes au Sous-Comité des petits territoires pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1062<sup>e</sup>me, 1064<sup>e</sup>me, 1067<sup>e</sup>me, 1098<sup>e</sup>me, 1099<sup>e</sup>me et 1100<sup>e</sup>me séances, entre le 25 février et le 20 septembre.
3. Ce faisant, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 31/143 du 17 décembre 1976 concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 12 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier : ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 31/52 du 1er décembre 1976 concernant quatre territoires, dont les îles Caïmanes, au paragraphe 9 de laquelle l'Assemblée priait le Comité "de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne ... les îles Caïmanes ..., y compris l'envoi éventuel de missions de visite en consultation avec la Puissance administrante...".
4. Le représentant du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité spécial au cours de l'examen de la question.
5. A la 1062<sup>e</sup>me séance, le 25 février, le Président a informé le Comité spécial qu'à l'issue des consultations qu'il avait eues avec le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'envoi de missions de visite dans les territoires [voir chap. III du présent rapport, annexe (A/32/23/Rev.1, vol. I)], le Gouvernement du Royaume-Uni avait invité le Comité à envoyer une mission de visite de trois membres aux îles Caïmanes. A la même séance, le Comité spécial a décidé d'accepter cette invitation et de prier le Président d'engager les consultations nécessaires en ce qui concernait la composition de la mission. A la suite des décisions que le Comité avait prises à ce sujet lors de ses 1064<sup>e</sup>me et 1067<sup>e</sup>me séances, les 2 et 8 mars, la Mission de visite se composait du représentant de Fidji (Président), et des représentants de la Trinité-et-Tobago et de la Tunisie.
6. A sa 1098<sup>e</sup>me séance, le 13 septembre, compte tenu des consultations tenues par le Président, le Comité spécial a examiné la question des îles Caïmanes directement en séance plénière.
7. A la même séance, le président de la Mission de visite a présenté le rapport de la Mission (voir annexe au présent chapitre). Toujours à la même séance, le Président du Comité a souhaité la bienvenue à M. Thomas Russel, gouverneur des îles Caïmanes, à M. Truman M. Bodden, membre du Conseil exécutif chargé de la

21. Elle a ensuite rencontré des membres de l'Assemblée législative (voir appendice I du présent rapport) dans le bâtiment de l'Assemblée, en la présence du Gouverneur qui était là en sa qualité de Président de l'Assemblée.

22. De 17 à 19 heures, la Mission a rencontré des membres du public.

#### 4. Mercredi 20 avril

23. A 10 heures, la Mission a quitté la Grande Caïmane pour Cayman Brac où elle est arrivée à 10 h 50. Durant la visite de Cayman Brac elle était accompagnée de M. Forster, du capitaine Kirkconnel et du capitaine Keith P. Tibbetts, membres élus de l'Assemblée législative pour Cayman Brac et la Petite Caïmane ainsi que de M. Guy Banks, commissaire de district.

24. Dans la matinée, M. Tibbetts a fait visiter à la Mission les installations de la conserverie de homards.

25. La Mission s'est ensuite rendue à l'école secondaire de Cayman Brac où elle a rencontré le Directeur, M. Lawrence Ryan.

26. Puis elle a visité l'hôpital où elle a rencontré le médecin responsable, le Dr Mohamed Shibli, ainsi que d'autres membres du personnel.

27. De 13 heures à 14 h 45, la Mission a déjeuné à l'auberge "Buccaneer" en compagnie de notables dont la plupart étaient membres du Comité de développement de Cayman Brac et de la Petite Caïmane.

28. Après le déjeuner, la Mission s'est rendue au palais de justice où était prévue une réunion publique. A 16 h 45, la Mission a quitté Cayman Brac pour la Grande Caïmane par un vol régulier.

29. De 20 heures à 22 heures a eu lieu une réunion publique à la mairie de Bodden Town. Les quatre membres élus du Conseil exécutif dont M. G. H. Bodden et M. J. M. Bodden, membres de l'Assemblée législative pour Bodden Town assistaient également à la réunion, ainsi que d'autres membres élus de l'Assemblée.

#### 5. Jeudi 21 avril

30. La Mission a commencé ses travaux par une réunion avec M. Austin Bothwell, président de la société d'agriculture. M. Lauer, inspecteur en chef et secrétaire principal par intérim et M. Eric J. Bergstrom, directeur du tourisme qui a exposé à cette occasion les activités de ses services à la Mission, assistaient aussi à cette réunion.

31. De 10 h 15 à 11 h 15, en compagnie de M. Lauer, la Mission a visité les services du cadastre.

32. De 11 h 30 à 12 h 30, la Mission s'est réunie pour faire le point avec les membres du Conseil exécutif.
33. Dans l'après-midi elle a, toujours en compagnie de M. Lauer, visité la ferme et la pépinière expérimentales.
34. Elle a également visité le Centre de démoustication et de recherches sur les moustiques (MRCU) que lui a présenté son directeur M. M. Giglioli, en la présence de M. G. H. Bodden.
35. Et sous la conduite de M. T. M. Bodden et du Dr P. Wilkinson, médecin en chef par intérim, elle a visité l'hôpital de Georgetown.
36. De 16 heures à 17 h 15, la Mission a rencontré des membres du Conseil national des services sociaux (National Council of Social Service).
37. De 20 heures à 22 heures a eu lieu à West Bay, une réunion publique à laquelle assistaient les quatre membres élus du Conseil exécutif et plusieurs membres élus de l'Assemblée législative dont des représentants de West Bay.

#### 6. Vendredi 22 avril

38. La Mission a quitté la Grande Caïmane à 15 heures. Le Gouverneur Russel, le Secrétaire principal M. Foster et l'attaché de liaison auprès de la Mission, M. Pierson, étaient venus, entre autres personnes, l'accompagner à l'aéroport.

#### 7. Visite à Londres

39. La Mission s'est rendue à Londres où elle a séjourné du 22 au 25 mai et s'est entretenue avec des fonctionnaires du Gouvernement du Royaume-Uni.

#### D. Remerciements

40. Les membres de la Mission tiennent à exprimer leurs remerciements aux fonctionnaires du Gouvernement du Royaume-Uni pour l'amabilité et l'obligeance qu'ils leur ont témoignées ainsi que pour toute la coopération et l'assistance qu'ils leur ont apportées lors de leurs consultations à Londres.

41. Ils expriment également leur profonde gratitude au Gouvernement et à la population des îles Caïmanes pour la chaleur de leur accueil et la coopération dont ils ont fait preuve.

42. Leurs remerciements vont en particulier au Gouverneur Russell et aux membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative grâce auxquels la tâche de la Mission a été facilitée.

## I. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

### A. Description générale

43. Le territoire des îles Caïmanes comprend trois îles : la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane. Ces deux dernières sont également connues sous le nom de Petites Caïmanes. La superficie totale du territoire est d'environ 260 km<sup>2</sup> dont 197,6 sur la Grande Caïmane, située à 290 km environ à l'ouest-nord-ouest de la pointe occidentale de la Jamaïque et à 240 km au sud de Cuba. Cayman Brac se trouve à 143 km à l'est-nord-est de la Grande Caïmane et la Petite Caïmane à environ 8 km à l'ouest de Cayman Brac. C'est sur la Grande Caïmane que se trouve Georgetown, la capitale du territoire.

44. La Grande Caïmane et la Petite Caïmane sont sans relief, l'altitude maximale étant d'environ 20 m au-dessus du niveau de la mer. En revanche, on trouve un plateau calcaire atteignant 43 m d'altitude au centre de l'extrémité est de Cayman Brac. En raison de la porosité du calcaire et de la topographie il n'y a pas de cours d'eau. La végétation est luxuriante, les côtes sont abritées en de nombreux endroits par des rideaux de mangliers qui s'étendent parfois loin à l'intérieur des terres dans les marais qui abritent une importante faune aquatique et ornithologique.

45. Lors du dernier recensement, organisé en 1970, la population du territoire s'élevait à 10 460 habitants, se répartissant comme suit : Grande Caïmane, 9 151; Cayman Brac, 1 289; et la Petite Caïmane, 20. La population comprenait 60 p. 100 de métis, 20 p. 100 d'éléments d'origine africaine et 20 p. 100 d'éléments d'origine européenne. Le recensement ne comprenait pas les Caïmanais émigrés. Actuellement, la population est estimée à plus de 14 000 habitants; son accroissement continu est attribué à l'apport important de Caïmanais émigrés rentrant au pays et de travailleurs immigrés attirés par la rapide croissance économique du territoire.

46. Les îles Caïmanes furent cédées avec la Jamaïque à la Couronne britannique par le Traité dit de Madrid conclu avec l'Espagne en 1670. Il n'y a pas eu de colonisation permanente des îles avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque c'est en 1734 que furent enregistrées les premières distributions de terres. Cayman Brac et la Petite Caïmane furent d'abord colonisées à partir de la Grande Caïmane en 1833. Il n'y eut aucune relation administrative entre les îles avant 1877, date à laquelle un juge de paix fut nommé à Cayman Brac.

47. Jusqu'en 1959 le territoire était rattaché à la Jamaïque sous l'autorité d'un commissaire. La Constitution entrée en vigueur en 1959 b/ établissait un Administrateur, une Assemblée législative et un Conseil exécutif. Le Gouverneur général de la Jamaïque disposait de pouvoirs réservés et discrétionnaires et le Parlement de la Jamaïque légiférait pour les îles Caïmanes. Ces liens ont pris

---

b/ Territoires non autonomes, Résumés des renseignements communiqués au Secrétaire général (publication des Nations Unies, numéro de vente 63.VI.1), p. 318-319.

fin le 6 août 1962 lorsque la Jamaïque est devenue indépendante. A cette époque, l'indépendance avait été offerte au territoire en association avec la Jamaïque, mais le territoire avait choisi de rompre tout lien constitutionnel avec ce pays et de demeurer lié au Royaume-Uni, devenant ainsi une colonie distincte.

48. Le Cayman Islands (Constitution) Order in Council de 1962 modifié par le Islands Constitution (Amendment) Order de 1971 (qui a changé le titre d'Administrateur en celui de Gouverneur) portait création d'un Gouverneur, d'un Conseil exécutif composé de deux membres de plein droit, d'un membre désigné et de deux membres élus et d'une Assemblée législative composée du Gouverneur, de deux ou trois membres de plein droit, de deux ou trois membres désignés et de 12 membres élus.

49. Lorsqu'en 1962 on avait proposé une fédération des petits territoires des Antilles orientales, l'Assemblée législative des îles Caïmanes avait voté en faveur du maintien des liens avec le Royaume-Uni et pour des négociations en vue d'obtenir l'autonomie interne après la tenue d'élections générales c/. A la suite des élections organisées en 1965, le parti qui faisait campagne en faveur d'une évolution constitutionnelle rapide avait perdu du terrain à l'Assemblée. En 1957, un Comité plénier de l'Assemblée était nommé pour étudier la question des changements constitutionnels. Le Comité ayant conclu qu'une majorité substantielle de la population du territoire ne souhaitait à l'époque aucun changement dans les dispositions constitutionnelles existantes, ne fit aucune recommandation. En 1971, à la demande de l'Assemblée législative, le Gouvernement du Royaume-Uni nommait le comte d'Oxford et d'Asquith Commissaire constitutionnel avec pour mission d'étudier quelle serait la forme la plus appropriée pour la future constitution des îles. Son rapport d/, publié la même année, a été examiné par un comité spécial de l'Assemblée dont les recommandations ont été reprises dans la Constitution actuelle adoptée en 1972.

50. Plusieurs facteurs particuliers aux îles Caïmanes ont été relevés pour expliquer les nombreuses différences existant entre le territoire et d'autres pays des Antilles. D'une part, alors que la plupart de ces pays font partie d'une chaîne d'îles pour ainsi dire ininterrompue, rendant relativement facile le passage de l'une à l'autre, les îles Caïmanes sont géographiquement isolées, si bien qu'avant l'établissement des liaisons aériennes, les communications avec le reste du monde étaient difficiles. D'autre part, bien qu'il soit fertile par endroits, le territoire ne se prête pas au système de grandes plantations caractéristique de nombreux pays antillais. Ceci a eu une conséquence notable à savoir d'éviter aux îles Caïmanes les tensions raciales existantes dans d'autres pays; de fait, les recensements montrent qu'une large majorité de Caïmanais sont à l'origine métissés. Enfin, on notera que les habitants des îles Caïmanes sont généralement des navigateurs et de ce fait ouverts à des influences très diverses sur le plan culturel et social.

---

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6700/Rev.1), troisième partie, chap. XXIII, annexe, par. 341.

d/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), vol. V, chap. XXII, Annexe, sect. D, par. 8-21.

## B. Evolution constitutionnelle et politique

### 1. Constitution

51. Un aperçu des dispositions constitutionnelles énoncées dans le Cayman Islands (Constitution) Order de 1972 figure dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session e/. En bref, le gouvernement se compose d'un Gouverneur nommé par la reine, d'un Conseil exécutif et d'une Assemblée législative (voir appendice II ci-après pour la liste des membres).

52. Le Gouverneur est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la police et de la fonction publique et dispose des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses responsabilités particulières. Dans les autres domaines, il est toutefois tenu de consulter le Conseil exécutif lorsqu'il définit la politique du gouvernement et qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés.

53. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui en est le Président, de trois membres de droit nommés par lui (le Secrétaire principal et Chef de l'administration, l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances) et de quatre autres membres choisis en leur sein par les membres élus de l'Assemblée législative et nommés par le Gouverneur. Celui-ci est libre de confier à tout membre du Conseil l'exécution de toutes tâches (autres que celles qui lui sont exclusivement réservées) ou la direction de tout service de l'administration. Dans l'exercice des responsabilités qui peuvent ainsi lui être dévolues, l'intéressé est tenu de se conformer à la politique du gouvernement telle qu'elle a été définie par le Conseil et d'appliquer le principe de la responsabilité collective.

54. L'Assemblée législative se compose : a) du Gouverneur, ou du Speaker, lorsqu'une personne occupe cette charge b) de trois membres de droit nommés par le Gouverneur (le Secrétaire principal et Chef de l'administration, l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances); et c) de 12 autres membres directement élus au suffrage universel des adultes pour un mandat de quatre ans.

55. Le territoire est divisé en six circonscriptions électorales : West Bay et Georgetown, chacune représentée par trois membres à l'Assemblée; Cayman Brac et Petite Caïmane et Bodden Town, chacune représentée par deux membres; enfin les circonscriptions du nord et de l'est, chacune représentée par un membre.

56. Les premières élections générales prévues par la Constitution en vigueur ont eu lieu le 22 novembre 1972; les candidats ne se sont réclamés d'aucun parti politique particulier. Les dernières élections ont eu lieu le 10 novembre 1976 (voir par. 79 à 83 ci-après).

---

e/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. B, par. 5-13.

## 2. Manifestations publiques et soumission d'une pétition

57. Environ 250 habitants du territoire ont participé le 22 décembre 1975 à une manifestation publique dans la capitale de Georgetown. Ils ont envoyé une délégation de sept personnes (dont Mme Esther L. Ebanks, qui a été élue à l'Assemblée législative le 10 novembre 1976) pour présenter au nom de la "population des îles Caïmanes" une pétition au Gouverneur Russell, demandant au gouvernement d'introduire des réformes dans de nombreux domaines de sa politique et de ses programmes.

58. Les revendications présentées dans la pétition portaient pour l'essentiel sur les points suivants :

a) En raison de la récession économique ainsi que du chômage et du sous-emploi qui touchaient de nombreux habitants des îles, le gouvernement devait réduire son budget pour 1976 et s'abstenir d'accroître la charge fiscale;

b) Le projet de plan de développement pour la période 1975-1990 récemment publié par le gouvernement, devait être abandonné ou complètement modifié car il équivaudrait à "une nationalisation de l'ensemble des terres" et parce que le découpage proposé des îles à des fins déterminées était jugé peu satisfaisant;

c) Le gouvernement devait en passant ses contrats, veiller dans toute la mesure du possible à préparer les habitants des îles à occuper des postes pour lesquels il était fait appel en attendant à des étrangers, et à ce que les contrats de construction ne soient pas accordés à des entreprises extérieures lorsqu'il était possible de recourir à des sociétés locales;

d) Les avantages dont bénéficiaient les employés de l'administration recrutés à l'étranger devait être réduits et les fonds ainsi économisés utilisés pour financer des bourses de formation à l'étranger à l'intention des étudiants caïmanais, ce qui devait leur permettre d'occuper les postes en question;

e) Les marais dans les districts du centre et de l'est sur la Grande Caïmane devaient être réattribués ou une compensation devait être accordée à un certain nombre de propriétaires dépossédés de leur bien en faveur de la Couronne;

f) La Constitution devait être modifiée, de façon à accroître en particulier de 1 à 2 le nombre des membres élus pour chacune des circonscriptions électorales du nord et de l'est.

59. Le 21 janvier 1976, le Gouverneur a répondu de façon détaillée aux manifestants; cette réponse a été publiée le jour suivant dans le journal local, The Caymanian Compass. Le Gouverneur faisait remarquer que, quoique la pétition n'ait été revêtue d'aucune signature, elle avait été "acceptée comme représentant les vues" des manifestants, et précisait que la réponse reflétait "l'opinion mûrement réfléchie du Gouverneur arrêtée en Conseil", et qu'il avait pour ce faire accepté et fait siens les avis qui lui avaient été donnés, conformément à la Constitution.

60. En ce qui concernait la réduction du budget [visée au paragraphe 58 a)], le Gouverneur déclarait que la loi de finance de 1976 approuvant le projet de budget avait été votée sans opposition par l'Assemblée législative. Les prévisions de dépenses ne pouvaient être réduites sans abaisser le niveau des services auxquels la population était accoutumée, dépenses qui représentaient le minimum indispensable pour assurer ces services. La réduction et la suspension du programme d'investissement très limité mettrait au chômage des travailleurs non qualifiés auxquels ce programme ouvrait des emplois. Les employés de l'administration ne pouvaient être arbitrairement licenciés pour raison d'économie. Le Gouverneur soulignait que la majorité des membres élus de l'Assemblée avaient approuvé les nouvelles mesures fiscales et les avaient jugées justes et raisonnables. L'accroissement des impôts et charges fiscales avait été jugé nécessaire pour maintenir un niveau élevé de services publics. Le coût de ces services était encore fortement subventionné par le gouvernement.

61. En ce qui concernait le projet de plan de développement [visé au paragraphe 58 b)], le Gouverneur faisait observer qu'il ne constituait pas "une nationalisation de l'ensemble des terres" parce qu'il n'impliquait ni n'entraînait aucune modification de propriété. La Planning and Development Law, 1971 enjoignait la Central Planning Authority (CPA) de présenter un plan de développement à l'Assemblée législative. La procédure pour l'établissement du projet de plan prévoyait que des amendements pouvaient être proposés à plusieurs stades en fonction des observations et des objections du public. Tenant compte de ces objections, la CPA avait déjà soumis un texte proposant certaines modifications. Un tribunal avait été créé en vertu de la loi pour connaître des objections qui n'avaient pas été retirées. Celui-ci devait présenter un rapport à la CPA qui était tenue de le prendre en considération lorsqu'elle présenterait à l'Assemblée législative son rapport final, en même temps que le projet de plan. Ces documents seraient probablement renvoyés à un comité spécial plénier de l'Assemblée dont certains des membres élus ne manqueraient probablement pas de reprendre quelques-unes des observations formulées dans la pétition.

62. Le Gouverneur notait aussi qu'une fois approuvé, le plan demeurerait indicatif, c'est-à-dire qu'il poserait les principes directeurs généraux du développement futur. La CPA avait annoncé dans le texte proposant des modifications que les plans par zones seraient préparés après consultation avec les habitants de chaque noyau de peuplement et soumis à la même procédure que celle mentionnée ci-dessus.

63. En ce qui concernait les contrats [visés au paragraphe 58 c) et d)], le Gouverneur faisait observer que les premières remarques faites à ce sujet dans la pétition s'appliquaient apparemment aux fonctionnaires (expatriés) sous contrat dont la plupart étaient des enseignants très qualifiés auxquels il était fait appel en raison de l'absence d'enseignants autochtones suffisamment compétents. Il ajoutait qu'il était nécessaire de recourir à leurs services pour que des Caïmanais puissent atteindre le niveau requis en matière d'enseignement pour remplacer certains fonctionnaires sous contrat qui occupaient actuellement des postes exigeant des qualifications administratives ou techniques. Il précisait que des bourses continueraient d'être fournies à tous les autochtones qualifiés souhaitant suivre des cours dans des instituts agréés de formation aux professions du secteur tertiaire.

64. En ce qui concernait les contrats de construction [visés au paragraphe 58 c)], le Gouverneur déclarait que le gouvernement devait, lors des adjudications, s'assurer non seulement que le soumissionnaire était professionnellement et techniquement qualifié pour effectuer le travail, mais qu'il avait également les ressources financières suffisantes pour faire face aux obligations et aux exigences qui incombaient à l'entrepreneur. Tous les principaux contrats avaient été accordés à des sociétés ayant un permis de travail dans le territoire. Les entrepreneurs de projets importants avaient été encouragés à sous-traiter autant que possible à des entreprises locales de moindre envergure, ce qu'ils s'étaient généralement efforcés de faire.

65. En ce qui concernait les avantages [visés au paragraphe 58 d)], le Gouverneur déclarait que les emplois ouvrant droit à pension dans la fonction publique étaient réservés aux autochtones. Le montant des primes offertes par le gouvernement aux fonctionnaires qualifiés recrutés à l'étranger était du même ordre que celui des primes payées dans d'autres territoires. Les sommes inscrites au budget de 1976 représentaient le montant exigé par les contrats passés entre le gouvernement et chacun de ces fonctionnaires. Celui-ci ne pouvait être réduit tant que des autochtones qualifiés ne pourraient occuper les postes concernés. La politique du gouvernement visait à y parvenir aussitôt que possible et l'ampleur du budget de l'éducation suffisait à se faire une idée de l'importance que le gouvernement attachait à la réalisation de cet objectif. Le Gouverneur soulignait que le gouvernement ne refusait pas d'accorder à des autochtones qualifiés des bourses ou des prêts devant leur permettre d'entrer dans des instituts agréés de formation complémentaire.

66. En ce qui concernait les marais [visés au paragraphe 58 e)], le Gouverneur déclarait que les adjudications se faisaient conformément à la Land Adjudication Law de 1971, ajoutant que les terres de la Couronne étaient tenues en tutelle pour tous les habitants des îles Caïmanes; que le gouvernement avait donc le devoir de les revendiquer en leur nom et que la décision appartenait au juge-arbitre et par suite, aux tribunaux.

67. En ce qui concernait la réforme constitutionnelle [visée au paragraphe 58 f)], le Gouverneur déclarait que si l'on augmentait le nombre des représentants des circonscriptions du nord et de l'est, il faudrait réexaminer la question du nombre des représentants d'autres circonscriptions.

68. Mécontentées par les réponses du Gouverneur, le 27 février 1976, plus de 200 personnes se sont à nouveau rendues en rangs serrés au siège de l'administration, à Georgetown, où quatre représentants des manifestants (dont Mme Ebanks) ont présenté au Gouverneur deux pétitions, l'une émanant de la Grande Caïmane et portant 1 500 signatures, et l'autre émanant des Petites Caïmanes et portant plus de 280 signatures. Dans la première, les pétitionnaires reprenaient les revendications résumées plus haut au paragraphe 58. Ils rejetaient d'autre part la suggestion récemment avancée par le Gouverneur qui pensait que c'était à l'un de leurs représentants élus à l'Assemblée législative qu'il appartenait de saisir celle-ci de leurs doléances, en ces termes :

a) "Les leçons de l'expérience de ces trois dernières années nous ont appris que toute affaire présentée par un ou plusieurs des membres dits 'de l'opposition' qui ne siègent pas au Conseil exécutif, est une cause perdue qui n'a aucune chance de succès à l'Assemblée législative";

b) Le vote collectif et l'attitude sinon de tous les membres élus du Conseil exécutif du moins de la plupart d'entre eux, "font qu'il est impossible aux autres membres /de l'Assemblée législative/ d'obtenir un appui pour quelque affaire d'intérêt public à laquelle le Banc dit du gouvernement est opposé". Aussi, les pétitionnaires demandaient-ils que l'on modifie la règle du vote collectif des membres du Conseil exécutif.

69. Dans la pétition émanant des Petites Caïmanes, on protestait de manière analogue contre l'accroissement des charges fiscales, l'augmentation récente des frais d'hospitalisation et certaines des propositions figurant dans le projet de plan de développement.

### 3. Examen des pétitions par l'Assemblée législative

70. Le 10 mars 1976, dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de l'Assemblée législative, le Gouverneur a déclaré que le territoire pouvait fort bien s'accommoder de l'intensification de l'activité politique qu'entraînait une année électorale, mais que les récentes démonstrations "contre une vaste gamme de mesures et de réformes autorisées par la Constitution élaborée par l'Assemblée ou les lois approuvées par la majorité de ses membres" étaient plus préoccupantes. Il a rappelé les moyens éprouvés dont disposait la communauté pour faire connaître ses doléances, à savoir la présentation de pétitions au Gouverneur, à l'Assemblée ou au Gouvernement du Royaume-Uni. Puis il a poursuivi en ces termes :

"Mais ceux qui prennent d'eux-mêmes la tête des démonstrations, sans qu'aucun mandat leur ait été confié par les électeurs, feraient bien de considérer les conséquences que pourrait avoir leur action sur une économie en voie de redressement qui tend vers le plein emploi et de se rendre compte que la conduite des affaires publiques de ce pays, est en vertu de la Constitution, sanctionnée par ... cette législature historique."

71. Le 12 mars, cependant, le Gouverneur a saisi l'Assemblée des pétitions de la seule façon constitutionnelle qui lui était ouverte, sous la forme d'un message dans lequel il résumait les doléances des mécontents. Il précisait au sujet des finances publiques : "à moins que l'Assemblée ne prenne délibérément la décision de réduire les dépenses ou d'augmenter les recettes par d'autres moyens, il est impossible de s'écarter de mesures qui ont maintenant force de loi ou dont le coût, pour celles qui ont été prises en vertu de dispositions contractuelles, dans le cas de primes notamment, correspond selon les estimations au montant que le gouvernement s'est engagé à payer". En ce qui concerne le projet de plan de développement et les terres marécageuses, à propos desquels le gouvernement avait entrepris d'appliquer les lois pertinentes il a fait observer qu'à moins de modifier ces lois, il fallait laisser les choses suivre leur cours. Enfin, il a déclaré que le principe de la responsabilité collective ainsi que le

nombre des représentants des districts électoraux étaient établis par la Constitution, et que c'était à l'Assemblée qu'il appartenait de décider s'il y avait lieu d'amender celle-ci.

72. Après la présentation de ce message, deux motions ont été introduites devant l'Assemblée. Dans la première, due à l'initiative de M. John D. Jefferson, il était demandé qu'un débat soit ouvert; dans la deuxième, présentée par M. Craddock Ebanks, il était demandé que le message soit renvoyé à un comité spécial pour examen. Après un échange de vues, le Gouverneur, en sa qualité de Président de l'Assemblée a prié M. Jefferson de retirer sa motion au profit de celle de M. C. Ebanks. Il a accepté que la question soit débattue avant d'être renvoyée à un comité spécial. Il a exprimé pour finir l'espoir que bien que les pétitions aient été annexées au message adressé par lui à l'Assemblée, le débat ne porterait que sur celui-ci.

73. Ouvrant le débat, M. G. H. Bodden ayant précisé qu'il n'était pas partisan des manifestations et autres défilés, a dit que si de telles manifestations étaient dans l'intérêt public, il fallait les laisser se dérouler. A propos des doléances qui étaient résumées dans le message du Gouverneur, il a formulé les observations suivantes :

a) Le Conseil exécutif devait accélérer l'application des mesures antérieurement suggérées à l'Assemblée, visant à s'assurer une source de revenus grâce à l'immatriculation de navires et à la construction du port pétrolier qu'envisageraient des investisseurs des Etats-Unis. Il fallait en outre lever en partie les restrictions qui pesaient sur les activités des entreprises et imposer une taxe sur les articles de luxe;

b) Il fallait charger un comité spécial d'envisager la possibilité de réduire de 50 p. 100 la récente majoration des impôts et de limiter le budget de certains projets. Les frais d'hospitalisation devaient être payés selon une échelle mobile. Les tarifs actuels étaient "les plus élevés parmi ceux pratiqués dans tous les hôpitaux d'Etat des Antilles". Le gouvernement ne devait pas essayer de faire de l'hôpital de la Grande Caïmane un établissement à but lucratif. Il ne pouvait réduire le montant des primes qu'il devait actuellement verser en vertu de contrats sans s'exposer à des poursuites, mais il fallait à l'avenir abaisser le niveau des primes garanties aux termes de ces contrats. Le système de primes devait être limité aux emplois comportant de hauts risques ou présentant un caractère technique;

c) Le gouvernement n'était pas en mesure d'indemniser les propriétaires de terrains classés terrains à conserver pour la postérité, etc. De ce fait et compte tenu de la nécessité de développer les activités économiques, il fallait abandonner le projet de plan de développement. Les terres mêmes qui avaient été adjugées au gouvernement avaient été cédées par ce dernier à titre gratuit dans les premières années de la colonisation. Il fallait changer radicalement la situation.

74. Traitant de la réforme constitutionnelle, M. G. H. Bodden, dont M. J. M. Bodden partageait généralement les vues, a déclaré qu'au cours de la campagne électorale prochaine, il avait l'intention d'expliquer à la population que le

principe de la responsabilité collective était difficilement applicable, surtout dans une petite législature. Il a ajouté qu'il soutiendrait sans réserve les membres élus de la nouvelle législature qui demanderaient au nom de leurs électeurs l'abandon de ce principe et la modification de la composition de la nouvelle législature.

75. Mlle Annie H. Bodden a déclaré qu'il fallait prêter attention aux doléances des pétitionnaires et rectifier les erreurs commises. M. Claude Hill, en revanche, tout en reconnaissant qu'il fallait en prendre note et les instruire, considérait que les changements constitutionnels proposés étaient irréalisables. M. Jefferson a exprimé un autre point de vue. Il a dit qu'il aimait lui aussi à penser qu'il était "le champion de la cause du peuple". Anticipant le résultat des élections générales prochaines, il était convaincu qu'il serait réélu à l'Assemblée.

76. Quatre autres orateurs, également membres du Conseil exécutif (MM. A. Berkley Bush, Trevor Foster, Benson O. Ebanks et Warren W. Conolly) se déclarant prêts à affronter les critiques ont pris la parole. M. Bush considérait que la soumission des pétitions en question était "l'une des pires choses étant jamais advenue dans ces îles". M. B. O. Ebanks, quant à lui, a réfuté l'allégation selon laquelle les frais d'hospitalisation dans l'hôpital d'Etat de la Grande Caïmane étaient les plus élevés dans toutes les Antilles. Enfin, M. W. Conolly a souligné que les membres de l'Assemblée législative, lorsqu'ils avaient étudié la présente Constitution, avaient attaché une grande importance au principe de la responsabilité collective. Il a ajouté que la Constitution ne prévoyait pas d'"opposition officielle".

77. M. Johnson, Secrétaire financier, a pour sa part déclaré : "le gouvernement est l'institution qui gouverne le pays"; "au cas où quelqu'un aurait des doléances à lui présenter, il a été prévu dans la Constitution et les loi un processus en vertu duquel les erreurs commises peuvent être réparées"; et "ce n'est pas par des manifestations que l'on arrivera à ce résultat". Il a ajouté qu'il hésitait à parler de l'aspect politique de la question en discussion, mais qu'en tant que Secrétaire financier, il lui fallait éclaircir quelques points, notamment que :

a) Le budget de 1976 comportait initialement un déficit de trois millions de dollars des îles Caïmanes f/. Les premières réductions de dépenses ont entraîné la mise à pied de nombreux fonctionnaires du Ministère des travaux publics. Toutefois, il a fallu maintenir les services essentiels et poursuivre le programme de construction routière et le projet relatif à l'aménagement du port de Georgetown. Le gouvernement a donc été contraint de se procurer d'une façon ou d'une autre des revenus supplémentaires;

b) Environ 70 p. 100 du revenu du territoire provient des non-résidents. Et pourtant, alors qu'il ne demandait à la population locale "qu'une contribution à peine plus élevée", le gouvernement s'est heurté à des manifestations;

---

f/ La monnaie locale est le dollar des îles Caïmanes. Au début de 1974, elle a été alignée sur le dollar des Etats-Unis et réévaluée. A son taux actuel de change, un dollar des îles Caïmanes équivaut à 1,20 dollar des Etats-Unis.

c) Les mesures fiscales qui ont été finalement acceptées par la majorité à l'Assemblée rapporteraient probablement 750 000 dollars des îles Caïmanes. "Nous aurons sur notre budget un déficit plus important encore que celui de la l'année dernière, à moins que les perspectives ne s'améliorent".

d) En 1968, le gouvernement avait décidé de ne pas imposer les articles de luxe afin d'encourager le tourisme. Il n'avait songé à prélever aucune espèce de taxe sur ces articles. En admettant qu'il le fasse, il lui faudrait cependant organiser un système de vente en franchise de douane pour les touristes, ce qui ne sera possible qu'après la construction de la nouvelle aérogare de l'aéroport Owen Roberts. En tout état de cause, les droits perçus sur les articles de ce genre qui seraient achetés par la population locale seraient d'un faible montant:

e) Le gouvernement a pris des mesures afin de supprimer les tarifs douaniers préférentiels et d'établir des liens entre la Communauté économique européenne (CEE) et le territoire grâce à son association avec le Royaume-Uni. On a pu ainsi lui assurer une aide provisoirement estimée à 330 000 dollars des îles Caïmanes, somme qui sera probablement utilisée pour l'aménagement de l'aéroport Owen Roberts;

f) Plus de 80 p. 100 des fonctionnaires engagés sous contrat le sont en vertu du British Aid Service Scheme. En 1970, lorsque le Royaume-Uni a renouvelé les conditions de ce programme, il a demandé au gouvernement territorial d'augmenter de 20 à 25 p. 100 la prime accordée. En contrepartie, le Royaume-Uni s'engageait à payer tous les frais de voyage des fonctionnaires envoyés dans les îles. Ces frais se montaient à 80 000 dollars des îles Caïmanes par an, soit un montant plus élevé que celui de l'augmentation de la prime demandée. Le gouvernement avait néanmoins décidé par mesure d'économie qu'à compter du 1er janvier 1976, la prime accordée aux nouveaux fonctionnaires sous contrat ne serait augmentée que de 22,5 p. 100.

78. A la fin du débat, la question considérée a été renvoyée à un comité spécial de l'Assemblée plénière ayant le Secrétaire financier comme Président. En juin 1976, l'Assemblée a approuvé un rapport de ce comité spécial dans lequel celui-ci reprenait pour l'essentiel à son compte la position du gouvernement en la matière.

#### 4. Elections générales

79. Aux élections de 1976 à l'Assemblée législative, 28 candidats étaient en présence. Comme lors des élections précédentes, on n'a vu se former aucun parti politique, mais pour la première fois, des candidats ont fait campagne dans d'autres circonscriptions électorales que les leurs pour soutenir par une action d'équipe les candidats d'autres circonscriptions.

80. Le 8 novembre 1976, deux jours avant les élections, MM. G. H. Bodden et J. M. Bodden, de Bodden Town, que l'on considérait comme les chefs de l'opposition à l'Assemblée récemment dissoute, ont été élus automatiquement à la suite du retrait de M. A. J. Miller, l'autre candidat de leur circonscription. Dans les cinq autres

circonscriptions où avaient lieu des élections, on a enregistré 4 427 votants sur les 5 895 électeurs inscrits, soit une participation électorale de 75,1 p. 100. Les résultats des élections ont été publiés le 11 novembre; les quatre membres élus au précédent Conseil exécutif (MM. A. B. Bush, W. W. Conolly, B. O. Ebanks et T. Foster) avaient perdu leur siège. M. Jefferson - qui soutenait semble-t-il le gouvernement - avait été également battu. Les uns et les autres avaient essentiellement axé leur campagne électorale sur les réalisations accomplies par le gouvernement au cours des quatre dernières années. Ils avaient aussi annoncé leur intention de continuer dans cette voie, s'ils étaient réélus, en insistant tout particulièrement sur le maintien de la stabilité politique dans le territoire.

81. En tout, sept nouveaux membres ont été élus à la dernière Assemblée législative. Cinq membres de la précédente Assemblée, dont MM. G. H. Bodden et J. M. Bodden (voir par. 80 ci-dessus), ont également été réélus. Au cours de leur campagne électorale, les nouveaux membres avaient pour la plupart souligné en particulier la nécessité : a) de résoudre le problème du chômage; b) de réduire les dépenses publiques consacrées aux projets d'investissements qui ne procuraient aucun revenu ou des revenus insuffisants; et c) d'amender ou d'abandonner le projet de plan de développement. En outre, ils avaient abordé la question de l'autonomie interne mais leurs avis, à ce sujet, étaient partagés. Les résultats des élections indiquaient que les électeurs étaient en majorité favorables à la mise en place d'un nouveau gouvernement.

82. Après les élections, les 12 membres élus à l'Assemblée législative ont publié la déclaration suivante :

"Nous, soussignés, membres élus de l'Assemblée législative des îles Caïmanes, reconnaissant l'immense honneur qui nous est fait par les électeurs de ces îles et conscients de la responsabilité qui nous incombe en tant que dirigeants élus, tenons à réaffirmer notre position à propos de certains des problèmes qui se posent actuellement à notre pays.

Nous nous félicitons de vivre sous un régime démocratique qui veut que ce soient les désirs du peuple qui l'emportent. Nous espérons que le grand Architecte de l'univers nous inspirera les décisions appropriées et nous Le remercions de Ses infinies bontés.

Nous invitons tous ceux qui habitent nos rivages à nous apporter leur appui: nous serons en permanence prêts à nous rencontrer pour examiner tous les problèmes qui pourraient se poser et nous tiendrons tous les électeurs informés de toutes les questions importantes les concernant.

Nous leur demandons instamment de se joindre à nous pour exprimer nos remerciements à tous ceux qui, en leur qualité de membres de l'Assemblée législative, se sont si dignement acquittés des tâches qui leur étaient confiées et nous demandons aux candidats malheureux à ces dernières élections de faire cause commune avec nous pour nous aider à soigner les blessures de notre pays.

Nous renouvelons notre serment de fidélité à Sa Majesté la reine Elizabeth II et nous nous engageons à demeurer une colonie de l'empire britannique, conservant ainsi les pouvoirs réservés très importants qu'ils détiennent à Son Exc. le Gouverneur et à Sa Majesté la reine, et en vertu desquels ils peuvent respectivement le premier légiférer dans ces îles, et la seconde rejeter les lois même après leur approbation par le Gouverneur.

Nous réaffirmons qu'il n'est pas dans nos intentions de chercher à obtenir d'autres réformes constitutionnelles.

Nous agirons en tout avec prudence, ne nous laissant guider que par l'intérêt des îles.

Nous tenons à assurer les milieux financiers, les sociétés périphériques et les investisseurs étrangers que nous nous efforcerons d'améliorer et d'augmenter les avantages qui leur sont actuellement offerts et que nous n'avons pas l'intention de modifier notre politique actuelle. Nous les invitons à nous prêter leur concours et à nous aider de leurs conseils afin de créer de concert des conditions de stabilité.

Nous demandons aux habitants de ces îles et aux organes d'information de nous fournir leur appui sans nous ménager leurs critiques pour autant que celles-ci soient constructives et mûrement réfléchies, en particulier pendant les premiers temps de notre administration.

Nous remercions tous ceux qui nous ont accordé leur confiance en nous donnant l'occasion de servir les intérêts du peuple et nous réaffirmons notre engagement de travailler sans relâche pour améliorer la situation de notre pays et le sort de ses habitants dans l'espoir que vous pourrez nous dire avec fierté lorsque nous en aurons terminé avec notre tâche : 'Bravo à vous, bons et loyaux serviteurs'."

83. A la fin du mois de novembre, quatre membres ont été élus au Conseil exécutif : M. T. M. Bodden, qui a été chargé de la santé, de l'éducation et des services sociaux; M. G. H. Bodden, de l'agriculture et des ressources naturelles; le capitaine Kirkconnell, des communications, des travaux publics et de l'administration locale; et M. J. M. Bodden, du tourisme, de l'aviation et du commerce. A l'exception de M. T. M. Bodden, aucun d'entre eux n'en est à sa première expérience des affaires publiques.

## 5. Fonction publique

84. Le nombre des fonctionnaires dans le territoire s'élève à un peu plus de 830 personnes. C'est dans les secteurs de l'éducation, des services médicaux et le secteur technique que l'on trouve la plus forte proportion de personnel étranger.

85. Dans son discours inaugural prononcé lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée législative le 2 mars 1977, le Gouverneur des îles Caïmanes, M. Russell, a déclaré que selon la politique du gouvernement en matière de recrutement et de

promotion du personnel, priorité serait accordée, pour l'obtention des postes, aux habitants des îles Caïmanes répondant aux conditions requises et possédant le minimum d'expérience indispensable. Cette politique devait répondre néanmoins à un souci d'efficacité. Rien ne pouvait évidemment remplacer l'expérience; afin toutefois de perfectionner les candidats répondant aux conditions requises tant dans le secteur public que dans le secteur privé, le gouvernement avait jugé bon de mettre au point un programme spécial de formation et d'enseignement supérieur, et il veillerait à ce qu'aucun candidat remplissant les conditions de base requises pour pouvoir bénéficier d'une formation supplémentaire n'en soit empêché pour des raisons financières. Pour bien marquer l'importance accordée à cette politique, 1977 serait proclamée Année de la formation et de l'éducation (voir aussi par. 159 à 163 ci-après).

86. Le Gouverneur ajoutait d'autre part que le budget de 1977 prévoyait une augmentation de 8 à 10 p. 100 à compter du 1er avril 1977 des salaires de la fonction publique qui étaient demeurés inchangés depuis janvier 1975 (voir également par. 135 à 139 ci-après).

87. Le programme de réorganisation et d'amélioration de la fonction publique s'est poursuivi pendant toute l'année 1976. On a procédé à un examen approfondi des structures et des systèmes de gestion de la majorité des services administratifs en vue d'une utilisation plus efficace et plus rentable du personnel. Une analyse de poste a été également effectuée pour l'ensemble des emplois avec l'aide d'un expert du Programme des Nations Unies pour le développement. Les services du gouvernement ont été restructurés à la fin de l'année en fonction de ces études. (Voir appendice XIV au présent rapport.) D'autres mesures ont été prises pour améliorer les services de la fonction publique; on a insisté notamment sur la planification, le recrutement et la formation de la main-d'oeuvre, et les conditions d'emploi ont été complètement modifiées en vue d'attirer des candidats de meilleure qualité.

## C. Situation économique

### 1. Généralités

88. Durant la plus grande partie de l'histoire des îles Caïmanes, ce sont les envois de fonds effectués par les marins originaires des îles employés sur des navires étrangers qui ont contribué largement à soutenir l'économie du territoire. Dans les années 50, une modeste industrie touristique a commencé à s'y développer. Toutefois, ce n'est qu'en 1966, lorsque la Législature territoriale a adopté des lois qui faisaient officiellement des îles un paradis fiscal, qu'allait commencer pour le territoire une période de croissance économique sans précédent, basée sur l'expansion du tourisme et des opérations financières internationales. L'industrie du bâtiment s'y est également développée, grâce au programme de travaux publics, et à la demande croissante d'immeubles commerciaux, de locaux à usage de bureaux, d'hôtels et de logements plus en rapport avec le niveau de vie amélioré des habitants.

89. Pendant la période allant de 1966 à 1974, le taux de croissance du territoire a atteint 15 p. 100 par an. En 1975 cependant, les répercussions de la récession mondiale y ont été particulièrement ressenties dans les deux principaux domaines d'activités, étroitement dépendants de la situation économique à l'étranger. Le secteur de la construction a été à son tour affecté par une forte réduction de la demande en raison à la fois de la récession et d'un certain degré de saturation. Il s'en est suivi la réapparition du chômage, pour la première fois depuis 10 ans, et la diminution du revenu national a conduit à prendre des mesures budgétaires assez sévères. La situation s'est quelque peu améliorée en 1976 et le tourisme et les opérations financières internationales semblent avoir remarquablement bien résisté à la récession.

90. Le 2 mars 1977, lorsqu'il a présenté le budget devant l'Assemblée législative, M. Johnson, secrétaire aux finances, a exprimé l'espoir que les perspectives s'éclaircirait en 1977 présageant une vague de prospérité durable. Il a également dit qu'il semblait, à certains signes, que le climat s'améliorait pour les investissements, mais qu'il ne fallait pas oublier que l'économie du territoire dépendait de l'évolution de la situation à l'étranger; il se pouvait que la récente hausse du prix du pétrole ralentisse le taux de croissance des économies occidentales, y compris aux îles Caïmanes. Le Secrétaire aux finances a indiqué que les deux secteurs principaux de l'économie, à savoir le tourisme et les opérations financières internationales, avaient enregistré des progrès encourageants en 1976. L'industrie du bâtiment, en revanche, avait considérablement ralenti son rythme, et cédé le pas à l'agriculture qui occupait à présent le troisième rang dans l'économie. La récession avait eu, entre autres conséquences, pour effet d'alléger la tendance inflationniste qui, en 1975, avait diminué de 40 p. 100 par rapport aux chiffres de 17,7 p. 100 enregistrés en 1974, baisse qui s'était poursuivie en 1976. Le Secrétaire aux finances a également insisté sur la politique de diversification de l'économie suivie par le gouvernement qui encourageait les industries locales et envisageait la possibilité d'immatriculer des navires dans le territoire. Des renseignements précis sur les divers secteurs de l'économie figurent ci-après dans les paragraphes pertinents.

91. Dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture de l'Assemblée législative (voir également plus haut le paragraphe 85), le gouverneur, M. Russell, a déclaré qu'on mettait au point un programme de projets de développement économique sur les cinq années à venir, sous la forme d'un avant-projet préparé par un expert de l'Organisation des Nations Unies, programme qui serait ultérieurement modifié en fonction de l'évolution politique, et qui serait examiné en 1977, avant d'être soumis pour approbation à l'Assemblée législative.

## 2. Commerce international

92. Bien qu'il exporte les produits dérivés de la tortue et du homard, le territoire est fortement tributaire des importations de denrées alimentaires et d'autres articles. La valeur de ces importations, en provenance surtout des Etats-Unis d'Amérique, est passée de 22,5 millions de dollars des îles Caïmanes en 1975, à 29,8 millions de dollars en 1976. Pendant la même période, la valeur des exportations est passée de 204 000 dollars à 550 476 dollars.

93. Malgré le déficit important de la balance commerciale, qui s'élevait à environ 22,3 millions de dollars des îles Caïmanes en 1975 et 29,2 millions de dollars en 1976 (voir le tableau 1 ci-dessous), le territoire peut faire face aux problèmes que lui pose sa balance des paiements, grâce aux devises étrangères apportées à l'économie par le tourisme (approximativement 12 millions de dollars des îles Caïmanes par an) et aux investissements, principalement sous la forme de construction d'hôtels, d'appartements et de maisons. Les importations sont, en fait, destinées pour une grande partie à l'industrie touristique et à celle du bâtiment.

Tableau 1

(En dollars des îles Caïmanes)

<u>Année</u>	<u>Importations</u> (En millions de dollars)	<u>Exportations</u>	<u>Solde</u> (En millions de dollars)
1968	2,7	8 123	- 2,7
1969	5,8	8 754	- 5,8
1970	7,8	9 276	- 7,8
1971	9,1	475 229	- 8,6
1972	12,8	562 620	- 12,2
1973	15,5	650 000	- 14,9
1974	22,1	286 699	- 21,7
1975	22,5	204 000	- 22,3
1976	29,8	550 476	- 29,2

Source : Cayman Islands Handbook, 1976 (Nor'wester publication), p. 197 et 198.

### 3. Projet de plan de mise en valeur et d'utilisation des sols

94. On trouvera les renseignements sur cette question dans le précédent rapport du Comité spécial g/ et, plus haut, aux paragraphes 57 à 78. Le projet de plan de mise en valeur et d'utilisation des sols pour la période 1975-1990 a été préparé par une équipe d'experts sous les auspices de la CPA, conformément à la Planning and Development Law, 1971, et publié sous forme de projet le 27 mars 1975 (voir plus haut, également, par. 61 et 62). Afin d'assurer une large publicité à ces projets, des expositions et des réunions, au cours desquelles du personnel expliquait les différentes propositions, ont été organisées dans tout le territoire, des exemplaires du plan ont été envoyés aux législateurs, aux autorités locales et aux bibliothèques publiques et des extraits en ont été publiés dans la presse locale. Le projet visait essentiellement à poser les principes devant régir l'utilisation du sol, en fonction des conditions physiques et économiques existantes. A peine ce plan était-il publié qu'il se heurtait à une forte opposition de la part de certains groupes d'insulaires (voir plus haut, par. 58). Devant les objections et les protestations (140 au total), la CPA a présenté un exposé modifié en décembre 1975.

95. Conformément aux dispositions de la Planning and Development Law, 1971, une cour d'appel, comprenant M. I. Wyn Pugh, expert britannique qui faisait office de président et quatre membres ressortissants des îles Caïmanes, a été instituée pour connaître de toutes les objections et protestations. Elle a procédé à des enquêtes publiques du 12 janvier au 19 février 1976 à Georgetown, et, le 16 février 1976, à Cayman Brac. La CPA a défendu le plan devant la cour. Le rapport de cette dernière, comprenant un compte rendu détaillé de ses délibérations, ainsi que ses observations et suggestions, a été rendu public en avril 1976. En juillet, la CPA a publié à son tour ses remarques sur ce rapport. Celles-ci, ainsi que le projet initial de plan de développement, l'exposé modifié et le rapport de la cour, sont à la base d'une version amendée du plan, qui devait être présentée à l'Assemblée législative le 3 mars 1977.

96. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée, M. G. H. Bodden, parlementaire chargé des questions d'agriculture et de ressources naturelles, a déclaré qu'il avait été décidé d'accorder une période de deux mois (de mars à mai) au public pour qu'il informe ses représentants de ses vues sur le plan. Les principaux changements préconisés consistaient en l'abandon des projets relatifs à Cayman Brac et aux Petites Caïmanes, qui devaient être remplacés par des directives précises s'inspirant des suggestions émises par le Comité local de développement et en la plus grande souplesse laissée au plan prévu pour Cayman Brac. M. Bodden a annoncé que le débat sur la question aurait lieu à la session de mai de l'Assemblée.

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), chap. XIX, par. 10 à 17.

#### 4. Secteur financier

##### Secteurs bancaire et financier

97. Le territoire est devenu, grâce à sa réputation de paradis fiscal, à sa législation sur le secret bancaire, à ses facilités d'accès et à sa stabilité, un centre financier international avec des banques commerciales et d'autres institutions financières qui fournissent à une clientèle internationale toute une gamme de services (voir appendice II au présent rapport). Ainsi qu'il est indiqué plus haut, ce secteur est devenu l'un des deux plus importants de l'économie.

98. En septembre 1976, une étude des banques effectivement représentées dans les îles Caïmanes a révélé qu'elles employaient 276 de leurs ressortissants et qu'elles payaient chaque année au total plus de 1,9 million de dollars des Etats-Unis en salaires. Le montant des salaires payés aux 140 employés étrangers, dont une grande partie a vraisemblablement été dépensée sur place, était du même ordre. La contribution annuelle en espèces du secteur bancaire à l'économie, sous forme de salaires, de redevances de licence et autres dépenses locales, était évaluée à 6,6 millions de dollars des Etats-Unis en 1976.

99. Il n'est prévu aucune restriction pour l'établissement sur le territoire de sociétés désireuses d'exercer quelques activités périphériques que ce soit; celles qui souhaitent s'occuper d'opérations bancaires ou d'investissement doivent obtenir une licence du gouvernement. Il existe au regard de la législation des îles Caïmanes deux catégories de sociétés exerçant des activités périphériques : les sociétés à régime fiscal ordinaire et les sociétés à régime fiscal privilégié. Les avantages accordés à ces dernières sont les suivants : a) le gouvernement garantit à la société une exemption fiscale pour une période pouvant aller jusqu'à 30 ans; si la société n'a pas son siège dans le territoire, elle est autorisée b) à émettre des titres au porteur; c) et des actions sans valeur nominale; d) le nom des actionnaires n'est pas divulgué publiquement et il peut y avoir un seul actionnaire; e) dans son rapport annuel la société n'est tenue qu'à une seule obligation, à savoir déclarer que ses opérations se sont déroulées principalement hors du territoire et que les dispositions de la Companies Law ont été dûment observées. Les sociétés peuvent être à responsabilité limitée ou non; dans le premier cas la responsabilité peut être limitée par des actions ou une garantie.

100. En 1976, le gouvernement prélevait les redevances suivantes :

a) Lors de la constitution de sociétés :

Pour une société non résidente à régime fiscal ordinaire : Un montant équivalant à 1/20 de 1 p. 100 du capital autorisé, le minimum étant fixé à 300 dollars des îles Caïmanes et le maximum à 1 000 dollars, le capital autorisé pouvant atteindre 600 000 dollars des îles Caïmanes;

Pour une société à régime fiscal privilégié : un montant équivalent à 1/10 de 1 p. 100 du capital autorisé, le minimum étant fixé à 600 dollars des îles Caïmanes et le maximum à 1 600 dollars pour un capital autorisé pouvant atteindre 600 000 dollars des îles Caïmanes;

b) Annuellement (pour le capital autorisé visé ci-dessus) :

Pour une société non résidente à régime fiscal ordinaire : 150 dollars des îles Caïmanes le maximum étant fixé à 500 dollars;

Pour une société à régime fiscal privilégié : 300 dollars des îles Caïmanes le maximum étant fixé à 1 000 dollars.

101. En vertu de la réglementation concernant le contrôle des changes, il faut normalement qu'une société se cantonne dans ses opérations soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du territoire. Une société opérant en dehors du territoire est considérée comme "non résidente" et peut tenir ses comptes et livres bancaires dans toute devise, exceptée celle des îles Caïmanes. Elle peut posséder de l'or et doit en règle générale appartenir à des personnes ne résidant pas dans le territoire. Une société à régime fiscal ordinaire opérant exclusivement dans les limites du territoire est considérée comme "résidente" et tiendra ses comptes et livres bancaires dans la devise des îles Caïmanes. Elle peut appartenir à des résidents ou à des non-résidents, dans ce dernier cas, sous réserve de l'approbation du Contrôleur des changes et du Protection Board des îles Caïmanes.

102. Les sociétés peuvent s'installer aux îles Caïmanes en vue de se livrer à plusieurs catégories d'activités. Normalement une agence est créée dans le territoire avec des directeurs, des cadres, et parfois même du personnel local pour établir la bonne foi des opérations. Parmi les sociétés enregistrées dans le territoire, figurent des sociétés commerciales, des sociétés d'investissement, des compagnies de navigation et des compagnies d'assurance; ces sociétés ont soit le statut de sociétés étrangères, soit celui de sociétés locales.

103. Les licences délivrées pour les opérations bancaires ou d'investissement dans les îles Caïmanes sont de trois catégories :

a) Catégorie A (licence universelle). Cette licence permet de traiter toutes affaires, aussi bien sur le plan local qu'avec l'étranger. Les titulaires d'une telle licence doivent disposer, dans le territoire, d'une agence dotée du personnel nécessaire, rompu aux opérations bancaires et d'investissement, tant sur le plan local qu'international. La redevance annuelle s'élevait en 1976 à 10 000 dollars des îles Caïmanes.

b) Catégorie B (licence générale pour les transactions avec l'étranger). Cette licence autorise toutes activités en dehors des limites du territoire, et à titre exceptionnel, dans le territoire les opérations qu'il est possible d'y effectuer pour le compte de clients non résidents. La redevance annuelle de licence était en 1976 de 3 600 dollars des îles Caïmanes.

c) Catégoriè B (licence spéciale pour les transactions avec l'étranger). Le titulaire de cette licence est autorisé à faire des affaires, hors du territoire, uniquement avec des clients désignés. Les sociétés de gestion de fonds mutuels étrangers sont tenues par le gouvernement d'avoir cette licence.

104. Les sociétés relevant des catégories A et B (licence générale) doivent disposer d'un capital entièrement versé d'au moins 200 000 dollars des îles Caïmanes ou l'équivalent, ou d'une garantie satisfaisante; les sociétés relevant de la catégorie B (licence spéciale) doivent disposer d'un capital réel de 20 000 dollars des îles Caïmanes ou l'équivalent.

105. Lorsqu'il a présenté le budget, le 2 mars 1977 (voir également plus haut, par. 90), M. Johnson, secrétaire aux finances, a déclaré que le secteur financier s'était bien développé en 1976, le nombre des banques et des sociétés d'investissement étant passé de 198 l'année précédente à 218, dont 29 étaient titulaires d'une licence générale. Cette même année, huit licences ont été retirées ou révoquées. Le Secrétaire aux finances a ajouté que le nombre des sociétés enregistrées dans le territoire avait augmenté de 1 301 en 1976, ce qui donnait un total de 7 521 (dont 4 489 étaient des sociétés à régime fiscal ordinaire, 2 842 à régime fiscal privilégié et 190 sociétés étrangères). Pendant l'année 1976, 332 sociétés ont été rayées du registre d'immatriculation et 71 ont été liquidées. Le Secrétaire aux finances a souligné l'importance économique du secteur financier qui représentait approximativement 25 p. 100 des recettes ordinaires du gouvernement.

106. Le secteur financier a connu son premier échec sérieux à la fin de 1974 avec la déconfiture de deux banques de l'Interbank House Group qui n'arrivaient pas à faire face aux retraits de fonds. Le 3 décembre 1975, le fondateur du Groupe, M. Jean-Yves Doucet, a été condamné à neuf mois de prison pour des chefs d'accusation liés à la liquidation des deux banques. Bien qu'il se fût pourvu en appel, il est resté incarcéré, n'ayant pu verser sa caution. Le 2 juin 1976, M. Doucet, ayant bénéficié d'une remise de peine pour bonne conduite, a été libéré après avoir purgé les deux tiers de sa peine. La déconfiture d'Interbank n'a cependant été considérée que comme un incident isolé et n'a pas eu de répercussions durables sur le secteur financier, comme en témoigne la croissance continue de ce dernier.

107. En 1976, une enquête de l'Internal Revenue Service (IRS) des Etats-Unis sur des opérations qui auraient donné lieu à fraude ou évasion fiscale a provoqué une certaine inquiétude dans le territoire. Le 12 janvier 1976, M. Anthony Field, directeur de Castle Bank and Trust (Cayman), Ltd., a été cité à comparaître devant un grand jury fédéral à Miami (Etats-Unis d'Amérique) qui devait l'interroger sur certaines opérations de Castle Bank et sur quelques-uns de ses clients. M. Field s'y serait refusé en invoquant le cinquième Amendement de la Constitution des Etats-Unis, arguant, d'autre part, que son témoignage violerait la loi des îles Caïmanes sur le secret bancaire. M. Field a persisté dans son refus, bien

qu'il ait été assuré qu'il ne serait pas poursuivi du fait de cette déposition. En mars, un tribunal fédéral de district a confirmé une requête du Gouvernement des Etats-Unis citant M. Field comme témoin. Jusqu'à présent aucune décision définitive n'a été prise dans cette affaire.

108. Dans le discours mentionné plus haut au paragraphe 90, M. Johnson déclarait :

"La communauté financière s'est inquiétée en 1976 de ce qu'un établissement bancaire ayant son siège dans les îles Caïmanes et exerçant diverses activités à l'extérieur faisait l'objet d'une enquête menée par un gouvernement étranger.

Il ne s'agissait là que d'une des innombrables enquêtes que mènent en permanence de grands pays sur les opérations effectuées dans les paradis fiscaux. Ces pays s'inquiètent de ce que leur législation fiscale puisse être violée par des citoyens qui utilisent les facilités desdits paradis. De notre point de vue, le secteur financier représentant une part importante de l'économie locale, nous estimons que nous devons continuer d'accueillir toute personne qui déciderait d'investir et d'opérer dans les îles Caïmanes. C'est à ceux qui exercent des activités périphériques qu'il appartient de s'assurer que celles-ci ne contreviennent pas aux règles en vigueur dans d'autres juridictions. Il doit être clairement entendu qu'un délit fiscal au regard d'autres pays n'en constitue pas un dans les îles Caïmanes.

Conformément à la Confidential Relationship (Preservation) Law récemment promulguée, aucun renseignement relatif à un compte de client ouvert dans tout établissement financier local ne peut être divulgué à qui que ce soit. La loi prévoit que dans le cas où un gouvernement étranger mènerait une enquête à propos d'une infraction autre qu'un délit fiscal, si le Gouvernement des îles Caïmanes était prié de fournir des renseignements à ce sujet, demande devrait en être faite au Gouverneur en son Conseil par l'intermédiaire de la police locale. Une telle requête ne serait recevable que si le délit en question avait été commis sur le territoire des îles Caïmanes et constituait une infraction au regard de sa législation."

## 5. Tourisme

109. C'est en 1965 qu'a commencé la promotion du tourisme avec la création d'un Office du tourisme placé sous la présidence de M. E. J. Bergstrom. Entre 1968 et 1975, des bureaux ont été créés à Miami, Chicago et New York, aux Etats-Unis. En 1974, l'Office du tourisme a été remplacé par un Département du tourisme. M. Bergstrom avait été nommé Directeur du tourisme en 1973.

110. Entre 1966, où le nombre des touristes et visiteurs arrivant par avion s'est élevé à 8 244, et 1974, où ce nombre a été de 53 104, le tourisme a enregistré un taux annuel de croissance régulier, atteignant parfois 46 p. 100, et il est devenu l'un des deux piliers de l'économie. En 1975, la récession dans les pays industrialisés, notamment en Amérique du Nord d'où provenait la majorité des

touristes se rendant dans le territoire, a eu des répercussions négatives sur l'industrie touristique : cette année là, le nombre d'arrivées ne s'est accru que de 2 p. 100, passant à 54 145. Les craintes concernant l'avenir du tourisme se sont cependant dissipées en 1976, année où les arrivées de touristes (64 875) ont battu tous les records, avec une augmentation de 20 p. 100 par rapport à 1975 (voir tableau 2 ci-après). Le nombre de passagers arrivés par paquebot de croisière, qui était passé de 2 513 à 22 541 entre 1974 et 1975, s'est élevé à 40 000 en 1976. La durée moyenne du séjour s'est aussi considérablement allongée au cours de l'année et, de ce fait, le taux d'occupation des hôtels a atteint 63,7 p. 100 (contre 47,7 p. 100 en 1975), s'élevant même à 88 p. 100 pour certains hôtels. Cette amélioration était due à une augmentation de la durée moyenne du séjour, qui était passée de 4,7 jours à 5,2 jours. On a estimé que les touristes avaient dépensé 12 millions de dollars des îles Caïmanes en 1976 (approximativement la même somme qu'en 1975).

Tableau 2

Nombre de touristes arrivant par avion

1968-1976

1968 .....	14 160
1969 .....	19 410
1970 .....	22 891
1971 .....	24 354
1972 .....	30 646
1973 .....	45 751
1974 .....	53 104
1975 .....	54 145
1976 .....	64 875

Source : Cayman Islands Handbook, 1976, op. cit., p. 241.

111. Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'ouverture de l'Assemblée législative (voir aussi par. 85 ci-dessus), le Gouverneur, M. Russell, a dit à propos du tourisme que le gouvernement ne considérerait pas les chiffres records de 1976 avec complaisance et avait récemment lancé un appel d'offres pour la construction d'un nouvel hôtel répondant aux normes internationales. Le nombre élevé de touristes pendant la saison creuse et le taux d'occupation de 100 p. 100 des chambres pendant certaines périodes de la saison de pointe rendaient urgente la construction de chambres supplémentaires en vue du développement de l'industrie. Il a ajouté :

"Il n'est pas question d'arriver à un degré de saturation où le charme et l'espace que les touristes sont venus apprécier sont détruits par un trop grand nombre. Le moment est venu cependant d'augmenter la capacité hôtelière et le gouvernement continuera à appuyer le développement régulier et progressif de cette industrie capitale."

Il a aussi dit que la politique en matière de publicité et de relations publiques à l'étranger faisait l'objet d'un réexamen et qu'une importance plus grande serait donnée au contact direct avec des groupes spécialisés, à la publicité par panneau d'affichage et à d'autres techniques nouvelles. Compte tenu du succès remporté par les bureaux de tourisme de New York et de Miami, de nouveaux agents de vente à Toronto (Canada) et à Houston (Etats-Unis) seraient désignés. Le Gouverneur a ajouté :

"Le gouvernement et le Département du tourisme ne peuvent ni ne doivent réaliser ce programme seuls. L'infrastructure du tourisme relève, pour une grande part, du secteur privé et le gouvernement a l'intention de créer des liens plus étroits entre les opérations du secteur privé et celles du secteur public. Il est prévu de lancer une campagne d'éducation touristique complète dans les îles et de mettre au point des systèmes plus efficaces de formation du personnel local pour l'industrie du tourisme."

112. A la fin de 1976, il y avait 15 hôtels, dont le plus grand avait 183 chambres, et un nombre encore plus grand d'appartements, de villas et de bungalows à louer. Plusieurs hôtels de Grand Cayman se sont agrandis. Le "Casa Bertmar" et le "Spanish Bay Reef" disposent de quelques chambres nouvelles. Le "Buccaneer's Inn", à Cayman Brac, a continué à s'agrandir et dispose de chambres supplémentaires. A Little Cayman, le "Paradise End" s'est ouvert avec des chambres équipées de cuisinettes. Le nombre total de lits s'élevait à environ 1 800 à la fin de 1976.

113. Selon une information communiquée le 4 février 1977, il était prévu de construire un hôtel de 152 chambres, d'un coût de 7 millions de dollars des îles Caïmanes, à Seven Miles Beach, dans Grand Cayman. Les travaux devaient commencer dans les six mois et être terminés 18 mois à deux ans plus tard. Le principal promoteur est M. H. B. Foster, Caymanian qui habite maintenant aux Etats-Unis et qui a annoncé que cet hôtel ferait partie de la chaîne "Ramada International", société des Etats-Unis. Les plans de l'hôtel ont été confiés à la société locale d'architectes Rutkoski, Bradgord and Partners. La société Ramada devait organiser un programme complet de formation hôtelière à l'intention du personnel dans le territoire. L'hôtel emploierait une cinquantaine de personnes.

## 6. Secteur immobilier

114. Entre 1966 et 1974, l'industrie du bâtiment a connu une rapide expansion stimulée essentiellement par la demande de chambres pour touristes, d'immeubles pour des bureaux et des banques, de logements pour les travailleurs immigrés et, à mesure que la prospérité de la communauté locale augmentait, de maisons

correspondant mieux au niveau de vie plus élevé des habitants. A partir de 1975, la demande de locaux à usage de bureaux, de chambres d'hôtel et de logements étant satisfaite et la récession économique se faisant sentir, le secteur de la construction a régressé, ce qui a notamment rendu plus aigu le problème de l'emploi pour les manoeuvres et les ouvriers semi-qualifiés.

115. Dans sa récente présentation du budget (voir aussi par. 90 ci-dessus), M. Johnson, secrétaire aux finances, a déclaré que l'activité dans le bâtiment avait considérablement diminué en 1976. Les statistiques indiquaient que les permis accordés par la Central Planning Authority (CPA) pour 1976 représentaient 6 323 000 dollars des îles Caïmanes, contre 15 675 000 dollars des îles Caïmanes en 1975; Ils avaient donc diminué en valeur. Il y avait eu 234 demandes en 1976 contre 229 en 1975. Les redevances pour les permis de construire ont augmenté en janvier 1976, et les recettes correspondantes se sont élevées à 20 000 dollars des îles Caïmanes en 1976 contre 8 800 dollars des îles Caïmanes en 1975. La diminution de la valeur des projets approuvés en 1976 par rapport à 1975 est à mettre au compte du secteur des immeubles résidentiels, de l'hôtellerie, des bâtiments commerciaux, des bâtiments industriels et des bâtiments officiels. Il y a eu une augmentation dans le secteur des appartements et dans d'autres secteurs. Bien que la valeur des projets ait diminué, le nombre des demandes est resté approximativement le même que pour la période correspondante de l'année précédente. Les immeubles résidentiels et les appartements représentaient 80 p. 100 de la valeur totale des projets approuvés en 1976. Sept grands projets ont été lancés en 1976, dont trois ont été approuvés en principe et devraient commencer à être réalisés en 1977. On espérait que l'amélioration du marché attirerait des fonds à moyen terme et à long terme à des taux d'intérêt plus favorables.

116. La déconfiture en 1974 de l'Interbank House Group (voir plus haut par. 106) a eu des répercussions sur plusieurs projets de construction financés en tout ou en partie par des fonds de l'Interbank. La plupart de ces projets ont trouvé de nouvelles sources de financement peu de temps après. Après avoir été suspendus momentanément, les travaux sur l'un des chantiers les plus importants, Mitchell's Creek Gardens (maintenant Lime Tree Bay), un ensemble résidentiel de luxe, ont été repris par De Talma Enterprises (Cayman), Ltd., société appartenant à un promoteur des Etats-Unis, M. Dwight Crater, en association avec les liquidateurs d'Interbank.

117. Dans son discours du 2 mars 1977 (voir aussi par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russell, a dit que la Caymanian Protection Law de 1971 était en train d'être modifiée (voir par. 145 à 152 ci-après). Les amendements, qui concernaient toute une série de questions relatives à l'immigration et à l'acquisition de la nationalité caymanienne, contenaient des dispositions destinées à faciliter l'établissement de retraités dans le territoire.

118. En 1971, un Department of Lands and Surveys a été créé en même temps qu'étaient présentées trois lois foncières prévoyant un système d'adjudication et de registre fonciers. En 1973, le gouvernement a désigné une équipe chargée d'établir le cadastre. Ces travaux devraient être terminés en 1977.

## 7. Agriculture, élevage et pêche

119. Le développement agricole du territoire est freiné en raison du peu d'étendue des terres arables, de la pénurie de main-d'oeuvre agricole qualifiée et de l'état rudimentaire des routes d'accès aux zones rurales.

120. Dans les propositions qu'il a formulées à la demande de la Cour d'appel au sujet du plan de développement proposé, propositions qui ont été ensuite incorporées dans le rapport de la Cour (voir par. 94 à 96 plus haut), M. J. B. W. Jackman, directeur du Département de l'agriculture, a exposé ses vues sur le potentiel agricole du territoire en général. Il a indiqué notamment que l'obstacle majeur au développement de l'agriculture était le peu d'intérêt manifesté à l'égard de cette forme d'activité. Les activités des habitants des îles avaient toujours été orientées vers la mer, mais dans le passé les îles produisaient un grand nombre des produits alimentaires qui étaient actuellement importés des Etats-Unis et du Costa-Rica.

121. Les méthodes d'agriculture devaient être modernisées, mais l'application des connaissances actuelles et l'utilisation d'engrais et d'autres moyens devraient permettre de développer de façon viable la culture des fruits et des légumes, ainsi qu'il est indiqué dans une analyse des coûts réels établie par M. Jackman. D'ores et déjà la production d'oeufs est suffisante. La production de viande de boeuf est en augmentation; quelque cent têtes de bétail amélioré ont été importées dans le territoire en 1975 (voir ci-dessous). Le plus urgent pour l'heure est de doter le territoire d'abattoirs modernes. Rien ne s'oppose à ce que les îles Caïmanes puissent éventuellement satisfaire leurs besoins en viande. Les eaux à proximité du territoire ne sont pas suffisamment profondes pour se prêter au développement de la pêche sur une grande échelle, mais une étude récente sur les possibilités de ce secteur effectuée par l'Overseas Development Administration (Département du développement des territoires d'outre-mer) du Royaume-Uni a révélé qu'il y avait suffisamment de poisson pour satisfaire les besoins du territoire. En ce qui concerne la sylviculture, M. Jackman, tout en ne croyant pas à un développement sur une large échelle de cette industrie, a souligné la nécessité de conserver les forêts qui protègent les espaces ouverts des effets du vent et défendent les sols de l'érosion causée par les eaux de ruissellement. Les possibilités de production agricole du territoire sont donc extrêmement élevées et permettraient à la fois de satisfaire les besoins du marché intérieur et de produire pour l'exportation. Il y a également des possibilités de développement des activités alliées à l'agriculture en utilisant les produits dérivés de l'agriculture et de l'élevage, en grande partie gaspillés jusqu'ici. Il est donc nécessaire de conserver les terres qui peuvent être rentables et qui représentent, de l'avis de M. Jackman, une superficie de 2 428 hectares au moins sur la Grande Caïmane.

122. L'élevage est la principale activité rurale. Les vergers de mangues et d'avocats plantés en 1975 prospèrent et devraient constituer une partie importante de l'approvisionnement en fruits frais au cours des prochaines années. Les principaux producteurs sont la Caledonian Farms, la Bothwell's Poultry and Beef Farm, la Island Vegetables et deux établissements de culture hydroponique, dont l'un a fermé temporairement ses portes en raison de difficultés financières.

La Caledonian Farms est actuellement en mesure de vendre 20 à 25 porcs par semaine, ce qui permet de satisfaire une grande partie des besoins du territoire en porc frais. La Bothwell's Farm, qui a changé de propriétaire fin 1976, est le principal fournisseur d'oeufs. Cette exploitation agricole a également importé des bovins de la race Santa Gertrudis et de race limousine pour améliorer le cheptel. Selon les renseignements recueillis, ce bétail s'est extrêmement bien acclimaté et n'a souffert d'aucune maladie sérieuse. Ainsi qu'il est indiqué dans des rapports antérieurs du Comité spécial, la Mariculture, Ltd., propriétaire du seul élevage commercial de tortues, a été mise en liquidation en mai 1975. En mars 1976, elle a annoncé la vente de ses avoirs, pour la somme de 2,2 millions de dollars des îles Caïmanes, à une nouvelle société, la Cayman Turtle Farm, Ltd. 72,5 p. 100 du capital de cette dernière sont détenus par M. Heinz Mittag de la République fédérale d'Allemagne, et 25 p. 100 par la Commonwealth Development Finance Company, Ltd., du Royaume-Uni. Le Gouvernement du territoire a pris 50 000 parts de la nouvelle société, d'une valeur de 1 dollar des îles Caïmanes chacune (environ 2,5 p. 100) en règlement des taxes et droits perçus au titre de la cession de propriété et il est représenté au Conseil d'administration (voir également par. 227 ci-après).

123. Fin 1976, la Little Cayman Trading Company, Ltd., a construit sur Cayman Brac une usine de traitement des langoustes dont le prix est évalué à 60 000 dollars des îles Caïmanes. Les actionnaires de la société comprennent une société locale, la Cayman Inter Island Airways, Ltd., ainsi qu'une entreprise de vente de poisson en gros et une entreprise de pêche des Etats-Unis. En janvier 1977, ont débuté les envois de langoustes prêtes à la vente aux Etats-Unis. L'usine, qui comprend actuellement une aire de travail et des chambres froides, sera éventuellement transférée à la Petite Caïmane; il est prévu d'ajouter aux installations actuelles un dispositif de traitement du poisson ainsi qu'une usine de déshydratation pour la production de farine de poisson.

## 8. Industries

124. Conscient de l'impossibilité d'asseoir une économie stable sur le tourisme et les opérations financières internationales, principales activités du territoire, le gouvernement préconise depuis longtemps la diversification de l'économie. Récemment, lorsqu'il a présenté le budget (voir également par. 90 ci-dessus), M. Johnson, secrétaire aux finances a annoncé que le gouvernement avait décidé d'offrir des incitations à l'implantation de nouvelles industries locales, sous forme essentiellement d'exonération de droits sur les marchandises et l'équipement importés. M. Johnson a déclaré que les autres concessions - permis de travail, autorisation d'exercer un commerce ou des activités économiques, octroi de subventions en vertu de la Tax Concession Law (loi sur les exonérations d'impôts) et de la Local Companies Control Law (loi régissant les sociétés locales) - seraient examinées séparément, mais qu'il n'y aurait pas de problème dès lors que la demande d'implantation d'une industrie locale aurait été approuvée. En ce qui concerne les investissements étrangers dans les industries locales, le rapatriement des capitaux et des bénéfices ne serait soumis à aucune restriction par le contrôle des changes.

125. Le Secrétaire aux finances a également déclaré que le gouvernement étudiait la question de l'immatriculation des navires depuis de nombreuses années, car il considérait que cette activité pouvait fournir au gouvernement et à la collectivité en général des recettes et d'autres avantages. La question est actuellement à l'étude avec le concours du Gouvernement du Royaume-Uni et de la communauté financière locale. A titre de première mesure dans la réorganisation de l'industrie locale, l'Office d'immatriculation des sociétés a également été chargé de l'immatriculation des navires. Le territoire doit prouver au Royaume-Uni qu'il est en mesure de remplir correctement les fonctions de port d'attache, notamment en ce qui concerne l'immatriculation des navires, les conditions d'engagement de l'équipage, les certificats de sécurité des navires et autres formalités exigées. Selon M. Johnson, le gouvernement est décidé à surmonter les nombreuses difficultés que pose l'établissement d'un port d'attache, même s'il lui faut beaucoup de temps pour que ces activités deviennent rentables.

126. Un autre domaine de diversification économique concerne la construction d'un terminal pétrolier sur la Petite Caïmane. Le 16 mars 1977, le Secrétaire aux finances et M. Harols van der Linde, propriétaire de la Cayman Energy Ltd., ont signé un accord aux termes duquel la société de M. Van der Linde acquiert le droit exclusif pendant un an du transport pétrolier-barge dans les eaux de la Petite Caïmane. Le gouvernement percevra une redevance de 0,0075 dollar des îles Caïmanes par baril pendant la phase de transfert pétrolier-barge et de 0,01 dollar des îles Caïmanes par baril après la construction du terminal. Selon les évaluations, environ 500 000 barils de pétrole par jour seront transférés pendant la première étape du projet et près de 1 million pendant la deuxième. On espère commencer les opérations en juin 1977.

127. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée législative (voir également par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russel, a mentionné que M. G. H. Bodden, membre élu du Conseil exécutif responsable du Département de l'agriculture et des ressources naturelles, examinait plusieurs demandes de prospection de pétrole en mer ainsi que la législation et les règlements existants pour déterminer s'ils étaient adaptés aux besoins du territoire.

128. Il existe également dans le territoire une industrie de fabrication de bijoux qui utilise des matériaux locaux tels l'écaille de tortue et le corail mort (noir). L'industrie emploie près de 110 travailleurs autochtones, la plus grande entreprise occupant 25 personnes.

#### 9. Communications et autres éléments d'infrastructure

129. En 1976, les routes de la Grande Caïmane avaient une longueur de 118 km, dont 93 km étaient goudronnés. Cayman Brac possédait environ 37 km de routes dont 21 étaient goudronnés. En 1976, les dépenses au titre du programme de construction routière se sont élevées à 1,5 million de dollars des îles Caïmanes. Selon les renseignements donnés par le Secrétaire aux finances dans sa présentation du budget (voir également par. 90 ci-dessus), l'objectif initial de pavage de 45 km avait été réduit de 5 km pour des raisons d'économie. En conséquence, il ne restait en 1977 que 8 km de routes à paver pour réaliser les objectifs fixés.

130. Le principal aéroport du territoire est l'aéroport international Owen Roberts sur la Grande Caïmane. A l'exception d'une piste d'atterrissage privée sur la Petite Caïmane, le seul autre aéroport, l'aéroport Gerard Smith, est situé sur Cayman Brac. On a établi au cours de l'année des plans d'aménagement et d'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport international, en attendant de pouvoir construire une nouvelle aérogare et de nouvelles aires de trafic et de stationnement. Dans son discours du mois de mars (voir également par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russell, a déclaré que la construction d'une nouvelle aérogare pour l'aéroport international avait un rang de priorité élevé mais que malheureusement on devrait se contenter en 1977 d'effectuer de petits travaux de réfection et d'améliorer les installations. Il a poursuivi en disant qu'une partie des fonds nécessaires au financement du projet de construction pourrait être fournie par une nouvelle source d'assistance, le Fonds européen de développement, auquel le territoire, étant membre associé de la CEE, avait accès. On procéderait en 1977 à l'étude de la conception et du financement du projet et une décision définitive interviendrait à ce sujet.

131. Les Lignes Aériennes Costarricenses, S.A. (LACSA) et les Cayman Airways, Ltd. (CAL), compagnie aérienne locale dont le capital est détenu conjointement par le gouvernement territorial et la LACSA à raison de 60 p. 100 et 40 p. 100 respectivement, assurent des vols réguliers entre le territoire et Miami, la Jamaïque et le Costa Rica. La CAL assure également des liaisons d'île à île. La Southern Airways, Inc., compagnie aérienne des Etats-Unis, assure également des vols quotidiens entre le territoire et Miami.

132. Ainsi qu'il a été signalé dans des rapports antérieurs du Comité spécial, les travaux d'expansion et d'aménagement du port de Georgetown sont en cours. Lorsqu'il a présenté le budget (voir également par. 90 ci-dessus), le Secrétaire aux finances a déclaré que le coût des travaux d'aménagement du port s'élèverait à 4 millions de dollars des îles Caïmanes environ, non compris le prix des terres qui atteignait à cette date 337 425 dollars des îles Caïmanes. Fin 1976, les dépenses engagées au titre du projet avaient déjà atteint le montant de 3,1 millions de dollars des îles Caïmanes. La Caribbean Development Bank avait consenti un prêt de 2 millions de dollars des îles Caïmanes pour financer le projet, le reste devant être financé à l'aide des recettes locales. Toutefois, étant donné la situation financière difficile dans laquelle se trouvait le territoire en 1976, le gouvernement avait sollicité un prêt supplémentaire de 500 000 dollars des îles Caïmanes, demande qui était actuellement examinée par la Banque. Le Secrétaire aux finances a également signalé que le projet serait achevé au cours de l'année 1977.

133. L'amélioration et le développement constants des services de télécommunications dans les îles Caïmanes ont été stimulés par la demande croissante des établissements financiers établis dans le territoire et ont à leur tour renforcé l'attrait que présente celui-ci en tant que centre d'affaires international. La Cable and Wireless (West Indies), Ltd. assure exclusivement les services de téléphone, de télégraphe et de télex commerciaux. Un service téléphonique international fonctionne 24 heures par jour. Un câble sous-marin co-axial qui relie le service au Central téléphonique international de la Jamaïque, d'où les appels sont automatiquement retransmis à toutes les parties du monde, a été installé en 1972, ce qui

permet d'avoir une excellente réception. Les îles Caïmanes ont le nombre de lignes de télex par habitant le plus élevé de tous les pays du monde, déjà estimé en 1974 à une ligne pour 200 habitants.

134. La Caribbean Utilities Company, Ltd., et la Cayman Brac Power and Light Company sont les deux seules compagnies de services publics du territoire qui fournissent l'énergie électrique à la Grande Caïmane et à Cayman Brac, respectivement. Le territoire ne dispose ni de réseaux d'alimentation en eau ni de réseaux d'égout, les hôtels et les résidents doivent se servir de citernes ou de puits pour l'alimentation en eau et de fosses septiques pour l'évacuation des eaux usées. Lorsqu'il a présenté le budget, le Secrétaire aux finances a déclaré que le gouvernement examinait le problème de l'alimentation en eau et de l'évacuation des eaux usées. Une équipe d'experts, nommée par le gouvernement en 1975 au titre de l'assistance technique britannique, a signalé que les eaux souterraines de la région de Georgetown étaient polluées et qu'il fallait de toute urgence installer un réseau d'adduction d'eau adéquat pour éliminer les risques de maladies. Les nappes d'eau souterraines de Cayman Brac et de la Petite Caïmane n'étaient pas polluées, il fallait donc seulement améliorer le réseau. Les dépenses en capitaux pour l'exécution du projet, a poursuivi le Secrétaire aux finances, seraient très importantes, et il fallait donc prévoir plusieurs étapes, la première tranche de travaux étant effectuée dans les régions où les besoins étaient les plus urgents. Les membres du Conseil exécutif concernés ont déclaré que le rapport des experts serait examiné conjointement avec les propositions de firmes privées concernant les réseaux d'alimentation en eau et d'égouts.

#### 10. Finances publiques<sup>h/</sup>

135. Le montant estimatif des recettes locales pour 1976, provenant essentiellement des droits de douane, des droits perçus sur les sociétés, de la vente de timbres et des droits de timbre sur les transactions immobilières, de la taxe de voyage et de la taxe de séjour, s'est élevé à 11,6 millions de dollars des îles Caïmanes environ. Après résorption du déficit de 1975, ce montant a été ramené à 11,2 millions de dollars des îles Caïmanes.

136. Le montant des dépenses révisées pour la même année était estimé à 10,4 millions de dollars des îles Caïmanes au titre des dépenses renouvelables et à 1,1 million de dollars des îles Caïmanes au titre des opérations en capital, soit un déficit de 177 116 dollars des îles Caïmanes pour l'année. Les dépenses financées par des prêts (y compris les prêts d'aide à l'équipement accordés par le Royaume-Uni, et ceux consentis par la Caribbean Development Bank et les banques commerciales locales) se montaient à 2 millions de dollars des îles Caïmanes, portant ainsi le montant total des dépenses à 13,4 millions de dollars des îles Caïmanes.

---

<sup>h/</sup> Pour de plus amples détails sur les recettes et les dépenses du gouvernement pour la période 1975-1977, voir l'appendice IV au présent rapport.

137. En 1976, la somme de 58 018 dollars des îles Caïmanes, affectée à un projet initialement inscrit au budget de 1975, a représenté les dernières dépenses financées par une subvention du Royaume-Uni, qui avait mis fin à l'octroi de subventions le 31 mars 1974, tout en prévoyant l'achèvement des projets qui avaient été approuvés au titre des subventions. Dans son discours du 2 mars 1977 (voir également par. 85 ci-dessus), le gouverneur, M. Russell, a déclaré que le montant de l'aide du Royaume-Uni sous forme de prêts pour le financement de projets avait été fixé à 200 000 dollars des îles Caïmanes pour la période allant d'avril 1977 à mars 1978. A l'issue des négociations entamées avec le Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, le Royaume-Uni s'était engagé à continuer à fournir une aide en capitaux pour une nouvelle période de trois ans, aide qui s'élèverait à 300 000 livres pour 1977/78, 200 000 livres pour 1978/79 et 100 000 livres en 1979, année où toute aide cesserait.

138. Le montant estimatif des recettes pour 1977 était de l'ordre de 12,6 millions de dollars des îles Caïmanes. Celles-ci proviendraient d'une augmentation des droits perçus sur les banques et les sociétés de gestion de portefeuille, l'alcool et le tabac, décrétée en décembre 1976, et dont on escomptait des recettes de 700 000 dollars des îles Caïmanes, ainsi que des redevances (100 000 dollars des îles Caïmanes) que procureraient les activités de transfert de pétrole qu'il était prévu d'entreprendre sur la Petite Caïmane (voir par. 126 ci-dessus).

139. Le montant estimatif des dépenses financées à l'aide des recettes locales était de l'ordre de 13,2 millions de dollars des îles Caïmanes, montant qui se décomposait comme suit : 11,2 millions de dollars des îles Caïmanes au titre des dépenses renouvelables et 1,4 million de dollars des îles Caïmanes au titre des dépenses d'équipement, et 560 000 dollars des îles Caïmanes environ au titre d'une augmentation des traitements de la fonction publique. Le déficit budgétaire pour l'exercice, de l'ordre de 570 000 dollars des îles Caïmanes serait ajouté au déficit de 1976, portant le montant total du déficit à la fin de 1977 à 750 000 dollars des îles Caïmanes environ. Les postes de dépenses les plus importants du compte de fonctionnement concernaient les secteurs des finances et du développement (2 millions de dollars des îles Caïmanes environ, soit 18 p. 100 du montant total des dépenses renouvelables); de l'enseignement (1,7 million de dollars des îles Caïmanes, soit 15 p. 100 des dépenses renouvelables) et de la santé (1 million de dollars des îles Caïmanes, soit 9 p. 100). Les dépenses d'équipement financées par des prêts (y compris les prêts d'aide à l'équipement accordés par le Royaume-Uni et un prêt consenti par la Caribbean Development Bank pour le projet d'aménagement du port) s'élèveraient à 1,4 million de dollars des îles Caïmanes environ, portant le montant total des dépenses pour 1977 à 14,6 millions de dollars des îles Caïmanes approximativement.

140. Au 1er janvier 1976, le montant total de la dette publique était légèrement supérieur à 7,1 millions de dollars des îles Caïmanes, dont 1,1 million de dollars des îles Caïmanes représentait des prêts du Royaume-Uni, 2,2 millions de dollars des îles Caïmanes des prêts de la Caribbean Development Bank et 3,8 millions de dollars des îles Caïmanes des prêts consentis par des banques locales i/.

---

i/ Pour de plus amples détails sur la dette publique, voir l'appendice V au présent rapport.

Les sommes remboursées au titre des prêts en 1977 s'élèveraient à 1 million de dollars des îles Caïmanes environ, non compris les prêts d'aide à l'équipement du Royaume-Uni et les prêts consentis par la Caribbean Development Bank, pour lesquels un moratoire avait été accordé. Selon le Secrétaire aux finances, les remboursements annuels au titre des prêts avaient atteint 10 p. 100 du budget ordinaire, ce qui correspondait au montant maximum préconisé dans les principes directeurs arrêtés de longue date. M. Johnson a déclaré qu'il n'était pas rare que les pays s'endettent trop lourdement, et que la tentation de le faire était grande, mais que les îles Caïmanes devaient agir avec prudence.

141. Pour la période 1972-1976, le PNUD a attribué à la région des Antilles (y compris les îles Caïmanes) un chiffre indicatif de planification global. Le programme par pays, établi pour la région d'après le chiffre indicatif de planification et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978, a été modifié en conséquence. Le montant total des fonds mis à la disposition du territoire en 1967-1975 s'élevait à 772 178 dollars des Etats-Unis, tandis que le montant total de l'assistance prévue pour la période de 11 mois se terminant en novembre 1976 atteignait 134 000 dollars des Etats-Unis. Au cours de la période à l'examen, les îles Caïmanes ont également participé à des projets par pays et des projets régionaux intéressant plusieurs îles.

## D. Situation sociale

### 1. Emploi

142. Si l'on excepte le secteur de la marine, les possibilités d'emploi étaient jusqu'à ces dernières années, très limitées. Vers la fin des années 60, le territoire se transformait en un lieu de tourisme et un paradis fiscal, ce qui ralentit l'émigration et encouragea ceux qui étaient partis à revenir dans leurs foyers. Il apparut en outre très rapidement que la main-d'oeuvre locale était tout à fait insuffisante face aux besoins créés par l'afflux des capitaux d'investissement étrangers et l'on vit alors arriver en masse des travailleurs étrangers, ouvriers qualifiés, en particulier. Mais à partir de 1975, sous l'effet de la récession mondiale, qui coïncidait avec une phase de saturation dans certains secteurs du développement, notamment la construction, le nombre des emplois diminuait. Lorsqu'il a présenté le dernier budget, le Secrétaire financier, M. Johnson, dans un tour d'horizon des réalisations économiques des deux années précédentes, a révélé que pour la première fois depuis 10 ans on avait enregistré un certain chômage. Il a cependant ajouté que le problème ne présentait aucun caractère de gravité et que les projections pour 1977 laissaient prévoir une amélioration du secteur de la construction qui devait alléger le chômage.

143. D'après les relevés officiels, le nombre des chômeurs déclarés s'élevait à 109 à la fin de 1976. Cinquante-trois pour cent d'entre eux étaient des employés de bureau ou de magasin, 11 p. 100 des employés de maison, 10 p. 100 des travailleurs manuels, 5 p. 100 des serveurs, le reste occupant des emplois divers.

144. En 1976, le gouvernement a nommé un responsable de l'emploi dont les fonctions consistent à :

- a) Etablir un registre du chômage et constituer des dossiers contenant tous les renseignements pertinents sur les employeurs et les emplois;
- b) Constituer un fichier des travailleurs en quête d'emploi, et un fichier spécial pour les travailleurs immigrants titulaires d'un permis de travail;
- c) Encourager les employeurs à faire connaître les vacances de postes, qu'ils se chargent ou non de pourvoir eux-mêmes ces postes, afin de permettre à l'administrateur responsable de dresser un tableau plus complet de la situation de l'emploi;
- d) Demander aux employeurs qui sollicitent la délivrance d'un permis de travail au titre d'un poste vacant de lui faire connaître tous les détails concernant ce poste, de façon que l'administration puisse s'assurer que les clauses et conditions proposées sont conformes aux us et coutumes et que les qualifications requises répondent effectivement aux exigences de l'emploi proposé;
- e) Examiner toutes les demandes de permis de travail et s'assurer que le travailleur immigrant possède les qualifications et l'expérience requises pour l'emploi proposé;

f) Faciliter l'examen par le Caymanian Protection Board (voir ci-après) des demandes de renouvellement de permis de travail en l'informant de l'état du marché, de façon à pouvoir retenir les travailleurs qui se distinguent par leurs qualifications et leurs références au cas où il serait nécessaire de renvoyer une partie de la main-d'oeuvre immigrée;

g) Maintenir des contacts avec le responsable principal de l'éducation et le responsable des carrières, pour aider ceux qui quittent l'école à trouver un emploi qui leur convienne;

h) Mettre sur pied un service consultatif à l'intention des travailleurs et des employeurs, et un service de documentation sur les usages professionnels et les conditions d'emploi; conseiller, en toute impartialité et à bon escient, les travailleurs que des différends opposent à leurs employeurs et mettre au courant les nouveaux employeurs étrangers venus dans le territoire des us et coutumes locaux.

145. L'immigration dans le territoire est régie par le Caymanian Protection Board. Celui-ci, qui a été créé par la Caymanian Protection Law de 1971, est chargé de trancher lorsqu'il y a doute sur la qualité de ressortissant des îles Caïmanes, de conférer cette qualité et d'autoriser l'exercice d'activités rémunérées (délivrance d'un permis de travail) à des non-autochtones.

146. La Caymanian Protection Law de 1971 prévoit deux modes d'acquisition de la qualité de ressortissant des îles : de plein droit ou par décret. Cette qualité est acquise de droit à tout sujet britannique : a) dans le territoire, de parents domiciliés dans celui-ci ou y ayant leur résidence habituelle à l'époque de sa naissance; b) domicilié dans le territoire lorsque la Caymanian Protection Law est entrée en vigueur; c) ayant résidé dans le territoire pendant une période de cinq ans au cours des sept années qui ont précédé l'adoption de la loi; d) possédant par décret la qualité de ressortissant des îles depuis cinq ans au moins; e) fils ou fille, beau-fils ou belle-fille ou enfant adopté avant l'âge de 18 ans d'un ressortissant des îles; f) devenu citoyen du Royaume-Uni et du Commonwealth en vertu d'un décret de naturalisation délivré par le Gouverneur conformément aux British Nationality and Status of Aliens Acts adoptés entre 1914 et 1943, ou d'un décret de naturalisation ou d'immatriculation délivré conformément aux British Nationality Acts adoptés de 1948 à 1965. Pour acquérir la qualité de ressortissant des îles par décret, il faut être sujet britannique, âgé de 18 ans et avoir son domicile habituel dans le territoire depuis cinq ans au moins à la date de la demande. Une fois la qualité de ressortissant accordée, l'impétrant doit établir son domicile dans les îles Caïmanes.

147. Un projet d'amendement de la Caymanian Protection Law de 1971 a été présenté en mars 1977, au cours de la première session de l'Assemblée législative. Le rapporteur, qui était également le Secrétaire principal de l'Assemblée, M. Foster, a déclaré que les modifications proposées ne portaient pas sur la nationalité mais sur les conditions d'obtention de la qualité de ressortissant des îles. La modification principale se rapportait à l'acquisition de plein droit de cette qualité, qui avait été jusque là automatiquement reconnue aux sujets britanniques

citoyens du Royaume-Uni et du Commonwealth immatriculés dans le territoire. Selon M. Foster, ces personnes n'auraient plus droit, à l'avenir, qu'au titre de résident permanent. Il a ajouté que les dispositions sanctionnant la qualité de ressortissant par droit de naissance étaient également modifiées et qu'à l'avenir, un enfant ne se verrait reconnaître cette qualité que dans le cas où l'un de ses parents serait lui-même ressortissant des îles et où son père et sa mère y seraient tous deux domiciliés, que cet enfant fût lui-même né dans le territoire ou hors de celui-ci. Les dispositions du projet de loi prévoyaient le maintien des droits acquis dans le cadre des lois adoptées précédemment.

148. M. Foster a également expliqué que ce projet de loi permettait aux personnes bénéficiant de revenus perçus hors du territoire ainsi qu'aux retraités d'acquérir la qualité de résident permanent dans les six mois qui suivaient leur arrivée dans le territoire, au lieu du délai habituel d'un an.

149. Au cours des débats, M. J. M. Bodden a déclaré que "c'étaient les lois d'immigration qui ouvraient tout grand la porte d'un pays". Les îles Caïmanes étant un petit territoire doté de faibles ressources naturelles et d'une économie peu développée, l'immigration pourrait, si l'on n'y prenait garde, se révéler "un monstre dévorant". M. Bodden a également indiqué que la loi initiale présentait un certain nombre de lacunes qu'il importait de combler. Nombreux étaient ceux qui, ayant réussi à se faire immatriculer dans le territoire en qualité de sujets britanniques, avaient ainsi obtenu la qualité de ressortissants des îles sans y avoir droit. Si cet état de choses devait se prolonger, on verrait une multitude de gens affluer dans le territoire et y disputer aux ressortissants des îles un droit que ces derniers détenaient de naissance. S'agissant des enfants nés dans le territoire, M. Bodden a déclaré qu'à l'avenir ils devraient, pour revendiquer de plein droit la qualité de ressortissant des îles, justifier d'un lien de parenté avec des habitants de celles-ci, et non pas être simplement des "oiseaux de passage".

150. Mlle Annie H. Bodden, qui avait été le seul membre de l'Assemblée législative à s'opposer à l'adoption du projet de loi, a déclaré qu'il ne fallait pas aller trop loin même si, comme elle le pensait, la Caymanian Protection Law manquait encore quelque peu de rigueur. La coutume voulait qu'un enfant né à l'étranger de parents ressortissants des îles conserve certains privilèges dans le territoire et il n'y avait aucune raison d'y mettre fin. Un enfant né dans le territoire devait avoir une fois majeur, le droit de choisir sa nationalité. Mlle Bodden a ajouté : "Tout enfant né dans les îles Caïmanes en est ressortissant, de naissance, et de droit. Je ne saurais admettre que l'on en fasse un apatride".

151. M. C. Ebanks s'est déclaré favorable au projet de loi, car pour lui la diminution du nombre des emplois imposait de protéger d'abord les ressortissants des îles. Un certain nombre d'étrangers occupaient dans l'administration, les banques, etc., des postes qui revenaient aux nationaux du territoire; qu'ils n'avaient évidemment nul désir de quitter.

152. Pour M. T. M. Bodden, le projet de loi ne concernait ni les permis de travail ni la double nationalité. Il mettait fin à l'inégalité qui donnait aux citoyens du Commonwealth plus de droits qu'à ceux du Royaume-Uni et maintenait intacte la tradition économique et sociale. Les personnes nées dans le pays ou hors de celui-ci

devaient seulement, selon ce projet de loi, être en mesure d'attester que leurs père ou mère étaient ressortissants des îles. Ce projet de loi et les mesures qui en découleraient étaient destinés à combler les lacunes actuelles et à mettre un terme à l'entrée des indésirables.

153. Depuis l'adoption de la Trade Union Law de 1942, deux syndicats ont été officiellement reconnus dans le territoire : une section de la Global Seamen's Union en 1959 et la Cayman Islands Taxicab Association en 1965.

## 2. Santé publique

154. La Direction des services médicaux est placée sous la responsabilité d'un médecin chef des services de santé, actuellement un chirurgien, qui dirige également l'hôpital public de Georgetown. Celui-ci est assisté de quatre médecins, d'un dentiste, d'inspecteurs sanitaires, d'infirmières et de personnel paramédical. Son contrat étant venu à expiration, l'administrateur des services hospitaliers qui avait été nommé en 1973 pour améliorer l'ensemble des services médicaux a quitté le territoire en juillet 1976.

155. En février 1976, un nouveau bâtiment d'hospitalisation, dont la construction a coûté 600 000 dollars des îles Caïmanes, a été inauguré à l'hôpital de Georgetown. Doté d'un équipement moderne, il comprend 30 chambres individuelles. Sur Cayman Brac se trouve un petit hôpital, Faith Hospital, construit grâce à des contributions bénévoles et maintenant établissement public administré par un médecin. Il existe également à West Bay, Bodden Town, et dans les circonscriptions de l'Est et du Nord des dispensaires où des malades reçoivent sans être hospitalisés les soins d'infirmières de la santé publique.

156. Il est particulièrement important de détruire les moustiques car l'économie du territoire repose sur le tourisme. Cette tâche a été confiée au MRCU, dont les opérations ont commencé en 1966. Le MRCU utilise deux méthodes : physique (mise en eau ou assèchement de certaines parties marécageuses afin d'assainir les zones de prolifération) et chimique (pulvérisation d'insecticides à l'aide d'appareils mobiles, ou pulvérisation aérienne).

157. Selon les prévisions budgétaires établies pour 1977, les dépenses renouvelables effectuées au titre des services médicaux devraient dépasser légèrement un million de dollars des îles Caïmanes, accusant ainsi une faible augmentation par rapport à 1976. L'ensemble des frais médicaux, dentaires et hospitaliers devait, prévoyait-on, atteindre environ 177 500 dollars des îles Caïmanes pour l'année 1977 (contre 144 000 dollars en 1976). Le budget de 1977 prévoyait que les dépenses du MRCU seraient de l'ordre de 550 000 dollars des îles Caïmanes (contre 460 590 dollars en 1976).

### 3. Services sociaux

158. Au cours de l'année 1976, le Conseil national des services sociaux (NCSS) créé en 1975 grâce à l'aide publique et à des fonds provenant d'institutions et de particuliers, a réalisé la plupart des grands projets prévus pour cette année-là. C'est ainsi que l'on a inauguré une école (Lighthouse School), un centre pour enfants handicapés physiques et mentaux à West Bay, et des garderies pour les enfants d'âge préscolaire dans la circonscription du Nord et à Georgetown. Parmi les autres projets du NCSS figurait l'ouverture d'une bibliothèque municipale dans la circonscription de l'Est.

#### E. Enseignement

159. L'enseignement relève de la responsabilité d'un membre élu du Conseil exécutif responsable de la santé, de l'éducation et des services sociaux, qui est chargé, sur l'avis du Conseil, de définir une ligne d'action en matière d'éducation et de surveiller la gestion des écoles publiques. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 15 ans.

160. Les écoles primaires publiques sont au nombre de 9, dont trois dans Cayman Brac. Le total des effectifs s'élevait en 1976 à 1 402, le personnel d'encadrement comptant 56 personnes. A l'école secondaire des îles Caïmanes, située sur la Grande Caïmane, il y avait 1 192 élèves au total et le personnel enseignant et administratif comptaient 89 personnes. Cette école possède dans Cayman Brac une annexe, où sont inscrits 192 élèves encadrés par 13 personnes. Il y a également 5 écoles privées, dont deux assurent des cours au niveau du secondaire. Le total des effectifs de l'année 1976 s'élevait dans ces écoles à 728 au niveau du primaire et à 161 au niveau du secondaire.

161. Le territoire n'est pas en mesure de pourvoir tous les postes de maîtres. C'est pourquoi une fraction importante du corps enseignant se recrute dans les Antilles, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Canada (voir ci-après).

162. Le Community College qui a été inauguré en octobre 1975, comptait 22 élèves en 1976. Le Collège international des îles Caïmanes, qui est une institution autonome et privée associée à plusieurs universités américaines, a obtenu que la licence qui lui avait été accordée à titre provisoire soit prolongée d'un an. Au début de 1977, 34 étudiants suivaient à l'étranger des cours de formation professionnelle, dans certains cas grâce à des bourses versées par le gouvernement ou octroyées sous son patronage. Le gouvernement a consacré en 1976 93 000 dollars des îles Caïmanes aux bourses et à la formation professionnelle. Par ailleurs, la Banque de développement des Antilles consent des prêts aux étudiants qui désirent poursuivre des études supérieures j/.

---

j/ Pour les détails concernant la formation professionnelle et les études à l'étranger se reporter aux annexes V et VI au présent rapport.

163. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 2 mars 1977 (voir également plus haut le paragraphe 85), le Gouverneur, M. Russell, a souligné l'importance que devaient prendre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur si l'on voulait relever le niveau de qualification des autochtones employés tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le gouvernement ferait en sorte qu'aucun candidat susceptible de compléter sa formation ne se voit arrêté faute de ressources; afin de souligner l'importance de cette politique dans l'ordre des priorités, on ferait de 1977 l'"Année de la formation professionnelle et de l'éducation" (voir également plus haut, le paragraphe 85). M. Russell a également annoncé que la loi de 1968 relative à l'enseignement dans les îles Caïmanes serait réexaminée au cours de l'année, de même que les mesures en vigueur dans ce domaine. Etant donné que sur un total de 150 enseignants, 119 étaient recrutés à l'étranger, il convenait de donner l'impulsion nécessaire à la formation pédagogique. L'enseignement professionnel méritait également de se voir accorder une place plus grande qu'à l'heure actuelle.

## II. PROGRAMME DES VISITES ET REUNIONS

### A. Réunion avec le Gouverneur, le 18 avril 1977

164. En réponse à la Mission de visite qui l'interrogeait sur les intentions du Royaume-Uni en ce qui concernait les perspectives d'évolution politique et constitutionnelle des îles Caïmanes, le Gouverneur a déclaré que le Royaume-Uni était fier de l'oeuvre de décolonisation accomplie jusqu'à présent et qui se poursuivait actuellement. L'un des rôles du Gouverneur consistait à veiller à ce que le peuple qui avait le droit de décider de son propre avenir, ait le choix entre diverses options constitutionnelles. Or, dans les îles Caïmanes, les gens souhaitaient le maintien du statu quo.

165. A une date antérieure, la même année, M. Patrick C. Duff et M. Harry S. H. Stanley du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni avaient, au cours d'une réunion avec des membres de l'Assemblée législative, examiné très franchement l'attitude de ce dernier au sujet des questions constitutionnelles. Les membres de l'Assemblée avaient déclaré que le territoire ne désirait pas pour l'instant modifier son statut constitutionnel dans le sens d'une plus grande indépendance.

166. En ce qui concernait la question de la présidence de l'Assemblée législative, c'était le Gouverneur qui continuait à assumer cette fonction. Il avait communiqué à l'Assemblée lors d'une réunion officielle, un texte dans lequel il priait instamment celle-ci de recommander le choix d'un speaker conformément aux dispositions de la Constitution, mais que cette proposition avait été rejetée. Il a ajouté que l'Assemblée était parfois le cadre de discussions extrêmement vives qui réclamaient une grande fermeté de la part du Président. Il était assez difficile de trouver un président impartial, ce qui était dû probablement à ce que la population était réduite.

167. Le Gouverneur a ajouté que les habitants étaient préoccupés de la précarité de leur économie dont les deux piliers étaient le tourisme et les opérations financières internationales. Ils craignaient que l'indépendance ne fût suivie d'une fuite des capitaux comme, à ce qu'ils faisaient remarquer, cela s'était produit ailleurs.

168. A l'issue des dernières élections générales, les élus avaient publié une déclaration dans laquelle ils manifestaient leur opposition à une modification constitutionnelle.

169. En résumé, le Gouverneur a réaffirmé que l'objectif ultime de la Puissance administrante était l'autodétermination des îles Caïmanes, mais que le Royaume-Uni avait toujours clairement dit qu'il se rendrait aux vœux de la population qui demeurait libre de choisir entre les options qui lui étaient offertes.

170. Commentant le fait que le portefeuille des finances et le poste d'Attorney-General étaient encore tenus par des membres non élus du Conseil exécutif, le Gouverneur a dit que, de l'avis d'un conseiller constitutionnel, les arrangements concernant les portefeuilles des "membres du Conseil" devaient être considérés comme temporaires. On pouvait penser que, comme cela s'était produit ailleurs, la pression

s'accentuerait à un stade constitutionnel ultérieur, pour que les portefeuilles financiers et juridiques soient attribués à des membres élus. Il avait quant à lui déjà délégué ses pouvoirs en matière de finances et de développement au Secrétaire aux finances qui était un ressortissant des îles.

171. Répondant à une suggestion tendant à ce que la période de pleine autonomie interne se prolonge au-delà des 18 mois prévus, le Gouverneur a exprimé l'avis que cette question était plutôt du ressort de M. Duff et de M. Stanley du Foreign and Commonwealth Office de Londres. Il considérait pour sa part que cette question n'était pas très claire.

172. Le Gouverneur a dit à la Mission qu'il y avait eu huit ans auparavant des partis politiques dans le territoire mais que ceux-ci avaient disparu avant les élections de 1972. Aux dernières élections (1976), un certain nombre de candidats avaient réciproquement appuyé leurs programmes individuels. Il semblait pour la première fois, qu'il se soit constitué un mécanisme politique. Les membres actuels de l'Assemblée législative étaient pour la plupart issus de la base : il y avait notamment deux conducteurs d'autobus, un commerçant, deux agents d'assurance et un comptable. Le milieu des affaires était très peu représenté.

173. La dernière campagne électorale a été essentiellement axée sur une critique de l'administration précédente, en particulier en ce qui concernait les dépenses et les travaux publics. Les programmes de cette administration ainsi que la personnalité de certains membres du Conseil exécutif ont été violemment mis en accusation. La campagne a également donné lieu à des attaques personnelles et les opposants se sont réciproquement accusés de freiner l'évolution constitutionnelle.

174. A la question de savoir dans quelle mesure les habitants du territoire considéraient que sa stabilité dépendait du maintien de la présence britannique, le Gouverneur a répondu que ceux-ci considéraient en effet que la présence du Royaume-Uni symbolisée par l'Union-Jack, en était d'une manière ou d'une autre, le garant. Les insulaires qui craignaient l'aventure appréciaient extrêmement cette stabilité. Ils avaient quitté la Communauté des Antilles (CARICOM) tout en restant membres d'organismes associés. Même s'ils versaient une contribution à l'Université des Antilles occidentales, ils préféraient envoyer leurs enfants dans des écoles du Royaume-Uni ou des Etats-Unis. Ils étaient profondément conscients de leur insularité, mais le fait d'être une colonie de la Couronne était pour eux rassurant. Pourtant, marins par tradition ils avaient beaucoup voyagé et étaient très au courant de ce qui se passait en d'autres endroits du monde. Ils étaient très fiers des résultats qu'ils avaient obtenus, et il régnait dans les îles un fort sentiment de nationalisme.

175. Au sujet de la limite des eaux territoriales, le Gouverneur a dit que la décision avait été prise de porter cette limite à 200 milles marins, ce qui posait des problèmes de surveillance. Le Territoire n'avait ni marine, ni patrouilleurs et on jugeait peu probable que la Puissance administrante se charge de patrouiller dans toutes les eaux de ses territoires antillais.

176. Quant aux sources de fonds pour le développement dont le territoire n'avait besoin après 1980, lorsque le Royaume-Uni cesserait d'accorder aux îles Caïmanes des prêts à des conditions favorables, le Gouverneur a dit que le Territoire n'avait jamais vécu de subventions, et il a exprimé l'espoir qu'il pourrait se procurer des fonds auprès d'institutions financières telles que la Banque de développement des Antilles et des banques locales. Il a d'autre part fait observer que l'infrastructure des petites îles n'avait à être développée que dans une mesure limitée et il a ajouté que le revenu par habitant était de 2 000 dollars des Etats-Unis par an (voir tableau 3 ci-après).

177. Le Gouverneur a parlé à la Mission des manifestations qui s'étaient produites l'année précédente. Il y en avait eu deux : l'une avant Noël, l'autre juste après Noël. Elles étaient l'aboutissement des innombrables récriminations suscitées par l'annonce des nouvelles mesures fiscales, la publication du plan de développement et l'insatisfaction soulevée par les relevés cadastraux des régions marécageuses. Les manifestations étaient également liées aux élections. Les mesures fiscales qui étaient inévitables si l'on voulait assurer les services indispensables, avaient été adoptées par l'Assemblée législative. Un comité spécial chargé d'instruire les doléances avait d'une manière générale recommandé le maintien du statu quo. Le plan de développement avait été examiné par une Cour d'appel instituée pour connaître des doléances individuelles. Le rapport de la Cour accompagné d'un plan de développement modifié avait ensuite été soumis pour examen à l'Assemblée législative qui devait prendre une décision.

Tableau 3

Territoires antillais administrés par le Royaume-Uni :  
revenu par habitant et aide apportée par le Royaume-Uni

<u>Territoire</u>	<u>Superficie (en km<sup>2</sup>)</u>	<u>Population (en milliers)</u>	<u>Produit national brut par habitant (estimation en dollars des Etats-Unis)</u>	<u>Aide apportée par le Royaume-Uni en 1975 (en milliers de livres sterling)</u>	<u>Principaux produits et/ou industries</u>
Anguilla	90,65	6,5		751	Néant
Belize	22 963	135,0	670	2 334	Sucre, agrumes, coquillages
Bermudes	53,3	60,0	4 710	7	Tourisme, opérations financières inter- nationales
Iles Vierges britanniques	152,8	10,0	1 138	1 069	Tourisme
Iles Caïmanes	259	14,0	2 294	244	Banque, tourisme, immobilier
Montserrat	102,6	13,0	520	1 569	Fruits, légumes, tourisme
Iles Turques et Caïques	430	6,0	385	1 444	Pêche

Source : Renseignements communiqués par la Puissance administrante.

178. Abordant la question de la production agricole, le Gouverneur a dit qu'il était impératif de l'améliorer en tirant parti des ressources locales, de créer davantage d'emplois, d'économiser les devises et de se dégager partiellement à l'avenir de la dépendance à l'égard des sources extérieures, précisant que le principal responsable de l'agriculture traiterait la question plus en détail. Il a mentionné certaines entreprises agricoles, telles celles de la Cayman Turtle Farm (élevage de tortues vertes) et le Bothwell's (volailles) ainsi que deux centres hydroponiques (voir par. 122 ci-dessus). Les femmes n'ayant jamais pratiqué la culture des céréales ou des tubercules et les hommes étant par tradition des marins, l'agriculture paysanne n'était pas très développée. On avait maintenant entrepris de l'améliorer, grâce à la fourniture de graines d'engrais dont on userait dans les quelques terrains cultivables. L'agriculture, délaissée jusque là, suscitait depuis les trois dernières années un regain d'intérêt et de petites entreprises agricoles étaient apparues.

179. Le territoire envisageait de participer au projet de coopération régionale dans le domaine de la pêche; c'est la Jamaïque qui était chargée dans le cadre de ce projet de l'écoulement des produits.

180. Tout en favorisant le développement du potentiel agricole du territoire, l'administration actuelle s'employait activement à diversifier l'économie. On encourageait le développement de la petite industrie; depuis les dernières élections, l'Assemblée législative avait choisi parmi ses membres un responsable de l'aviation, du commerce et du tourisme qui siégerait au Conseil exécutif.

181. Les insulaires étant traditionnellement des marins, on avait proposé de créer un Institut de formation à leur intention. Le Gouverneur a fait observer que le gouvernement envisageait la possibilité d'immatriculer des navires dans les îles. Une commission gouvernementale examinait la question dans ses divers aspects.

182. Le Gouverneur a fait savoir à la Mission que l'on se proposait, dans la deuxième phase de développement, de négocier avec la société de distribution des produits pétroliers de Cayman Brac, pour l'amener à faire des investissements suffisants pour électrifier le reste de l'île, développer le réseau routier et les autres éléments de l'infrastructure. On pensait pouvoir se procurer la main-d'oeuvre locale nécessaire à Cayman Brac.

183. Quant au ressentiment que pouvait éventuellement provoquer parmi la population locale la présence de sociétés multinationales, le Gouverneur a dit que ces sociétés ne menaient pas dans les îles d'opérations à caractère immobilier. Elles faisaient leurs affaires dans leurs bureaux et leur présence n'était pas particulièrement visible.

B. Réunion avec des membres du Conseil exécutif, le 18 avril 1977

184. Le Gouverneur, M. Russel, a présenté les membres du Conseil exécutif à la Mission de visite, puis s'est retiré k/.

185. M. Vunibob, président de la Mission, s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de rencontrer les membres du Conseil exécutif et a exprimé l'espoir que la discussion permettrait à la Mission de se faire une idée exacte de la situation qui régnait dans les îles, de façon à pouvoir mieux informer l'Organisation des Nations Unies. Il a demandé pourquoi les "membres" du Conseil exécutif n'avaient pas le titre de "Ministre".

186. L'Attorney-General a expliqué que, aux termes de la Constitution, le Territoire n'avait pas un cabinet mais un conseil exécutif composé de "membres" que l'on jugeait approprié de désigner par ce terme.

187. Un membre de la Mission a expliqué que cette dernière n'avait pas pour objet d'imposer quoi que ce fût aux habitants du territoire mais plutôt de s'efforcer de connaître leurs désirs. Chaque année, le Comité spécial recevait du Royaume-Uni des rapports sur la situation qui régnait dans les îles du point de vue du climat politique, de l'enseignement et sur les progrès du territoire dans le domaine social et économique. La Mission devait déterminer comment le Gouvernement du Royaume-Uni s'acquittait de ses devoirs envers le Territoire. La personne en question a demandé aux membres du Conseil comment ils envisageaient l'avenir politique des îles.

188. Le capitaine Kirkconnell a répondu qu'à son avis les îles Caïmanes avaient eu la chance de bénéficier des conseils et de la protection du Royaume-Uni depuis plus de 300 ans. Livrées à elles-mêmes, elles n'auraient certainement pas pu jouir de la liberté qu'elles avaient connue jusqu'à présent. Les insulaires n'avaient ni la main-d'oeuvre ni les ressources nécessaires pour accéder à l'indépendance. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait récemment envoyé dans le territoire un économiste qui avait prêté ses services pour examiner la première phase du projet de terminal pétrolier à la Petite Caïmane, et s'était engagé à prêter son assistance pour l'exécution de la seconde phase qui comporterait également des installations à terre. Il s'était également engagé à contribuer à la mise en place d'un service d'immatriculation des navires, à condition qu'il ne fût pas question de créer un pavillon de complaisance. Les habitants des îles Caïmanes étaient heureux et fiers de constituer une colonie de la Couronne britannique. Le Conseil sans avoir le statut de "Cabinet" agissait en tant que tel. Ses membres jouissaient de toute la liberté nécessaire dans un petit territoire comme le leur : il n'était pas nécessaire de modifier la Constitution.

189. M. J. M. Bodden a dit que, à son avis, si un référendum était organisé à l'heure actuelle dans les îles, moins de 10 p. 100 des votants se prononceraient en faveur d'une modification de la Constitution. Depuis les élections de 1976, les quatre membres élus du Conseil exécutif avaient collaboré très étroitement et

---

k/ On trouvera dans l'appendice II au présent rapport la liste des membres du Conseil exécutif.

accompli une oeuvre importante. Ils avaient toute la liberté d'action qu'ils souhaitaient. Dans l'ensemble, on estimait que le système actuel pouvait fonctionner de façon satisfaisante encore dix ans. M. Bodden a ajouté que les insulaires avaient toujours été connus pour leur attitude amicale. Cependant la Mission risquait de se heurter à une certaine animosité de la part du public au cours de sa visite car on pensait que celle-ci avait pour but d'imposer quelque chose aux îles. Il a exprimé l'espoir que les membres de la Mission comprendraient que les marques d'hostilité éventuelles ne s'adresseraient pas à eux personnellement mais viseraient la Mission en tant que telle.

190. Le Président de la Mission a expliqué quel était l'objet de celle-ci et rappelant son entretien avec la presse à son arrivée dans les îles, a dit qu'il y avait un profond malentendu au sujet de l'Organisation des Nations Unies et de la Mission. La presse occidentale n'était malheureusement pas particulièrement bienveillante et avait tendance à faire preuve d'exagération. Il a exprimé l'espoir que la visite dans les îles aurait des résultats positifs et que l'on comprendrait que la Mission y venait pour entendre les vues des insulaires et non pas pour leur dicter leur conduite. L'Organisation des Nations Unies pouvait à son avis, apporter son assistance au Territoire dans le domaine du développement économique.

191. M. G. H. Bodden a fait observer qu'on avait tendance à oublier à propos des îles Caïmanes tant parmi les insulaires et assurément à l'Organisation des Nations Unies, que la situation des îles était unique du fait que celles-ci n'étaient devenues officiellement colonie de la Couronne qu'une fois que les autres colonies eurent accédé à l'indépendance. Les îles dépendaient auparavant de la Jamaïque et, même à ce moment-là avaient pratiquement été laissées à elles-mêmes; elles n'avaient pas connu les problèmes qui se posaient dans de nombreuses autres colonies et il n'avait jamais été question aux îles Caïmanes de domination étrangère. Les habitants étaient heureux de leur sort actuel et s'ils avaient l'impression que la visite de la Mission avait le moindre rapport avec une éventuelle modification de la Constitution, celle-ci risquerait d'être assez mal accueillie. Cette visite avait malencontreusement lieu peu après les élections générales de 1976 et la petite minorité des votants qui n'étaient pas satisfaits de leurs résultats essaierait peut-être de donner un caractère politique à cette visite. M. Bodden suggérait donc à la Mission de s'efforcer d'informer le public de l'assistance technique que l'Organisation des Nations Unies pouvait apporter au territoire et lui donner une idée de ce qu'elle avait déjà fait et pouvait encore faire pour les îles.

192. M. V. G. Johnson a dit que les îles Caïmanes s'étaient au cours des dernières années plutôt préoccupées de développer leur économie que de modifier leur Constitution. Le territoire s'était vu octroyer sa première Constitution en 1959, et en 1962, il avait obtenu le statut de colonie de la Couronne. La présente Constitution, entrée en vigueur en 1972, donnait toute satisfaction. L'économie des îles était fondée essentiellement sur les opérations financières et le tourisme et ces deux activités avaient été préservées avec soin. La réputation que le territoire s'était faite au cours des années en tant que centre financier était due essentiellement à son statut de colonie de la Couronne. De l'avis de M. Johnson les

îles ne devaient pas chercher à devenir indépendantes; elles ne disposaient pas des ressources nécessaires pour faire face aux responsabilités financières et autres qui découleraient de l'indépendance. Le Royaume-Uni avait à plusieurs reprises averti qu'une nouvelle modification institutionnelle déboucherait sur l'autonomie interne et qu'il faudrait à ce moment-là fixer une date pour l'indépendance. Plus de 200 banques et sociétés de gestion de portefeuille, dont une grande partie était des filiales d'importantes institutions financières, et environ 8 000 sociétés étaient enregistrées dans les îles, aussi s'intéressait-on beaucoup dans les milieux financiers à préserver la stabilité politique du Territoire. Toute modification de la Constitution dans le sens de l'indépendance pourrait bouleverser tout l'édifice économique. Les résultats des dernières élections avaient amené l'actuel gouvernement à déclarer à la presse que le statu quo serait maintenu.

193. Un membre de la Mission a évoqué la question d'une ingérence éventuelle ou de pressions extérieures. Il a demandé si, compte tenu de l'importance du rôle joué par le tourisme et les opérations financières, maintenant le statu quo, le gouvernement se sentait capable de résister aux pressions et aux exigences auxquelles il pourrait être soumis d'un côté ou de l'autre, si par exemple, on le menaçait de plier bagages si certaines conditions n'étaient pas remplies.

194. M. G. H. Bodden a répondu que ce serait là une situation délicate qui demanderait à être examinée attentivement. S'il devenait nécessaire de choisir entre les désirs d'un groupe d'intérêts particulier et ceux de la population, c'est toujours cette dernière qui l'emporterait. L'importance du tourisme et de l'industrie financière ne pouvait être négligée mais priorité serait toujours accordée aux intérêts des insulaires.

195. Un membre de la Mission faisant allusion à la situation économique des îles, a demandé si, de l'avis général, cette situation serait remise en question si le territoire devenait indépendant.

196. Le capitaine Kirkconnell a dit en réponse que la situation économique actuelle des îles était le fruit à la fois du dur labeur et de l'honnêteté des insulaires et de l'effet stabilisateur exercé par le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni était respecté dans le monde entier et en tant que colonie de la Couronne, les îles Caïmanes avaient gagné la confiance de tous.

197. M. T. M. Bodden a fait remarquer que la stabilité revêtait une importance capitale pour un centre financier et qu'elle était difficile à maintenir. Sans l'appui du Royaume-Uni, les îles Caïmanes ne pourraient pas attirer les investissements comme elles le faisaient à l'heure actuelle. D'autres colonies étaient devenues indépendantes mais leur situation n'était pas pour autant satisfaisante.

198. M. J. M. Bodden a ajouté que c'était le public et les investisseurs qui avaient l'impression que le retrait du Royaume-Uni du territoire aurait des répercussions néfastes pour les îles.

199. M. Johnson a demandé au Président de la Mission s'il pouvait, parmi les petits pays qui avaient accédé à l'indépendance, en désigner un seul dont la situation actuelle était satisfaisante.

200. Le Président a répondu que c'était là une question perfide, la réponse dépendant sans doute de ce que l'on entendait par situation satisfaisante. Il ne fallait pas oublier que les îles Caïmanes avaient eu la chance de ne pas connaître les difficultés et l'absence de liberté qui avaient amené de nombreux autres pays à rechercher l'indépendance.

201. M. T. M. Bodden a demandé comment avait été prise la décision d'envoyer la Mission aux îles Caïmanes.

202. M. Dalton (Royaume-Uni) a expliqué que, par le passé, des missions s'étaient rendues dans plusieurs territoires dépendant de puissances administrantes et qu'au moment où il avait été question de la mission de 1977, le choix des pays était réduit. Certaines des dernières colonies devaient accéder à l'indépendance en 1978 et il n'y avait guère de raison de leur rendre visite. On a jugé qu'une visite aux îles Caïmanes aiderait le Comité spécial à se documenter sur un petit territoire qui bâtissait son propre avenir et s'efforçait de préserver les avantages économiques acquis. En ce qui concernait le choix de la date, on avait écarté, l'année précédente, les élections étant trop proches, optant pour 1977 qui n'était peut-être pas le moment idéal, puisque les élections avaient lieu six mois auparavant pensant néanmoins qu'il serait possible de connaître l'avis des nouveaux élus.

203. Un membre de la Mission a demandé si une prolongation par le Gouvernement du Royaume-Uni de la période d'autonomie interne avant l'indépendance présenterait de l'intérêt du point de vue constitutionnel.

204. M. T. M. Bodden a dit que la question était de savoir si il y avait un avantage quelconque à modifier la Constitution dans le sens de l'indépendance. Pour sa part, il n'en voyait pas. Les habitants des îles Caïmanes jouissaient d'un niveau de vie élevé et des libertés fondamentales; aussi n'apparaissait-il pas nécessaire de modifier la Constitution actuelle. De nombreux pays qui étaient théoriquement indépendants étaient en fait plus assujettis qu'ils ne l'avaient jamais été avant d'avoir accédé à l'indépendance.

205. Pour terminer, M. Dalton a déclaré que la Mission avait apprécié ces premiers entretiens et espérait obtenir d'autres précisions au cours de sa visite. Il a exprimé sa gratitude aux membres du Conseil pour le temps que ceux-ci avaient consacré à la Mission, ajoutant qu'il espérait les rencontrer à nouveau.

206. Le Président de la Mission a remercié en son nom les membres du Conseil et exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les îles. Il souhaitait bien avoir l'occasion de rencontrer à nouveau les membres du Conseil pour procéder à d'autres échanges de vues.

C. Réunion avec l'Inspecteur des banques et le Directeur de l'enregistrement des sociétés, le 18 avril 1977

1. Inspecteur des banques

207. M. Robin Benbow, Inspecteur des banques, détaché par le Fonds monétaire international (FMI) auprès du Gouvernement des îles Caïmanes, a commencé son exposé à la Mission en déclarant que le territoire, en tant que paradis fiscal, disposait d'un atout considérable. Les banques s'y étaient installées dans le but de faire des opérations en Euro-devises : le montant annuel des transactions en Euro-devises effectuées chaque année dans le territoire atteignait près de 30 milliards de dollars 1/.

208. En 1976, les patentes bancaires ont représenté un montant approximatif d'un million de dollars des îles Caïmanes, et le montant correspondant devait s'élever en 1977 à 1,4 million.

209. Les activités des banques et des fonds de placement étaient régies par la Banks and Trust Companies Regulation Law de 1966 et devaient être détenteurs d'une patente qui pouvait être de trois types, à savoir :

- a) La patente "A" qui leur permettait d'exercer leurs activités dans les îles Caïmanes et à la périphérie;
- b) La patente "B" qui leur permettait d'effectuer des transactions seulement à la périphérie. Les banques utilisaient ces deux types de patentes;
- c) La patente "B" limitée avait les mêmes effets qu'une patente "B" ordinaire non limitée, sauf qu'une société détentrice d'une patente de ce type ne pouvait effectuer de transactions qu'avec des clients ou des particuliers figurant sur une liste présentée au moment du dépôt de la demande de patente. C'était ce type de patente que les familles utilisaient habituellement.

210. M. Benbow occupait le poste d'Inspecteur des banques, qui était un poste officiel. Son rôle consistait à examiner les demandes de patente et à recommander au Conseil exécutif, de les accepter ou de les refuser, et à procéder à un examen général des pratiques bancaires dans les îles Caïmanes. Il examinait les comptes annuels des sociétés, que celles-ci étaient tenues, en vertu de la loi, de lui présenter, et en particulier ceux des petites banques, afin de s'assurer que les fonds déposés étaient en sécurité. S'il apprenait qu'une banque ne donnait pas toutes les garanties voulues de sécurité, il le signalait au gouvernement. Son rôle était de sauvegarder l'intérêt public.

---

1/ Pour la liste des banques et des fonds de placement exerçant leurs activités dans le territoire, voir appendice III du présent rapport.

211. Précisant ce qu'il entendait par "sécurité", l'Inspecteur des banques a dit qu'il était chargé d'examiner de près les raisons pour lesquelles un particulier voulait obtenir une patente lui donnant le droit d'opérer dans le territoire, de vérifier l'origine des fonds, et les références fournies par ledit particulier sur sa position financière et sur la nature de ses opérations ainsi que l'expérience des actionnaires dans le domaine bancaire.

212. On a demandé à l'Inspecteur des banques si la communauté financière mondiale continuerait d'utiliser les îles Caïmanes comme paradis fiscal si celles-ci devenaient indépendantes et il a répondu par l'affirmative, ajoutant que les affaires continueraient après l'indépendance, comme l'expérience l'avait prouvé ailleurs. De nombreuses sociétés venaient s'installer aux îles Caïmanes à cause de l'association des îles avec le Royaume-Uni. Mais la population des îles était très stable. Il a cité le cas d'un autre paradis fiscal d'où les hommes d'affaires n'étaient pas partis en foule lorsque le pays avait accédé à l'indépendance. Pourquoi ce qui n'était pas arrivé dans le pays en question se produirait-il aux îles Caïmanes.

213. Répondant à une autre question, l'Inspecteur des banques s'est prononcé contre l'établissement d'un impôt sur le volume des transactions, arguant du fait que le territoire était concurrencé par d'autres paradis fiscaux.

214. Les banques locales opéraient dans toutes les branches d'activités bancaires et prêtaient des fonds à des promoteurs. Il a cité, entre autres, la Mortgage Finance Corporation et la Cayman National Bank qui avaient ouvert en 1974. La durée de remboursement des prêts hypothécaires, fixée à dix ans, paraissait courte. On avait essayé ailleurs de la porter à 25 ans.

215. Un Inspecteur des banques adjoint originaire des îles Caïmanes avait été envoyé en Caroline du Nord (Etats-Unis) pour y acquérir une formation.

## 2. Directeur de l'enregistrement des sociétés

216. M. Robert Bodden, Directeur de l'enregistrement des sociétés, a dit qu'il y avait quatre types de sociétés :

- a) Une société exemptée, ainsi dénommée parce qu'elle était exemptée de diverses obligations stipulées dans la Loi sur les sociétés et jouissait de certains privilèges comme l'exonération d'impôts pendant vingt ans. Une société exemptée n'était pas autorisée à exercer ses activités dans les îles Caïmanes;
- b) Une société résidente, domiciliée dans les îles Caïmanes;
- c) Une société ordinaire non résidente;
- d) Une société étrangère, constituée dans un pays étranger mais souhaitant établir une filiale dans les îles Caïmanes.

217. Le Bureau de l'enregistrement des sociétés avait été créé en 1973. Le Directeur était habilité à radier des sociétés du Registre. M. Bodden a précisé qu'il était entré en fonctions en 1975 et que cette année-là il avait radié plus de 500 sociétés. Avant 1975, environ 200 sociétés étaient radiées chaque année.

218. Actuellement, il fallait 48 heures pour enregistrer une société. Il y avait une forte demande d'enregistrement, le nombre des demandes avoisinant 1 400 par an.

219. Les droits d'enregistrement et les redevances annuelles constituaient pour le gouvernement la deuxième source de revenus, par ordre d'importance, après les droits de douane. En 1976, le paiement de ces droits avait représenté un montant total de 1 800 000 dollars des îles Caïmanes.

220. Le Bureau de l'enregistrement étudiait maintenant la question complexe de l'enregistrement des navires.

D. Réunion avec le Secrétaire principal et le Secrétaire  
aux finances, le 18 avril 1977

221. La Mission a soulevé la question de la "localisation" de la fonction publique. On a fait observer que l'école secondaire des îles Caïmanes n'existait que depuis six ans. En général, les hommes partaient en mer et revenaient après avoir amassé un pécule. Comparativement parlant, les professeurs n'étaient pas très bien payés mais on était en train de relever leurs traitements. C'était seulement depuis ces deux dernières années que les élèves de l'école en sortaient avec une bonne formation secondaire. Encore maintenant, le secteur privé avait tendance à accaparer l'élite et à laisser les autres diplômés au Gouvernement. Le Royaume-Uni avait fourni du personnel dans le cadre de son programme d'assistance technique. Récemment, un assez grand nombre de médecins et de professeurs originaires de la Jamaïque avaient trouvé des emplois dans le territoire. Certaines personnes se préparaient à travailler dans l'industrie hôtelière et de nombreux étudiants avaient reçu des bourses pour étudier à l'étranger ou sur place.

222. A propos des recettes fiscales dans les îles Caïmanes, la Mission a appris que celles-ci avaient augmenté ces dernières années. Le budget actuel se situait aux alentours de 14 millions de dollars des îles Caïmanes. Avant la récession, le taux annuel de croissance des recettes fiscales avait été de 15 p. 100. La récession avait tout bouleversé, les réserves avaient fondu et le territoire avait actuellement un déficit d'environ 500 000 dollars des îles Caïmanes. L'économie reprenait et la croissance pourrait être réactivée à condition que le secteur de la construction devienne plus dynamique au cours des deux prochaines années. Toute fluctuation de l'économie aux Etats-Unis d'Amérique avait des répercussions dans le territoire.

223. La croissance des recettes fiscales était liée à celle de l'économie. Le Gouvernement s'intéressait à l'industrie pétrolière qui pouvait devenir une importante source de revenus. Le projet de transbordement du pétrole représenterait, avec un débit d'un million de barils par jour, un investissement de 100 millions de

dollars des Etats-Unis. Ce projet entrainerait la création d'environ 25 emplois et serait une bonne source de redevances pour le gouvernement. Des études sismiques aux fins de la prospection pétrolière étaient également en cours.

224. Afin d'attirer les industries légères, notamment les industries de montage, on s'était employé récemment à donner des facilités aux investisseurs potentiels.

225. L'industrie de la pêche faisait actuellement l'objet d'une étude financée en partie par la Banque de développement des Antilles. Autrefois, on ne s'inquiétait guère du sort des habitants des îles Caïmanes, sachant que leur avenir était en mer. Les marins avaient coutume d'envoyer de l'argent chez eux, et leurs envois de fonds représentaient un montant d'environ 2 millions de dollars des Etats-Unis par an; il y eut à un moment donné jusqu'à 1 700 ressortissants des îles Caïmanes sur les états de paie d'une seule compagnie de navigation. Mais maintenant la nécessité s'imposait de créer des emplois, faute de quoi les élèves qui sortaient chaque année de l'école (environ 200) auraient des difficultés à trouver un emploi rémunéré. Cela dit, le chômage ne semblait pas, à l'heure actuelle, représenter un problème grave.

#### E. Visite du centre d'élevage des tortues des îles Caïmanes, le 19 avril 1977

226. Il s'agit d'un centre d'élevage de tortues vertes (Chelonia mydas).

227. M. G. H. Bodden, membre élu du Département de l'agriculture et des ressources naturelles, et M. Lauer étaient présents lors de la visite. Le centre appartenait pour 72,5 p. 100 à des intérêts allemands, pour 25 p. 100 à la Commonwealth Development Finance Company, Ltd., et pour 2,5 p. 100 au Gouvernement des îles Caïmanes.

228. On a expliqué à la Mission que ce centre était unique au monde. Il a débuté en 1968 sous le nom de Mariculture, Ltd., et a été transféré en 1970 dans le site actuel. Les tortues sont élevées dans des bassins séparés qui exigent une énorme quantité d'eau (14 millions de litres, par heure) obtenue par pompage. Pour accélérer la croissance des tortues, on les nourrit de boulettes synthétiques riches en protéines. Ces boulettes flottent à la surface de l'eau et les tortues se sont facilement adaptées à cette nourriture qui, en outre, semble embellir la couleur et la texture de leur carapace, laquelle est utilisée pour la fabrication des bijoux. La durée de vie d'une tortue est de 10 ans. Quand une tortue atteint l'âge de quatre ans, on l'abat. Dans une tortue, tout est utilisable : la viande, riche en protéines et pauvre en cholestérol; la gélatine, dont on fait la soupe de tortue; la peau, notamment celle du cou, qui est transformée en cuir; la graisse, dont on tire l'huile de tortue utilisée pour la fabrication de produits de beauté et la carapace, très précieuse pour les joailliers.

229. Le centre produit chaque mois 1 000 tortues âgées de quatre ans et pesant en moyenne 45,4 kg. La soupe de tortue est exportée en Europe et le bifteck de tortue aux Etats-Unis où il se vend facilement. La fabrication de bijoux a commencé en 1976 et est entièrement automatisée. Quatre-vingt-cinq personnes travaillent au centre.

230. L'élevage des tortues captives a été un succès mais le centre n'arrive pas encore à produire la quantité d'oeufs dont il a besoin. Les oeufs proviennent pour 50 p. 100 du Surinam et d'autres régions des Antilles. Leur taux de survie est de 30 à 55 p. 100.

231. On étudie actuellement, à l'Université de Miami, les raisons pour lesquelles de nombreuses tortues meurent pendant les trois premiers mois. Toute une série d'antibiotiques sont utilisés pour combattre les infections mais les maladies virales représentent un problème.

#### F. Visite du foyer de garçons en construction, le 19 avril 1977

232. La Mission a visité les locaux du foyer de garçons dont la construction est presque achevée. Ce foyer, initiative du Rotary Club des îles Caïmanes, est destiné à recevoir des jeunes en difficulté. Auparavant, les enfants délinquants traduits devant le Tribunal des jeunes étaient envoyés en Jamaïque dans des écoles agréées : cette pratique serait abandonnée dès l'ouverture du foyer. Tous les garçons seraient d'âge scolaire. Ainsi, ils passeraient la plus grande partie de leur temps à l'école, où ils s'occuperaient utilement et seraient soumis à la discipline scolaire. En outre, ils seraient chargés des tâches ménagères et veilleraient à ce que le foyer soit toujours ordonné et accueillant. Le foyer serait administré par le gouvernement. Un couple de résidents, mari et femme, ayant l'habitude des enfants difficiles, jouerait le rôle de parents du foyer. Les admissions, les renvois et l'assistance postpénale seraient du domaine exclusif du Tribunal des jeunes et du Service de surveillance.

233. Le Rotary Club des îles Caïmanes avait acheté pour y construire le foyer un terrain de 0,91 hectares dans une zone résidentielle de West Bay. Le Club avait également réuni un premier montant de 15 000 dollars des îles Caïmanes pour payer le coût de la construction. Pour terminer le projet, il fallait au moins 60 000 dollars des îles Caïmanes. Au départ, le foyer pourrait recevoir 16 garçons logés dans quatre chambres. Il comprendrait également une infirmerie, un logement pour les parents du foyer, une cuisine, une laverie et un vaste espace de rangement. Le Rotary Club lançait un appel pour qu'on lui envoie de nouveaux dons.

#### G. Visite de l'école pour handicapés mentaux, le 19 avril 1977

234. Madame Islay Conolly, haut fonctionnaire de l'éducation, assistait à la visite.

235. L'école accueille au total 22 enfants pendant la journée. Le jour de la visite de la Mission, il y avait sur place 18 enfants âgés de 3 à 17 ans. A l'école, le gros du travail était exécuté par des volontaires, une seule personne étant payée par le gouvernement.

236. On a indiqué à la Mission que ces dernières années, l'attention s'était portée sur un groupe de personnes handicapées de la Grande Caïmane. En 1970, 34 enfants présentant des troubles divers (arriération mentale, ataxie locomotrice, surdit  et/ou troubles de la parole) ont  t  class s comme handicap s. Les tares cong nitaless mineures semblent  galement tr s r pandues. Tout cela para t indiquer une fr quence  lev e de troubles g n tiques les plus divers plut t qu'une recrudescence massive d'une maladie particuli re.

237. Le Dr Arthur D. Bloom, professeur de p diatrie, de g n tique et de d veloppement de l'homme au coll ge de m decine et de chirurgie de l'Universit  de Columbia (New York) a  tudi  la situation et est parvenu   la conclusion que les  les se caract risaient, du point de vue m dical, par une  pid mie de maladies g n tiques graves dont certaines pouvaient  tre trait es et dont un grand nombre pouvaient  tre  vit es dans les g n rations futures. L'augmentation g n rale de maladies multiples   caract re g n tique, la plupart h r ditaires, s'expliquerait par le fait que les g n rations qui se sont succ d es depuis 200 ans se sont reproduites par mariages consanguins vu que, il n'y a pas si longtemps encore, les habitants d'une  le  taient relativement isol s, non seulement par rapport aux autres insulaires, mais   l'int rieur m me de leur  le.

238. Apr s avoir  tudi  le probl me sous les auspices de l'Organisation pan-am ricaine de la sant  (OPS) et de l'Organisation mondiale de la sant  (OMS), et   la suite d'une  tude men e sur place du 14 au 21 novembre 1976; le Dr Bloom a formul  certaines recommandations.

239. En bref, dans son rapport   la OPS/OMS intitul  "Genetic Disease in the Cayman Islands", le Dr Bloom propose un programme coordonn  de services m dicaux et de consultations g n tiques destin    pallier l'insuffisance relative des services g n tico-p diatriques qui existent dans les  les. En gros, le programme comprendrait trois phases. La premi re, pendant laquelle la population ferait l'objet d'une attention m dicale directe, consisterait   examiner et   soigner les personnes atteintes par la maladie. La deuxi me phase aurait pour but de pr venir l'apparition de ces maladies chez les enfants, notamment gr ce   un programme de consultations g n tiques soigneusement organis . Il suffirait pour cela d'incorporer la m decine g n tique aux soins de sant  assur s dans les  les. Une fois ces deux phases organis es et les programmes lanc s, la recherche pourrait commencer,   condition qu'on dispose des fonds n cessaires.

240. Dans son rapport, le Dr Bloom sugg rait que l'OPS envisage de fournir les fonds n cessaires   la mise en oeuvre de ses recommandations. Il avait l'intention de rechercher les moyens de financer l'ex cution des deux premi res phases, en consultation avec l'OPS et l'OMS. Cependant, le Gouverneur a indiqu  clairement au Dr Bloom que la responsabilit  d'int grer   long terme un programme de m decine g n tique et de pr vention dans le syst me actuel de soins m dicaux incombait au Gouvernement des  les Ca manes.

#### H. Visite à l'école secondaire des îles Caïmanes, le 19 avril 1977

241. M. T. M. Bodden, membre élu chargé des services de santé, de l'enseignement et des services sociaux ainsi que Mme Conolly, haut fonctionnaire de l'éducation, étaient présents.

242. M. Malcom Mynett, directeur de l'école, a accueilli les membres de la Mission et leur a fait visiter son établissement. Cette école polyvalente accueille 1 252 élèves âgés de 11 à 18 ans et a des classes allant de la sixième à la seconde. Elle compte 82 enseignants, dont 40 p. 100 sont des insulaires.

243. On a expliqué à la Mission que les élèves y préparaient des examens étrangers tels que le certificat de fin d'études secondaires, niveaux "O" (ordinary) et "A" (advanced), ainsi que l'examen d'entrée des collèges universitaires américains.

244. Le programme d'études était souple et laissait aux professeurs une certaine liberté dans le choix des sujets, notamment au niveau de la troisième. Soixante pour cent des élèves recevaient un enseignement classique, le reste suivant des cours techniques ou commerciaux. Les élèves moins doués faisaient l'objet d'une attention particulière.

245. Une nouvelle bibliothèque venait d'être achevée et l'on procédait actuellement à l'achat des ouvrages nécessaires. La bibliothèque possédait maintenant 4 000 volumes; on espérait porter ce nombre à 20 000, ce qui en gros permettrait d'atteindre le nombre idéal de 20 ouvrages par élève.

246. D'ici 1978, l'école devait être pourvue de trois nouvelles classes et ses effectifs passeraient ainsi à 1 300 élèves, bien que le nombre optimal d'élèves qu'elle puisse accueillir soit estimé à 1 000. La salle de réunion actuelle de l'école ne pouvait recevoir tous les élèves.

#### I. Rencontre avec des membres de la Chambre de commerce des îles Caïmanes, le 19 avril 1977

247. Quarante-huit personnes ont participé à la réunion, parmi lesquelles M. Theo Bodden, président de la Chambre de commerce, M. A. N. Kimble, secrétaire, et M. J. M. Bodden, membre élu du Conseil exécutif chargé du tourisme, de l'aviation et du commerce, et le capitaine C. Kirkconnell, qui est également membre élu du Conseil exécutif m/.

248. M. J. M. Bodden a présenté les membres de la Mission. Il a déclaré qu'il souhaitait dissiper les rumeurs selon lesquelles le Conseil exécutif avait invité la Mission à venir dans le territoire, ajoutant que celle-ci était néanmoins bienvenue. Une réunion publique allait être organisée à Bodden Town, à l'occasion de laquelle la population ferait connaître ses sentiments. M. Bodden a fait appel aux membres de la Chambre de commerce pour qu'ils ne dissimulent pas leurs pensées réelles et s'expriment avec franchise devant les membres de la Mission.

---

m/ La liste des membres de la Chambre de commerce figure à l'appendice VIII du présent rapport.

249. La Président de la Mission s'est ensuite adressé au Conseil. La Mission n'était pas venue pour dire à la population des îles Caïmanes ce qu'elle devait faire, ou comment elle devait gérer ses affaires, mais sa visite s'inscrivait dans le cadre d'un processus ininterrompu depuis la fondation de l'ONU, c'est-à-dire depuis 30 ans. Le Royaume-Uni avait été l'un des Membres fondateurs de l'ONU. En signant la Charte des Nations Unies, le Royaume-Uni s'était engagé à assumer certaines responsabilités vis-à-vis des territoires non autonomes qu'il administrait, et notamment de communiquer à l'ONU des renseignements sur la situation politique, constitutionnelle, sociale et économique de ces territoires. Le Gouvernement britannique avait également été prié par l'Assemblée générale d'inviter des missions de visite dans ces territoires de façon à ce que l'ONU puisse évaluer la situation qui y régnait et s'enquérir des vœux et des aspirations des habitants au sujet de leur avenir.

250. La Mission était chargée d'établir des faits : ses membres étaient venus dans le territoire demander aux habitants quels étaient leurs vœux. Par le passé, certaines puissances administrantes n'avaient communiqué qu'avec réticence des renseignements à l'ONU. La Mission était venue aux îles Caïmanes sur la demande du Royaume-Uni. L'une des règles strictement appliquées par l'ONU était la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Le rôle de la Mission était de faire rapport à l'ONU sur l'évolution constitutionnelle, économique et sociale du Territoire.

251. On avait fait savoir à de multiples reprises à la Mission que la population des îles Caïmanes souhaitait conserver le statut constitutionnel existant.

252. Cela étant, nul ne pouvait se permettre de vivre dans l'isolement. Le rôle de l'ONU était de prêter assistance à tous et la Mission espérait que le territoire mettrait à profit l'assistance que lui offrait l'ONU. La presse critiquait souvent l'ONU et ses arguments étaient très souvent repris à mauvais escient.

253. Le Président de la Chambre de commerce a déclaré que la Mission aurait peut-être peine à croire ce qu'il avait à déclarer. Les habitants des îles formaient la dernière population libre dans le monde actuel. Ils ne payaient pas d'impôts directs, jouissaient de la liberté de parole, de la liberté de culte et de la liberté de mouvement. Ils travaillaient beaucoup et étaient très fiers du Royaume-Uni; ils étaient en un mot très heureux. Quel que soit le sort du Royaume-Uni, ils le partageaient. Tout habitant des îles qui se respectait était de cet avis.

254. Les insulaires souhaitaient avoir des relations amicales avec leurs voisins des Caraïbes mais ne voulaient pas que ceux-ci interviennent dans les affaires intérieures des îles Caïmanes. Ils ne voulaient rien avoir à faire avec le socialisme, le communisme et le socialisme démocratique. Tout ce qu'ils souhaitaient, c'était de rester dans l'état dans lequel ils se trouvaient. L'allocution du Président de la Chambre de commerce a été accueillie par une ovation et des applaudissements.

255. En ce qui concerne le droit à l'indépendance, quelqu'un a fait remarquer que les habitants des îles étaient libres et que leurs liens avec le Royaume-Uni étaient très utiles. Ils jouissaient de toute la liberté qu'ils pouvaient désirer actuellement. Si le Gouverneur allait à l'encontre de leurs désirs, ils étaient libres de se plaindre directement auprès du Gouvernement du Royaume-Uni. C'étaient les membres du Conseil exécutif, notamment les membres élus, qui avaient le pouvoir de décision. Lorsqu'on examinait la situation des pays ayant récemment accédé à l'indépendance, on constatait qu'ils étaient en proie à des difficultés. Aux îles Caïmanes, la situation était calme. Le tourisme était l'élément principal de l'économie et un tourisme florissant nécessitait un gouvernement stable. Les insulaires n'avaient aucune envie d'abandonner la proie pour l'ombre. A l'époque où la Jamaïque avait accédé à l'indépendance, les îles Caïmanes avaient choisi d'être colonie de la Couronne britannique. Les circonstances avaient prouvé qu'elles avaient eu raison et cela était toujours vrai aujourd'hui. Le pays et son économie étaient très vulnérables. Il était bon et judicieux qu'une grande puissance, en l'occurrence le Royaume-Uni, veille sur ses affaires à l'ONU et assure également sa défense. Aucune personne saine d'esprit ne pouvait vouloir l'indépendance pour les îles.

256. Des hommes d'affaires s'étaient installés aux îles Caïmanes en raison de la situation stable qui y régnait et était due à la présence du Royaume-Uni. La réponse à la question rhétorique de savoir si l'indépendance favoriserait les affaires était "non".

257. M. Dalton a dit que ce que son gouvernement connaissait des travaux du Comité spécial ces quatre dernières années lui permettait de dire que le Comité respectait scrupuleusement les vœux des populations des territoires dont il s'occupait. Il était très attaché au principe de l'autodétermination. Le droit à l'autodétermination était le droit pour les populations intéressées de déterminer elles-mêmes leur avenir. Les membres de la Mission feraient fidèlement part à l'ONU des vœux des habitants des îles.

258. M. Dalton souhaitait rappeler par ailleurs la situation d'autres petits territoires non autonomes dans le monde. On s'était demandé ce qu'il adviendrait d'eux s'ils devenaient indépendants. Leurs populations avaient agi comme les habitants des îles Caïmanes actuellement : elles avaient considéré leur avenir et pris leurs propres décisions. Tuvalu, par exemple, avait une économie plus faible que celle des îles Caïmanes, mais sa population avait pourtant estimé qu'elle pouvait procéder à des changements constitutionnels et accéder à l'indépendance.

259. Pour un autre orateur, en l'état actuel des choses, tout était en faveur des îles Caïmanes et elles n'avaient rien à perdre en conservant le statu quo. Accéder à l'indépendance serait se lancer dans l'inconnu. En outre, quelques insulaires étaient peut-être avides de pouvoir et souhaitaient diriger le monde mais il s'agissait d'une minorité et le reste de la population ne souhaitait pas grossir leurs rangs.

260. En proposant un vote de remerciements, ce dernier orateur a déclaré qu'il était convaincu que la Mission ferait connaître les vœux de la population dans son rapport et que la visite de la Mission permettrait de mettre fin au mythe concernant les colonies britanniques.

261. Le Président de la Mission a remercié les orateurs de s'être exprimés aussi franchement.

J. Visite au Département de la planification,  
le 19 avril 1977

262. La Mission a été reçue par M. Iain Smith, directeur de la planification, et par M. Brian Lauer, inspecteur en chef et secrétaire principal par intérim.

263. On a expliqué aux membres de la Mission que le Département s'occupait uniquement de planification physique, la planification économique étant du ressort d'un autre bureau. Bien qu'on ne fasse jamais abstraction des considérations économiques, le plan de développement pour le Territoire consistait essentiellement en un plan d'aménagement de zones déterminant l'utilisation éventuelle des terrains. Le plan avait été établi conformément à la loi de 1971 sur le développement et la planification qui prévoyait la création de la CPA. Cette loi prévoyait également la publication du plan sous forme de projet de façon à permettre au public de faire connaître ses vues ainsi que la création d'un tribunal spécial qui entendrait toutes les objections et représentations.

264. Lors de sa publication en avril 1975, le projet de plan avait rencontré une vive opposition de la part d'importants secteurs de la population (voir par. 58 ci-dessus). Le Tribunal avait été dûment créé; il était composé d'un président, détaché par le Gouvernement britannique, et de quatre membres ressortissants des îles. Le Tribunal a pris connaissance de toutes les objections et représentations et a publié son rapport en avril 1976. La CPA a fait paraître ses observations sur le rapport du Tribunal en juillet. Un nouveau projet de plan modifié a été présenté à l'Assemblée législative au début de 1977 et devait être discuté en mai. Si les membres de l'assemblée estimaient que le projet devait encore être modifié, la question serait vraisemblablement confiée à un comité dont les membres seraient désignés.

265. Il a été dit à la Mission que le projet de plan initial était extrêmement rigide, notamment compte tenu du fait que la plupart des terrains du Territoire, y compris les marécages, étaient propriété privée. La classification dans la catégorie des terres agricoles de grandes étendues de terrains, y compris des terrains impropres à la production alimentaire, avait provoqué de vives réactions. Le plan sous sa forme modifiée était beaucoup plus souple : 2 428 hectares de terrains étaient destinés à l'agriculture, au lieu des 5 666, prévus initialement. Les terrains situés dans une zone destinée à une fin particulière pouvaient être utilisés à d'autres fins à la condition que cela ne soit pas au détriment du développement général de ladite zone.

266. La CPA était dotée du pouvoir de décision. Si un projet particulier lui semblait ne pas convenir, elle pouvait l'interdire. On pouvait faire appel contre les décisions de la CPA devant les tribunaux. La CPA pouvait s'adresser aux tribunaux pour faire appliquer ses décisions au moyen de l'imposition d'amendes ou même par la démolition d'aménagements non autorisés; elle n'avait toutefois pas encore fait usage de ce dernier pouvoir.

267. En réponse à la question de savoir si le plan avait porté préjudice au secteur de la construction, on a dit à la Mission que la publication du plan avait coïncidé avec une récession et un ralentissement de l'industrie du bâtiment; il avait peut-être constitué un obstacle dans le cas de certains projets, peu nombreux toutefois, à cette époque.

268. En réponse à une question concernant l'influence du plan dans des domaines tels que l'infrastructure, les centres de peuplement, la construction de routes, etc., on a dit à la Mission que le plan tendait à favoriser un développement vertical plus poussé, en prévoyant la mise en place d'une infrastructure appropriée, plutôt que le développement horizontal.

269. La Mission a appris en outre qu'aucune restriction n'était imposée à l'achat de terrains par des étrangers. Sur la Petite Caïmane, surtout formée de marécages, la plupart des plages par exemple appartenaient à des étrangers. L'absence de contrôle était due au fait que les insulaires considéraient la terre comme un bien monnayable et ne voulaient pas que l'on restreigne leur droit de la vendre, que ce soit à des étrangers ou à des insulaires.

270. En réponse à une autre question, on a dit à la Mission qu'il ne serait pas possible de savoir à qui appartenaient les terres du Territoire tant que les relevés cadastraux ne seraient pas terminés.

K. Réunion avec des membres de l'Assemblée législative,  
le 19 avril 1977

271. Le gouverneur Russell présidait la réunion en sa qualité de président de l'Assemblée législative.

272. Après les présentations, le Président de la Mission déclara que celle-ci se félicitait de l'occasion qui lui était donnée de rencontrer des membres de l'Assemblée législative. Cette réunion allait permettre de dissiper certains malentendus et d'éclaircir quelques questions. On imaginait mal ce que pourrait devenir le monde si l'Organisation des Nations Unies n'existait plus. En fait, après la seconde guerre mondiale, un monde sans les Nations Unies était difficilement concevable. Elles revêtaient une grande importance aussi bien pour les pays indépendants que pour les pays non indépendants, et chacun d'eux devait apporter sa participation à l'Organisation. Au sein de celle-ci, tous les pays jouissaient de droits égaux et bénéficiaient de chances égales.

273. La Charte prescrivait au Gouvernement du Royaume-Uni d'adresser régulièrement des rapports à l'Assemblée générale sur la situation des territoires non autonomes qu'il administrait. De temps à autre, le Comité spécial envoyait une mission de visite dans un territoire sur l'invitation de la Puissance administrante. C'est ainsi que la Mission visitait les îles Caïmanes sur l'invitation du Gouvernement britannique. Elle faisait rapport à l'Organisation des Nations Unies sur ses constatations. Elle était venue sur place pour obtenir des informations de première main; elle voulait entendre la population du territoire et savoir quel était son sentiment.

274. La Mission avait déjà rencontré plusieurs groupes de personnes dans le territoire et le message qu'on voulait lui communiquer se précisait, lui semblait-il, de plus en plus distinctement.

275. Le premier des membres de l'Assemblée législative à parler déclara qu'ils ne voulaient pas la décolonisation de leurs belles îles. Ils ne voulaient pas de l'indépendance dont ils pourraient probablement se passer pendant 100 ans encore car les îles étaient petites et avaient fort peu de ressources. Mis à part quelques ambitieux de l'indépendance, personne n'en voulait dans les îles qui ne désiraient pas se séparer du Royaume-Uni.

276. L'orateur parla ensuite de l'évolution historique du pays depuis l'époque où il constituait une dépendance de la Jamaïque jusqu'à l'heure actuelle. La situation économique était meilleure qu'elle ne l'avait jamais été, grâce à l'aide et à la stabilité que procurait la présence britannique. Il ne fallait pas se laisser aller à des propos irresponsables sur l'indépendance : personne n'en voulait. L'orateur conclut en disant que si la Mission pouvait demander à la Reine de visiter les îles, elle ne se serait pas déplacée en vain.

277. Un autre membre de l'Assemblée (West Bay) reprit à son compte les vues développées par l'orateur précédent. Il déclara que la Constitution actuelle fonctionnait de façon satisfaisante et qu'on ne voulait pas en changer. L'arrivée de la Mission avait provoqué une certaine émotion parmi les électeurs qu'il représentait. Il serait très heureux si elle pouvait se rendre dans sa circonscription et y expliquer l'objet de sa visite.

278. Un troisième orateur abonda dans le sens des deux premiers. Il déclara que, pour le moment, on ne souhaitait aucune modification de la Constitution. Il se réjouissait, pour sa part, d'apprendre que la Mission avait compris les sentiments du peuple.

279. Le quatrième orateur affirma à son tour que la Constitution actuelle était satisfaisante. Si le peuple désirait des changements, il en informerait les Nations Unies. Si l'on ressentait le besoin de faire appel à l'aide de l'Organisation, on ne manquerait pas d'y recourir.

280. Un représentant de Cayman Brac déclara que depuis de nombreuses années, il était opposé aux Nations Unies et à tout ce qu'elles représentaient. Il défiait quiconque parmi les membres de la Mission de prétendre connaître quelque chose des îles Caïmanes, sur l'histoire desquelles on n'avait que fort peu de témoignages écrits. Ensuite, il décrivit l'évolution historique du pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours. Il compara les budgets de 1946 et 1977 en soulignant le fait qu'aucune subvention n'avait jamais été accordée au territoire. Il rappela qu'en 1959, le choix entre trois possibilités avait été offert aux insulaires : s'unir à la Jamaïque lorsque ce pays avait accédé à l'indépendance en 1962, devenir une colonie de la Couronne ou obtenir l'indépendance pure et simple. Ils avaient choisi de devenir une colonie de la Couronne. Le temps, déclara-t-il, avait confirmé la sagesse de ce choix. Il poursuivit en disant que la Constitution actuelle était la meilleure qu'un petit pays pouvait obtenir. Le taux d'analphabétisme étant très faible aux îles Caïmanes, on pouvait dire que chacun savait très bien ce qu'il voulait. Des élections très disputées s'étaient déroulées récemment dans le territoire. Si les membres élus de l'Assemblée l'avaient emporté, c'est qu'ils s'étaient tous engagés à maintenir inchangée la Constitution actuelle. Puis, il s'enquit de savoir si c'était l'Organisation des Nations Unies qui avait obligé le Royaume-Uni à envoyer la Mission dans le territoire.

281. M. Dalton (Royaume-Uni) mit les choses au point en déclarant que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait imposer aucune action à qui que ce soit. L'Organisation était une association d'Etats souverains. Le seul organe disposant d'un pouvoir coercitif était le Conseil de sécurité. Le Comité spécial était une émanation de l'Assemblée générale à laquelle il présentait des recommandations. Les missions de visite précédentes avaient été très bénéfiques pour les habitants des territoires visités. Il était convaincu que la Mission rédigerait un rapport fidèle sur la situation qu'elle avait observée dans les îles Caïmanes, et que ce rapport refléterait les sentiments des membres de l'Assemblée.

282. Le Gouverneur fit remarquer que les membres de l'Assemblée avaient l'impression que l'Organisation des Nations Unies intervenait dans les affaires intérieures des îles Caïmanes.

283. Un membre de la Mission expliqua que, conformément à la Déclaration relative aux territoires non autonomes, constituant l'objet de l'Article 73 de la Charte, les Nations Unies avaient des obligations envers ces territoires.

284. Un membre de l'Assemblée fit observer que des élections très disputées s'étaient déroulées dans le territoire. L'"opposition" avait été vaincue de façon régulière. Il expliqua le fonctionnement du Conseil exécutif et affirma que ses membres élus consultaient les autres membres élus de l'Assemblée sur les questions importantes.

285. Reprenant la parole, le premier orateur dit que les îles Caïmanes avaient besoin de l'aide des Nations Unies pour la formation des jeunes. Il était souhaitable que les emplois existants soient occupés par des nationaux. Il souligna l'urgence de la question en faisant observer que le temps des marins était révolu.

286. La Mission décrivit les moyens qu'offrent l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement les institutions spécialisées, en matière de formation.

287. Un élu de Georgetown regretta qu'aucune réunion publique n'ait été prévue dans cette ville.

288. Le Gouverneur expliqua que le programme de la Mission avait été établi par le Gouvernement britannique et la délégation de ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et qu'il avait été question de tenir une réunion à Georgetown.

289. Ce même membre de l'Assemblée insista à nouveau sur le fait qu'aucune modification de la Constitution n'était souhaitée à l'heure actuelle. Un ouvrage intitulé Caymanian Politics, écrit par un auteur suédois, fut cité à l'appui de ces dires : "Les candidats qui défendaient la cause de l'indépendance ont perdu les élections", était-il écrit.

290. Le Président de la Mission déclara que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas toujours bonne presse. Il proposa un échange de vues sur les activités de cette dernière. Il expliqua le fonctionnement de l'Organisation, insistant les succès enregistrés par les institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); il souligna également l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

L. Réunion publique le 19 avril 1977<sup>n/</sup>

291. Le public avait été invité par la radio et autres moyens d'information à rencontrer la Mission, soit individuellement soit en groupes. Les opinions exprimées sont résumées ci-après.

1. Mme Corine Thompson et six autres femmes

292. Mme Thompson, épouse d'un important commerçant et elle-même femme d'affaires, s'intéressait à l'agriculture et aux services sociaux.

293. Mme Thompson parlait au nom de son groupe. Elle a déclaré que l'aide qu'avait reçue le territoire avait été très utile. Les habitants de l'île désiraient rester sous la protection du Royaume-Uni en conservant le statut de colonie britannique. Ils avaient entendu parler de ce qui s'était passé dans les Caraïbes et en Afrique. Les désordres qui s'étaient produits dans ces pays étaient dus à l'indépendance. Ils estimaient que sous l'administration du Royaume-Uni, les îles Caïmanes continueraient à jouir de la stabilité. Ils étaient heureux de leur sort. Ils ne doutaient pas que le Royaume-Uni accorderait une modification de la Constitution au cas où ils en exprimeraient le désir.

294. Les habitants des îles Caïmanes étaient connus pour leur hospitalité et ne pratiquaient aucune discrimination fondée sur la classe sociale ou la race. Ils ne voulaient ni du socialisme ni du communisme. Le temps où la misère régnait dans le territoire était révolu et oublié. Des hommes d'affaires importants leur avaient dit que si les îles Caïmanes devenaient indépendantes, les grandes entreprises ne tarderaient pas à quitter le pays. Elle-même était une femme d'affaires. C'était seulement parce que le territoire était une colonie britannique que des financiers étaient disposés à y investir. Si les investisseurs se retiraient, il serait nécessaire de percevoir des impôts directs. Leur départ entraînerait le chômage et la criminalité, le mécontentement général s'ensuivrait, bientôt accompagné de désordres sociaux avec leurs indésirables répercussions.

2. M. et Mme Stephen Smith

295. Ce couple, originaire des Etats-Unis, vit par intermittence dans les îles Caïmanes. Il a remis à la Mission un "Appel à tous les navires : abstenez-vous de déverser des déchets et de faire la vidange de vos réservoirs dans l'océan qui entoure la Grande Caïmane" (voir appendice X du présent rapport). Ils affirmaient que les purges et vidanges de réservoirs effectuées par les navires lorsqu'ils passaient le long des îles causaient des dommages aux plages et mettaient en péril la flore et la faune marine. Le couple désirait qu'il soit mis fin à ces pratiques.

---

<sup>n/</sup> Pour la liste des personnes qui ont rencontré la Mission, se reporter à l'Appendice IX du présent rapport.

### 3. M. Roy E. McTaggart et un groupe de dix personnes

296. M. McTaggart est un ancien législateur, un homme d'affaires et une personnalité influente. Il a joué un rôle déterminant dans le choix des îles Caïmanes lorsque celles-ci ont décidé en 1962 d'opter pour le statut de colonie de la Couronne lorsque la Jamaïque devint indépendante.

297. M. McTaggart a déclaré que lui-même et ceux qui l'accompagnaient étaient des hommes d'affaires. Ses activités l'amenaient à rencontrer des représentants de toutes les couches de la population. Le peuple des îles était satisfait. La concorde régnait entre les deux races. Tous vivaient en parfaite harmonie et s'aidaient mutuellement. La liberté de circulation et d'expression était totale. Toute évolution de la Constitution provoquerait la création d'impôts.

298. Lui aussi affirmait qu'il avait été sage de refuser l'association aussi bien dans une Federation of the West Indies qu'avec la Jamaïque. Les habitants du territoire craignaient bien s'ils agissaient comme d'autres l'avaient fait, d'en arriver aux mêmes résultats.

299. Un membre du groupe a déclaré que tant que le Royaume-Uni serait disposé à jouer à l'égard des îles Caïmanes le rôle de protecteur, celles-ci seraient très heureuses de demeurer sous son autorité. En ce qui concernait les droits de l'homme, ils étaient très heureux et satisfaits de la situation. Ils n'envisageaient pas la possibilité de devenir indépendants dans le futur immédiat.

300. Un autre membre du groupe déclara que de toutes parts dans le monde, on s'acharnait péniblement à conquérir la liberté et le bonheur. Les nouvelles que diffusait quotidiennement la radio témoignaient que partout ailleurs les gens étaient malheureux. Mais eux, dans les îles Caïmanes étaient très satisfaits de leur sort. Ils ne voyaient pas ce que l'indépendance pouvait leur apporter de plus. Pour sa part, la personne qui parlait s'opposait à toute idée d'indépendance. Un pays indépendant de 15 000 habitants ne pouvait pas fonctionner. Ils étaient donc obligés de collaborer avec d'autres pays. A l'heure actuelle, en vertu d'accords de coopération, le Royaume-Uni et la Jamaïque leur procuraient les enseignants, les médecins, les juristes et autres spécialistes indispensables au fonctionnement du territoire. Ils ne manquaient pas de confiance en eux-mêmes; au contraire, ils estimaient qu'ils administraient très bien leurs îles. Lorsque leurs dirigeants avaient pris la décision que l'on savait sur la question de la Federation of the West Indies, ils avaient fait la preuve de leur sagesse.

301. Le directeur d'une compagnie aérienne a déclaré que la nature de son travail le mettait en relations avec beaucoup de gens. Les habitants des îles Caïmanes étaient contre l'indépendance. Ils étaient heureux, satisfaits, et ne manquaient de rien. Une multitude de cas pouvaient être cités en exemple.

302. Un autre membre du groupe affirma lui aussi que les habitants ne voulaient pas de l'indépendance. Il suffisait de regarder autour de soi pour se convaincre que cette attitude était justifiée.

303. Une autre personne dit que l'indépendance n'était pas nécessaire. Les îles ne constituaient pas véritablement un fardeau pour la Grande-Bretagne. De par leur statut actuel, elles représentaient sans doute une charge pour ce pays mais de l'avis de cette personne, il ne faisait pas de doute que le prix de l'indépendance serait l'abandon de la liberté. Sans qu'elle pût expliquer pourquoi, il en allait toujours ainsi.

304. Un monsieur demanda pourquoi on avait décidé de faire une enquête précisément dans les îles Caïmanes. Il s'enquit également de savoir si tous les membres de la Mission faisaient partie du Comité spécial.

305. Dans sa réponse, M. Dalton a indiqué que les colonies britanniques de Montserrat et des îles Vierges britanniques avaient fait l'objet d'une série de visites. Conformément à la Charte, le Royaume-Uni devait faire rapport sur la situation dans les îles Caïmanes. La visite de la Mission contribuait beaucoup à faire connaître la position britannique. Elle contribuerait également à faire connaître la position des îles Caïmanes à l'Organisation des Nations Unies à laquelle elle faisait un compte rendu fidèle.

306. La personne qui avait parlé précédemment a poursuivi en disant que quoique la venue de la Mission n'ait pas fait l'objet d'une publicité préalable suffisante les gens avaient bien indiqué qu'ils ne désiraient pas l'indépendance. Les îles Caïmanes constituaient un exemple dont le reste du monde ferait bien de s'inspirer.

307. Le Dr McTaggart a résumé le point de vue de son groupe en réaffirmant que les insulaires étaient heureux et ne souhaitaient aucun changement. Si le Royaume-Uni voulait les abandonner, c'était une autre affaire. C'est la sagesse qui, en 1962, avait guidé leur choix. Ils ne constituaient pas une charge pour le Royaume-Uni : celui-ci les aidait un peu. Mais financièrement, ils étaient indépendants. Ils désiraient rester colonie de la Couronne aussi longtemps que le Royaume-Uni s'accommoderait d'eux. Ils vivaient dans l'unité et l'harmonie. Leur économie était la meilleure possible. Ils ne dépendaient de personne. Pour conclure, le Dr McTaggart a déclaré : "Nous vous demandons pour l'amour du ciel de ne pas vous occuper de nous" (voir également l'appendice IX du présent rapport).

#### 4. M. James Lawrence et deux autres personnes

308. M. Lawrence, le mari d'une journaliste du "Nor'wester" est un homme d'affaires et un entrepreneur du bâtiment.

309. Il avait, pour protester contre la présence de la Mission dans les îles Caïmanes, fixé aux flancs de sa camionnette des planches portant des inscriptions parmi lesquelles on pouvait lire les suivantes : "L'indépendance amène la dictature. Les habitants des îles Caïmanes n'en veulent pas, Comité des 24, allez vous-en et ne revenez plus".

310. M. Lawrence a demandé si les membres de la Mission faisaient partie du Comité spécial et s'ils avaient été invités par le Gouvernement britannique.

311. M. Dalton a répondu qu'ils avaient été invités par le Royaume-Uni en soulignant que le rôle de la Mission était de compléter les renseignements transmis par le Royaume-Uni à l'Organisation des Nations Unies.

312. M. Lawrence a répété alors que les habitants des îles Caïmanes s'opposaient à tout changement constitutionnel.

313. L'un des membres du groupe a dit que ceux qui avaient pris la parole s'étaient appesantis sur la question des changements d'ordre politique et constitutionnel mais que le territoire connaissait également des problèmes sociaux.

#### 5. Le Rév. et Mme Jonas Shepherd

314. Le Rév. Shepherd est le pasteur de l'église presbytérienne de Bosun Bay. Il prête également son concours aux classes pour les handicapés qui ont lieu dans les locaux de son église à West Bay.

315. M. Shepherd s'est présenté, précisant qu'il était Canadien. Son église, sur le désir de l'assemblée des fidèles, s'occupait de l'école. Il a poursuivi en disant qu'une partie de la population des îles Caïmanes s'était émue lorsqu'on avait appris la venue d'une mission dépendant du Comité spécial. La grande majorité des gens s'opposaient à l'abandon du statut de colonie de la Couronne. La Grande-Bretagne avait apporté une aide considérable aux îles Caïmanes et l'attitude de la population était toujours très loyale à l'égard de la Couronne, même si l'aide britannique devait s'arrêter en 1980.

#### 6. Mme Rita McMurray

316. Mme McMurray est une mère de famille.

317. Elle a dit à la Mission que les habitants des îles Caïmanes ne désiraient pas l'indépendance, surtout après avoir vu ce qui se passait alentour. Leur situation était excellente et sa famille ne voulait aucun changement. Elle parlait au nom des siens, ses deux enfants qui faisaient leurs études au Canada et avaient l'intention de rentrer dans les îles Caïmanes pour y travailler, partageant son avis. Ils ne désiraient pas l'indépendance. Leur pays était trop petit pour se défendre et ne pouvait pas survivre sans la métropole.

## 7. Un orateur qui n'a pas fait connaître son nom

318. Un habitant des îles Caïmanes originaire d'un autre territoire des Antilles a dit que, malheureusement, l'indépendance n'avait pas profité à son pays d'origine. Il avait été contraint de le quitter et d'acquérir la qualité de ressortissant des îles Caïmanes. Nombre de ses amis avaient également dû abandonner leur pays avec leurs familles. En revanche, les habitants des îles Caïmanes vivaient heureux et étaient satisfaits de leur sort. Comme on lui demandait s'il pensait que si le territoire devenait indépendant, il connaîtrait le même sort que son pays d'origine, il a répondu oui de façon catégorique. Il a ajouté que les habitants des îles Caïmanes n'étaient pas suffisamment mûrs pour l'indépendance. Ils avaient besoin des conseils de la métropole. Il était impossible de prévoir le moment où ils seraient capables de mener leurs propres affaires. Les habitants des îles Caïmanes avaient pu constater que dans tous les pays ayant accédé récemment à l'indépendance régnait le chaos. Ils ne voulaient pas troquer une puissance coloniale qu'ils connaissaient contre une autre dont ils ignoraient tout.

## 8. Mme Corinthia Bodden

319. Mme Bodden est la femme d'un habitant des îles Caïmanes qui, en 1976, le jour du Vendredi Saint, se rendait à bord d'un petit avion, des îles aux Etats-Unis et est depuis lors porté disparu. Il semblerait que l'avion se soit écrasé en mer au large de Marathon (Floride). Mme Bodden pense que les quatre hommes qui se trouvaient à bord sont encore en vie et se trouvent dans un territoire voisin. Elle a lancé un appel personnel pour que l'on retrouve son mari.

## 9. M. Rupert Ebanks

320. M. Ebanks a déclaré qu'il était né et avait grandi dans les îles Caïmanes. Il avait débuté comme marin et travaillé ensuite dans le bâtiment. Il était actuellement employé en tant que fonctionnaire dans les services de l'immigration. M. Ebanks a demandé quel était l'objet de la Mission de visite de l'Organisation des Nations Unies dans les îles Caïmanes.

321. On lui a expliqué que l'Assemblée générale des Nations Unies se réunissait chaque année pour examiner tous les problèmes politiques, économiques, sociaux ou juridiques concernant la communauté mondiale et notamment le problème des territoires coloniaux. Le Royaume-Uni lui communiquait à cet égard des renseignements concernant les territoires sous son administration. Les missions de visite étaient jugées extrêmement utiles pour déterminer ce que souhaitaient les habitants en ce qui concernait leur statut futur et pour se procurer des informations de première main; c'était la raison pour laquelle le Royaume-Uni avait décidé d'inviter la Mission à se rendre dans le territoire.

322. M. Ebanks a alors déclaré que la situation du territoire était excellente. Il ne savait pas comment le Royaume-Uni se comportait dans les autres territoires, mais il estimait que dans les îles Caïmanes son comportement était excellent. Les habitants des îles souhaitaient rester une colonie de la Couronne.

323. Interrogé sur la situation économique, M. Ebanks a répondu que celle-ci était bonne. En ce qui concernait l'emploi, elle était même excellente. M. Ebanks pour sa part avait quitté son emploi de marin pour revenir travailler dans les îles; plus tard il avait dû affronter la récession. Mais il n'y avait pas de pauvres dans le territoire : tout le monde pouvait se loger, s'habiller et se nourrir décemment. D'une manière générale, la plupart des gens avaient un emploi, et la collectivité était très satisfaite. M. Ebanks a déclaré que la population était convenablement représentée au gouvernement. L'indépendance ne vaudrait rien pour les îles, parce que d'une part elles ne disposaient pas de ressources naturelles et que leur économie dépendait d'autre part du tourisme et des finances internationales.

324. Il admettait qu'il serait mauvais que tous les biens appartiennent à des étrangers. Cependant, a-t-il poursuivi, quand les étrangers y avaient acheté des terres, ces terres étaient à eux; nombre d'entre eux s'intéressaient beaucoup aux îles et y avaient d'ailleurs établi leur résidence. Le niveau de vie des îles était élevé, et elles ne connaissaient pas d'agitation.

325. En ce qui concernait l'enseignement, M. Ebanks trouvait que des progrès avaient été accomplis au cours des dix dernières années, et pensait que ces progrès se poursuivraient. Il y a 20 ans, il n'y avait dans les îles qu'une seule école primaire; elles comptaient maintenant une école secondaire et une école polyvalente dont le programme était excellent.

326. Il pensait que les activités qui faisaient des îles un paradis fiscal devaient être convenablement surveillées et contrôlées. Les îles Caïmanes avaient fait une expérience malheureuse avec Interbank; néanmoins la situation dans ce domaine était plutôt satisfaisante.

327. M. Ebanks a déclaré d'autre part qu'il fallait améliorer les services médicaux et sociaux, l'infrastructure sportive, les projets intéressant la collectivité et la protection de la nature. Les habitants des îles Caïmanes ne pouvaient pas bénéficier d'un système de sécurité sociale parce qu'ils ne payaient pas d'impôts sur le revenu. La question du fonds de retraite était en cours d'examen devant l'Assemblée législative; M. Ebanks estimait que la constitution de ce fonds était indispensable. En tant que fonctionnaire, il était, lui, couvert par une assurance de l'Association de la fonction publique. Il a également déclaré que si les étrangers étaient nombreux dans la fonction publique, les habitants des îles Caïmanes occupaient les emplois qu'elle ouvrait au fur et à mesure qu'ils acquéraient les qualifications nécessaires.

328. M. Ebanks pensait qu'en matière de logement la situation était satisfaisante. La plupart des habitants étaient propriétaires de leurs maisons ainsi que du terrain sur lequel elles étaient construites. Certes, pour la plus grande partie, les terres étaient concentrées entre les mains de quelques personnes. M. Ebanks a ajouté que les habitants des îles Caïmanes étaient entièrement libres de choisir leur emploi; aucune restriction n'était imposée dans ce domaine. Pour finir, il a demandé à la Mission de laisser les habitants des îles Caïmanes décider eux-mêmes de leur sort.

#### 10. M. Arley J. Miller

329. M. Miller, ancien membre élu de l'Assemblée législative, est le propriétaire de l'Eastern Queen Restaurant à Bodden Town, dans la Grande Caïmane.

330. M. Miller a déclaré que le gouvernement actuel était le meilleur que les îles aient jamais eu. Les habitants des îles Caïmanes ne voulaient pas de changement et ne voulaient pas de l'indépendance. Il a ajouté que la Mission pourrait constater lors de la réunion publique de Bodden Town, que 99,5 p. 100 des gens partageaient son opinion. Les habitants des îles Caïmanes souhaitaient obtenir une aide financière de l'Organisation des Nations Unies, mais rien de plus. Alors que d'autres pays des Antilles occidentales avaient été livrés à la destruction, les îles Caïmanes étaient encore le joyau des Caraïbes. Selon lui, c'était perdre son temps que d'y venir pour voir si les gens désiraient l'indépendance.

331. Après qu'on lui eût expliqué l'objet de la Mission, M. Miller a déclaré que les îles Caïmanes ne disposant pas de ressources naturelles, elles ne désiraient pas l'indépendance. A supposer que celle-ci soit proclamée le lendemain, le territoire se trouverait paralysé et lui-même se verrait contraint de le quitter. Il a déclaré qu'il avait fait connaître son point de vue à MM. Stanley et Duff du United Kingdom Foreign and Commonwealth Office au cours de leur récent séjour dans les îles. Puisqu'il apparaissait que la Mission n'était venue que pour prendre acte du point de vue de la population, elle aurait - a-t-il ajouté - une excellente occasion de le faire le lendemain à Bodden Town.

#### 11. M. Bertram Ebanks, Mme Victoria Ebanks et Mme Grace Powery

332. M. Ebanks, Mme Ebanks et Mme Powery sont venus ensemble s'entretenir avec les membres de la Mission. M. Ebanks, petit détaillant, a dit qu'il avait été autrefois fonctionnaire et juge de paix. Mme Ebanks et Mme Powery ont dit qu'elles étaient ménagères.

333. M. Ebanks a demandé quel était l'objectif de la Mission. Après avoir écouté l'explication qui lui était donnée, il a déclaré que les habitants des îles Caïmanes n'avaient pas de problèmes du point de vue constitutionnel. C'était un peuple heureux et amical qui ne voulait pas l'indépendance, considérant qu'il n'avait pas le niveau d'éducation nécessaire pour cela et qui souhaitait continuer à relever du Royaume-Uni.

334. Mme Powery était du même avis. La population des îles n'était pas prête pour l'indépendance car elle n'était pas assez éduquée.

335. M. Ebanks a dit que les habitants n'étaient pas pour le moment en état d'accéder à l'indépendance. La plupart des professeurs venaient de l'étranger. Il conviendrait à son avis d'améliorer l'enseignement et les services médicaux. Personne ne voulait l'indépendance dans les îles car le territoire ne possédait aucune ressource naturelle et il était très en retard du point de vue industriel; de plus, il n'y avait presque pas de fermes. Des pays comme les Etats-Unis ou la Jamaïque avaient des médecins, des professeurs, des industries, des ressources naturelles; les îles Caïmanes, elles, n'avaient rien.

336. Mme Ebanks a déclaré que la population souhaitait conserver son statut actuel. Elle était satisfaite de ses relations avec le Royaume-Uni; si elle était prête un jour pour l'indépendance, elle deviendrait indépendante.

## 12. M. William Jackson

337. M. Jackson, capitaine au long cours, a déclaré qu'il était à peu près à la retraite maintenant; il avait navigué toute sa vie.

338. Il a donné lecture d'une déclaration selon laquelle ni lui, ni les membres de sa famille, ni aucun de ses amis, ni personne de sa connaissance ne souhaitait que la Constitution actuelle soit le moins du monde modifiée. Il a ajouté qu'ils souhaitaient tous rester une colonie du Royaume-Uni. La population ne voulait ni l'autonomie, ni l'indépendance. Elle était satisfaite de la situation actuelle et voulait continuer à relever du Royaume-Uni. Tous ceux qui étaient sensés n'avaient pas d'autre opinion. M. Jackson a demandé à la Mission de transmettre ce message à l'Organisation des Nations Unies. Les îles Caïmanes n'étaient pas prêtes pour l'autonomie ou l'indépendance et ne le seraient pas davantage dans un avenir immédiat. Après avoir lu cette déclaration, M. Jackson a ajouté que le niveau de vie était aussi élevé dans les îles Caïmanes que dans n'importe quel autre pays, Etats-Unis compris. Il a dit que la population jouissait de toutes les libertés et que cet état de choses s'était maintenu même pendant les deux guerres mondiales. Elle ne voulait pas que la situation change. M. Jackson a déclaré qu'il se réjouissait à l'idée que ses vues seraient dûment consignées et communiquées à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Visite de l'usine de conditionnement des homards  
de Cayman Brac, le 20 avril 1977

339. Le capitaine Keith P. Tibbetts a donné les explications nécessaires aux membres de la Mission et leur a fait visiter l'usine qui est la propriété de Little Cayman Trading Company, Ltd., compagnie des îles Caïmanes.

340. Une partie des homards de roche est importée du Costa Rica. Les queues sont groupées en paquets de dix livres et congelées ensuite à une température de 20 °F (-7 °C). L'usine peut congeler 5 000 livres (2 268 kg) en 24 heures mais elle peut réfrigérer jusqu'à 100 000 livres (45 360 kg) de marchandise. La production journalière est d'environ 2 000 livres (907 kg) par jour, à raison de 5 dollars des îles Caïmanes par livre, f.o.b. îles Caïmanes. La qualité du produit répond aux normes d'hygiène approuvées par l'Administration fédérale des produits alimentaires et médicaux des Etats-Unis et la plus grande partie de la production est exportée par avion aux Etats-Unis.

N. Visite de l'école secondaire de Cayman Brac, le 20 avril 1977

341. Le capitaine Kirkconnell, le capitaine Tibbetts, M. Foster, Secrétaire principal, M. Banks, Commissaire du district, et M. L. Pierson, attaché de liaison, accompagnaient la Mission dans sa visite.

342. Un autochtone ressortissant des îles Caïmanes, M. Lawrence Ryan, qui est directeur de l'école, a donné aux membres de la Mission les renseignements nécessaires et leur a fait visiter l'établissement. L'école fonctionne de la même manière que l'école secondaire des îles Caïmanes qui se trouve à la Grande Caïmane. Il y avait 182 élèves inscrits (166 présents le jour de la visite) et 14 professeurs et le directeur. Quatre des professeurs étaient des insulaires.

O. Visite à l'hôpital de Cayman Brac, le 20 avril 1977

343. Les membres de la Mission ont été reçus par le médecin responsable, Dr Mohamed Shibli, qui leur a servi de guide. L'hôpital a été construit grâce à des contributions bénévoles versées par des sources privées mais le gouvernement a repris à sa charge les frais de fonctionnement. Il compte 10 lits, un laboratoire, une salle de radiographie et un bloc opératoire et il emploie huit infirmières. Il n'y avait que deux malades hospitalisés lorsque la Mission l'a visité.

P. Réunion publique tenue à Court House (Cayman Brac),  
le 20 avril 1977

344. Y participaient entre autres M. Foster, Secrétaire principal, le capitaine Kirkconnell, le capitaine Tibbetts, M. Pierson et M. Banks, Commissaire du district. La réunion groupait en tout 25 personnes, pour la plupart des membres du Comité pour le développement de Cayman Brac et de la Petite Caïmane.

345. Le Secrétaire principal a ouvert la réunion en présentant les membres de la Mission et a demandé ensuite au Président d'exposer brièvement le but de la visite.
346. M. Vunibobo a expliqué le mandat de la Mission, en soulignant qu'il appartenait au Royaume-Uni et aux îles Caïmanes de décider de l'avenir du territoire. La Mission était venue sur place pour obtenir des renseignements de première main sur le territoire et pour s'informer des vœux et des aspirations de la population. M. Vunibobo a saisi cette occasion pour donner un aperçu des multiples activités de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de l'oeuvre utile que font les institutions spécialisées dans le domaine du développement économique et social. Il a également souligné que le monde entier vivait, par la force des choses, dans un état d'interdépendance et qu'aucun pays ne pouvait se permettre de rester isolé.
347. Le capitaine Tibbetts a dit qu'il serait hypocrite de sa part de prétendre qu'il se réjouissait de la venue de la Mission de visite des Nations Unies à Cayman Brac. Toutefois, il souhaitait la bienvenue à ses membres à titre personnel. Si l'Organisation des Nations Unies s'inquiétait de la situation qui régnait dans le monde, a-t-il ajouté, c'était ailleurs qu'elle devait faire porter ses efforts, en Rhodésie du Sud, par exemple, car la division de classes n'existait pas dans les îles Caïmanes.
348. Il a déclaré que lorsque M. Duff et M. Stanley du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni étaient venus dans le territoire, ils avaient été informés que la population ne souhaitait pas modifier la Constitution. Il aimerait que la Mission transmette le même message à l'Organisation des Nations Unies.
349. Un membre du Comité du développement a demandé pourquoi le Royaume-Uni avait invité la Mission à se rendre dans le Territoire.
350. M. Dalton (Royaume-Uni) a souligné, dans sa réponse, que le Royaume-Uni ne voulait pas s'opposer au désir d'indépendance d'un pays ni forcer la population à modifier la situation existante. Les missions de visite de l'Organisation des Nations Unies s'étaient révélées très utiles.
351. Quelqu'un d'autre a déclaré que l'appui du Royaume-Uni était très apprécié car il avait garanti la liberté de réunion à la population. La sécurité de l'île reposait sur la présence du Royaume-Uni qui en était la seule garantie.
352. Un autre membre du Comité de développement a précisé que les membres de la Mission étaient les bienvenus à titre personnel mais non pas en tant que délégués de l'Organisation des Nations Unies. Si la réunion n'avait pas été annoncée si tard, on aurait organisé une manifestation. Non seulement le Comité de développement représentait le peuple, mais ses membres venaient du peuple. La population de Cayman Brac et de la Petite Caïmane avait tout un passé derrière elle et elle était très fière que le territoire soit une colonie du Royaume-Uni.
353. Un ancien membre de l'Assemblée législative a dit que puisque personne d'autre ne voulait le faire, il souhaitait, lui, la bienvenue à la Mission dans l'île de Cayman Brac. Il a expliqué qu'au moment où le Royaume-Uni avait invité

la Mission à se rendre dans le territoire, il avait averti l'Organisation des Nations Unies du sentiment de la population. Cela revenait à dire que si l'Organisation des Nations Unies ne croyait pas ce que disait le Royaume-Uni, elle était libre d'envoyer sur place un groupe de personnes qui se rendraient compte par elles-mêmes de la situation.

354. Les îles Caïmanes, a continué l'orateur, étaient petites, ce qui, sans l'appui de la métropole, pouvait conduire à une situation d'insécurité. En dehors des liens politiques, tout leur passé les reliait au Royaume-Uni. Il a demandé à la Mission de rapporter ce qu'elle avait vu et entendu. La population était pleinement satisfaite de la Constitution qui fonctionnait bien depuis quatre ans. On espérait qu'elle continuerait à donner satisfaction à l'avenir. Le pays était prospère car il dépendait du Royaume-Uni; c'était justement ce qui attirait les investissements. La population des îles se rendait bien compte que le Royaume-Uni n'était plus ce qu'il était, mais, à sa connaissance, il était extrêmement respecté dans le monde.

355. Un monsieur d'un certain âge a fait observer que la Grande Caïmane prenait toujours ses décisions, quelles qu'elles soient, avec l'assentiment des deux petites îles (Cayman Brac et la Petite Caïmane). Le territoire était petit, sans importance peut-être, mais il était habité par un peuple fier. Il était administré depuis 300 ans par le Royaume-Uni. La population était heureuse et estimait que, de tous les pays, c'était elle qui avait actuellement la meilleure Constitution. Elle ne voulait pas d'un changement constitutionnel pour l'instant; le moment venu, elle saurait bien le réclamer. La Grande-Bretagne n'avait pas besoin de lui dire qu'il était nécessaire. Que ce changement soit nécessaire ou pas, la population ferait tout ce qu'il faut pour l'obtenir ou pour s'y opposer. Cette même personne a demandé à la Mission de transmettre le message ci-après au Comité spécial : "Nous sommes heureux et satisfaits de la Constitution que nous avons actuellement et nous sommes heureux et fiers d'être une colonie du Royaume-Uni."

356. Quelqu'un a réaffirmé que le territoire était unique en son genre puisqu'il vivait dans la paix et la tranquillité. Le reste du monde avait détruit la paix et la tranquillité et la population du territoire ne voulait pas faire de même.

357. Un jeune politicien a déclaré "absolument, positivement et catégoriquement" que le territoire ne souhaitait pas modifier les relations qu'il entretenait avec le Royaume-Uni en tant que métropole. Les habitants des îles aimaient leurs traditions et étaient prêts à mourir pour leur patrie. L'orateur espérait que la génération suivante continuerait elle aussi à bannir du territoire tous les concepts en "ismes". S'ils avaient besoin de l'Organisation des Nations Unies, ils feraient appel à elle, mais ce n'était pas à elle de les contacter.

358. Un membre de la Mission a expliqué l'objectif de la Mission en le replaçant dans le contexte de l'histoire de la décolonisation et de la situation actuelle.

359. M. Tibbetts a fait observer que la population des îles Caïmanes, étant essentiellement protestante, croyait à la voie directe. Le moment venu elle s'adresserait directement au Royaume-Uni.

360. Un ancien membre du Conseil exécutif a dit que les habitants avaient fait les observations auxquelles il fallait s'attendre. Ils étaient heureux et fiers que leur pays soit une colonie du Royaume-Uni.

361. Avant de clore la réunion, ils ont, à leur habitude, chanté debout "God Save the Queen" ainsi qu'un chant national des îles Caïmanes "Beloved Isle Cayman", dont les paroles et la musique ont été composées en 1930 par l'organiste de l'église presbytérienne, Mme Sheila Shier, aujourd'hui décédée.

Q. Réunion publique tenue à la mairie de Bodden Town  
le 20 avril 1977

362. La réunion a été présidée par M. Arley J. Miller.

363. Etaient présents notamment les quatre membres élus du Conseil exécutif et plusieurs membres élus de l'Assemblée législative. Bodden Town est la circonscription électorale de MM. G. H. Bodden et J. M. Bodden, membres élus responsables, le premier, de l'agriculture et des ressources naturelles, le second du tourisme, de l'aviation et du commerce. Deux cents personnes environ ont assisté à la réunion.

364. M. Miller a ouvert la séance en agitant le drapeau britannique qu'il tenait à la main et en demandant à l'assistance si elle souhaitait continuer à se ranger sous ce drapeau. La réponse a été un "oui" retentissant.

365. Après les présentations, le premier orateur à prendre la parole a été M. G. H. Bodden. Bodden Town, a-t-il déclaré, dont la population était venue en foule rencontrer des personnes originaires de toutes les parties du monde et appartenant à la plus grande organisation internationale, vivait ce soir-là le plus beau moment de son histoire. Il était vrai que les citoyens de Bodden Town, comme tant d'autres, ne connaissaient pas les véritables buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies parce qu'à l'étranger comme dans le territoire, la presse ne rapportait que les nouvelles sensationnelles et passait sous silence les faits positifs.

366. La Mission s'était rendue dans les îles à l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni. Tous les habitants des îles Caïmanes souhaitaient que le Territoire restât colonie de la Couronne (applaudissements) et tant qu'ils souhaiteraient conserver ce statut, ils devaient accepter la venue dans les îles de missions analogues. La Charte des Nations Unies prévoyait en effet que le Royaume-Uni et toutes les autres grandes puissances devaient présenter à l'Organisation des Nations Unies des rapports périodiques sur la situation de leurs colonies. L'ONU demandait également au Royaume-Uni d'autoriser des missions d'enquête à se rendre dans ses colonies afin de pouvoir confirmer les renseignements fournis à l'Organisation par la Puissance administrante, renseignements dont M. G. H. Bodden ignorait la teneur : sans doute était-il affirmé que les îles Caïmanes étaient une possession précieuse; ne pas le dire serait taire la vérité car les îles étaient sans prix. Les colonies en général et les colonies de la Couronne elles-mêmes étaient en voie de disparition. Elles se faisaient rares et, comme les diamants, devenaient extrêmement précieuses. De l'avis de M. G. H. Bodden, le Royaume-Uni souhaiterait conserver les îles comme colonie à condition que celles-ci le souhaitent également.

367. S'il avait particulièrement souligné ce point, c'est parce que quelques personnes s'employaient à faire croire à la population que la Mission des Nations Unies était là pour accorder aux îles leur indépendance. Rien n'était plus éloigné de la vérité. La Mission, comme d'autres missions envoyées dans d'autres colonies (dont certaines appartenaient à d'autres puissances), s'était rendue dans les îles afin d'enquêter sur la situation dans le territoire. A son retour à l'Organisation des

Nations Unies, elle ferait rapport sur ce qu'elle avait constaté, entendu et vu sur l'état de l'économie et - il fallait l'espérer - sur l'excellent gouvernement dont étaient dotées les îles ainsi que sur la stabilité et l'intégrité des membres élus du gouvernement. Elle ferait rapport sur l'état de santé de la population, qui était bon, et signalerait que personne ne souffrait de malnutrition. Elle ferait également rapport sur le système éducatif : si les îles n'avaient pas d'université, elles n'avaient pas non plus d'illettrés. La Mission serait donc en mesure de présenter un tableau de la situation non seulement à l'Organisation des Nations Unies mais au monde entier. Ils étaient réunis en ces lieux parce que la Mission souhaitait que la population s'exprime directement, elle voulait savoir comment se comportaient les hommes qui, comme lui, faisaient partie du gouvernement.

368. Il fallait se féliciter que Bodden Town ait été choisi comme lieu de réunion, ce qui n'était que justice, car Bodden Town avait été la première capitale des îles Caïmanes. C'était en ce même lieu qu'en 1837, le capitaine Pratt avait annoncé aux habitants des îles l'abolition de l'esclavage; c'était à Bodden Town qu'avait été proclamée l'émancipation des esclaves. Le siège du gouvernement avait ensuite été transféré à Georgetown pour certaines raisons, mais - et c'était un sujet de fierté - Bodden Town était restée la capitale politique des îles Caïmanes.

369. La question de l'indépendance des îles n'était pas nouvelle. Les électeurs avaient dû se prononcer sur la question lors des élections générales de 1972 et encore tout dernièrement en novembre 1976. La presse s'était également emparée du problème. Heureusement pour les habitants, 99 p. 100 de la population faisaient confiance au gouvernement actuel et 99 p. 100 de la population souhaitaient la bienvenue aux îles Caïmanes à la Mission qui serait ainsi en mesure, à son retour, de dire à la communauté internationale que les habitants du territoire étaient satisfaits de leur sort.

370. M. J. M. Bodden a ensuite pris la parole. C'était, a-t-il dit, un grand privilège de voir des habitants des quatre coins du territoire réunis ici. Ils allaient faire éclater la vérité : on les avait accusés d'être partisans de l'autonomie interne; on avait également avancé qu'ils aspiraient à l'indépendance. Mais c'était à eux de décider s'ils estimaient que des changements étaient nécessaires. En organisant la visite de la Mission à Bodden Town les représentants de la population lui avaient également donné la possibilité d'exprimer son opinion devant la Mission. Ainsi qu'on le leur avait déjà dit, le Royaume-Uni, en sa qualité d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies devait autoriser de telles visites périodiques dans ses territoires. Refuser semblerait impliquer que l'on avait quelque chose à cacher. Si le Royaume-Uni se contentait d'affirmer à l'Organisation des Nations Unies que tout allait bien dans les îles Caïmanes, il arriverait un moment où l'Organisation ne le croirait plus.

371. Certains des représentants élus du territoire allaient s'efforcer d'exploiter cette visite sur le plan politique prétendant avoir tout ignoré de la venue de la Mission jusqu'au 18 avril 1977. Rien ne pouvait être plus éloigné de la vérité, des dispositions pour cette visite avaient en effet été prises il y a quelques

mois lorsque MM. Duff et Stanley s'étaient rendus dans les îles et avaient été reçus dans la salle de l'Assemblée législative où tous les représentants étaient réunis. Les membres du Conseil législatif étaient tous présents. Le Gouverneur avait mentionné la venue de la Mission dans son discours du trône et la presse en avait depuis lors souvent parlé. Et ces représentants s'efforçaient maintenant de faire croire que tel était le cas. Mais ce n'était pas uniquement sous l'impulsion de personnes mises au rancart et que l'on n'avait nullement l'intention de tirer de l'oubli qu'ils agissaient; ils étaient fâchés de voir que la réunion se tenait à Bodden Town. Bodden Town avait le droit de recevoir ce soir-là une mission des Nations Unies. C'était une ville historique, qui avait joué et continuerait à jouer un rôle historique. Bodden Town avait été la première capitale des îles Caïmanes et l'histoire se répéterait. Bodden Town avait contribué à forger le destin du territoire, et à le guider sur la bonne voie depuis qu'il était devenu un pays et, avec l'aide de Dieu, il en serait ainsi jusqu'à la fin des temps. Cela ne pouvait pas plaire à tous. Les affaires pouvaient bien se traiter à Georgetown mais Bodden Town resterait la capitale politique. L'orateur avait demandé à M. Vunibobo de signaler à l'Organisation des Nations Unies que la Mission avait rencontré la population des îles Caïmanes dans sa capitale politique.

372. Les membres de l'assistance devaient dire tout ce qu'ils pensaient, se lever et prendre la parole librement. Ils vivaient dans un pays libre et devaient exercer leur droit à la liberté de parole. Lui-même était très heureux de recevoir la Mission et il voulait assurer l'assistance d'une chose : c'est que la Mission ne pouvait nullement lui offrir l'indépendance, c'était à la population qu'il appartenait de se prononcer et elle ne devait se laisser abuser par personne.

373. Prenant ensuite la parole, le Chef de la Mission a fait observer que le choix de Bodden Town comme lieu de réunion n'était pas le fait de l'Organisation des Nations Unies; toutes les dispositions avaient été prises par l'administration. La visite de la Mission dans le territoire entraînait dans le cadre des tâches qui incombent à l'Organisation des Nations Unies et n'impliquait nullement que la situation des îles Caïmanes ne fût pas saine. Il était du devoir de la Mission de faire rapport sur des vues et opinions des habitants des îles. Il était donc très utile qu'elle s'entretienne avec l'assistance et d'autres membres de la collectivité pour pouvoir donner un aperçu des sentiments de l'ensemble de la population.

374. L'Organisation des Nations Unies était considérée comme totalement inutile par bien des gens. Elle semblait dépenser beaucoup d'argent pour de bien maigres résultats. Aussi le Chef de la Mission souhaitait-il s'arrêter quelques instants sur le rôle très positif que pouvait jouer l'ONU. A son retour, la Mission voulait pouvoir réfléchir sur ce qu'on lui avait dit au cours des trois dernières journées : elle avait appris que la population des îles Caïmanes souhaitait conserver son statut, que l'économie du Territoire était saine, qu'il n'y avait ni malnutrition ni analphabétisme, et que les habitants étaient satisfaits de leur Constitution. En un sens ils constituaient une exception et faisaient partie des rares privilégiés. Très peu de pays jouissaient de la qualité de vie que l'on trouvait dans les îles Caïmanes.

375. La Mission avait beaucoup de chance de pouvoir tenir une réunion publique avec un groupe aussi représentatif. Il semble malheureusement qu'à son arrivée on ait cru que le but de sa visite dans le territoire était d'essayer de le pousser vers l'indépendance, alors qu'elle devait uniquement s'informer des vues de la population et veiller à ce que la Puissance administrante ne l'empêche d'aucune façon de choisir librement. Si les habitants décidaient, comme apparemment ils l'avaient fait depuis longtemps, de rester colonie de la Couronne, il n'y avait pas à y revenir. L'Organisation des Nations Unies - ils pouvaient en être certains - ne dictait la conduite à suivre à aucun pays. S'ils décidaient un jour de devenir indépendants, ce serait à eux et au Royaume-Uni de régler cette question. Toutefois, la Mission leur serait reconnaissante de bien vouloir dire exactement ce qu'ils pensaient.

376. Tous les pays, indépendants ou non, étaient redevables à l'Organisation des Nations Unies. Elle n'était certes pas parfaite car aucune organisation humaine n'était parfaite. Tous les hommes avaient leurs aspirations et leurs visions mais l'Organisation des Nations Unies était au service de tous. Ils pouvaient ne pas aimer l'ONU mais il n'en restait pas moins - et cela était positif - que l'Organisation était au service de tous. Le Chef de la Mission espérait que l'assistance se pénétrerait de ce message. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies - et les habitants des îles Caïmanes eux-mêmes, en maintenant la qualité de la vie et la sécurité du territoire - pouvaient contribuer à renforcer l'efficacité de l'Organisation.

377. La première personne de l'assistance à prendre la parole a demandé si la Mission avait jamais été informée que les îles Caïmanes étaient prêtes pour l'indépendance, si l'ONU pouvait accorder une aide financière en faveur des services éducatifs et sociaux et s'il y avait quelque chance que l'on impose l'indépendance.

378. Le Chef de la Mission a proposé de répondre ultérieurement à l'ensemble des questions posées.

379. Un deuxième orateur a déclaré que les habitants des îles étaient sans exception un peuple heureux. Ils avaient bien de la chance. L'économie n'avait jamais été plus prospère. Les représentants au Conseil législatif étaient les meilleurs que le pays ait jamais eus et l'on enregistrait des progrès dans tous les domaines. Les îles Caïmanes avaient bénéficié de certains avantages lorsqu'elles dépendaient de la Jamaïque. Mais quand la Jamaïque était devenue indépendante, elles avaient décidé de devenir colonie de la Couronne. Elles souhaitaient le rester tant que le vieux pays voudrait s'occuper d'elles et rester leur mère patrie. Les îles Caïmanes jouissaient d'une situation plus enviable que de nombreuses régions du monde. Elles n'avaient pas de millionnaires mais le niveau de vie n'avait jamais été aussi élevé et s'améliorait de jour en jour. L'argent coulait à flots. Elles avaient un gouvernement stable, espéraient et priaient le ciel qu'elles pourraient rester colonie de la Couronne aussi longtemps que possible, comptaient bien que la mère patrie ne se laisserait jamais d'elles.

380. Le troisième orateur était une femme d'un certain âge qui voulait que l'on transmette à la Reine un message concernant l'impossibilité où se trouvaient les habitants des îles Caïmanes ne serait-ce que d'amorcer le processus d'indépendance.

A son avis, personne dans les îles, homme ou femme, n'était capable de gouverner le pays. Leur seule source de revenus était le tourisme. Si l'industrie du tourisme était perturbée les habitants devraient vivre de la charité publique.

381. Le quatrième orateur a déclaré que la population avait toujours souhaité rester colonie de la Couronne, déclaration que l'assistance a fait sienne.

382. Le cinquième orateur était une enseignante qui a souligné qu'il était faux de déclarer qu'il n'y avait pas de problème. On enregistrait un accroissement de la population et un accroissement du chômage, en particulier chez les jeunes qui terminaient leurs études. Cette situation créait des problèmes, qui se doubleraient d'autres problèmes sociaux.

383. Le Président de la Mission est alors intervenu pour répondre à quelques questions et donner un certain nombre de détails sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a précisé que c'était le Gouvernement du Royaume-Uni qui avait invité l'Organisation à envoyer une mission de visite dans le territoire et qu'il n'avait à aucun moment été question de l'indépendance des îles Caïmanes. Il s'agissait là de l'une des activités ordinaires de l'Organisation. C'est ainsi que l'un des membres de la présente équipe, M. Bachrouch, avait également fait partie de missions à Montserrat et aux îles Gilbert. Ces dernières n'avaient d'autres ressources que des cocotiers et des "tandals", qui constituaient l'alimentation de base. La population des îles Gilbert avait pourtant choisi l'indépendance (murmures de scepticisme).

384. Les organismes des Nations Unies pouvaient fournir aux îles Caïmanes, avec l'accord du Gouvernement du Royaume-Uni, une aide au développement économique et social. Leur présent statut de colonie ne les empêchait pas de recevoir de l'aide : ainsi, des techniciens venus de l'étranger apportaient leur concours dans des domaines divers tels que la santé et l'électricité.

385. Le Président de la Mission a fait observer à son auditoire que dans son pays, Fidji, l'industrie touristique prospérait aussi, rapportant annuellement de 70 à 80 millions de dollars des Etats-Unis. La population de Fidji éprouvait quelques inquiétudes devant le mode de vie à certains égards artificiel que cette industrie avait introduit dans leurs îles. Le gouvernement se voyait souvent demander quel prix il était prêt à payer, au juste, car les revenus tirés de cette activité ne semblaient pas être bien répartis.

386. En sa qualité de représentant d'un Etat Membre des Nations Unies, le Président de la Mission a instamment prié les habitants des îles de tourner leurs regards vers leurs voisins. Il leur a rappelé qu'ils avaient, dans la mer des Antilles, des voisins très respectés. Ils avaient peut-être des problèmes mais ils n'étaient pas les seuls. Pour sa part, il pouvait admettre sans honte que Fidji elle-même avait dû, au cours de la première semaine qui avait suivi les dernières élections, se passer de gouvernement pendant quelques jours. Il n'y avait pas de pays sans problèmes, qu'ils se posent dans l'immédiat ou plus tard. La sagesse commandait donc d'apprécier son lot à sa juste valeur et de ne jamais oublier qu'il y avait toujours un nuage dans le ciel même lorsque le soleil brillait. Bien souvent, la prospérité n'allait pas sans difficultés inhérentes.

387. Un monsieur d'un certain âge a alors pris la parole pour dire que les îles ne voulaient pas de l'indépendance maintenant. Plus tard, peut-être, mais pas pour l'instant, elles souhaitaient rester colonie de la Couronne.

388. M. James A. Lawrence, rappelant qu'il avait déjà eu plusieurs entretiens à Georgetown avec les membres de la Mission et qu'il n'avait donc rien de bien nouveau à ajouter, a salué, au nom de la population des îles Caïmanes et en son propre nom, la venue de la Mission dans les îles et à Bodden Town.

389. Selon lui, l'argent ne coulait pas à flots comme on l'avait prétendu. Le pays, politiquement stable, jouissait d'une économie qui, dieu soit loué, pouvait se maintenir à condition que personne n'épargne sa peine. Lui-même pouvait, en travaillant beaucoup, arriver à vivre convenablement. Il se réjouissait que la Mission puisse s'informer directement auprès de la population, qui était reconnaissante à Sa Majesté de considérer les îles Caïmanes comme l'une de ses colonies : le Gouvernement de Sa Majesté s'était montré très bienveillant à son égard, la conseillant et la guidant. M. Lawrence écoutait régulièrement les informations en provenance du Royaume-Uni qui, il en était certain, avait également ses problèmes.

390. Une femme a pris la parole pour répéter qu'il y avait des difficultés et qu'il fallait s'attendre à en voir surgir d'autres, mais la population des îles était prête à les affronter au fur et à mesure de leur apparition.

391. Le Président de la Mission a alors déclaré que celle-ci avait pour fonction, comme l'avaient fort bien expliqué les membres du Conseil exécutif et ainsi que lui-même l'avait exposé dans la presse et à la radio, de rendre compte non seulement de l'évolution constitutionnelle et politique, mais également de la situation économique et sociale des îles.

392. Depuis son arrivée dans le territoire, on faisait savoir à la Mission que les Caïmanes souhaitaient rester colonie de la Couronne. Toutefois, le rapport qui serait établi devait également porter sur les conditions économiques et sociales et sur l'enseignement. Si la population souhaitait que la Mission conclut à l'absence totale de problèmes, il pourrait par la suite se révéler difficile de demander l'aide des Nations Unies. Les habitants des îles ne devaient pas hésiter à exprimer librement leur point de vue sur les questions économiques et sociales comme sur le reste.

393. Un constructeur a pris la parole pour dire que le niveau de vie des îles Caïmanes était, comme le rapport enseignants/élèves, le plus élevé des Antilles; le petit nombre actuel de chômeurs augmenterait au fur et à mesure que les jeunes fraîchement émoulus de l'école secondaire arriveraient sur le marché du travail. Le gouvernement avait sagement réservé des emplois à la population faisant adopter une loi destinée à protéger la population autochtone (Caymanian Protection Law). Celle-ci, qui n'avait jamais été opprimée par le Royaume-Uni ne souhaitait nullement voir modifier sa Constitution.

394. Dans le territoire se trouvaient un certain nombre d'experts étrangers, notamment européens, canadiens et américains. L'orateur demandait la création, dans le cadre de l'assistance, de bourses qui permettraient de former des autochtones et de réduire ainsi le nombre des experts importés.

395. M. J. M. Bodden est intervenu pour donner à l'auditoire quelques détails sur l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le territoire : l'assistance accordée avait permis de former trois contrôleurs de la circulation aérienne supplémentaires et de créer une école hôtelière; grâce aux services d'experts prévus une compagnie aérienne allait voir le jour et une législation du travail serait élaborée à l'intention des autochtones. On envisageait la création d'un fonds bénévole pour les travailleurs. L'aide de l'ONU permettait d'assurer la formation d'un ingénieur de l'aéronautique à la Trinité-et-Tobago et des experts étaient venus tenter de résoudre les problèmes qui avaient surgi à la Caribbean Utilities Company.

396. Evoquant les difficultés du pays, M. Bodden a déclaré que le tourisme ne serait pas toujours la poule aux oeufs d'or. Cette industrie introduisait dans son sillage un certain nombre de problèmes particuliers liés à la décadence sociale et morale. Il fallait envisager comment les prévenir. On en comptait plusieurs, autres, concernant notamment le gouvernement central. L'un était le manque de fonds. C'est ainsi que le membre élu responsable de l'enseignement avait cette année un budget de 30 000 à 35 000 dollars des Etats-Unis pour l'octroi de bourses en 1977. Cette somme était insuffisante pour répondre aux besoins du pays. Pour augmenter le nombre de bourses, il fallait faire appel à d'autres organismes dont l'aide serait accueillie avec reconnaissance.

397. Un fonctionnaire a renchéri, disant qu'il ne fallait pas que la Mission quitte le territoire avec la conviction qu'il n'y avait pas de problèmes. Bon nombre des assistants savaient parfaitement quelle aide les îles recevaient de l'Organisation des Nations Unies, mais les besoins à cet égard étaient immenses et il ne fallait pas seulement penser à l'indépendance politique, mais également à l'indépendance culturelle, sociale et économique.

398. A r'en pas douter, les besoins étaient immenses. La même personne a souligné combien la population était tributaire de l'aide de l'étranger dans un certain nombre de domaines, par exemple l'enseignement. Il ne pensait pas que la collectivité fût hostile à ces étrangers. La population des îles savait voir quels bienfaits remarquables résultaient de la confrontation féconde des idées et ce qu'elle y gagnait sur le plan culturel. Toutefois, l'emploi des étrangers grevait lourdement le budget. Le pays, qui se développait, avait des besoins de plus en plus importants, qui dépassaient de loin ses ressources. C'est l'assistance extérieure qui lui permettrait de faire face à ses difficultés. Ce qu'il fallait entendre par éducation, c'était l'enseignement technique et professionnel très diversifié, car on ne trouvait pas dans le pays, pour l'instant, tous les travailleurs qualifiés dont on avait besoin.

399. L'enseignement secondaire était en retard. Les premiers contingents susceptibles d'entrer dans l'enseignement supérieur commençaient à sortir des écoles, mais les moyens ne permettaient pas d'assurer leur formation au-delà du secondaire. Il importait donc que la population fût connaître ses besoins, de façon à s'assurer l'aide qui lui était nécessaire pour développer les secteurs social, culturel et économique de la collectivité. Les îles étaient un petit pays en développement, doté d'une économie qui n'était pas très viable, et reposait sur deux ressources passablement précaires, le tourisme et les opérations financières off-shore. Elles se trouvaient à la merci d'événements extérieurs

au territoire, sur lesquels la population n'avait aucun moyen d'agir, et qui pouvaient se révéler néfastes. Trop de gens dormaient sur leurs deux oreilles en croyant que la situation pourrait se prolonger indéfiniment. Certains avaient cru que le boom des deux années précédentes continuerait. L'économie s'était très bien portée jusqu'à présent et M. Bodden espérait que cela durerait, mais il mettait ses concitoyens en garde, car ils jouaient avec le feu et qu'un de ces jours, ils pourraient bien se brûler.

400. M. Bodden a indiqué que le territoire avait besoin d'industries légères, mais les industries elles-mêmes requéraient la présence d'ouvriers qualifiés et, à moins de former ceux qui se trouvaient sur place, il faudrait faire appel à un plus grand nombre d'étrangers.

401. M. A. J. Miller a clos la séance sur quelques considérations intéressantes l'ensemble de la population. Il désirait que la Mission rapporte honnêtement et exactement ce qu'il allait dire.

402. Le pays avait un grand besoin d'argent car l'économie n'était pas stable. Un pays qui, comme celui-ci, ne possédait pas de ressources naturelles côtoyait l'abîme à tout instant.

403. Leur gouvernement était le meilleur qu'ils aient eu. M. Miller pensait que 99,5 p. 100 de la population était satisfaite de ses représentants. Il voulait également que l'on sache que la population avait été témoin de ce qui s'était passé dans tous les pays avoisinants qui avaient voulu leur indépendance. Aux îles Caïmanes, la question qui se posait était la suivante : sur quoi l'indépendance s'appuierait-elle? Il défiait quiconque de répondre à cette question et d'indiquer où et quand les îles seraient en mesure de réclamer cette indépendance.

404. Il fallait également que l'on fasse état des difficultés des îles - des difficultés d'ordre financier. Les habitants des îles avaient désespérément besoin d'aide, et la venue d'une autre mission de l'ONU devrait signifier que l'Organisation leur accordait son aide financière. Ils n'avaient cure d'une délégation qui viendrait encore leur demander s'ils désiraient jouir de l'autonomie interne. Le jour où ce gouvernement autonome s'installerait dans les îles, M. Miller vendrait tout ce qu'il possédait et s'en irait car il savait d'avance ce qui se passerait.

405. Il était sûr de se faire le porte-parole de tous ceux qui étaient présents en disant que personne ne souhaitait changer un iota à la Constitution actuelle. Il a demandé à tous ceux qui se trouvaient là de lever la main en disant : "Autonomie et indépendance, jamais!", sur quoi de nombreuses personnes se sont exclamées : "Non! jamais!".

406. Le Président de la Mission a remercié les membres du Conseil exécutif, les membres du Conseil législatif et toutes les personnes présentes d'être venus et d'avoir fait connaître leur point de vue avec franchise.

407. La séance a été levée aux accents de l'hymne national "God Save the Queen".

R. Entretiens avec le Président de la Société agricole et le chef du cadastre, le 21 avril 1977

1. Le Président de la Société agricole

408. M. B. Lauer, Chef du cadastre, et M. E. Bergstrom, Directeur du tourisme, ont assisté aux entretiens.

409. M. Austin Bothwell, Président de la Société agricole, est lui-même un fermier très compétent. Il a affirmé avec conviction que les îles Caïmanes se prêtaient à une grande variété de cultures.

410. Il a ensuite fait observer qu'autrefois la production alimentaire des îles était suffisante, mais que les jeunes avaient découvert qu'il était plus rémunérateur de partir en mer. Il a donné l'exemple de sa propre exploitation pour montrer ce qui pouvait être fait. Sur 24,28 hectares de pâturages améliorés, il pouvait élever 100 bovins toute l'année.

411. Il a souligné qu'il était important, du point de vue stratégique, que le Territoire développe au maximum son potentiel agricole, car en cas de crise alimentaire, les autres gouvernements ne nourriraient pas les îles Caïmanes en laissant leurs populations mourir de faim.

412. Le territoire avait une quantité raisonnable d'eaux souterraines, tout l'ensoleillement voulu et suffisamment de pluies.

413. Les agriculteurs avaient besoin de prêts souples à long terme et de l'assurance de trouver un débouché pour leurs produits. Il fallait mettre en place des mécanismes appropriés de financement agricole et de commercialisation.

414. Un autre exploitant agricole produisait 1 134 kg de viande par mois, mais il fallait introduire des techniques modernes d'abattage et de découpage pour améliorer la qualité de la viande. L'industrie du tourisme paraissait offrir un marché tout prêt pour les produits agricoles.

2. Département du cadastre

415. M. Lauer a fait visiter le Département à la Mission et a expliqué que le but du cadastre était de permettre la détermination des propriétés foncières. L'inscription au cadastre se faisait sur la base des levés cadastraux. On avait établi un système de cadastre simple mais très efficace qui était utilisé pour le transfert des titres de propriété, si bien que l'on n'avait plus besoin de faire appel à des services juridiques et que l'on évitait les frais correspondants. Les levés serviraient en outre de base à la planification de l'occupation des sols.

S. Réunion générale avec les membres élus du Conseil exécutif,  
le 21 avril 1977

416. Le Président de la Mission a dit que les membres de la Mission souhaitaient saisir cette occasion pour exposer certaines de leurs idées aux membres du Comité exécutif. Il commencerait par les questions économiques et sociales avant de passer aux problèmes politiques et constitutionnels.

417. Il a réaffirmé que de l'avis de la Mission, si le tourisme et les opérations financières internationales marchaient bien, l'heure était venue de diversifier l'économie afin de la renforcer. Ainsi, la Mission avait été impressionnée par les activités de conditionnement de la langouste sur Cayman Brac. Le territoire avait une longue expérience de la construction navale et il pourrait essayer de l'exploiter commercialement. Il serait prudent d'attacher davantage d'importance au développement du secteur agricole, même si celui-ci ne recevait pas le même appui politique que d'autres secteurs. Pour tirer le maximum de profit de l'industrie du tourisme, les îles devaient améliorer leur secteur agricole. Il faudrait un certain courage pour cela. La question du financement agricole devait être examinée. En encourageant la production agricole, on pourrait réaliser des économies considérables sur l'importation d'aliments. Cayman Brac paraissait se prêter à la culture du melon. Un spécialiste venu de l'extérieur pourrait aider à résoudre les problèmes de commercialisation.

418. Le Président a également parlé de l'indigénisation de certains postes de la fonction publique. Il a fait observer que, par exemple, il n'y avait pas suffisamment d'instituteurs autochtones, qui pourraient transmettre à leurs élèves les valeurs traditionnelles. Il fallait aussi s'attacher davantage à la formation technique.

419. La Mission a appris qu'autrefois les fonctionnaires étaient relativement mal payés et qu'en conséquence beaucoup d'entre eux étaient passés au secteur privé. Le gouvernement avait dû relever les traitements de 50 p. 100. Le secteur bancaire manquait également de personnel local qualifié. Le gouvernement essayait de remédier à cette situation. Une législation du travail, qui prévoyait une forme de sécurité sociale pour les travailleurs, était en cours d'élaboration.

420. Le Président de la Mission a dit qu'il était très clair que la majorité de la population ne semblait pas souhaiter un régime d'autonomie interne qui aboutirait à l'indépendance après dix-huit mois. Ceci dit, il semblait cependant qu'il serait possible d'accomplir certains progrès constitutionnels sans aller jusqu'à l'autonomie interne. On a cité à cet égard des pays qui avaient longtemps conservé l'autonomie interne, comme les Bermudes et les Etats associés. Il y avait cependant le danger d'une période d'incertitude qui pourrait nuire à l'industrie financière.

421. En somme, on a dit à la Mission que le choix qui s'offrait à la population des îles Caïmanes était entre la survie et la réforme constitutionnelle.

T. Visite au Département du tourisme, le 21 avril 1977

422. M. Bergstrom, Directeur du tourisme, et M. Lauer, Chef du cadastre, étaient présents.

423. M. Bergstrom a informé la Mission de la situation de l'industrie du tourisme dans les îles. L'un des principaux problèmes était que les banques considéraient l'industrie hôtelière dans les Antilles comme une mauvaise affaire parce que les investissements rapportaient peu. Un problème plus particulier aux îles était que les touristes exigeaient généralement certains aliments qui n'étaient pas produits localement et qu'il fallait importer, ce qui réduisait les recettes provenant du tourisme. On pouvait résoudre ce problème en développant l'agriculture dans les îles. Certains petits hôtels achetaient des produits agricoles dans les fermes familiales. Une ferme locale fournissait des oeufs aux grands hôtels, dont certains achetaient plus de quinze caisses par jour. La Mission a aussi appris que les grands investisseurs dans l'industrie hôtelière n'étaient pas originaires des îles Caïmanes, et préféraient en général les hôtels de type international, qui n'étaient pas adaptés à la situation locale; il serait préférable d'arriver à un compromis.

424. L'industrie du tourisme représentait environ 70 p. 100 de la balance des paiements, surtout sous forme de services. Environ 500 personnes travaillaient dans l'hôtellerie. Mille deux cents personnes avaient des occupations liées au tourisme, par exemple les chauffeurs de taxis. Aux îles Caïmanes, la plupart des employés d'hôtel étaient des femmes, parce que, traditionnellement, les hommes étaient marins.

425. Ayant posé une question à ce sujet, la Mission a appris que la croissance de l'industrie du tourisme était contrôlée en fonction de l'importance de la population locale. On pouvait observer des tensions sociales lorsque les touristes devenaient trop nombreux et que la population locale commençait à être irritée par leur présence. D'après l'expérience passée dans la région, le rapport entre les touristes et les habitants ne devait jamais dépasser 8 contre 1. La construction de nouveaux hôtels était souhaitable mais elle devait se faire sous le contrôle du gouvernement; la population était prête à accepter un navire de croisière par jour, mais pas davantage.

426. La Mission a également appris que le gouvernement ne s'était pas engagé dans l'industrie du tourisme faute de fonds essentiellement mais aussi parce que ce secteur n'était pas particulièrement lucratif. Une question ayant été posée au sujet des activités syndicales dans les îles, la Mission a été informée que, la croissance de l'industrie étant contrôlée, les travailleurs ne se sentaient pas exploités. Ils étaient bien payés et les heures de travail étaient normales. Les problèmes qui se posaient étaient réglés par un conseiller de la main-d'oeuvre.

427. On a estimé que les dépenses des touristes pour 1976 se situaient entre 15 et 16 millions de dollars des Etats-Unis, non compris les frais de voyage, soit environ 232 dollars des Etats-Unis par personne. Les passagers de navires de croisière ont dépensé en moyenne 20 dollars des Etats-Unis par personne.

428. La question des relations entre l'industrie du tourisme et le statut de colonie britannique des îles ayant été soulevée, la Mission a appris que la majorité des touristes - environ 73 p. 100 - venait des Etats-Unis et que l'idée que les îles Caïmanes soient sous administration britannique leur plaisait. Ils estimaient que les colonies britanniques étaient plus stables et que l'indépendance risquait d'engendrer la violence.

U. Visite au Centre de démoustication, et de recherches sur les moustiques, le 21 avril 1977

429. M. Giglioli, Directeur du Centre, a fait visiter le Centre à la Mission et l'a informée de ses activités. M. G. H. Bodden, membre élu pour l'agriculture et les ressources naturelles, était également présent. Le Centre a commencé ses activités en 1965; la direction en est assurée par des ressortissants des îles et il reçoit une assistance technique d'universités britanniques.

430. La Mission a été extrêmement impressionnée par le travail accompli par le Centre, sous la direction de son Directeur dévoué. On ne saurait trop souligner l'importance de ses travaux. Les mangroves, qui sont un terrain favorable à la reproduction des moustiques, couvrent plus de 50 p. 100 de la superficie de la Grande Caïmane. La vitalité de l'économie du territoire est due au tourisme et aux opérations financières internationales et ces deux secteurs de l'économie n'auraient jamais pu se développer sans une démoustication efficace.

V. Visite du Service médical le 21 avril 1977

431. La Mission a visité les installations de l'hôpital de George Town en compagnie de M. T. M. Bodden, membre du Conseil exécutif pour les questions de santé, l'enseignement et les services sociaux, et du docteur P. Wilkinson, Médecin chef par intérim. La Mission a visité le Service des consultations externes, qui dispose d'une petite salle d'opérations, d'un poste de pansement, d'un bureau où sont conservés les dossiers, d'une clinique et de trois salles de consultations. Il y a également une grande pharmacie et un entrepôt. L'hôpital avait installé un nouveau standard, beaucoup plus grand, avec trente postes. La Mission a également visité la salle des urgences et la salle d'opérations, et elle a rencontré le personnel de l'hôpital, qui comprend 15 infirmières hospitalières et 5 infirmières en chef. Elle a appris que l'hôpital comptait 30 lits. Pour ce qui est des coûts, la consultation et les médicaments au service des consultations externes coûtaient 10 dollars des îles Caïmanes et une chambre d'hôpital 25 dollars des îles Caïmanes par jour; les soins prénataux étaient gratuits. La nouvelle aile de l'hôpital avait coûté 631 000 dollars des îles Caïmanes et avait été financée en partie à l'aide d'une donation importante d'un bienfaiteur canadien et en partie à l'aide de fonds gouvernementaux.

W. Visite à la ferme expérimentale et à la pépinière, le 21 avril 1977

432. La Mission a visité la pépinière et la ferme expérimentale sous la conduite de M. Brian Lauer, Chef du cadastre et Secrétaire principal par intérim. A la pépinière, la Mission a vu les installations où l'on fait pousser les agrumes, plants de tomates, de choux et d'autres légumes destinés à être vendus aux particuliers désireux de commencer leur propre potager. La Mission a appris que l'un des principaux problèmes de l'agriculture était la mauvaise qualité de l'eau, qui était saumâtre et fortement alcaline. Il était indispensable d'utiliser des engrais.

433. La Mission a également visité la ferme expérimentale créée en 1976 sur une superficie de 10 hectares pour déterminer quelles variétés de fruits et légumes se prêtaient le mieux à la culture dans les îles. Actuellement, la ferme essayait diverses variétés d'oranges de Floride, de manioc, de papayes, de bananes, de plantains, de mandarines, de poivrons, de maïs et de tomates. Il était prévu d'essayer également les mangues et les avocats. Les mangues en particulier pourraient devenir un produit d'exportation.

X. Rencontre, le 21 avril 1977, avec des membres du Conseil national des services sociaux

434. M. Richard Arch a présidé la réunion. Il a indiqué à la Mission que le Conseil était un organisme semi-public qui avait été créé le 13 janvier 1975. Constitué de représentants d'églises, de sociétés et de particuliers, il est dirigé par un comité exécutif qui comprend un président, cinq membres représentant les sociétés, cinq membres représentant les particuliers et cinq membres nommés par le Gouverneur; ces membres sont élus chaque année lors de l'Assemblée générale.

435. Le Conseil gérait une école pour enfants handicapés, des établissements d'enseignement préscolaire à Georgetown et North Side et une bibliothèque de collectivité à East End. Actuellement, il essayait d'ouvrir un foyer pour les personnes âgées. Le Conseil dépendait dans une large mesure pour ses activités de donations volontaires, mais le gouvernement prenait à sa charge les salaires de quatre administrateurs, de deux éducateurs de garderies d'enfants, d'un auxiliaire et d'une infirmière, ainsi que les charges.

436. M. Arch a expliqué que le Conseil avait eu des difficultés à obtenir des institutions spécialisées des films sur la santé, les médicaments et divers problèmes sociaux. Pourtant, le fait d'avoir accès à ces films pouvait contribuer sensiblement au bien-être des habitants des îles Caïmanes. Le Conseil recevait une assistance technique du Royaume-Uni et du PNUD.

437. On a fait certaines remarques à propos du système d'enseignement. Les membres du Conseil ont indiqué que le territoire avait une école secondaire polyvalente où le passage d'une classe à l'autre était fonction de l'âge. On a estimé qu'il fallait faire preuve des qualités requises pour changer de classe. Les hommes d'affaires se plaignaient de ne pas pouvoir trouver de personnel suffisamment qualifié. L'économie s'était développée si rapidement qu'une communauté étrangère était venue s'ajouter à la population autochtone. Il était nécessaire de développer l'enseignement technique.

Y. Réunion publique à la Mairie de West Bay, le 21 avril 1977

438. La réunion était présidée par Mme Esther Ebanks, membre élu de l'Assemblée législative de West Bay. Parmi les présents on comptait quatre membres élus du Conseil exécutif et plusieurs membres élus de l'Assemblée législative. Quatre cents personnes environ assistaient à la réunion.

439. Mme Ebanks a ouvert la réunion en déclarant que la Mission de visite des Nations Unies était venue en tant que mission d'enquête. Elle a invité les membres de l'assistance à poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Elle avait entendu dire que certaines personnes avaient reçu de fausses informations au sujet du mandat de la Mission; elle espérait que tous les malentendus seraient complètement dissipés à la fin de la réunion.

440. Elle a invité M. Dalmain Ebanks à prendre la parole. Celui-ci a déclaré que le moment était venu de faire la lumière sur les bruits qui avaient couru durant les trois dernières semaines, notamment que la Mission donnerait l'indépendance aux îles Caïmanes. M. Ebanks était convaincu que la Mission tirerait l'affaire au clair. Tous ceux qui souhaitaient poser une question ou exprimer un avis politique étaient invités à le faire. M. Ebanks espérait qu'une fois terminée la réunion, ceux qui avaient fait circuler de faux bruits trouveraient d'autres sujets de conversation.

441. M. Garson Smith a déclaré que c'était pour lui une très grande joie d'accueillir la Mission dans sa circonscription, le district de West Bay. Depuis qu'on avait annoncé l'arrivée de la Mission, certaines personnes avaient essayé de répandre de faux bruits auprès de la population sur le point de savoir qui avait invité la Mission aux îles Caïmanes, quels étaient ses buts, etc. Selon M. Smith, il fallait dire la vérité. Les colporteurs de nouvelles avaient essayé d'induire la population en erreur, disant que le nouveau gouvernement avait invité la Mission de visite des Nations Unies pour aider le territoire à obtenir son indépendance. On savait bien que si tel était le vœu des habitants des îles Caïmanes, ils n'auraient aucun mal à obtenir leur indépendance de la mère patrie. La Mission connaissait déjà la position de M. Smith et de ses collègues à ce sujet. Ils ne souhaitaient aucune révision de la Constitution. Elle donnait toute satisfaction et ils étaient très heureux que le territoire demeure colonie de la Couronne sous la conduite éclairée du gouverneur Russell. M. Smith était convaincu que plus de 95 p. 100 des habitants étaient prêts à dire qu'ils avaient le meilleur gouvernement qu'ils aient eu depuis des années. Au nom des élus et de la population des îles Caïmanes, il a demandé à la Mission de dire à l'assistance si le nouveau gouvernement avait eu quoi que ce soit à voir avec sa visite. Il a remercié l'Organisation des Nations Unies de l'assistance qu'elle avait accordée au territoire par le passé. La population des îles Caïmanes ne tolérerait la présence d'aucune équipe ou mission qui entendrait régenter quoi que ce soit concernant son territoire. Les représentants du pays se sentaient tout à fait capables de gérer les affaires des îles.

442. Le Président de la Mission de visite a pris la parole pour expliquer quel était l'objet de la Mission. En en présentant les membres, il a indiqué qu'il s'agissait de ressortissants de trois pays qui avaient été, comme les îles Caïmanes, des colonies : la Tunisie sous administration française, Fidji et la Trinité-et-Tobago, deux pays insulaires, sous administration britannique. Bien qu'ils fussent originaires de régions différentes du monde, les membres de la Mission comprenaient les problèmes et les réactions des habitants des îles Caïmanes.

443. L'objet de la Mission était de se rendre compte directement de la situation dans les îles eu égard au développement économique et social, de déterminer si l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer, en consultation avec le Royaume-Uni, à la solution de certains problèmes, et surtout de voir si les habitants étaient satisfaits de la situation politique et constitutionnelle actuelle de leur pays. Si tel était le cas, la Mission le ferait savoir; dans l'éventualité contraire, elle essaierait de trouver pourquoi. Il était bien connu que le passé avait été marqué par des tendances colonialistes et que même aujourd'hui certains pays avaient des difficultés à aller de l'avant, du fait que la Puissance coloniale responsable se montrait réticente. Lorsque la Mission a rencontré les membres du

Conseil exécutif, ceux-ci lui ont bien précisé que le gouvernement et la population des îles étaient satisfaits du statut constitutionnel actuel mais encore préféraient que le territoire demeure colonie de la Couronne. L'Organisation des Nations Unies n'avait pas pour habitude - ce n'était d'ailleurs pas en son pouvoir - d'influer sur la façon dont un pays est géré ou gouverné. La Mission n'était pas en mesure de persuader les pays à devenir indépendants contre leur gré; par contre, s'ils étaient décidés à faire un pas politique en avant, l'Organisation des Nations Unies pouvait les aider en amenant le Royaume-Uni à se montrer plus réaliste. Toutefois, au cours des quatre journées écoulées, on avait montré nettement et clairement à la Mission que les îles étaient tout à fait satisfaites de la Constitution actuelle (vifs applaudissements). La Mission avait passé énormément de temps au cours des deux dernières journées à rassurer le public sur le mandat dont elle était investie.

444. Cependant, a fait observer le Chef de la Mission, et ceci dit sans préjudice du respect dû aux membres de la législature, la vie ne se bornait pas au jeu politique. Il avait également été demandé à la Mission de faire rapport sur la situation économique et sociale dans les îles, sujet tout aussi important. L'évolution pacifique d'un pays dépendait autant de son développement économique régulier que de son développement politique. Les ministres étaient conscients de la fragilité de leur économie et avaient besoin de l'appui de la population pour essayer de la diversifier.

445. Le Président de la Mission a expliqué qu'elle s'était rendue dans le territoire à l'invitation du Gouvernement britannique. En effet, en tant que Puissance coloniale, le Royaume-Uni devait faire rapport régulièrement à l'Assemblée générale. Bien que de tels rapports aient été soumis régulièrement à l'Organisation des Nations Unies, celle-ci souhaitait se rendre compte par elle-même s'ils étaient véridiques ou comportaient seulement une certaine part de vérité. La Mission était raisonnablement convaincue qu'elle avait pu trouver confirmation de ce qu'ils indiquaient, à savoir que les îles jouissaient d'une économie relativement saine, quoique faible à la base; qu'elles connaissaient certains problèmes sociaux; et surtout, qu'elles étaient heureuses de demeurer colonie de la Couronne britannique.

446. La première personne à intervenir a demandé quand l'Organisation des Nations Unies avait été invitée pour la première fois à envoyer une Mission dans les îles Caïmanes.

447. M. Dalton a répondu que les dispositions avaient été prises par l'intermédiaire de la Mission du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'invitation avait été adressée pour la première fois à l'Organisation en mars 1977 après que des représentants du Royaume-Uni, au cours de leur visite dans les îles, eurent fait part des intentions de leur gouvernement aux représentants du gouvernement local.

448. Le premier interlocuteur a insisté sur le fait qu'il ne pensait pas que l'indépendance fût chose possible pour les îles Caïmanes pendant 100 ans encore. Pour l'heure, les habitants ne souhaitaient aucun changement constitutionnel.

Les habitants des îles Caïmanes, a-t-il dit, ont beaucoup de puits. Lorsqu'on creuse un puits, si on va trop profond, on trouve de l'eau salée. Les habitants des îles Caïmanes étaient bien là où ils étaient; s'ils devenaient trop ambitieux, ils iraient trop loin et tout ce qu'ils obtiendraient, ce serait de l'eau salée. On avait vu ce qui s'était passé dans de nombreux pays voisins après que l'influence modératrice du Royaume-Uni se fut dissipée. La population des îles Caïmanes n'avait jamais considéré son territoire comme étant occupé par le Royaume-Uni ou par un pays étranger, d'avoir été colonisée par le Royaume-Uni. De fait, elle gérait elle-même ses propres affaires. Cela ne faisait que quelques années qu'elle avait vu un Anglais. C'est pourquoi, parler de décoloniser les îles Caïmanes était hors de question. On ne les avait jamais empêchées d'exercer leur droit à l'auto-détermination. Elles étaient fières d'être colonie britannique et elles souhaitaient continuer à le rester. Le peuple des îles Caïmanes était un peuple libre. Celui qui avait ainsi pris la parole a terminé en disant : "God Save the Queen".

449. Un agriculteur très prospère a dit que les îles Caïmanes étaient fières d'être colonie de la Couronne. Elles avaient le plus haut niveau de vie des Antilles. Elles pouvaient se considérer comme faisant partie des rares pays au monde véritablement libres et en paix. Elles avaient vu les erreurs commises par les pays qui voulaient la liberté, le changement - ils se sont déchirés, anéantis par la violence et les effusions de sang. Ce genre de liberté, les habitants des îles Caïmanes n'en voulaient pas. Elles voulaient rester colonies de la Couronne, loyales envers le gouvernement de Sa Majesté.

450. Un pasteur s'est réjoui d'avoir l'occasion d'exprimer très haut les sentiments du district. La question revêtait une telle importance que c'était chaque membre du district qui devait prendre la décision. Le peuple des îles Caïmanes était un peuple très fier. Les îles étaient colonie de la Couronne et c'est ce qu'il y avait de mieux pour elles; pour sa part, le pasteur ne voyait pas ce qu'elles pouvaient espérer de mieux d'ici 100 ans encore. Qu'apporterait l'indépendance à un peuple paisible, épris de paix et respectueux de Dieu comme celui des îles Caïmanes? Qu'était-il advenu à tant de pays lorsqu'ils étaient devenus indépendants?

451. Pourquoi l'Organisation des Nations Unies avait-elle choisi les îles Caïmanes, pays doté du plus haut niveau de vie de toutes les Antilles, sans conflit racial, où le mot "couleur" était rarement prononcé? Les habitants des îles Caïmanes avaient appris à travailler et à vivre ensemble. Ce sont des pays moins heureux que l'Organisation des Nations Unies devait aider. Les habitants des îles Caïmanes étaient satisfaits de leur sort. Du fait que leur pays était colonie de la Couronne, ils bénéficiaient de divers avantages : connaissances spécialisées, projets financés par le Gouvernement britannique (école secondaire par exemple) et stabilité du gouvernement, ce qui attirait les investissements. Les îles servaient d'exemple pour le monde. La population y vivait dans l'harmonie et dans la paix. Le pasteur souhaitait faire adopter la motion suivante : "Que ceux qui sont satisfaits se lèvent pour le montrer".

452. M. Dalton a pris la parole pour préciser que si quelqu'un avait choisi les îles Caïmanes, c'était le Royaume-Uni et non la Mission. Des missions de ce type s'étaient rendues dans d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni et avaient été utiles à tous les intéressés. En 1974, une mission avait passé un mois dans deux petits territoires du Pacifique : les îles Gilbert et Tuvalu o/. En 1975, une mission à laquelle participaient à la fois M. Bachrouch et M. Swai s'est rendue à Montserrat p/. En 1976, une mission s'est rendue aux îles Vierges britanniques q/. En 1977, le Royaume-Uni a estimé qu'il serait utile qu'une mission se rende aux îles Caïmanes. L'on pourrait évidemment se demander pourquoi l'Organisation des Nations Unies se préoccupait des colonies. La réponse avait été fournie par le président, dans sa première déclaration : l'Organisation des Nations Unies a été chargée de responsabilités particulières à l'égard des territoires non autonomes et des colonies dès sa création en 1945; la Grande-Bretagne avait reconnu que sa préoccupation était légitime et que l'Organisation des Nations Unies avait le droit à s'intéresser à ce qui se passait dans les colonies. En conséquence, le Royaume-Uni faisait rapport sur les colonies. L'une des conséquences de cette obligation était qu'il était souvent préférable que des personnes viennent se rendre compte par elles-mêmes, au lieu de se contenter de feuilles de papier, blanches et impersonnelles, couvertes de chiffres, de statistiques et de résumés, de façon à vraiment savoir quelle était la situation de la population en question.

453. M. Graham Ebanks a déclaré qu'il souhaitait changer de thème dans une certaine mesure; il voulait que l'on consigne dans le rapport qu'il éprouvait de la honte à voir une réunion d'une telle importance virer à la politique. Il a répété que les questions de ce genre ne devraient pas être traitées d'un point de vue politique. A son avis, les travaux de la Mission auraient été plus complets et plus constructifs si la population des îles n'avait pas été informée de façon aussi inepte. Il trouvait embarrassant que, même maintenant, la Mission ait jugé nécessaire de se rendre à West Bay pour expliquer quel était son mandat. Cette tâche incombait aux responsables de l'organisation de la visite. Il n'y avait aucun sens, pour un navigateur, à précipiter son navire sur les rochers et à dire que son sextant était faussé : son devoir était, en ce cas, de l'ajuster. Il s'agissait d'une toute petite collectivité et, de ce fait, les habitants n'avaient pas de connaissances étendues. La vaste majorité d'entre eux ne savaient rien de l'Organisation des Nations Unies et de son rôle. Ils étaient reconnaissants au Président de leur avoir expliqué le fonctionnement de l'Organisation et de leur avoir dit quelle était la nature exacte des travaux de la Mission.

---

o/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Suppléments No 23 (A/9623/Rev.1), vol. V, chap. XXI, annexe I.

p/ Ibid., trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII, annexe.

q/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII.

454. Une ménagère a dit que la Mission n'était pas pour elle une totale nouveauté; cependant, elle voulait qu'on lui cite une bonne raison pour laquelle la population souhaiterait être décolonisée.

455. Le Président a répondu en disant qu'il lui semblait que toutes ses explications n'avaient pas été bien comprises. La Mission n'était pas là pour leur dire de rejeter leur statut de colonie de la Couronne ou pour les inviter instamment à le faire; par conséquent, il ne répondrait pas à cette question. Il a fait appel au public pour que la Mission puisse entendre les déclarations sur les questions à propos desquelles elle était censée obtenir des renseignements. L'on s'était préoccupé de la question de l'indépendance, mais il y avait d'autres questions, d'ordre économique, social et éducatif. La Mission aimerait connaître les vues de la population sur ces questions.

456. Une institutrice a dit qu'il y avait des problèmes sociaux dans l'île. La délinquance juvénile avait augmenté. Lorsque les jeunes n'allaient pas à l'école, ils devenaient des délinquants et s'attiraient des ennuis. Il n'y avait aucun centre de redressement, et il fallait les envoyer à la Jamaïque, ce qui était très regrettable. Il y avait aussi le problème de la drogue. De très nombreuses personnes fumaient la ganja. Il fallait se préoccuper de cette question sinon, dans quelques années, il y aurait beaucoup de criminels. Il y avait aussi le problème de l'alcoolisme. Rien n'était fait, semblait-il, à cet égard et, cependant, il s'agissait d'un problème important. Il y avait le problème des enfants mentalement retardés, qui n'avait encore reçu aucune solution. Il y avait le problème de l'enseignement. Le système d'enseignement ne répondait pas aux besoins des jeunes gens. Les diplômés de l'école secondaire des îles Caïmanes ne pouvaient que faire de petits travaux : ils ne recevaient pas la préparation voulue pour poursuivre leurs études. Il fallait améliorer la qualité de l'enseignement. Lorsque des jeunes gens étaient qualifiés, il fallait les envoyer à l'étranger. Le gouvernement dépensait beaucoup d'argent pour l'octroi de bourses.

457. Il n'était pas exact de dire que personne ne souffrait de la faim dans les îles Caïmanes. Nombre d'enfants souffraient de malnutrition. Les repas scolaires étaient très utiles pour un grand nombre d'entre eux; il aurait été impossible autrement de lutter contre l'absentéisme scolaire qui, quatre ans auparavant, constituait un problème sérieux.

458. Un autre problème se posait : celui des personnes âgées. Avec l'amélioration des services médicaux, beaucoup de personnes atteignaient un âge avancé. Nombre d'entre elles ne mangeaient pas à leur faim chez elles. L'argent que leur donnait le gouvernement n'était pas suffisant pour satisfaire leurs besoins.

459. Une ménagère, qui a dit qu'elle était britannique en premier lieu et habitante des îles Caïmanes en second lieu, a demandé si la Mission avait eu l'impression que le Royaume-Uni voulait rompre ses liens avec les îles Caïmanes.

460. Le Président a répondu de façon catégorique que la Mission n'avait jamais entendu dire que le Royaume-Uni souhaitait rompre ses liens avec sa colonie.

461. M. Benson O. Ebanks, ancien membre du Conseil exécutif, a dit qu'il était l'un de ceux dont on avait dit qu'ils avaient été rangés dans la naphthaline. Lorsqu'on prenait la peine d'utiliser de la naphthaline, cela signifiait assurément que la personne ou la chose considérée servirait à nouveau à l'avenir, selon toute probabilité. Il regrettait profondément l'orientation qu'avait prise la réunion, et s'en excusait. La question examinée ce soir-là se situait au-dessus de toute politique : c'était une question d'importance nationale à propos de laquelle les orateurs ne devraient pas parler dans une optique politique. Malheureusement, cela n'avait pas été le cas. M. Ebanks allait néanmoins s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de ne pas parler politique, mais il serait peut-être obligé d'aborder certains points de caractère politique étant donné qu'il s'était occupé de politique si récemment dans les îles. Il était certain que les membres de la Mission avaient pu se rendre compte, en se déplaçant dans le pays, que tout n'était pas aussi merveilleux que certaines personnes voudraient leur faire croire.

462. Ces huit dernières années, M. Ebanks s'était occupé des services de santé, des services éducatifs et des services sociaux dans cette collectivité et, ces quatre dernières années, il en avait eu la charge. Il était heureux des progrès qui avaient été accomplis dans ces domaines, mais il ne fallait pas s'imaginer toutefois que tout le travail était fini. On n'avait fait qu'effleurer les problèmes. Néanmoins, le système d'enseignement primaire et secondaire qui a été mis en place au cours des années 70 permettait d'assurer à chaque personne, indépendamment de ses moyens, de sa couleur ou de ses convictions, la possibilité de bénéficier d'un enseignement de niveau présecondaire. Selon les renseignements dont il disposait, les enfants qui possédaient les compétences et les qualifications requises, recevaient une aide pour qu'ils puissent aller à l'université, nombre d'entre eux recevant des bourses couvrant la totalité de leurs dépenses, et d'autres des bourses partielles. L'argent venait de sources locales : dans certains cas, il était fourni par le Gouvernement britannique sous forme de subventions, par l'intermédiaire du British Council et par d'autres voies. La population était reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies d'avoir promis une aide en matière de formation et d'éducation. M. Ebanks était certain que la population n'était pas très au courant de cette chose. Elle était très reconnaissante à l'Organisation et se sentait même une dette à son égard pour les nombreux avantages dont elle avait bénéficié.

463. M. Ebanks était très heureux d'avoir entendu certains dire que la vie, ce n'était pas seulement la politique et que le développement économique devait nécessairement avoir la priorité. Il partageait totalement ce point de vue et, dans une collectivité comme la leur, si le développement, tant économique que physique, ne faisait pas l'objet d'une planification appropriée, on irait tout droit au désastre. L'économie, fondée essentiellement sur le tourisme et les opérations des sociétés périphériques, était fragile. Le développement du tourisme dépendait de la mesure dans laquelle l'on pourrait faire face au nombre croissant de personnes qui souhaitaient se rendre dans les îles. Un orateur a mentionné l'eau douce qu'on obtenait lorsqu'on creusait des puits. M. Ebanks a déclaré que les personnes sensées se rendraient compte que cette eau douce devenait de plus en plus rare et qu'un système adéquat d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées devait avoir la priorité dans leur plan de développement, faute de quoi ils auraient à faire face à de graves ennuis de santé et à un sentiment de mécontentement. Il fallait trouver une réponse au problème de l'évacuation des

eaux usées et au problème de l'eau. M. Ebanks savait que ces questions étaient une source de grande préoccupation pour l'Organisation des Nations Unies, et pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en particulier, et il espérait que le gouvernement actuel s'efforcerait de faire appel aux services spécialisés de l'OMS, qui se préoccupait de cette question. L'OMS avait fait preuve d'un intérêt réel pour ces problèmes. D'autres orateurs avaient mentionné d'autres problèmes et M. Ebanks espérait que la Mission constaterait les problèmes qui existaient dans cette collectivité et s'efforcerait de les porter à l'attention des gouvernements des Nations Unies et, éventuellement, à celle du Royaume-Uni, dans le rapport de la Mission.

464. M. Ebanks ne pouvait que s'associer à ceux qui avaient dit qu'à leur avis la Mission avait perdu une grande partie de son temps car le public ne connaissait pas la nature des renseignements que la Mission voulait recueillir. En fait, avant le vendredi ou le samedi précédant l'arrivée de la Mission, le nom du Comité spécial était à peine connu. Pour le public, d'après les communiqués de presse antérieurs, il aurait pu s'agir d'une mission économique, ou la Mission aurait pu représenter le PNUD. M. Ebanks pensait, lui aussi, que la réunion n'avait été convoquée ce soir-là que parce qu'autrement, la population n'aurait pas eu la possibilité de faire connaître ses vues à la Mission une fois connu l'objet de sa visite. Il était néanmoins persuadé que la Mission avait bien compris la situation.

465. Quelqu'un avait mentionné que les habitants de l'île avaient le niveau de vie le plus élevé des Antilles. M. Ebanks ne prétendait pas le contraire, mais il souhaiterait que cette affirmation soit étudiée de très près. Un orateur avait dit qu'il y avait des personnes souffrant de malnutrition. Cela était vrai, et il y avait tout lieu de craindre que nombre de personnes souffraient de malnutrition sans le savoir. L'argent qui pouvait être dépensé judicieusement pour acheter des aliments appropriés était gaspillé pour acquérir des choses inutiles. M. Ebanks s'est étendu sur la question du revenu par habitant qui, à son avis, avait incité des personnes à déclarer que le niveau de vie des habitants des îles Caïmanes était le plus élevé. Il espérait que la Mission ne quitterait pas le territoire persuadée que, parce que le revenu par habitant était en principe le plus élevé, la population était prospère et n'avait plus besoin d'assistance, car la situation était très trompeuse. La plus grande partie des revenus dans ce pays étaient monopolisés par 10 p. 100 environ de la population active, qui recevait les salaires les plus élevés, et s'il fallait soustraire ces revenus du revenu total des îles Caïmanes pour déterminer le revenu réel par habitant, les résultats seraient certainement effroyables, compte tenu du coût de la vie. Il ne fallait pas oublier que la production était minime ou inexistante et qu'il fallait importer les denrées alimentaires. M. Ebanks était certain que la Mission avait eu le temps de se rendre compte des prix de certains articles.

466. M. Ebanks ne voulait pas que la Mission parte en s'imaginant que les îles Caïmanes n'avaient pas besoin d'assistance. Il était vrai que la population avait sa fierté, qu'elle ne voulait pas l'indépendance et que, malgré ce qu'avait dit un membre, on pouvait affirmer que 99 p. 100 de la population du territoire

ne voulait pas d'une autonomie interne. M. Ebanks n'avait pas de revendications à présenter au sujet de la Constitution actuelle : il avait pris une part très active à son élaboration et il pensait que les îles Caïmanes avaient une bonne Constitution, une constitution qui pouvait être efficace. Il croyait comprendre que même les membres qui siégeaient actuellement avaient dit qu'elle fonctionnait de façon satisfaisante. Il aurait aimé avoir le temps de s'étendre plus longuement sur ces questions, mais il espérait que la Mission avait bien compris que la population ne voulait pas de changement sur le plan constitutionnel. Il a souligné que la population était reconnaissante aux organisations comme l'OMS, le PNUD et tous les autres organismes des Nations Unies pour l'aide reçue. Elle laissait à d'autres son siège à l'Assemblée générale.

467. La Présidente, Mme Ebanks, a dit qu'elle souhaitait préciser qu'elle n'avait en aucune circonstance demandé à la Mission d'examiner la question de l'indépendance pour les îles Caïmanes. Elle pensait que la Mission avait bien compris que la population était satisfaite de sa Constitution actuelle et que les îles Caïmanes souhaitaient demeurer une colonie de la Couronne. Elle a demandé à la Mission de transmettre ce message à l'Organisation des Nations Unies. Elle a ajouté que l'Organisation des Nations Unies avait joué un rôle utile - d'anciens membres du gouvernement l'avaient eux-mêmes dit à la réunion - et la population l'en remerciait, mais pour ce qui était de changer la Constitution, elle informerait l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle aurait besoin d'aide. Entre temps, elle ne souhaitait pas qu'on lui dise ou qu'on lui suggère à quel moment elle devrait le faire. Mme Ebanks a remercié la Mission de sa visite et a demandé au public de clore la séance en chantant l'hymne national.

2. Réunion tenue au Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, à Londres

468. Le 24 mai 1977, M. Harry S. H. Stanley, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a accueilli les membres de la Mission de visite et les a invités à faire part des impressions qu'ils avaient recueillies lors de leur séjour aux îles Caïmanes.

469. Au nom de la Mission, le Président a exposé les impressions générales recueillies au cours de la visite. Il a notamment indiqué que l'économie, qui était basée sur le tourisme et les opérations financières off-shore, était très dynamique, et que les services sociaux - enseignement et santé - mis à la disposition de la communauté étaient d'un niveau relativement élevé. La majorité des habitants semblaient cependant très réticents en ce qui concerne l'accession à l'indépendance. Ils pensaient que s'ils restaient sous la protection du Royaume-Uni en tant que colonie de la Couronne, leur économie continuerait d'être florissante et leur sécurité serait garantie.

470. Le Président a déclaré que la Mission souhaitait connaître les vues du Royaume-Uni en ce qui concerne l'avenir du territoire.

471. M. Stanley a exposé une nouvelle fois la politique du Royaume-Uni en ce qui concerne les territoires sous sa dépendance. La politique du Royaume-Uni restait inchangée et que si la majorité des habitants de n'importe quel territoire placé sous sa dépendance souhaitaient l'indépendance, le Royaume-Uni les encouragerait et les aiderait dans cette voie. De la même manière, le Royaume-Uni respecterait les vœux des habitants de n'importe quel territoire placé sous sa dépendance qui jugeraient l'indépendance soit inopportune soit prématurée.

472. M. Stanley a déclaré ensuite que le Royaume-Uni s'efforçait toujours d'agir conformément au Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. En ce qui concerne les petits territoires tels que les îles Caïmanes, l'application de ce chapitre posait des problèmes spéciaux qu'il fallait résoudre d'une manière concrète et réaliste.

473. M. Stanley savait que la Mission s'était acquittée avec succès de son mandat dans le Territoire et il l'a remerciée pour la courtoisie, le tact et la sagesse avec lesquels elle avait traité les problèmes, particulièrement lors des réunions publiques.

474. M. Stanley a déclaré à la Mission qu'au cours de leur séjour dans le territoire, M. Duff et lui-même avaient prévenu les leaders des îles Caïmanes de la visite de la Mission des Nations Unies, ce qui avait d'abord déclenché l'hostilité des habitants des îles Caïmanes. Ceux-ci avaient ensuite admis que, puisqu'ils avaient des positions bien arrêtées, il serait préférable pour eux de les faire connaître directement à la Mission.

475. La visite de la Mission avait entre autres choses permis aux habitants des îles Caïmanes de mieux comprendre le rôle des Nations Unies. La Mission avait également constaté directement quels étaient les vœux et les aspirations des habitants des îles Caïmanes. La Mission avait été très utile.

## 1. Diversification de l'économie

476. A propos de l'économie, M. Stanley a signalé que le Gouvernement du Royaume-Uni avait essayé d'encourager la diversification de l'économie, mais il rencontrait des problèmes du fait de la faible superficie du territoire, du peu de ressources naturelles et des salaires élevés. D'une manière générale, il semblait que l'on pouvait investir davantage dans l'agriculture et les activités s'y rattachant. Il fallait étudier les possibilités d'investissement dans d'autres secteurs de production. La construction de nouvelles installations telles que le centre de transbordement des hydrocarbures procurerait de nouvelles sources de revenus, bien que l'optimisme que manifestaient les habitants des îles Caïmanes en ce qui concerne l'immatriculation des navires semble exagéré.

477. La Puissance administrante avait également financé une étude des ressources naturelles afin de permettre au territoire de mieux utiliser et de mieux conserver ses ressources naturelles. Le Gouvernement du territoire était en train d'examiner cette étude.

## 2. Coopération régionale

478. M. Stanley a indiqué qu'afin de surmonter les désavantages économiques résultant d'une faible superficie, plusieurs tentatives avaient été faites en vue d'organiser une coopération régionale entre les territoires des Antilles, y compris les îles Caïmanes, mais pour une raison ou une autre, il avait été difficile de persuader les insulaires. Chaque île a un point de vue qui lui est bien particulier et se sent différente des îles voisines, sans parler de la situation particulière des îles Caïmanes.

## 3. La politique d'aide

479. On a demandé à M. Stanley ce que la Puissance administrante ferait pour tenter de diversifier l'économie; M. Stanley a répondu en exposant à la Mission la politique d'aide du Royaume-Uni. Il a déclaré que la politique de son gouvernement avait été de transférer le plus largement possible le pouvoir au territoire. De ce fait, le Gouvernement territorial jouissait d'une grande liberté d'action et il ne serait pas politiquement sage de revenir en arrière.

480. Grâce à la fois à leur travail et à leur chance, les îles Caïmanes étaient maintenant très prospères. Le revenu par habitant les plaçait dans une catégorie proche de celle des pays industrialisés. Par exemple, par habitant, les îles Caïmanes étaient dans une situation analogue à celle du Royaume-Uni et bien plus favorable que celle de la plupart des autres pays. M. Stanley a fait observer au passage que les opérations financières étaient de nature fragile alors que le tourisme, basé sur la fourniture de services et l'existence d'un marché proche, était moins fragile.

481. Le programme d'aide du Royaume-Uni était consacré principalement à faire régresser la pauvreté. En raison de leur revenu par habitant, du niveau d'alphabétisation et de la qualité des services sociaux, les îles Caïmanes ne pouvaient prétendre à une aide à fonds perdu. Il était donc impossible de fournir des capitaux importants à fonds perdus aux îles Caïmanes. Le Royaume-Uni poursuivait un programme d'aide limitée pour le développement qui, à son échéance en 1980, ne serait pas renouvelé. L'aide au développement devait être consacrée à des investissements productifs.

482. Le territoire pouvait directement prétendre à des prêts commerciaux; cependant, le programme d'assistance technique du Royaume-Uni se poursuivrait. Le Royaume-Uni souhaiterait notamment accorder une aide pour former et recycler davantage d'enseignants des îles Caïmanes afin de remplacer les enseignants britanniques qui participent à l'administration du système d'enseignement aux îles Caïmanes. Le Royaume-Uni se féliciterait également de toute aide provenant des Nations Unies, des institutions spécialisées ou d'autres sources.

#### 4. Evolution constitutionnelle

483. M. Stanley a ensuite déclaré que les îles Caïmanes constituaient un cas nouveau et spécial nécessitant un nouveau type de relations.

484. Quelques changements pourraient intervenir dans les institutions. Il fallait une étape intermédiaire avant l'octroi de l'autonomie interne complète. La structure actuelle du Conseil exécutif ne pouvait être maintenue à titre définitif. Les relations entre le Conseil exécutif et l'Assemblée législative devaient être revues. Historiquement, la prochaine étape consisterait normalement à passer à un système ministériel, dans lequel un conseil exécutif élu serait présidé par un ministre principal et dans lequel un membre nommé issu de la législature, par exemple le Secrétaire principal, serait chargé de représenter à la législature le Gouverneur dans les domaines qui lui sont réservés.

485. Le Gouvernement du Royaume-Uni envisagerait de mettre en oeuvre de tels changements en collaboration avec le Gouvernement des îles Caïmanes et de faire des recommandations à ce sujet en consultation avec elles.

### III. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

486. Lors de réunions publiques ainsi qu'en des occasions officieuses, la Mission de visite a eu l'occasion de prendre connaissance des vues et des sentiments des habitants des îles Caïmanes dans chacune des deux îles où elle s'est rendue, à savoir la Grande Caïmane et Cayman Brac. Des membres de l'Assemblée législative et/ou du Conseil exécutif ont toujours été présents, sauf lorsque la Mission a rencontré des particuliers, soit seuls soit en groupe. La plupart des observations et des vues qui suivent figurent ailleurs dans le présent rapport.

#### A. Situation politique et constitutionnelle

487. Des élections générales ont eu lieu en novembre 1976. Comme lors des élections précédentes, aucun parti politique ne s'est dégagé, si ce n'est un groupe de candidats qui ont réciproquement appuyé leurs programmes individuels. Ils semblaient politiquement organisés. Les membres élus représentaient pour la plupart les tendances politiques actuelles du territoire.

488. A la suite des élections, quatre nouveaux membres élus ont été nommés au Conseil exécutif. Les quatre membres élus du Conseil exécutif forment une équipe qui travaille en consultation permanente avec les autres membres de l'Assemblée législative.

489. Le Gouverneur est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la police, et dispose des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses responsabilités particulières. Il a confié la responsabilité des finances à un Secrétaire aux finances qui est un habitant des îles Caïmanes, et la responsabilité de la fonction publique et de la radiodiffusion au Secrétaire principal, qui est lui aussi un habitant des îles Caïmanes. Les quatre membres élus de l'Assemblée législative se répartissent la responsabilité des autres départements ministériels. Le système des portefeuilles confiés à des membres du Conseil exécutif a été mis en place en 1972 et semble fonctionner à la satisfaction générale. Le Gouverneur préside également les séances de l'Assemblée législative.

490. La grande majorité des personnes que la Mission a rencontrées ne veulent pas l'indépendance en ce moment mais veulent conserver le statut de colonie de la Couronne britannique dont ils sont fiers. Ils ne désirent pas non plus l'autonomie interne, puisque cela signifierait pour eux l'accession à l'indépendance dans les 18 mois. Cette attitude révèle le souci de ne pas ébranler les deux piliers fragiles de l'économie : le tourisme et les opérations financières off-shore. La Mission a la ferme impression que le public pense que la seule évolution constitutionnelle immédiatement possible est l'accession à l'autonomie interne complète.

491. Compte tenu du paragraphe 490 ci-dessus, la Mission pense que, sans aller jusqu'à l'autonomie interne complète, il est possible d'envisager une évolution constitutionnelle qui serait conforme aux vœux exprimés par les insulaires et adaptée aux contraintes économiques du territoire.

492. La Mission recommande donc que la Puissance administrante, en collaboration et en consultation avec les îles Caïmanes, mette au point des changements constitutionnels appropriés.

## B. Economie et développement économique

493. La Mission a constaté que d'une manière générale le public était satisfait de la situation économique. Cependant, certains ont exprimé l'inquiétude qu'ils éprouvaient du fait que le tourisme et les opérations financières off-shore dépendaient beaucoup de facteurs extérieurs.

494. Il est urgent de diversifier l'économie. L'expansion du secteur agricole permettrait d'utiliser davantage les ressources locales, et ainsi de créer des emplois et de constituer des réserves plus importantes en devises étrangères. Afin de faciliter la production agricole, il faudrait prévoir l'octroi de prêts souples à long terme et l'organisation des ventes.

495. La Mission a recommandé que le gouvernement accorde une attention et une aide accrues ou l'expansion du secteur agricole.

496. Il faut également étudier la situation des chantiers navals, de la joaillerie et d'autres petites industries.

497. La Mission note qu'un projet concernant plusieurs pays a fait l'objet d'une discussion entre une coopérative de pêche et la Banque de développement des Antilles.

## C. Développement de l'enseignement et de la main-d'oeuvre

498. La population constitue l'actif le plus précieux des îles Caïmanes. La Mission prend note que l'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 15 ans. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'augmenter le nombre des diplômés de l'école secondaire des îles Caïmanes, afin de disposer des candidats qui pourront recevoir la formation nécessaire pour fournir du personnel qualifié à la fois à la fonction publique et au secteur privé.

499. La Mission prend note du fait que le gouvernement accorde un rang de priorité élevé à la formation et à la "caïmanisation" de la fonction publique et du secteur privé.

500. Dans son discours du 2 mars 1977, le Gouverneur a déclaré :

"La politique du gouvernement en matière de recrutement et de promotion du personnel est de donner la préférence pour l'obtention des postes aux habitants des îles Caïmanes ayant les qualifications requises et possédant le minimum d'expérience indispensable. Cette politique doit cependant répondre à un souci d'efficacité. Rien ne peut évidemment remplacer l'expérience, mais pour améliorer les qualifications des habitants des îles Caïmanes à la fois dans les secteurs public et privé, le gouvernement estime qu'il est urgent de développer la formation et l'enseignement supérieur, et il veillera à ce qu'aucun candidat remplissant les conditions de base requises pour pouvoir bénéficier d'une formation supplémentaire n'en soit empêché par des raisons financières. Afin de souligner l'importance que votre gouvernement attache à cette politique dans l'ordre des priorités, on fera de 1977 l'Année de la formation professionnelle et de l'enseignement."

501. La formation des enseignants et la formation professionnelle se voient accorder actuellement une importance plus grande.

502. Une étude de la main-d'oeuvre concernant la situation de l'emploi en 1977 et au cours de la prochaine décennie doit être entreprise.

503. La Mission espère que le meilleur niveau d'instruction des diplômés de l'école secondaire des îles Caïmanes, l'accélération de la formation des enseignants, le développement de l'enseignement professionnel et l'étude sur la situation de l'emploi permettront d'établir des bases solides pour la "caïmanisation" du secteur privé et du secteur public.

504. Le territoire souhaiterait recevoir une assistance en matière de bourses afin d'intensifier ses efforts pour satisfaire les besoins en main-d'oeuvre moyennement et hautement qualifiée des îles.

505. La Mission note la qualité élevée des services médicaux mis à la disposition du public ainsi que leur facilité d'accès. Il est urgent cependant d'intensifier l'étude des maladies génétiques. La Mission recommande instamment à l'Organisation mondiale de la santé et à l'Organisation paraméricaine de la santé d'examiner ce problème et d'envisager d'accorder une aide.

506. La Mission note que les îles Caïmanes n'ont pas échappé aux problèmes sociaux issus du progrès économique. Les problèmes de la délinquance juvénile, de l'absentéisme scolaire et du troisième âge en sont des exemples.

507. La Mission se félicite de la création du Conseil national des services sociaux et des efforts qu'il déploie pour répondre aux besoins de la communauté.

508. La Mission note qu'il n'y a pas de mouvement syndical. Une législation détaillée du travail est en cours d'élaboration avec l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

509. La Mission note que d'une manière générale les habitants des îles Caïmanes ignorent les travaux des Nations Unies, et recommande que la Puissance administrante, le Gouvernement territorial et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies mettent leurs efforts en commun pour remédier à cette situation.

510. La Mission demanderait à la Puissance administrante de continuer à s'assurer le concours des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies pour développer et renforcer l'économie du territoire.

## Appendice I

### Déclaration faite le 17 avril 1977 par le Président de la Mission de visite aux îles Caïmanes

1. Au nom des membres de la Mission de visite, je tiens à vous dire combien nous sommes heureux d'être ici. Les membres de la Mission que j'ai l'honneur de diriger sont originaires de la Tunisie, de la Trinité-et-Tobago et de Fidji. Deux d'entre eux sont originaires de pays qui ont beaucoup en commun avec le vôtre. Comme vous le savez, Fidji et la Trinité-et-Tobago sont des pays insulaires qui ont vécu le processus de la décolonisation sous la conduite de votre Puissance administrante, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Leur intérêt pour les territoires non autonomes, en particulier les petits territoires, ne s'est jamais démenti et ils ont activement participé aux travaux du Comité spécial des Vingt-Quatre et de son Sous-Comité des petits territoires. Le troisième membre de la Mission représente la Tunisie, Etat Membre qui a contribué de façon importante aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation.

2. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies s'intéresse activement au sort des habitants des territoires non autonomes et à la question connexe de la décolonisation. L'inclusion de cette question dans la Charte des Nations Unies en tant qu'aspect important des objectifs et des fonctions de l'Organisation des Nations Unies et l'adoption de la Déclaration relative aux territoires non autonomes contenue dans la Charte ont contribué de façon considérable à placer l'administration des peuples et territoires sous domination coloniale sous le contrôle de la communauté internationale.

3. Aux termes de la Déclaration relative aux territoires non autonomes contenue dans la Charte des Nations Unies, les Membres des Nations Unies qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes ont accepté certaines obligations. Ils ont reconnu le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils ont accepté comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure du possible leur prospérité. Les puissances administrantes se sont engagées à assurer le progrès politique, économique et social des populations en question ainsi que le développement de leur instruction, à les traiter avec équité et à les protéger contre les abus. Elles se sont engagées à développer la capacité de ces populations de s'administrer elles-mêmes, à tenir compte de leurs aspirations politiques et à les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques. Du fait de leur inclusion dans la Charte, les obligations des puissances administrantes concernent l'Organisation des Nations Unies.

4. Afin de s'acquitter de la tâche qui lui était confiée de favoriser la prospérité des habitants des territoires non autonomes comme indiqué dans la Charte, l'Organisation des Nations Unies a adopté par l'intermédiaire de l'Assemblée générale la résolution si souvent citée, intitulée "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]". Cette résolution est devenue la pierre angulaire des travaux du Comité spécial des Vingt-Quatre qui a été créé pour étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration et formuler des suggestions et des recommandations sur les progrès accomplis dans ce domaine. Dans la résolution, l'Assemblée générale déclare que tous les peuples ont le droit de déterminer librement leur statut politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel. Elle déclare en outre

que le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance.

5. Pour s'acquitter de ses fonctions, le Comité spécial a adopté diverses procédures en vue de recueillir des informations ayant rapport à la tâche que lui-même et l'Organisation des Nations Unies ont à remplir en ce qui concerne les territoires dont le Comité s'occupe. L'objet de la Mission de visite est de recueillir des informations de première main sur vos aspirations politiques compte tenu des options qui vous sont offertes. Nous sommes ici aussi pour observer directement les progrès que vous avez accomplis avec l'aide de la Puissance administrante dans tous les secteurs du développement afin de satisfaire vos légitimes aspirations.

6. L'Organisation des Nations Unies et tout particulièrement le Comité spécial dont nous faisons partie en tant que membres d'une mission de visite ont fait l'objet de critiques répétées. Nous ne sommes pas ici pour vous dire ce qu'il faut faire ou comment gérer vos affaires. Nous sommes ici pour recueillir des informations de première main qui permettront à l'Organisation des Nations Unies d'être aussi parfaitement que possible informée de ce qui se passe dans votre beau pays. A cette fin, nous nous proposons de nous entretenir avec la Puissance administrante et avec les fonctionnaires en place et surtout avec les habitants à qui il revient, en fin de compte, de décider de l'orientation que leur pays doit prendre.

7. Nous avons convenu avec la Puissance administrante du programme de notre visite. Nous lui avons expressément demandé de nous laisser suffisamment de temps pour permettre aux habitants de venir nous consulter individuellement. Pour ceux qui auraient des difficultés à parler en public, nous avons prévu des entrevues au cours desquelles ils pourront nous faire connaître leurs vues librement. Nous espérons que vous saurez profiter de l'occasion. C'est seulement à cette condition que nous pourrions espérer rendre compte fidèlement des vues des habitants des îles Caïmanes. Nous espérons que nous pourrions faire part de vos espoirs, de vos ambitions et de vos craintes mais surtout de votre conviction, à la fin de cette journée, que la solution qui sera choisie répond à vos espoirs et à vos aspirations véritables.

8. Pour qu'une mission de visite soit couronnée de succès, la coopération de la Puissance administrante est non seulement nécessaire mais indispensable. Le Comité spécial des Vingt-Quatre est reconnaissant au Gouvernement de Sa Majesté britannique d'avoir accordé avec tant de bonne grâce sa coopération et son aide à la Mission de visite. Nous espérons vivement nous entretenir avec le plus grand nombre possible d'entre vous et nous espérons que vous nous ferez part de vos vues. Enfin, permettez-moi de répéter que nous ne sommes pas ici pour nous ingérer dans vos affaires intérieures, mais plutôt pour vous aider vous, votre administration et la Puissance administrante, à prendre des décisions qui protègent vos intérêts.

## Appendice II

### Iles Caïmanes : membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative

#### A. Conseil exécutif

**Président :** S. Exc. M. Thomas Russel, C. B. E., Gouverneur

**Membres de droit :** M. Denis H. Foster, M. B. E., J. P.,  
Secrétaire principal

M. G. E. Waddington, C. B. E., Q. C.,  
Attorney General

M. Vassel G. Johnson, O. B. E., Secrétaire  
aux finances

**Membres élus :** M. George Haig Bodden, Bodden Town

M. James M. Bodden, Bodden Town

M. Truman M. Bodden, Georgetown

Capitaine Charles L. Kirkconnell, Cayman Brac,  
Petite Caïmane

#### B. Assemblée législative

**Président :** S. Exc. M. Thomas Russel, C. B. E., Gouverneur

**Membres de droit :** M. Dennis H. Foster, M. B. E., J. P.,  
Secrétaire principal

M. G. E. Waddington, C. B. E., Q. C.,  
Attorney General

M. Vassel G. Johnson, C. B. E., Secrétaire  
aux finances

**Membres élus :** Mme Annie H. Bodden, M. B. E., Georgetown

M. George Haig Bodden, Bodden Town

M. James M. Bodden, Bodden Town

M. Truman M. Bodden, Georgetown

M. Craddock Ebanks, J. P., North Side

M. Dalmain Ebanks, West Bay

**B. Assemblée législative (suite)**

**Membres élus (suite)**

**Mme Esther L. Ebanks, West Bay**

**Capitaine Charles L. Kirkconnelle,  
Cayman Brac, Petite Caïmane**

**M. John McLean, East End**

**M. Garston Smith, West Bay**

**M. George Smith, Georgetown**

**M. Keith P. Tibbetts Sr., Cayman Brac,  
Petite Caïmane**

Appendice III

Banques et fonds de placement autorisés à opérer par le  
Gouvernement des îles Caïmanes - 1977\*

A. Licences de la catégorie A

American Express International Banking Corporation  
Arawak Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
Bank of America National Trust and Savings Association b/  
Bank of Virginia (Grand Cayman), Ltd.  
Barclays Bank International, Ltd. b/  
Barclays Finance Corporation of the Cayman Islands, Ltd.  
Canadian Imperial Bank of Commerce b/  
Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
Caribbean Bank (Cayman), Ltd. b/  
Cayman International Trust Company, Ltd. a/  
Cayman National Bank and Trust Co., Ltd. b/  
Chase Manhattan Trust Cayman, Ltd. a/  
Citibank, N.A. b/  
Cititrust (Cayman), Ltd.  
European-American Bank and Trust Company c/  
Guinness Mahon Cayman Trust, Ltd. b/  
J. Henry Schroder Banking Corporation  
LBI Bank and Trust Company (Cayman), Ltd. b/  
Mercantile Bank and Trust Company (Cayman), Ltd. b/  
Morgan Guaranty Trust Company of New York  
Royal Bank Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
Swiss Bank and Trust Corporation, Ltd. b/  
The Bank of Nova Scotia d/  
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Cayman), Ltd. a/  
The Chase Manhattan Bank a/  
The Northwestern Bank b/  
The Royal Bank of Canada d/  
The Royal Bank of Canada International, Ltd. b/  
World Banking and Trust Corporation (Cayman), Ltd. b/

B. Licences de la catégorie B

Agri-Industrial Bank  
Allamanda Trustees, Ltd. e/  
Altajir Bank  
American Deposit Trust Company  
American International Bank and Trust Company Limited f/  
American National Bank and Trust Company of Chicago  
Arc Trust Company, Ltd.  
Atlantis Bank, Ltd.

---

\* Sauf indication contraire, les banques figurant sur la présente liste s'occupent uniquement d'opérations bancaires et d'opérations de placement.

Baer American Banking Corporation  
 Baerbank (Overseas), Ltd. c/  
 Bahamas International Trust Company, Ltd.  
 Banco De Colombia, Ltd. c/  
 Banco Di Roma Finance Company, Ltd.  
 Banco do Brasil, S.A. c/  
 Banco do Estado de São Paulo, S.A. c/  
 Banco Financiero Del Caribe  
 Banco International Finance, Ltd. c/  
 Banco Real, S.A. c/  
 Bank Für Gemeinwirtschaft Aktiengesellschaft  
 Bank of Bergendal  
 Bank of Montreal c/  
 Bank of Montreal Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
 Bank of Credit and Commerce International (Overseas), Ltd.  
 Bank for Credit and Foreign Commerce (Cayman), Ltd. c/  
 Bank Hapoalim (Cayman), Ltd.  
 Bank Intercontinental, Ltd.  
 Bank Leumi Le Israel, B.M. c/  
 Bank Leumi Trust Company of New York  
 Bank Von Ernst Trust Company, Ltd.  
 Banque Commerciale (Cayman), Ltd.  
 Banque de l'Ouest c/  
 Banque Scandinave (Cayman Islands), Ltd.  
 Barclays Bank of California c/  
 Baring Sanwa Multinational, Ltd. c/  
 Berliner Handel und Frankfurter Bank  
 Bentley and Co., Ltd. g/  
 BNS International (Hong Kong), Ltd. c/  
 Bolivar International Merchant Bank  
 Brazilian American Merchant Bank  
 Bridge Management (Cayman), Ltd. g/  
 British Atlantic Bank and Trust, Ltd.  
 Brown Brothers Harriman and Company c/  
 Butterfield's Bank and Trust Company, Ltd.  
 Cabaco, Ltd. c/  
 Canada International (Cayman), Ltd.  
 Capital National Bank  
 Caribbean Bank  
 Castle Bank and Trust (Cayman), Ltd.  
 Cayman Overseas Bank and Trust Company, Ltd.  
 Cayman Trust Bank, Ltd.  
 Central American Exchange Bank c/  
 Central National Bank in Chicago  
 Central Penn National Bank  
 Channel International Bank (WI), Ltd.  
 City National Bank of Detroit  
 Commerce Union Bank  
 Commercial Banking Corporation  
 Concord American Bank, Ltd.  
 Consolidated Trust, Ltd. e/  
 Continental Bank, Ltd.  
 Continental Investment Bank

Credit and Finance Corporation, Ltd.  
 Cowrie, Ltd.  
 Crédit Lyonnais c/  
 Crocker International Trust Company (Cayman), Ltd.  
 Crocker National Bank c/  
 Deutsche Genossenschaftsbank c/  
 Deutsche Girozentrale Overseas, Ltd. a/  
 Discount Bank (Overseas), Ltd.  
 Dow Banking (Overseas), Ltd.  
 Dresdner Bank Aktiengesellschaft  
 Euratlantis Maritime Bank, Ltd. c/  
 Finansbanken (International), Ltd. c/  
 First American National Bank of Nashville d/  
 First National Bank of Commerce c/  
 First National Bank in Dallas c/  
 First National Bank of Oregon c/  
 First National State Bank of New Jersey c/  
 First Pennsylvania International, Ltd.  
 First Pennsylvania Overseas Development Company (Cayman), Ltd.  
 First National Bank of Louisville  
 First National Bank of Minneapolis c/  
 First Virginia Bank  
 Foreign Commerce Bank and Trust Corporation  
 Foreign Trade Bank, Ltd. g/  
 Gefinor Bank, Ltd.  
 Georgetown Trust Company  
 Girard Trust Bank  
 Habib Bank Zurich (International), Ltd.  
 Hentsche and Company International  
 Hydrocarbons Bank, Ltd.  
 Industrial National Bank of Rhode Island c/  
 Industrial Valley Bank and Trust Company c/  
 Inter-Continental Bank and Trust Company  
 International Credit and Investment Company (Overseas), Ltd.  
 International Resources and Finance Bank (Overseas), Ltd. c/  
 Irving Trust Company  
 Island Security Bank, Ltd.  
 Israel Discount Bank, Ltd. c/  
 K.B.C. Banking Corporation  
 Kynast Banking, Ltd.  
 LaSalle National Bank c/  
 M and G (Cayman), Ltd. g/  
 M and I Marschall and Ilsley Bank c/  
 Mediterranean Arab Bank, Ltd.  
 Mellon Bank, N.A.  
 Mercantile National Bank at Dallas  
 Mercantile Trust Company National Association  
 Midlantic National Bank c/  
 Multi-Banking Corporation (Overseas), Ltd.  
 Nagrafin Bank, Ltd. c/  
 National Central Bank c/  
 National City Bank of Minneapolis  
 National Commercial Bank (BWI), Ltd. f/

Neptune Trustees, Ltd. e/  
New Jersey Bank (National Association)  
Nordic American Banking Corporation c/  
North Carolina National Bank  
Old Kent Bank and Trust Company  
Orag-Bank, Ltd. c/  
Overseas Bank (Grand Cayman), Ltd.  
Overseas Cayman Trust Corporation, Ltd. h/  
Pacific National Bank of Washington c/  
Panatruster Corporation, Ltd.  
Pariante International Bank  
Pelikan Bank  
Popular Bank and Trust Company, Ltd.  
Privaco Trust Company, Ltd.  
Real Bank and Trust Company  
Richard Daus and Company Bank and Trust, Ltd.  
RoyalBankest, Ltd.  
Santo Spirito Trust Company, Ltd.  
Security Trust Company (Cayman), Ltd. e/  
Simonbank International, Ltd. c/  
Société Bancaire Barclays (Overseas), Ltd.  
Solandra Banking, Ltd.  
South American Bank and Trust Company  
South Carolina National Bank  
State National Bank of Connecticut  
Sumitomo and East Asia, Ltd. c/  
Société de banque suisse  
Swiss Italian Banking Corporation, Ltd. g/  
Swiss Pacific Bank and Trust Company  
Target Trust Managers (Cayman), Ltd. c/  
The Arizona Bank  
The Bank of New York  
The Bank of Tokyo Trust Company (Cayman), Ltd.  
The Carolina Bank f/  
The Colonial Bank and Trust Company  
The Detroit Bank and Trust Company c/  
The First National Bank and Trust Company of Oklahoma City c/  
The First National Bank of Atlanta c/  
The First National Bank of Birmingham c/  
The First National Bank of Chicago c/  
The First National Bank of Denver c/  
The First National Bank of Maryland  
The First New Haven National Bank  
The Fort Worth National Bank c/  
The Hibernia National Bank in New Orleans  
The Huntington National Bank of Columbus  
The International Commerce Bank  
The Irving Bank of Chicago International Subsidiary, Ltd.  
The Latin American Bank c/  
The Lion Corporation, Ltd. h/  
The Merchants Bank Corporation, Ltd.  
The Northern Trust Company  
The Republic Bank of the West Indies

The Winters National Bank and Trust Company of Dayton  
Third National Bank in Nashville  
Tokai Asia, Ltd.  
Transatlantic Trust Corporation  
Transitbank (Cayman), Ltd.  
Trinkaus and Burkhart (International), Ltd.  
Trio Bank (Cayman), Ltd.  
Trust Company Bank  
Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
UBAF Arab American Bank c/  
Ultramar Banking Corporation c/  
Underwriters Bank (Overseas), Ltd.  
Union Bank of Bavaria (Bayerische Vereinsbank)  
Union de banques suisses c/  
Union Planters National Bank of Memphis  
United Bank International  
United Jersey Bank  
United States Trust Company of New York  
United Trust Overseas Bank, Ltd.  
United Virginia Bank  
WFC Banking Corporation  
Wacayman Banking Corporation, Ltd.  
Wachovia Bank and Trust Company, N.A.  
Wells Fargo Bank National Association  
Westdeutsche Landesbank Girozentrale c/  
World Shipping Development Bank  
Worldwide Commercial Bank, Ltd.  
York International Bank c/

---

Source : Cayman Islands Department of Finance and Development, Georgetown,  
31 mars 1977.

- a/ Agents autorisés, opérations bancaires et de placement.
- b/ Agents autorisés, courtiers autorisés, opérations bancaires et de placement.
- c/ Opérations bancaires.
- d/ Agents autorisés, courtiers autorisés, opérations bancaires.
- e/ Opérations de placement.
- f/ Opérations bancaires et de placement restreintes.
- g/ Opérations bancaires restreintes.
- h/ Opérations de placement restreintes.

Appendice IV

Iles Caïmanes : recettes et dépenses publiques, 1974-1976

(En dollars des îles Caïmanes)

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
<b><u>Recettes</u></b>			
Droits d'entrée et tonnage	4 530 000	4 500 000	4 177 000
Vente de timbres	1 250 000	1 050 000	1 590 000
Impôt général	131 000	120 200	321 000
Droits d'entrepôt	145 000	110 000	100 000
Enregistrement des sociétés	650 000	1 100 000	1 540 000
Licences de banques et de fonds	600 000	950 000	1 000 000
Taxe d'aéroport et d'hébergement touristique	260 000	290 000	390 000
Recettes diverses	<u>636 337</u>	<u>832 186</u>	<u>2 416 531</u>
<b>Total des recettes ordinaires locales</b>	<b>8 202 337</b>	<b>8 952 386</b>	<b>11 534 531</b>
Overseas Service Aid Scheme et aide au développement	969 718	363 699	177 018
Fonds d'emprunt	2 753 809	2 753 162	2 022 339
Excédent général	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Recettes totales</b>	<b>11 925 364</b>	<b>12 069 247</b>	<b>13 733 888</b>
<b><u>Dépenses</u></b>			
<b><u>Ordinaires</u></b>			
Administration et général	1 077 601	1 385 898	1 266 257
Départements de recouvrement des recettes	1 443 868	1 898 449	1 701 911
Education, santé et centre de démos- tication et de recherche sur les moustiques	2 003 727	765 359	3 151 195
Département des travaux publics	660 326	416 116	693 180
Dettes publiques	166 294	718 591	685 603
Départements des recettes	615 145	1 318 715	1 101 314
Divers	<u>982 788</u>	<u>2 820 696</u>	<u>1 820 643</u>
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>6 938 380</b>	<b>9 323 824</b>	<b>10 420 103</b>
<b><u>Investissements</u></b>			
Achat et aménagement de terrains	612 500	374 050	-
Construction de débarcadères	-	-	1 497 721
Immeubles	2 669 562	993 276	770 871
Mobilier, équipement et véhicules	378 904	447 199	-
Routes	1 223 665	710 819	256 454
Clôtures de sécurité	-	-	43 749
Autres constructions	279 750	1 201 000	-
Divers	-	-	507 346
Autres programmes du Centre de démos- tication et de recherches sur les moustiques, études des ressources naturelles et de l'eau	<u>230 140</u>	<u>1 149 416</u>	<u>-</u>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>5 412 521</b>	<b>4 875 760</b>	<b>3 076 141</b>
<b><u>Solde général excédentaire</u></b>			
Solde au 1er janvier	2 173 610	2 016 035	(414 760)
Déficit pour l'année	425 537	(114 302)	(177 116)
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>	<b>1 748 073</b>	<b>(114 302)</b>	<b>(177 116)</b>

Sources : The Cayman Islands Government Report for the Year 1974; *ibid.*, 1975 et 1976.

## Appendice V

### Iles Caïmanes : dette publique

(En dollars des îles Caïmanes)

Prêts pour la réfection des routes et de  
l'aéroport, 1958  
(Prêt intercolonial, 1978)

Montant dû au 1er janvier 1976	160 000	
A déduire : fonds d'amortissement	<u>135 084</u>	24 916

Prêt intercolonial, 1981

Montant dû au 1er janvier 1976	50 000	
A déduire : fonds d'amortissement	<u>34 735</u>	15 265

Prêt intercolonial, 1983

Montant dû au 1er janvier 1976	50 000	
A déduire : fonds d'amortissement	<u>26 214</u>	23 786

Prêt du Trésor, 1967

Modernisation de l'aéroport (remboursement du principal commencé en 1974)	514 000	
A déduire : remboursements effectués jusqu'en 1975	<u>16 831</u>	497 169

Agrandissement de l'aéroport	40 000	
A déduire : remboursements effectués jusqu'en 1975	<u>6 605</u>	33 395

Prêt de la Barclays Bank (locale)

Prêt approuvé en 1967 pour la reconstruction des routes Bodden-East End-North Side	400 000	
A déduire : remboursements effectués jusqu'en 1975	<u>100 000</u>	<u>300 000</u>

A reporter		894 531
------------	--	---------

(En dollars des îles Caïmanes)

Somme reportée

894 531

(En dollars des États-Unis)

Prêt du consortium (local)

Les remboursements ont commencé le 1er mai 1977  
et doivent prendre fin en 1986. Deux versements  
égaux en mai et en novembre (environ  
426 220 dollars des États-Unis par an)

4 262 195 3 500 122

(En dollars des îles Caïmanes)

Prêt pour l'agrandissement du port (Banque de  
développement des Caraïbes)

Le remboursement doit commencer en juillet 1977.  
Le calendrier d'amortissement couvre la période  
juillet 1977-janvier 1994

2 200 000

(En livres sterling)

Prêts de la British Development Division (sans intérêt)

Prêt No 1 (1975) - Station de radiodiffusion

85 580

124 091

Le remboursement commence le 1er décembre 1982 et  
se termine en l'an 2000. Deux versements égaux  
tous les six mois (14 800 £ par an)

Prêt No 2 (1975) - Clôtures de sécurité, Département  
des travaux publics

30 172

43 749

Le remboursement commence le 1er avril 1983 et se  
termine en l'an 2000 (1 700 £ par an)

Prêt No 3 (1975) - Learning Resources Centre

116 286

168 615

Le remboursement commence le 1er janvier 1983 et se  
termine en l'an 2000. Deux versements égaux tous  
les six mois (6 600 £ par an)

Prêt No 4 (1975) - Imprimerie

16 572

24 029

Le remboursement commence le 1er janvier 1983 et se  
termine en l'an 2000. Deux versements égaux tous  
les six mois (940 £ par an)

Prêt No 5 (1975) - Aéroport de Caïman Brac

152 467

207 355

Le remboursement commence le 1er janvier 1984 et se  
termine en 2001. Deux versements égaux tous les  
six mois (8 600 £ par an)

NOTE : Les prêts 1 à 5 sont convertis en dollars des îles Caïmanes, aux taux de 1,45 pour les prêts 1 à 4 et 1,36 pour le prêt 5. Les équivalents en dollars sont sujets à modification en raison des fluctuations des taux de change.

(En dollars des îles Caïmanes)

Total des prêts à rembourser au 1er janvier 1976

7 162 492

Source : Estimates of Revenue and Expenditure of the Cayman Islands for the Year 1977, p. 5-6 (Prévisions des recettes et des dépenses des îles Caïmanes pour l'année 1977).

Appendice VI

Iles Caïmanes : étudiants faisant des études à l'étranger avec des bourses du gouvernement, 1977

<u>Domaine d'étude</u>	<u>Programme d'étude</u>	<u>Etablissement</u>
<u>1. Lettres</u>		
Rynlee Webb	Psychologie	University of Florida, Gainesville, Etats-Unis d'Amérique
<u>2. Pédagogie</u>		
Sharon Welds	Premier cycle universitaire	Ardiston Teachers' College, Barbade
Sharon Martin	"	"
Angela Tatum	"	"
Ellen Sue Tibbetts	"	Weymouth College of Education, Angleterre
Lana Tibbetts	"	"
Oswell Rankine	Deuxième cycle universitaire	Bristol College of Education, Angleterre
J. Arthur Bodden	"	Trent University, Canada
Arthurlyn Ebanks	"	Guelph University, Canada
Dona Ryan	"	Lamar University, Texas, Etats-Unis d'Amérique
David Barnes	"	New York State University, Etats-Unis d'Amérique
<u>3. Beaux-arts</u>		
Gary Ebanks	Musique	University of Miami, Etats-Unis d'Amérique
<u>4. Droit</u>		
Lorna Dilbert	Licence en droit (LLB)	University of the West Indies, Barbade
Steve McField	Certificat d'aptitude à la profession d'avocat ("Bar Finals")	Lincoln's Inn, Angleterre

<u>Domaine d'étude</u>	<u>Programme d'étude</u>	<u>Etablissement</u>
<b>5. <u>Sciences sociales</u></b>		
Leonard Dilbert	Science politique	MacMaster University, Canada
Jennifer Jackson	Science économique	Brock University, Canada
Joseph Ebanks	Comptabilité	Drake College of Business, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique
Karen Nixon	Assistance sociale	Florida State University, Etats-Unis d'Amérique
<b>6. <u>Sciences naturelles</u></b>		
Jerris Miller	Cours universitaires	University of the West Indies, Jamaïque
Gene Banks	B.Sc./Spécialité : mathématiques	Thames Polytechnic, Angleterre
Joseph Parsons	Biologie marine	Miami, Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique
<b>7. <u>Etudes techniques</u></b>		
James Arthur Smith	Electronique et électricité	University of Surrey, Angleterre
Nigel Miller	Mécanique automobile	National Technical Schools, Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique
<b>8. <u>Sciences médicales</u></b>		
Neely Panten	M.B., B.S.	University of the West Indies, Jamaïque
Balfour Christian	M.B., B.S.	" "
Zillah Johnson	Physiothérapie	West Indies College, Jamaïque
Hazel Bush	Soins infirmiers	Royal Masonic Hospital School of Nursing, Londres, Angleterre
Annie Mae Anderson	" "	Miami Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique
Sarah Jefferson	" "	

<u>Domaine d'étude</u>	<u>Programme d'étude</u>	<u>Etablissement</u>
<b>8. Sciences médicales (suite)</b>		
Evette Jackson	Soins infirmiers	William Carey College, Mississippi, Etats-Unis d'Amérique
Juline Porter	"	"
Delroy Webb	Etudes dentaires	University of South Florida, Etats-Unis d'Amérique
Donald McLean	Pharmacologie	Florida A & M University Etats-Unis d'Amérique
Mervin Conolly	Optométrie	Miami Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique
Harvell McCoy	Etudes dentaires	Louisiana State University, Etats-Unis d'Amérique
Lloyd Bush	Technologie médicale	Mandl School of Technology, New York, Etats-Unis d'Amérique
Jennifer Ebanks	Diététique	Sir Sanford Fleming College, Ontario, Canada
William Boddan	M.B., B.S.	University of the West Indies, Jamaïque

---

Source : Secrétaire principal, Département de la santé, de l'éducation et des services sociaux,  
Gouvernement des îles Caïmanes.

Appendice VII

Iles Caïmanes : étudiants faisant des études à l'étranger, 1976

<u>Nom</u>	<u>Programme</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Début</u>	<u>Durée</u>	<u>Achèvement</u>	<u>Financement</u>
Bridget Glasgow	Soins infirmiers	Jamaica School of Nursing	Septembre 1973	3 ans	Octobre 1976	Allocation budgétaire (Ministère des finances)
Annie Kay Johnson	"	Saint-Thomas Hospital	Janvier 1974	"	Décembre 1977	Gouvernement des îles Caïmanes, allocation budgétaire (Ministère des finances)
Linda Walton	Soins infirmiers généraux	Jamaica School of Nursing	Septembre 1974	"	Juillet 1977	Allocation budgétaire (Ministère des finances)
Lana Tibbetts	Diplôme d'aptitude à l'enseignement	Weymouth College of Education, Angleterre	"	"	Juin 1977	Gouvernement des îles Caïmanes
Pauline Nelson	Soins infirmiers généraux	Jamaica School of Nursing	"	"	"	Allocation budgétaire (Ministère des finances)
Sarah Jefferson	Soins infirmiers	Miami, Dade Community College, Etats-Unis d'Amérique	Août 1975	2 ans	Juillet 1977	Gouvernement des îles Caïmanes
George McIrvin	Gestion hôtelière	Hotel Training Council, Bahamas	Septembre 1975	"	"	Secrétariat du Commonwealth
Rollin Jackson	"	"	"	"	"	"
Thelma Myrie-Luke	"	"	"	"	"	"
Juline Fay Porter	Soins infirmiers	William Carey College, Etats-Unis d'Amérique	Août 1974	3 ans	Juillet 1978	Gouvernement des îles Caïmanes
Leonard Dilbert	Anglais (B.A.)	McMaster University, Canada	Septembre 1974	4 ans	"	"
Janice Ebanks	Certificat d'aptitude à l'enseignement	Weyworth College of Education	"	"	"	"
James Arthur Smith	Electronique et électricité (B.Sc.)	University of Surrey, Angleterre	Octobre 1974	4 ans	"	"
Annie Mae Anderson	Soins infirmiers	Royal Masonic Hospital of nursing, Londres	Janvier 1975	3 ans	Décembre 1978	"
Evette Jackson	"	William Carey College	Août 1975	"	Juillet 1978	"
Thomas Jefferson	B.A. et M.A.	University of South Florida, Etats-Unis d'Amérique	Septembre 1975	2 ans et demi	Avril 1978	ONU et Gouvernement des îles Caïmanes

<u>Nom</u>	<u>Programme</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Début</u>	<u>Durée</u>	<u>Achèvement</u>	<u>Financement</u>
Zillah Johnson	Physiothérapie	University School of Physical Therapy	Octobre 1975	3 ans	Juin 1978	Gouvernement des îles Caïmanes
Harvel McCoy	Etudes dentaires	Louisiana State University, Etats-Unis d'Amérique	Septembre 1972	7 ans	Juin 1979	"
Allan Moore	Electronique (B.Sc.)	Warner Pacific College, Etats-Unis d'Amérique	Septembre 1975	4 ans	Juillet 1979	"
Gary Ebanks	Musique (B.A.)	University of Miami, Etats-Unis d'Amérique	Août 1975	"	"	"
Arthurlyn Ebanks	Pédagogie (B.A. et Diplôme)	University of Guelph, Canada	Janvier 1976	"	Septembre 1980	"
Delroy Webb	Etudes dentaires	University of South Florida	Janvier 1975	6 ans	Décembre 1981	"
Ellen Sue Tibbetts	Aptitude à l'enseignement	Weyworth College of Education	Septembre 1976	3 ans	Juin 1979	"
Jerris Miller	Technique Sanitaire (B.Sc.)	University of the West Indies	"	"	"	"
Joseph C. Ebanks	Diplôme de comptabilité	Drake Business College	"	1 an	Juin 1977	"
Sharon Welds	Aptitude à l'enseignement	Erdiston Teachers Training College	"	2 ans	Juin 1978	"
Marie Martin	"	"	"	"	"	"
Angela Tetum	"	"	"	"	"	"
Joseph C. Parsons	Biologie (pre B.Sc.)	Miami Dade Community College	"	"	"	"
Karen Nixon	Sociologie (B.A.)	Florida State University	"	"	"	"
Jennifer Jackson	Science économique (B.A.)	Brock University, Canada	"	3 ans	Juin 1979	"
Donald McLean	Pharmacologie	Florida A & M University, Etats-Unis d'Amérique	"	"	"	"
Hazel Bush	Soins infirmiers (B.Sc.)	West Indies College	"	"	"	"
Lloyd Bush	Technicien de laboratoire	Mandl School of Technology, New York, Etats-Unis d'Amérique	"	2 ans	Juin 1978	"

Source : Secrétaire principal, Département de la santé, de l'éducation et des services sociaux, Gouvernement des îles Caïmanes.

Appendice VIII

Membres de la Chambre de commerce des îles Caïmanes, 1977

Membres

\*Alices Texaco Station  
Arawak Trust Companies (Cayman), Ltd.  
Artifacts, Ltd.  
Bank of America NT and SA  
(The) Bank of Nova Scotia  
(The) Bank of Nova Scotia Trust Company  
(Cayman), Ltd.  
Barclays Bank International, Ltd.  
Beach Club Enterprises, Ltd.  
\*Black Coral and ..., Ltd.  
Truman Bodden and Company  
\*Bodden Motors, Ltd.  
Martyn Bould  
Butterfield's Bank and Trust Company, Ltd.  
By Rite, Ltd.  
Cable and Wireless (West Indies), Ltd.  
Canadian Imperial Bank of Commerce  
Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Company  
(Cayman), Ltd.  
\*Caribbean Bank (Cayman), Ltd.  
\*Caribbean Gems and Jewellery, Ltd.  
Caribbean Utilities Company, Ltd.  
Castle Bank and Trust (Cayman), Ltd.  
Cayman Air Conditioning Company, Ltd.  
\*Cayman Airways, Ltd.  
Cayman Aqua Gardens, Ltd.  
Cayman Distributors, Ltd.  
Cayman Drug, Ltd.  
\*Cayman Economy Cars, Ltd.  
Cayman Free Press  
Cayman Imports, Ltd.

Représentants

A. V. Anderson  
Sydney Coleman  
S. Dutton  
C. H. Knoblauch  
C. M. Smith  
R. D. Ellis  
G. Stirzaker  
John K. Hanna  
Carlyle Ebanks  
Truman Bodden  
George Seymour  
M. C. W. Bould  
P. Bailey  
D. R. Wight  
B. Ward  
A. Skovmose  
Andrew Jackson  
C. J. Whitelock  
D. Smith  
E. Bowyer  
A. R. Field  
J. R. Bodden  
Norman W. Bodden  
W. L. Everson  
Ken Hall  
Brian Eustace  
G. A. Bodden  
B. Uzzell  
Hurley Merren

Membres

Cayman International Trust Company, Ltd.  
Cayman Island Basic Industries  
Cayman Islands Bus and Transport Company, Ltd.  
\*Cayman Islands Taxi Cab Association  
Cayman Management Services, Ltd.  
Cayman National Bank and Trust Company, Ltd.  
\*Cayman Optical and Photo Service  
Cayman Tours and Travel, Ltd.  
Cayman Turtle Farm, Ltd.  
Citibank, N.A.  
\*Ralph Coatsworth  
(The) Colonial Bank and Trust Company  
Columbus, Ltd  
Comart, Ltd.  
Représentant commercial (honoraire) du Gouvernement  
canadien, Ministère de l'industrie et du commerce  
B. O. Ebanks and Sons  
\*Spurgeon A. Ebanks  
Edwards and Muse Insurance (1974), Ltd.  
Christopher Evans  
Far Away Places  
\*C. L. Flowers and Sons, Ltd.  
Foster Brothers, Ltd.  
C. S. Gill  
Grand Cayman Craft Market  
Grand Cayman Estates, Ltd.  
\*Guinness Mahon Cayman Trust, Ltd.  
Hampstead, Ltd.  
Harbour House Marina  
\*Hobbies and Books, Ltd.  
\*Home Supplies, Ltd.  
\*Hunter and Hunter  
\*(The) Insurance Company of the Cayman Islands, Ltd.  
International College of the Cayman Islands

Représentants

P. Townend  
M. Dise  
Ira Walton  
Ira Walton  
I. Paget-Brown  
P. A. Tomkins  
Innis McTaggart  
Hugh Coxe  
Dr W. A. Johnson  
C. Bain  
Ralph Coatsworth  
C. A. Rowlandson  
N. Cruickshank  
William Coe  
Mme J. Eustace  
B. O. Ebanks  
Iva Ebanks  
M. Muse  
C. Evans  
Mme C. McGaw  
C. L. Flowers  
H. Duquesnay  
C. S. Gill  
John Gunter  
W. O. Rackley  
John Collins  
D. Diedrick  
S. McSorley  
W. H. Adam  
T. R. Bodden  
A. Hunter  
K. P. Tibbetts, Jr  
J. H. Cummings

Membres

\*International Management Services, Ltd.  
Island Interiors, Ltd.  
\*Kel's Farm Supplies  
\*Alan N. Kimble  
\*Kirkconnell Brothers, Ltd.  
L. B. I. Bank and Trust Co. (Cayman), Ltd.  
Mango Tree Drive In  
Maples and Calder  
William H. McTaggart  
Mercantile Bank and Trust Company (Cayman), Ltd.  
\*H. O. Merren and Company, Ltd.  
\*Moxam Industries, Ltd:  
Myries Pest Control Service  
National Car Rentals  
National Employers Mutuel General Insurance  
Association, Ltd.  
(The) Northwester Company, Ltd.  
(The) Northwestern Bank  
Oasis Holdings, Ltd.  
Onions Bouchard and McCulloch  
Pannell Fitzpatrick and Company  
Panstructures, Ltd.  
Peat Marmich Mitchell and Company  
\*Pioneer Builders, Ltd.  
Derek H. M. Price and Company  
Price Waterhouse and Company  
(The) Print Shop  
\*Ranja Construction Company, Ltd.  
Richardson Securities of Canada  
Robert Roth  
(The) Royal Bank of Canada  
(The) Royal Bank of Canada International, Ltd.  
Royal Bank Trust Company (Cayman), Ltd.  
Peter Isbell Associates  
Rutkowski, Bradford and Partners  
J. Henry Schroder Banking Corporation

Représentants

Paul Harris  
Gurney Panton  
Norberg Thompson  
A. N. Kimble  
J. Smith  
G. Ansell  
D. Simmons  
Douglas Calder  
W. H. McTaggart  
N. Duggan  
V. C. M. Bodden  
Rupert Moxam  
C. Myrie  
Murray Mitten  
  
J. Joyce  
Desmond Seales  
M. S. Edwards, Jr  
Veronica De Canio  
W. Bissell  
R. Graham-Taylor  
R. G. W. Willcocks  
Michael Austin  
D. R. Arch  
D. H. M. Price  
R. O. Moyle  
Desmond Seales  
S. Thomas Bodden  
Evans S. Ross  
R. Roth  
H. A. Jacobsen  
P. Leggatt  
John Morgan  
P. Isbell  
C. R. Rutkowski  
Paul Wise

Membres

Jacques Scott and Company  
Shirley's Super Store  
Southern Airways, Inc.  
\*Sun Isle Insurance Company, Ltd.  
Swiss Bank and Trust Corporation, Ltd.  
W. A. Thompson Agencies, Ltd.  
Touche Ross and Company  
Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
\*Vampt Motors, Ltd.  
\*W. S. Walker and Company  
Mike Watler  
\*West Indian Club  
West Wind Holdings, Ltd.  
World Banking and Trust Corporation (Cayman), Ltd.  
Transnational, Ltd.  
\*A. L. Thompson Building Supplies  
\*P. Phillips

Membres honoraires

S. Exc., le gouverneur Thomas Russell  
Le Secrétaire aux finances  
Le responsable du tourisme, de l'aviation et du commerce à l'Assemblée

---

Source : Le Secrétaire de la Chambre de commerce des îles Caïmanes.

\* Représenté à la réunion.

Représentants

D. W. Foster  
R. M. Powell  
G. Benoit  
A. D. Rollings  
R. L. Bond  
Chris Talbert  
T. A. Wylie  
D. M. Wheaton  
T. R. Bodden  
W. S. Walker  
Mike Watler  
Rudi Selzer  
W. Bazelmans  
R. Pierce  
Ian Kilpatrick

## Appendice IX

### Particuliers ayant rencontré la Mission de visite aux îles Caïmanes

M. Roy E. McTaggart, homme d'affaires : propriétaire de supermarchés, d'un magasin de peinture, d'une station d'essence, d'un magasin en port franc et concessionnaire automobile

Le capitaine Théo Bodden, homme d'affaires : concessionnaire automobile (Ford, Toyota), fournisseur de gaz à usage domestique, marchand de meubles et d'appareils ménagers, fleuriste, entrepreneur de pompes funèbres

Steve and David Foster, hommes d'affaires : agents de location de voitures

Norman Bodden : directeur de la Compagnie aérienne Cayman Airways

Dr Edlin Merren : dentiste et agent immobilier

Kent Rankin, homme d'affaires : entrepreneur (pose de tapis et de carrelage)

Derek Wight, homme d'affaires : propriétaire d'un supermarché et autres affaires en association avec M. McTaggart

Richard Arch, homme d'affaires : propriétaire d'une boutique d'artisanat, d'un magasin de vêtements et de souvenirs

John Jefferson, homme d'affaires : restaurateur

Billy Adams, homme d'affaires : libraire

Corine Thompson, femme d'affaires : propriétaire d'une quincaillerie, agent immobilier

Consuelo Ebanks : directrice d'un cinéma local

Lassie Bush

Queenie Ebanks, femme d'affaires : épicière

Berna Hargest : directrice d'une école locale

Ena Watler : juge de paix

Rita McMurray : ménagère

Victoria Ebanks : ménagère

Grace Powery : ménagère

M. et Mme Tormie Adams : agents d'assurances

David Yates : chauffeur de camions

Rév. Jonas et Mme Shepherd

Stephen et Patricia Smith : citoyens américains, retraités

Will Jackson : capitaine de la marine en retraite

Bertram Ebanks : travailleur paroissial

Corinthia Bodden : directrice d'une école maternelle

Rupert Ebanks : agent des services d'immigration

James Lawrence : homme d'affaires : agent immobilier

Anita Ebanks : professeur

Arley J. Miller, homme d'affaires : propriétaire d'une boîte de nuit et d'une entreprise de pesticides

Appendice X

Lettre de Stephen et Patricia Smith, en date du 19 avril 1977  
adressée aux membres de la Mission de visite

DESTINATAIRE : MISSION DE VISITE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

GRANDE CAIMANE

APPEL A TOUS LES NAVIRES POUR QU'ILS S'ABSTIENNENT DE DEVERSER  
DU MAZOUT ET DE VIDANGER LEURS SOUTES DANS L'OCEAN

Stephen et Patricia SMITH

Messieurs,

1. Nous vous adjurons d'appeler l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur les effroyables dégâts causés aux plages du nord, du nord-est et du sud de la Grande Caïmane par les navires qui, sur leur passage, vidangent leurs soutes au large des îles.
2. Les soutes des navires comportent des réservoirs à mazout au fond desquels s'accumule un résidu boueux.
3. Le mazout est une huile épaisse et noirâtre qui s'agglutine en boules, et forme des globules et bulles pouvant atteindre la taille d'un ballon de football. Celles-ci sont rejetées sur la côte et souillent le sable et les rochers.
4. Alors que nul n'ignore qu'il y a une crise de l'énergie, ce mazout précieux est gaspillé dans la mer et sur les rivages de la Grande Caïmane.
5. Nos côtes et nos plages dévastées, où la faune et la flore littorale et maritime sont vouées à l'anéantissement, offrent un spectacle de désolation.
6. Nous connaissons exactement l'étendue des dégâts ainsi causés dans les zones indiquées sur la carte car nous avons l'habitude d'y faire de longues promenades à pied.
7. Nous habitons à l'extrémité orientale de cette belle île, à Gun Bay, pendant une partie de l'année jusqu'à la fin du mois de mai où nous rentrons aux Etats-Unis. Nous espérons nous installer bientôt définitivement dans l'île.
8. Les îles Caïmanes sont de toute beauté. Les autochtones sont des gens simples, amicaux, tolérants, accueillants et affectueux. Nous sommes navrés de voir détruire gratuitement et par inadvertance leur patrie.
9. Le tourisme est pour les gens des îles le seul moyen de gagner leur vie.
10. Il leur ouvre des emplois, car il faut entretenir les hôtels, construire des routes, assurer les services et faire marcher les magasins. Si l'on continue à rejeter du mazout sur les côtes en toujours plus grande quantité, les touristes ne voudront plus venir dans un endroit où on abîme ses chaussures en marchant

sur la plage et où on se salit constamment les vêtements et le corps avec une substance poisseuse; si bien qu'il faut toujours être muni d'essence et d'une serviette en papier pour pouvoir se nettoyer sur la porte, avant de rentrer à l'hôtel, au club ou dans son bungalow.

11. Cela est fort désagréable, outre que cela coûte de l'argent de remplacer les vêtements ou les chaussures qu'on ne peut plus arriver à nettoyer.

12. Pour l'instant, Seven Mile Beach, qui est le principal centre touristique, n'a pas encore été atteint mais que le vent vienne à tourner et à souffler dans cette direction et la situation deviendra très rapidement préoccupante.

13. Les avions passant au nord de l'île ont observé, à plusieurs reprises, nous l'apprenons par la presse et par la radio, des nappes de pétrole; mais nous ne pouvons rien faire d'autre qu'attendre que le vent les pousse vers la côte.

14. Nous ne sommes ici les porte-parole de personne, mais des centaines de gens vous diraient la même chose et appuieraient nos déclarations.

15. Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée, grâce à vous, de faire entendre notre appel; nous sommes certains qu'il ne sera pas vain.

## Appendice XI

Lettre en date du 20 avril 1977 adressée par M. Roy E. McTaggart au  
Président de la Mission de visite

En ma qualité de chef du groupe représentant les hommes d'affaires de la Grande Caïmane avec qui vous avez eu hier un entretien, je tiens à vous remercier de nous avoir si aimablement reçus et d'avoir entendu nos points de vue en ce qui concerne le futur statut des îles Caïmanes.

Je ne doute pas qu'après avoir écouté, aussi attentivement que vous l'avez fait, vos différents interlocuteurs, vous n'avez constaté que la population des îles Caïmanes est très satisfaite de son statut de colonie de la Couronne britannique. Comme on l'a souligné avec force au cours de la réunion, le sentiment unanime est que l'indépendance n'est ni souhaitée ni nécessaire.

Nous sommes un peuple fier et libre mais nous connaissons les limites de notre liberté; c'est pourquoi nous ne désirons nullement rompre notre association de longue date avec la métropole. Nous sommes fiers de nous identifier avec la Grande-Bretagne, qui nous a légué un patrimoine que nous tenons à conserver.

Les dirigeants des îles Caïmanes ont agi sagement par le passé lorsqu'ils ont choisi, alors qu'on leur proposait des changements constitutionnels, en refusant notamment de se joindre à la malchanceuse Fédération des Indes occidentales à la fin des années 1950 et, plus tard, en 1962, d'accéder à l'indépendance en association avec la Jamaïque, de demeurer une colonie de la Couronne britannique. Cela nous a évité d'avoir à souffrir des problèmes sociaux et économiques auxquels ces pays doivent maintenant faire face. Nous avons suivi avec intérêt les changements qui se sont produits dans d'autres anciennes colonies des Antilles orientales, par exemple la Trinité-et-Tobago, la Barbade et la Guyane; ces changements, la population des îles Caïmanes n'est pas prête à les accepter. Nous estimons que l'accession à l'indépendance n'aurait pour nous aucun avantage.

Les îles Caïmanes ont commencé, il y a quelques années, à prospérer et à se développer, pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de la population. Les progrès ont été réguliers jusqu'au moment où les effets combinés de la récession aux Etats-Unis et la faillite d'une banque locale se sont fait sentir. Il en a résulté un marasme, qui a quelque peu ralenti nos affaires, mais nous avons pu le surmonter et notre économie s'est très nettement redressée et chacun a, aujourd'hui, à nouveau, sa part aux bénéfiques. Nous avons un grand avenir devant nous. Dans l'ensemble, la population a confiance dans le système de gouvernement actuel et, consciente de ses responsabilités, participe avec ses dirigeants à l'adoption des décisions importantes.

Nous n'avons pas d'objection à ce que des organisations comme la vôtre nous présentent leurs suggestions et, le cas échéant, nous solliciterons votre avis si nous éprouvons le besoin d'un changement. Mais nous estimons qu'à l'heure actuelle nous avons le système qui répond le mieux à nos besoins particuliers.

(Signé) R. E. McTAGGART

cc : Son Excellence le Gouverneur Thomas Russell

M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de  
l'Organisation des Nations Unies

The Caymanian Compass

The Nor'wester

## Appendice XII

### Lettre non datée de M. James A. Lawrence

Je suis résolument opposé à toute forme de changement constitutionnel aux îles Caïmanes pour les raisons suivantes :

a) Sur plus de 13 000 habitants, je n'en ai entendu que 16 qui envisagent un tel changement favorablement et, sur ces 16 personnes, 6 seulement ont une opinion arrêtée.

b) L'expérience a prouvé que, pour des territoires aussi petits, l'autonomie est rarement, pour ne pas dire jamais, bénéfique. Il faut ajouter que nous sommes totalement démunis de ressources naturelles et que notre seul atout est notre stabilité politique.

c) La forme de gouvernement prévue dans la deuxième partie du Cayman Islands (Constitution) Order de 1972 fait l'envie de bien des pays dits indépendants (il serait peut-être bon que le Comité spécial des Vingt-Quatre se penche sur cette question).

d) La population des îles Caïmanes se trouve très bien de la domination britannique et rien n'indique que cette situation doive un jour évoluer.

### Appendice XIII

#### Lettre datée du 22 avril 1977 concernant la fonction publique

J'estime que, si l'on n'entreprend pas immédiatement une action plus vigoureuse pour préparer les autochtones à occuper les postes les plus élevés de la fonction publique, le mécontentement actuel ne fera que croître, sans qu'on sache jusqu'où il pourrait conduire.

Même s'il est nécessaire, quelque temps encore, de confier les postes les plus élevés à des étrangers, il conviendrait que la Grande-Bretagne soit plus attentive dans le choix de ces fonctionnaires, à leur attitude à l'égard des autochtones. La population des îles Caïmanes ne tolérera pas l'arrogance.

/L'auteur de cette lettre souhaitait  
conserver l'anonymat./





CHAPITRE XXVII  
[A/32/23/Add.6 (Deuxième partie)]

ILES VIERGES AMERICAINES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 11	140
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	12	141
ANNEXE : RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES VIERGES AMERICAINES (1977) .....		142

## CHAPITRE XXVII

### ILES VIERGES AMERICAINES

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1060<sup>ème</sup> séance, le 31 janvier 1977, le Comité spécial, en approuvant le quatre-vingtième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.1137), a décidé, entre autres, de renvoyer la question des îles Vierges américaines au Sous-Comité des petits territoires pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la question à sa 1072<sup>ème</sup> séance et de sa 1098<sup>ème</sup> à sa 1100<sup>ème</sup> séance, entre le 21 avril et le 20 septembre.
3. Ce faisant, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 31/143 du 17 décembre 1976 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance, aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 12 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial, entre autres, "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier : ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 31/57 de l'Assemblée générale en date du 1<sup>er</sup> décembre 1976 concernant les îles Vierges américaines, au paragraphe 9 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne les îles Vierges américaines, y compris l'envoi éventuel d'une mission de visite en consultation avec la Puissance administrante...".
4. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité spécial au cours de l'examen de la question.
5. A la 1072<sup>ème</sup> séance, le 21 avril, le Président a annoncé que suite aux consultations qu'il avait eues avec le représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant la question de l'envoi de missions de visite dans les territoires, question qui a été évoquée dans le rapport pertinent [voir chap. III du présent rapport, annexe (A/32/23/Rev.1, vol. I)], le Gouvernement des Etats-Unis avait invité le Comité spécial à envoyer une mission de visite aux îles Vierges américaines. A la même séance, le Comité spécial a décidé d'accepter l'invitation et, sur proposition du Président après consultations, il a décidé que la Mission de visite se composerait des membres suivants : Fidji (Président), Mali, Trinité-et-Tobago et Tunisie.
6. A sa 1098<sup>ème</sup> séance, le 13 septembre, compte tenu des consultations menées par le Président, le Comité spécial a examiné la question des îles Vierges américaines directement en séance plénière.
7. A la même séance, le Président de la Mission de visite a présenté le rapport de la Mission (voir l'annexe au présent chapitre). Le représentant des Etats-Unis a fait une déclaration (A/AC.109/PV.1098).

8. A la 1099ème séance, le 16 septembre, le Président du Comité spécial a appelé l'attention sur un projet de consensus concernant les îles Vierges américaines (A/AC.109/L.1203), présenté par les membres de la Mission de visite. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie, du Mali, de la Côte d'Ivoire, et de l'Irak ainsi que par le Président (A/AC.109/PV.1099).

9. A sa 1100ème séance, le 20 septembre, le Comité spécial était saisi d'un projet de consensus révisé (A/AC.109/L.1203/Rev.1), auquel le nouveau paragraphe ci-après a été ajouté en tant que deuxième paragraphe :

"2. Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable de la population des îles Vierges américaines à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV)."

10. A la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de consensus révisé sans objection (voir le paragraphe 12 ci-après). Des déclarations ont été faites par le Président et par le représentant des Etats-Unis (A/AC.109/PV.1100).

11. Le 21 septembre, le texte du consensus (A/AC.109/557) a été communiqué au représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

12. On trouvera ci-après le texte du consensus (A/AC.109/557) adopté par le Comité spécial à sa 1100ème séance, le 20 septembre et dont il est question au paragraphe 10 ci-dessus :

1) Le Comité spécial, rappelant la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ayant examiné le rapport de la Mission de visite des Nations Unies envoyée aux îles Vierges américaines en avril 1977 1/ sur l'invitation des Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante, et ayant entendu les déclarations du Président de la Mission de visite 2/ et du représentant de la Puissance administrante 3/, prend note du rapport de la Mission de visite ainsi que des observations, conclusions et recommandations qui y figurent.

2) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable de la population des îles Vierges américaines à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV).

3) Le Comité spécial prend note avec satisfaction du travail constructif accompli par la Mission de visite et exprime ses remerciements à la Puissance administrante ainsi qu'au Gouvernement des îles Vierges américaines pour le concours et l'assistance qu'ils ont apportés à la Mission.

4) Le Comité spécial prie la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application intégrale dans le territoire des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies ainsi que de la Déclaration.

5) Le Comité spécial décide, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait formuler à cet égard, à sa trente-deuxième session, de continuer à examiner cette question à sa prochaine session, compte tenu des conclusions de la Mission de visite.

1/ Voir l'annexe au présent chapitre.

2/ A/AC.109/PV.1098.

3/ A/AC.109/PV.1098 et 1100.

**ANNEXE\***

**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES  
AUX ILES VIERGES AMERICAINES (1977)**

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1 - 7	143
I. Renseignements sur le territoire .....	8 - 188	145
II. Programmes de réunions.....	189 - 317	185
III. Entretiens à Washington, D.C. ....	318 - 363	213
IV. Observations, conclusions et recommandations .....	364 - 381	222
<u>Appendices</u>		
I. Itinéraire de la Mission de visite des Nations Unies aux îles Vierges américaines en 1977 .....		226
II. Iles Vierges américaines : revenu global et revenu par habitant, 1960-1975 .....		228
III. Iles Vierges américaines : visiteurs entrés dans le territoire, classés par moyen de transport utilisé, 1950-1976 .....		229
IV. Iles Vierges américaines : installations d'accueil, 1960-1976 .....		230
V. Iles Vierges américaines : montant estimatif des dépenses des touristes, 1960-1976 .....		231
VI. Iles Vierges américaines : commerce extérieur, 1960-1975 .....		232
VII. Iles Vierges américaines : emploi et chômage, 1960-1976 .....		233
Carte des îles Vierges américaines .....		234

---

\* Initialement distribuée sous la cote A/AC.109/L.1198.

## INTRODUCTION

### A. Mandat de la Mission de visite

1. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/57 en date du 1er décembre 1976, concernant les îles Vierges américaines dont certains paragraphes se lisent comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

6. Prie la Puissance administrante d'envisager favorablement d'inviter une mission des Nations Unies à se rendre dans les îles Vierges américaines pour observer la situation dans le territoire et prendre directement connaissance des aspirations de la population quant à son statut politique;

...

9. Prie le Comité spécial de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne les îles Vierges américaines, y compris l'envoi éventuel d'une mission de visite en consultation avec la Puissance administrante, et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, sur l'application de la présente résolution.

2. A la 1072ème séance du Comité spécial, le 21 avril 1977, le Président a annoncé qu'il avait été décidé d'accepter la première invitation que le Comité ait reçue concernant l'envoi d'une mission de visite dans un territoire non autonome administré par les Etats-Unis d'Amérique. Sur proposition du Président, le Comité a décidé que la Mission serait composée des membres suivants : Fidji (Président), Mali, Trinité-et-Tobago et Tunisie (A/AC.109/PV.1072).

### B. Composition de la Mission de visite

3. La Mission était composée des membres suivants :

M. Berenado Vunibobo	Fidji (Président)
M. Noumou Diakite	Mali
M. Philip R. A. Sealy	Trinité-et-Tobago
M. Mohamed Bachrouch	Tunisie

4. La Mission était accompagnée par les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ci-après : M. Tsung-Lung Kuo, secrétaire principal; M. Kenneth N. Jordan, spécialiste des questions politiques et administratives; M. Kibbe Fitzpatrick, interprète; Mlle Hazel Bryan, interprète; et Mlle Martha Springer, secrétaire. M. John Kriendler, conseiller pour les affaires politiques et de sécurité à la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également accompagné la Mission en qualité de représentant de la Puissance administrante.

### C. Itinéraire

5. La Mission de visite des Nations Unies aux îles Vierges américaines (1977), première mission désignée par le Comité spécial pour visiter le territoire et faire rapport sur la situation qui y règne, est arrivée à Charlotte Amalie, la capitale, le 24 avril 1977 et est restée dans le territoire jusqu'au 1er mai. Après son retour à New York, la Mission a séjourné à Washington, les 30 juin et 1er juillet pour avoir des consultations avec des représentants de la Puissance administrante et avec M. Ronald de Lugo, délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis. L'itinéraire de la Mission figure à l'annexe 1 au présent rapport. Le présent rapport a été adopté par la Mission au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 31 août 1977.

6. La Mission a eu des entretiens avec le Gouverneur, M. Cyril E. King, et de hauts fonctionnaires de son administration, des membres du Parlement, des membres de la Chambre de commerce, des syndicalistes et des enseignants et elle a tenu des réunions publiques dans les trois îles principales. Tous ces entretiens et ces réunions, ajoutés à l'importante documentation écrite et imprimée à laquelle elle a eu accès, ont considérablement aidé la Mission à s'acquitter de sa tâche.

### D. Remerciements

7. La Mission tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement des Etats-Unis pour son étroite coopération et son assistance ainsi que pour la courtoisie avec laquelle il l'a traitée lors des consultations. Elle tient également à remercier le Gouverneur et la population des îles Vierges pour leur généreuse hospitalité et pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

## I. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

### A. Généralités

8. Le territoire des îles Vierges américaines, situé à quelque 1 434 milles marins au sud-est de New York, 991 milles marins au sud de Miami et 40 milles marins à l'est de Porto Rico, compte une cinquantaine d'îles et d'îlots dont trois seulement sont habitables et ont une importance économique : Sainte-Croix (217 km<sup>2</sup>), Saint-Thomas (72 km<sup>2</sup>) et Saint-John (51 km<sup>2</sup>).
9. Les îles sont d'origine volcanique. Saint-Thomas et Saint-John sont des îles montagneuses, au relief accidenté, culminant respectivement à 457 m et 396 m. Sainte-Croix, située à 64 km au sud de Saint-Thomas, est relativement plate mais le terrain s'élève brusquement au nord et à l'est pour atteindre 304 m et s'abaisse ensuite en une plaine de faible altitude le long de la côte sud.
10. Le port naturel de Charlotte Amalie fait de Saint-Thomas l'une des escales favorites des navires de croisière. C'est le centre commercial et touristique du territoire. L'exiguïté de l'île et son relief accidenté limitent la superficie des terres cultivables.
11. Sainte-Croix, dont la superficie est plus vaste et le relief moins accidenté, se prête bien à un développement agricole et industriel modeste. L'île possède deux ports améliorés, un dans chacune des deux villes, Christiansted et Frederiksted. Le port de Christiansted attire les bateaux de plaisance et les navires commerciaux de tonnage moyen. Frederiksted est un port en eau profonde qui peut recevoir des paquebots, d'où une augmentation du nombre des navires de croisière qui font escale dans l'île.
12. Saint-John, la plus petite des trois îles, tant par la superficie que par le nombre d'habitants, est très montagneuse. En outre, presque toute l'île fait partie du parc national des îles Vierges, qui relève du Département de l'intérieur des Etats-Unis et dans lequel les activités commerciales sont réglementées.
13. Le territoire bénéficie d'un climat presque parfait. La température varie de 20 °C à 32 °C, avec une moyenne de 25 °C. La pluviosité annuelle moyenne est d'environ 112 cm et l'hygrométrie est relativement faible.
14. Au dernier recensement, qui a eu lieu en 1970, le territoire comptait 62 468 habitants - soit 30 369 de plus qu'en 1960 (32 099) et un taux annuel d'accroissement de 7 p. 100. La population se répartissait comme suit entre les différentes îles :

	<u>1970</u>	<u>1960</u>	<u>Pourcentage du total</u>	
Iles Vierges américaines	62 468 <sup>a/</sup>	32 099		
Sainte-Croix	31 779	14 973	51,0	46,6
Saint-Thomas	28 960	16 201	46,2	50,5
Saint-John	1 729	925	2,8	2,9

Source : Renseignements fournis par la Puissance administrante.

a/ Le chiffre officiel donné par le recensement pour 1970 a été révisé en hausse (voir ci-dessus) par le Gouvernement des îles Vierges, et porté à 75 151. Le gouvernement a fait valoir que les non-ressortissants n'avaient pas participé au recensement.

15. L'immigration a considérablement contribué à l'accroissement de la population du territoire. Le nombre des immigrants a fortement augmenté dans les années 60, période au cours de laquelle le territoire a connu un grand essor économique, fondé essentiellement sur le tourisme, mais accompagné aussi d'une croissance marquée des activités manufacturières. Malgré le ralentissement de l'économie depuis 1970, l'accroissement de la population s'est poursuivi à un rythme rapide. Dans les années 1970-1973, la population est passée de 75 151 à 89 620 habitants. En 1973, la densité de population à Saint-Thomas était de 52<sup>4</sup> au km<sup>2</sup> (Sainte-Croix est également considérée comme une île à forte densité de population). Ce chiffre ne tient pas compte des mouvements quotidiens de touristes et place le territoire dans la catégorie des régions du monde les plus densément peuplées. Le nombre d'habitants est maintenant estimé à environ 100 000, et il y en a à peu près autant à Sainte-Croix. Saint-John a une population permanente d'environ 2 000 habitants.

16. En 1950, environ 74 p. 100 des habitants étaient nés aux îles Vierges américaines, 11 p. 100 à Porto Rico, 11 p. 100 étaient originaires des Antilles et 4 p. 100 des Etats-Unis continentaux. On estime qu'en 1970, la population se répartissait comme suit : autochtones - 40 p. 100; Antillais - 24 p. 100; Porto-ricains - 15 p. 100; ressortissants des Etats-Unis continentaux - 12 p. 100; et Européens - 9 p. 100. Ce sont donc les personnes originaires des Antilles et des Etats-Unis continentaux qui ont contribué le plus largement à l'accroissement démographique. La population est noire à environ 70 à 80 p. 100, mais ce n'est pas le critère social généralement utilisé dans le territoire. Suivant l'usage local, on attache plus d'importance au lieu d'origine des habitants, à leur nationalité, au nombre d'années qu'ils ont passées dans l'île, etc., qu'à leur origine ethnique.

## B. Evolution constitutionnelle et politique

### 1. Constitution

17. Après que le Gouvernement des Etats-Unis eut acheté les îles au Danemark le 17 janvier 1917, le territoire a été administré par le Département de la marine des Etats-Unis jusqu'au 27 février 1931, date à laquelle la supervision administrative des îles fut transférée au Département de l'intérieur par Décret présidentiel. Entre autres dispositions, l'Organic Act of the Virgin Islands, promulgué le 22 juin 1963 rendait ce transfert permanent, abolissait le suffrage censitaire dans le territoire et y introduisait le suffrage universel des adultes. Une autre mesure constitutionnelle prise par la Puissance administrante a été l'adoption, le 22 juillet 1954, du Revised Organic Act of the Virgin Islands, à laquelle des modifications importantes ont été apportées par deux amendements adoptés respectivement le 23 août 1968 et le 10 avril 1972.

18. Un bref exposé des dispositions constitutionnelles du Revised Organic Act of the Virgin Islands de 1954, tel qu'il a été modifié en 1968 et en 1972, figure dans un rapport précédent du Comité spécial a/. En résumé, le gouvernement comprend trois branches : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le Gouverneur et le Lieutenant-Gouverneur sont élus tous deux pour une période de quatre ans à la majorité des suffrages. En outre, le Cabinet actuel comprend un Assistant exécutif du Gouverneur, trois assistants administratifs chargés respectivement des trois îles principales, et dix-huit autres membres, qui sont responsables respectivement des départements suivants : agriculture; budget; défense civile; commerce; conservation et affaires culturelles; administration des services de consommateurs; éducation; finances; santé; logement et rénovation communautaire; justice; travail; main-d'oeuvre; planification; propriété foncière et acquisitions; sécurité publique; travaux publics; et protection sociale.

19. Le Gouverneur est responsable de la gestion de toutes les activités de l'exécutif, de la nomination et du licenciement de tous les fonctionnaires et de l'application des lois fédérales et locales (y compris l'application aux îles Vierges américaines des dispositions de la Constitution des Etats-Unis et de ses amendements, dans la mesure où elle n'est pas incompatible avec le statut de territoire non incorporé des Etats-Unis). Le Gouverneur peut recommander des projets de loi au Parlement et opposer son veto à tout texte législatif, dans les conditions prévues par le Revised Organic Act. Il présente tous les ans un rapport sur la situation du territoire, au Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis pour qu'il le transmette au Congrès.

20. Le pouvoir législatif appartient à un Parlement à chambre unique qui compte 15 sénateurs élus pour deux ans au suffrage universel des adultes : sept sénateurs représentent Sainte-Croix, sept Saint-Thomas-Saint-John et un sénateur, qui doit être un résident de Saint-John est élu par l'ensemble des électeurs de toutes les îles. Pour acquérir force de loi, tout projet de loi adopté doit être signé par le Gouverneur. Pour passer outre au veto opposé par celui-ci, une majorité des deux tiers des membres du Parlement est nécessaire.

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXIV, annexe, par. 9 à 14.

21. Jusqu'en 1976, le pouvoir judiciaire était exercé par un tribunal de district (créé par une loi fédérale) et par un tribunal municipal (créé par une loi locale). Au cours de l'année, des mesures législatives ont été prises pour modifier ce système (voir par. 32 à 35 ci-après).

22. Enfin, le territoire peut envoyer à la Chambre des représentants des Etats-Unis un délégué sans droit de vote, qui est élu pour deux ans à la majorité des suffrages. Depuis janvier 1973, le délégué actuel est membre du Comité des affaires intérieures et insulaires de la Chambre. Il a également été nommé aux sous-comités s'occupant des affaires territoriales et insulaires, des parcs nationaux et de l'environnement. Il jouit de tous droits et privilèges pour voter dans ces organes.

23. Les vues exprimées quant à l'évolution constitutionnelle future du territoire par les hauts fonctionnaires du gouvernement et les autres personnalités avec lesquelles la Mission de visite s'est entretenue, dans le territoire et à Washington, D.C., sont résumées dans les deux sections suivantes.

## 2. Réforme constitutionnelle

24. Comme il est indiqué dans le paragraphe 17 ci-dessus, le Revised Organic Act de 1954 a été modifié par le Congrès des Etats-Unis entre 1968 et 1972. Les deux amendements les plus importants étaient fondés sur les recommandations de la première Assemblée constituante, qui s'est réunie en 1965. Le premier conférait à la population du territoire le droit d'élire le gouverneur et le lieutenant-gouverneur. Le deuxième autorisait les îles Vierges à envoyer un délégué sans droit de vote à la Chambre des représentants des Etats-Unis.

25. Les résultats des travaux de la deuxième Assemblée constituante, qui a tenu sa première réunion en septembre 1971, ont été exposés dans des rapports intérieurs du Comité spécial b/. En bref, l'Assemblée a été autorisée à rédiger une constitution pour le territoire ainsi qu'une loi sur les relations fédérales. Mais, ses propositions n'ayant pas reçu un appui écrasant de la part des électeurs des îles Vierges américaines lors d'un référendum organisé le 7 novembre 1972, elles n'ont pas été soumises à l'approbation du Congrès.

26. Le 6 octobre 1975 c/, la Chambre des représentants des Etats-Unis a adopté à l'unanimité le projet de loi constitutionnelle des îles Vierges initialement présenté par le délégué sans droit de vote à la Chambre. Aux termes de ce projet de loi, la population du territoire serait autorisée à rédiger sa propre constitution sans pour autant changer les relations avec les Etats-Unis. Il s'agirait de permettre au Parlement du territoire de convoquer une Assemblée constituante dans les conditions qu'il aurait lui-même déterminées. Le texte du projet de constitution serait ensuite soumis à l'approbation des électeurs par voie de référendum. Au cas où la majorité des électeurs l'approuverait, il serait ensuite présenté au Président des Etats-Unis pour sanction définitive.

27. Le 20 juillet 1976, le Sénat des Etats-Unis a adopté à l'unanimité le projet de loi assorti de plusieurs modifications. Entre autres choses, aux termes de

---

b/ Ibid., Trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 14.

c/ Ibid., Trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXXI, annexe, par. 21 à 29.

cette version, le Congrès examinerait les vues du Président au sujet du projet de constitution. Une fois ratifié par le Congrès, le projet serait soumis à l'approbation des électeurs des îles Vierges par voie de référendum.

28. Le 22 octobre 1976, le Président a signé un décret ayant force de loi, présenté conjointement par le Sénat et la Chambre des représentants après examen des deux versions du projet de loi relatif à la constitution des îles Vierges américaines. Aux termes de ce décret, le Parlement du territoire est autorisé à convoquer une assemblée chargée de rédiger une constitution pour le Territoire, laquelle sera soumise à l'examen du Président et du Congrès et à l'approbation des électeurs par voie de référendum. Il est précisé que le projet de constitution devra être conforme aux principes d'un gouvernement républicain et à la déclaration des droits du citoyen mais ne traitera pas de la question du statut politique du territoire.

29. Le 10 janvier 1977, le Comité plénier du Parlement du territoire a déposé un projet de loi relatif à l'assemblée constituante conformément à la loi fédérale susmentionnée. Le 26 avril 1977, ce projet de loi, assorti d'amendements, a été adopté. Aux termes du projet de loi modifié, l'assemblée se composerait de soixante membres (trente du district électoral de Sainte-Croix et trente de celui de Saint-Thomas-Saint-John, à condition que deux représentants au moins soient des résidents de Saint-John). Les candidats devraient être citoyens des Etats-Unis, être inscrits sur les listes électorales des îles Vierges américaines et avoir résidé dans le district électoral au moins pendant les trois années précédant immédiatement la date des élections qui auraient lieu le 25 juillet 1977. L'Assemblée commencerait ses travaux le 8 août et adopterait son projet de constitution le 16 décembre.

30. En signant ce texte, le 6 mai 1977, le Gouverneur a exprimé des réserves quant à la condition de résidence que devaient remplir les candidats à l'assemblée car, selon lui, elle constituait une violation des garanties constitutionnelles de la liberté de mouvement dans une entité politique unifiée. Le 16 juin 1977, après avoir examiné une affaire dont il était saisi à ce propos, le Tribunal de district du territoire a estimé que pour des raisons constitutionnelles, la condition de résidence n'était pas valide. Il a cependant estimé que le Parlement avait le pouvoir d'imposer une condition de trois ans de résidence dans le territoire.

31. Cinq jours plus tard, le Parlement a modifié la loi relative à l'assemblée constituante pour modifier la condition de résidence, les candidats devant avoir résidé trois ans, non plus dans le district électoral mais dans le territoire. Le projet de loi a en outre été modifié comme suit : a) la date des élections à l'assemblée et celle de sa convocation étaient reportées au 19 septembre et au 3 octobre 1977 respectivement; et b) le projet de constitution devait être terminé le 3 février 1978. Il y a eu deux autres faits importants concernant l'assemblée constituante :

a) En mai 1977, deux leaders des organes législatifs ont demandé au Gouvernement fédéral de financer un programme d'éducation politique visant à préparer le public en prévision de l'assemblée;

b) Le mois suivant, une série de réunions publiques ont été organisées dans le territoire sous les auspices de la Ligue des électrices pour informer les membres de cette organisation et le public en général des questions constitutionnelles.

### 3. Réforme judiciaire

#### Tribunal du territoire

32. En vertu d'une loi locale entrée en vigueur le 1er janvier 1977, le tribunal municipal a été remplacé par un tribunal du territoire qui se compose (comme l'ancien tribunal municipal) d'un président et de cinq autres juges nommés pour six ans par le Gouverneur sur l'avis et avec le consentement du Parlement; ils peuvent être révoqués, pour des motifs valables, par une nouvelle Commission des incapacités judiciaires. A la même date, M. Verne Hodge, ancien Procureur général, est devenu Président du Tribunal. Il y a des jurys de six membres, et des chambres qui s'occupent respectivement d'affaires civiles, pénales, de la famille et d'affaires contentieuses mineures.

33. Le Tribunal a également compétence exclusive pour connaître, en première instance des affaires civiles lorsque le litige ne dépasse pas 500 dollars des Etats-Unis d/; des affaires pénales lorsque la peine maximum est une amende de 100 dollars des Etats-Unis ou six mois d'emprisonnement; et de toutes les infractions aux règlements de police et arrêtés. Il a également compétence en première instance, parallèlement au tribunal de district des Etats-Unis, aux Iles Vierges, pour connaître des affaires civiles lorsque le litige ne dépasse pas 50 000 dollars des Etats-Unis. Les affaires civiles importantes comprennent entre autres la garde des enfants, le divorce et le partage des biens. Le tribunal a en outre une compétence non exclusive parallèlement au tribunal de district pour connaître, en première instance, des affaires pénales, lorsque la peine maximale est une amende de plus de 100 dollars des Etats-Unis et/ou une peine de prison de six mois à deux ans. Le 1er janvier 1979, cette compétence doit être étendue aux peines de prison de cinq ans maximum.

#### Tribunal de district des Etats-Unis

34. Le statut du tribunal de district des Iles Vierges est resté inchangé. Après avoir pris l'avis du Sénat des Etats-Unis et avec son assentiment, le Président des Etats-Unis nomme le juge du tribunal de district et le District Attorney des Etats-Unis. Le tribunal de district connaît en appel des décisions rendues par le tribunal du territoire en matière civile et pénale. La Cour d'appel des Etats-Unis, troisième circuit (Philadelphie) et la Cour suprême des Etats-Unis jugent en appel les arrêts rendus par le tribunal de district des Iles Vierges.

35. Le 24 février 1976, un projet de loi a été déposé au Congrès des Etats-Unis, aux termes duquel la Conférence judiciaire fédérale (organe directeur du système judiciaire fédéral dans son ensemble) était autorisée à créer le poste de magistrate dans le territoire. Le projet de loi a été adopté par les deux chambres du Congrès dans la semaine se terminant le 2 octobre et promulgué le même mois par le Président des Etats-Unis.

---

d/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

#### 4. Partis politiques et élections

36. Il y a trois partis politiques exerçant des activités dans le territoire : le Democratic Party of the Virgin Islands (DPVI); l'Independent Citizens Movement (ICM), créé par des dissidents du DPVI; et le Progressive Republican Party of the Virgin Islands (PRPVI).

37. Les trois partis ont présenté des candidats aux deuxièmes élections aux postes de gouverneur et de lieutenant-gouverneur tenues le 2 novembre 1976. Aucun candidat n'ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, un deuxième tour de scrutin a eu lieu le 19 novembre. Les résultats ont donné M. Cyril E. King et M. Juan Francisco Luis, candidats de l'ICM, comme gouverneur et lieutenant-gouverneur respectivement.

38. Lors des élections générales de 1974, les sièges à pourvoir au Parlement (onzième législature) se sont répartis de la manière suivante (les chiffres pour 1972 figurent entre parenthèses) : DPVI, 9 (7); ICM, 5 (7) et PRPVI, 1 (1). Les dernières élections générales se sont tenues le 2 novembre 1976; les trois partis ainsi que 12 candidats indépendants y ont pris part. Selon les résultats rendus publics le 4 novembre 1976, le DPVI a remporté 13 des 15 sièges de la douzième législature; les deux sièges restants sont allés, l'un à un candidat de l'ICM et l'autre à un candidat indépendant. Cette victoire assure aux démocrates la majorité absolue au Parlement. Des 13 sénateurs qui viennent d'être élus, 10 conservent leur siège, sept d'entre eux représentant le district électoral de Saint-Thomas et Saint-John. Les résultats ont été interprétés comme un désaveu du Gouvernement King, ou comme un mandat en vue d'introduire des changements radicaux. La douzième législature a prêté serment le 10 janvier 1977, après quoi M. Elmo D. Roebuck a été réélu Président. Le Parlement a choisi M. Britain H. Bryant comme Vice-Président et a décidé de conserver M. Lloyd Williams comme chef de la majorité. Tous trois sont membres du DPVI. Par la suite, on a signalé des activités réglementaires concernant la procédure de la législature.

39. Aux élections générales de 1972, M. Ronald de Lugo (DPVI) a été élu premier délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis et il a conservé son siège lors des deux élections générales suivantes, tenues en 1974 et en 1976 respectivement.

40. D'après des rapports de presse, il y avait au total, au 13 juin 1977, 168 candidats inscrits en vue des élections à une nouvelle assemblée constituante qui doit se tenir dans le territoire (79 à Saint-Thomas-Saint-John et 89 à Sainte-Croix).

#### 5. Statut futur du territoire

41. Le 1er décembre 1976, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/57 concernant les îles Vierges américaines (voir également le paragraphe 1 ci-dessus), où était réaffirmé le droit inaliénable du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance. En outre, il était demandé au Gouvernement des Etats-Unis, en tant que Puissance administrante, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la réalisation complète et rapide des objectifs énoncés dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée en ce qui concerne le territoire.

42. La première Assemblée constituante, réunie en 1965, avait adopté une résolution concernant le statut futur du territoire, dans laquelle elle déclarait :

a) Que "le peuple des îles Vierges est résolument opposé à l'annexion des îles Vierges par tout Etat de l'Union ... ou par tout Commonwealth ou autre territoire placé sous la juridiction des Etats-Unis;" et

b) Que "le peuple des îles Vierges est résolument opposé à [1'] indépendance" et "souhaite que les îles Vierges demeurent un territoire non incorporé relevant du système constitutionnel des Etats-Unis, doté d'une autonomie interne aussi complète que possible et associé aussi étroitement que possible aux Etats-Unis d'Amérique".

43. Une résolution similaire a été adoptée par la deuxième Assemblée constituante. Les résultats du référendum organisé en novembre 1972 montrent que cette résolution et les propositions qu'elle contenait, dont un projet de loi sur les relations fédérales, n'ont pas reçu l'approbation d'une majorité écrasante des électeurs. La prochaine Assemblée constituante n'est pas autorisée à envisager de modification du statut actuel du territoire vis-à-vis de la Puissance administrante.

44. La Mission a entendu les opinions exprimées à ce sujet par les personnes qu'elle a rencontrées dans le territoire et à Washington; on en trouvera le résumé dans les deux sections suivantes du présent rapport.

## 6. Sécurité publique et maintien de l'ordre

45. En raison de la menace que l'aggravation de la criminalité fait peser sur la communauté, le Parlement a demandé en janvier 1977 à son Comité de la sécurité publique d'entreprendre immédiatement une étude approfondie sur le Département de la sécurité publique des îles Vierges, la police et le système de justice criminelle, et de recommander des programmes positifs pour protéger la communauté contre les cambrioleurs, les voleurs et tous ceux qui croient pouvoir commettre impunément n'importe quel délit.

46. Dans son message annuel sur l'état du territoire, présenté au Parlement le 8 février 1977, le gouverneur King a indiqué que si le nombre de certains types d'infractions avait diminué, celui des délits contre les biens s'était accru à un rythme "alarmant". Il a en outre indiqué qu'en 1976, son administration ne s'était pas contentée de constater le problème de la criminalité dans le territoire, mais l'avait affronté dans les limites des ressources disponibles : elle avait formulé un plan d'ensemble de lutte contre la criminalité et conçu des mesures spécifiques pour faire face à ce problème. Les résultats ne seraient pas immédiats et il restait beaucoup à faire.

47. M. King a ensuite demandé que le public participe davantage à la campagne de prévention de la criminalité et que les parents soient davantage tenus pour responsables des crimes commis par les jeunes. Pour lutter contre le problème de la délinquance juvénile, il attachait une grande importance à l'achèvement rapide des travaux de construction du centre de détention et de réadaptation des jeunes délinquants à Sainte-Croix et à la mise en place d'un système judiciaire central qui s'occuperait de tous les aspects du problème de la délinquance juvénile. Il a également demandé l'abaissement de l'âge auquel on peut être tenu responsable de certains délits et l'institution d'un Service territorial. Enfin, il fallait selon lui moderniser le Département de la sécurité publique en veillant tout spécialement à améliorer la qualité de la police.

48. Le 28 avril 1977, le gouverneur King a donné force de loi, en le signant, au projet de loi sur la lutte contre les cambriolages et le vol que venait d'adopter le Parlement. Ce texte prévoit des peines plus rigoureuses pour certains délits.

## 7. Politique d'immigration

49. Les chiffres fournis par le Gouvernement fédéral montrent que, par suite de l'arrivée d'étrangers, en provenance surtout des autres îles des Antilles, la population du territoire est passée de 32 099 habitants en 1960 à 62 468 habitants en 1970, dont 46 p. 100 étaient nés dans les îles Vierges. Or, le gouvernement du territoire a soutenu que la proportion des autochtones était peut-être plus faible encore, car le recensement de 1970 sous-estimait de façon manifeste le nombre des étrangers résidant illégalement dans le territoire.

50. En avril 1970, le Congrès des Etats-Unis a adopté une loi en vertu de laquelle les personnes à la charge des étrangers non résidents étaient désormais admises dans le territoire. A peu près à la même époque, le Bureau des permis de travail (Manpower Certification Office) du Département du travail des Etats-Unis aux îles Vierges a commencé à réduire le nombre des nouveaux permis délivrés aux travailleurs étrangers. Toutefois, cette politique n'a pas contrebalancé les effets de la loi susmentionnée. En conséquence, l'accroissement de la population s'est poursuivi à un rythme rapide en 1970-71. Compte tenu de cet accroissement et du ralentissement de l'économie, les autorités d'immigration des Etats-Unis ont expulsé du territoire 7 000 immigrants illégaux pendant le premier semestre de 1971.

51. Comme il a été noté précédemment e/, dans son message de 1973 sur l'état du territoire, le gouverneur de l'époque, M. Melvin H. Evans a déclaré que pour la première fois dans leur histoire, les îles Vierges américaines connaissaient la peur, les tensions ethniques, l'intolérance ouverte, le mépris de l'autorité et de la loi et la menace sans précédent créés par des groupes de terroristes. Il pensait que ces problèmes étaient dus en partie à la croissance désordonnée du tourisme (la principale ressource économique), conduisant à l'importation non réglementée de travailleurs et au ralentissement du boom économique des années 60, ce qui augmentait le chômage, notamment parmi les jeunes de 18 à 25 ans, et bouleversait les structures familiales et sociales. Compte tenu de cette situation, le gouvernement du territoire a demandé au Gouvernement fédéral de renforcer l'équipe d'enquêteurs du Service d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis dans le territoire, à titre de première mesure pour lutter à la source contre l'agitation récente. Le Service d'immigration et de naturalisation a réagi en augmentant le nombre de ses agents en 1974. Jusqu'à la fin de 1975, il a intensifié ses efforts pour réduire le nombre des étrangers entrant illégalement dans le territoire, ou les en expulser, de sorte que ce problème a enfin perdu de son acuité.

---

e/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXV, annexe, par. 32.

52. Selon le Bureau des permis de travail, le nombre des travailleurs non résidents dans les îles a été ramené de 10 200 (chiffre estimatif) au 1er juillet 1975 à 7 250 environ au 30 juin 1976. Cette diminution était attribuée essentiellement au fait que les travailleurs non résidents qui ne trouvent pas un nouvel emploi dans un délai de 60 jours perdent leur statut. Pendant la même période, l'Office n'avait délivré que six nouveaux permis de travail à des étrangers (chiffre le plus bas qui ait été enregistré depuis 1970, où une centaine de nouveaux permis de travail avaient été délivrés à des étrangers). Les politiques susmentionnées du Bureau des permis de travail et du Service d'immigration et de naturalisation ont eu pour effet de ramener le taux annuel moyen d'accroissement de la population à 3,3 p. 100 dans les années 1971/72-1975/76 (il était de 8,8 p. 100 en 1970/71).

53. En ce qui concerne les étrangers résidant légalement dans le territoire, le gouvernement du territoire estime que, puisqu'ils font maintenant partie de la collectivité locale, il faudrait examiner la façon dont on pourrait ajuster le statut des étrangers remplissant les conditions requises. Le représentant des îles Vierges américaines au Congrès des Etats-Unis s'est efforcé de résoudre ce problème en proposant l'adoption d'une législation fédérale accordant un statut de résident permanent aux étrangers remplissant les conditions requises. L'une des tentatives récentes qui ont été faites - sans succès - à cet égard a été le dépôt en décembre 1975 f/ d'un projet de loi à la Chambre des représentants par le Président du Sous-Comité de l'immigration, de la citoyenneté et du droit international tendant à créer une commission, à laquelle siègeraient des représentants des îles Vierges américaines, chargée d'examiner les cas de particuliers qui sont entrés dans le territoire comme étrangers non immigrants avant le 12 mai 1970. Si elle estimait que ces personnes remplissaient les conditions requises pour prétendre au statut de résidents permanents conformément aux critères fixés par la loi, la Commission serait autorisée à recommander à l'Attorney General des Etats-Unis d'accorder ce statut - ces personnes, leurs conjoints et aux enfants résidant avec eux. Par la suite, deux autres membres de la Chambre ont présenté un autre projet de loi tendant à confier à l'Attorney General des Etats-Unis le soin de sélectionner dans le même but, les étrangers résidant légalement dans le territoire.

54. Les deux projets ont été abandonnés à l'issue du 94<sup>ème</sup> Congrès, la Chambre des représentants ne les ayant jamais examinés. Néanmoins, le Western Hemisphere Immigration Bill (projet de loi sur l'immigration dans l'hémisphère occidental) a été promulgué par le Président des Etats-Unis le 21 octobre 1976 et est entré en vigueur le 1er janvier 1977. L'une des principales dispositions de cette loi est de porter de 200 à 600 le contingent annuel pouvant prétendre au statut de résident, pour chaque territoire non autonome placé sous l'administration d'un pays étranger de l'hémisphère oriental (il s'agit des territoires des Antilles orientales).

55. Le 14 juin 1977, le premier des deux projets susmentionnés a été présenté à nouveau à la Chambre avec certaines modifications. Le principal amendement proposé tendait à créer une commission composée de neuf membres hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral et une majorité de personnes originaires des îles Vierges américaines nommées par le Président des Etats-Unis.

---

f/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. 31, annexe, par. 9 et 10.

56. Le problème de la population étrangère du territoire n'est toujours pas résolu, et son ampleur n'a pas encore pu être déterminée avec précision. A ce propos, le Comité spécial a pris note d'un autre projet g/ présenté à la Chambre en janvier 1976 et prévoyant création d'une commission de 22 membres chargée d'étudier les problèmes particuliers de l'immigration dans les îles et dans d'autres territoires administrés par les Etats-Unis. La commission comprendrait des membres du Congrès des Etats-Unis (y compris le délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants), des membres nommés par le Président et des représentants du Gouvernement fédéral. Le 11 janvier 1977, le même projet de loi a été présenté à nouveau à la Chambre. L'un des auteurs a déclaré que la commission traiterait du problème des îles Vierges américaines en priorité et qu'elle ferait rapport dans les six mois sur les moyens de résoudre ce problème sans bouleverser la collectivité locale. Il a ajouté que la commission étudierait également les conséquences du Western Hemisphere Immigration Bill pour le territoire, afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'effets négatifs.

57. Au cours de ses voyages dans le territoire et à Washington, D.C., la Mission a entendu les vues de hauts fonctionnaires du gouvernement et d'autres personnes quant au problème de l'immigration. On en trouvera un résumé dans les sections II et III ci-après.

#### 8. Installations militaires

58. Au début de 1976, les Etats-Unis ont transféré au gouvernement du territoire leur ancienne base navale de Saint-Thomas, tout en conservant le droit d'occuper à nouveau les installations de la base. La marine des Etats-Unis maintient un radar et une station d'étalonnage sonar dans le territoire. Un fait nouveau important a été l'établissement, en mai 1976, d'un centre de recrutement permanent à Saint-Thomas. Au début de 1977, le contre-amiral William R. Flanagan, commandant des forces navales des Etats-Unis aux Antilles, a annoncé que les manoeuvres navales annuelles des Antilles auraient lieu du 17 janvier au 4 mars, avec la participation d'unités de six pays (y compris les Etats-Unis) (voir également le chapitre V du présent rapport (A/32/23/Rev.1, annexe IV, par. 17 à 20).

#### 9. Relations extérieures

59. Le 22 septembre 1976, le Gouverneur a proclamé le 11 octobre 1976, jour férié dans le territoire pour promouvoir un renforcement des relations avec Porto Rico. En outre, le 30 octobre 1976, il y a eu une célébration analogue à Road Town, capitale des îles Vierges britanniques, à laquelle ont participé des dirigeants politiques et d'autres personnes des îles Vierges américaines.

60. Dans son dernier message sur l'état du territoire, le gouverneur King a annoncé son intention de se rendre en visite officielle dans certains pays des Antilles en vue d'élargir les contacts et d'améliorer les relations économiques et culturelles. Soulignant la nécessité de réexaminer les relations entre les îles Vierges et les autres territoires administrés par les Etats-Unis, M. King a proposé la création d'une conférence des gouverneurs de ces territoires pour faciliter un échange de vues sur les préoccupations et les problèmes communs.

---

g/ Ibid., par. 12.

## C. Situation économique

### 1. Généralités

61. L'économie est caractérisée par la faible superficie du territoire et ses ressources limitées, et par le fait qu'il est lourdement tributaire de l'étranger. Après que les entreprises de raffinerie et d'exportation du sucre eurent fermé leurs portes, que les îles eurent cessé d'être un noeud de communications maritimes entre les continents, l'économie s'est mise à stagner jusqu'aux années 50, qui marquent l'essor du tourisme. De 1960 à 1969, le tourisme s'est développé de manière spectaculaire mais désordonnée et d'autres activités commerciales (notamment la construction et le commerce de détail) ainsi que les industries manufacturières ont également connu une expansion considérable.

62. Les statistiques obtenues par la Mission de visite (voir l'annexe II au présent rapport) indiquent que le revenu personnel par habitant (salaires et autres revenus des facteurs de production perçus dans le territoire) s'est accru pour passer de 625 à 2 496 dollars des Etats-Unis au cours de cette période, ce qui représente un taux de croissance moyen annuel de 15,6 p. 100. Cependant, l'expansion de l'ensemble des activités économiques a été suivie par une récession de 1970 à 1975 et le taux de croissance est tombé à 10,2 p. 100. Si l'on tient compte de l'inflation, le taux de croissance du revenu par habitant pour cette dernière période est négatif. Ce déclin est dû à la forte augmentation du nombre de chômeurs dans les îles, le taux de chômage étant passé de 1,3 p. 100 en 1969/70 à 10,8 p. 100 en 1975/76. Le récent ralentissement de l'économie est essentiellement imputable à une diminution du nombre de touristes dans le territoire qui, pour la plupart, viennent des Etats-Unis. Ce déclin tient principalement à la récession économique aux Etats-Unis et à un crime important commis à Sainte-Croix, auquel les moyens d'information des Etats-Unis ont assuré une large publicité.

63. En 1974, la société Arthur D. Little Inc. des Etats-Unis a effectué une étude de l'inflation pour le compte du gouvernement du territoire. Elle a établi un indice partiel des prix à la consommation, et est arrivée aux conclusions suivantes. L'augmentation générale des prix dans le territoire pour les années 1971, 1972 et 1973 s'est chiffrée respectivement à 6, 11,5 et 11 p. 100, taux considérablement plus élevés que ceux enregistrés aux Etats-Unis pour les années correspondantes à savoir 3,6, 3,4 et 7,9 p. 100. La principale cause de l'inflation locale était l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des logements. Dans l'ensemble, le coût de la vie dans le territoire était de 20 à 25 p. 100 plus élevé que le coût moyen aux Etats-Unis.

64. La société a déterminé que l'inflation tenait à la fois à des facteurs externes et internes. Les causes externes comprenaient notamment l'inflation mondiale, les dévaluations du dollar des Etats-Unis et l'accroissement du coût des transports. Parmi les facteurs internes, il faut citer un accroissement trop rapide notamment des prix des terrains et des locations, une économie locale trop tributaire des importations, le coût élevé des services et l'inefficacité des services publics, ainsi que, peut-être une politique de prix élevés dans le cadre de marchés protégés.

65. Selon une étude sur l'économie publiée par le gouvernement du territoire en 1975, la différence de 20 à 25 p. 100 entre le coût de la vie dans les îles et ce coût aux Etats-Unis était en-dessous de la réalité. Cette étude a mis l'accent, par exemple, sur le fait que les prix de certaines denrées alimentaires et des matériaux de construction qui n'étaient pas pris en considération dans

l'indice partiel avaient apparemment augmenté plus vite que les éléments sur lesquels l'indice avait été fondé. En outre, la situation de la demande intérieure et le fonctionnement des supermarchés locaux n'avaient pas suffisamment été étudiés. On était donc amené à conclure que l'inflation dans le territoire était sans doute plus grave que la précédente étude ne le laissait entendre, qu'il faudrait établir un indice plus complet afin d'avoir une idée plus exacte des tendances réelles des prix; et que le gouvernement du territoire devrait envisager de prendre des mesures plus rigoureuses pour encourager la concurrence et pour développer l'agriculture aux fins de satisfaire la consommation intérieure.

66. Le gouvernement signale que l'augmentation des prix dans les îles s'est considérablement ralentie en 1976, ce qui témoignait d'une plus grande stabilité des prix des denrées alimentaires importées et de certains services essentiels. Au cours de l'année qui s'est achevée le 31 octobre 1976, l'indice partiel mentionné ci-dessus n'a augmenté que de 1,3 p. 100. Néanmoins, l'inflation reste l'un des principaux problèmes du territoire car le coût de la vie en général y est toujours beaucoup plus élevé qu'aux Etats-Unis.

67. L'insuffisance des éléments d'infrastructure, notamment dans le domaine des communications aériennes et maritimes, est l'un des principaux facteurs qui entravent le développement économique du territoire. Il existe deux aéroports principaux : l'aéroport Harry S. Truman à Saint-Thomas et l'aéroport Alexander Hamilton à Sainte-Croix. Les navires de haute mer utilisent le port de Charlotte Amalie à Saint-Thomas ou celui de Frederiksted à Sainte-Croix. Un autre port également situé à Sainte-Croix accueille les navires moins importants. Les travaux de modernisation et d'agrandissement de l'aéroport Truman sont en cours et ceux du troisième port de Sainte-Croix doivent commencer prochainement.

68. Dans le discours qu'il a prononcé le 10 janvier 1977, M. Elmo Roebuck a déclaré :

"L'année 1976 qui vient de s'achever n'a pas été particulièrement favorable pour les îles Vierges américaines et leurs habitants. Nous continuons de subir les conséquences de la récession mondiale : nos recettes diminuent et nous souffrons d'un grave déficit budgétaire. L'année 1976 a été une année d'inflation au cours de laquelle les prix des denrées alimentaires, des vêtements, des logements et d'autres postes importants ont augmenté... Une année pendant laquelle les entreprises ont souffert du déclin économique et ont dû licencier des centaines de salariés qui ont été grossir les rangs des chômeurs, déjà trop nombreux... Une année marquée par les rationnements d'eau, les crises d'énergie et la détérioration des services publics. Une année ... au cours de laquelle un avion à réaction de l'American Airlines s'est écrasé et a brûlé à l'aéroport Truman causant la mort de 38 personnes et en blessant beaucoup d'autres...

... il semble que l'économie des Etats-Unis connaîtra une certaine reprise qui aura des répercussions favorables pour les habitants des îles Vierges... Cependant, il existe nombre de mesures que nous pouvons d'ores et déjà prendre nous-mêmes, aux îles Vierges, indépendamment de la relance économique aux Etats-Unis h/."

---

h/ Voir également le paragraphe 107 ci-après.

69. Dans son dernier message sur l'état du territoire, le gouverneur King a énoncé les principaux problèmes économiques, à savoir des taux de chômage et de sous-emploi beaucoup trop élevés, une concentration saisonnière excessive du tourisme, une base industrielle trop étroite, la crise du secteur de la construction et des difficultés budgétaires continues. Cependant, il a ajouté qu'en dépit du manque de ressources productives dans le territoire et malgré d'autres obstacles au redressement économique, des progrès considérables avaient été réalisés dans ce domaine (voir par. 108 et 109 ci-après).

## 2. Tourisme

70. Il est généralement admis que l'industrie du tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie du territoire, notamment à Saint-Thomas. A Sainte-Croix, où l'économie est plus diversifiée grâce à l'établissement d'industries manufacturières, le secteur du tourisme est également important. Les deux îles sont desservies par des avions à réaction bien que l'atterrissage à Saint-Thomas soit limité aux avions B-727 de moindre capacité tandis que Sainte-Croix peut accueillir les DC-10 et L-1011 généralement utilisés par l'American Airlines et l'Eastern Airlines des Etats-Unis. Grâce à son magnifique port naturel et à ses bonnes installations de mouillage, le port de Charlotte Amalie (Saint-Thomas) est mieux équipé pour accueillir les navires de croisière que Sainte-Croix, dont les installations dans ce domaine se limitent essentiellement à un seul quai en eau profonde à Frederiksted, qui ne peut accueillir que deux bateaux à la fois.

71. Les statistiques pour la période allant de 1949/50 à 1975/76 que le gouvernement du territoire a communiquées à la Mission afin d'indiquer le développement du tourisme au cours des années dans le territoire, figurent dans l'annexe III au présent rapport. Bien que l'arrivée des passagers de croisière ait été enregistrée avec précision, on ne dispose pas de données analogues pour les passagers arrivant par avion. Le gouvernement part de l'hypothèse que le nombre de touristes arrivés par avion varie à peu près dans les mêmes proportions que le nombre total d'arrivées par avion. Ce sont les passagers des lignes aériennes séjournant dans le territoire pendant un ou deux jours qui exercent l'influence la plus marquée sur l'économie, du point de vue de la demande de services et d'installations comme du point de vue des dépenses.

72. Au cours de la période allant de 1949/50 à 1968/69, le nombre de passagers arrivant par avion a augmenté régulièrement chaque année. Le chiffre de 795 003 passagers pour 1968/69 est de 20 fois supérieur au chiffre correspondant pour 1950/51 et de six fois supérieur au chiffre pour 1959/60. Un taux de croissance globale de plus de 20 p. 100 a été enregistré pour les années 60. De 1968/69 à 1975/76, il n'y a eu qu'une année où le nombre total de passagers arrivant par avion ait dépassé celui de l'année précédente. Cependant, au cours des 10 premiers mois de 1976/77, le nombre de passagers arrivant par avion a augmenté d'environ 7 p. 100 pour atteindre 486 341, ce qui indique une reprise des arrivées de touristes par avion.

73. Le port de Charlotte Amalie est pratiquement devenu une escale obligatoire et figure sur l'itinéraire de presque toutes les croisières aux Antilles. Il doit essentiellement cette position privilégiée à son statut de port franc. Depuis 1952, on compte deux années seulement pour lesquelles le nombre de passagers effectuant des croisières n'a pas dépassé celui de l'année précédente. Au cours de la période allant de 1959/60 à 1968/69, le nombre de touristes de cette catégorie a

augmenté, passant de 49 700 à 213 541. Pour la période comprise entre 1968/79 et 1975/76, ce chiffre a plus que doublé et 1974/75 est la seule année pendant laquelle il est resté stationnaire. Durant les 10 premiers mois de 1976/77, les arrivées de passagers effectuant des croisières ont augmenté de 7 p. 100 pour atteindre 443 393. Au cours des ans, on a constaté que le nombre de passagers arrivant par avion variait selon les saisons tout comme le nombre de passagers effectuant des croisières par bateau. Il existe des différences entre les touristes d'hiver (qui est la saison touristique) et les touristes d'été.

74. Les données officielles sur l'équipement touristique (voir l'annexe IV au présent rapport) indiquent que l'expansion de l'industrie hôtelière s'est poursuivie, bien longtemps après que l'afflux des touristes ait commencé à se ralentir, ce qui témoigne de l'optimisme des hôteliers à l'égard des possibilités de croissance de ce secteur. Au cours de la période allant de 1968/69 (année pendant laquelle les arrivées de passagers par avion ont atteint un chiffre record) à 1975/76, le nombre de passagers arrivant par avion est tombé de 795 000 à 528 000, tandis que le nombre de chambres d'hôtel s'est accru passant de 3 258 à 4 460.

75. Selon le gouvernement du territoire, les grands hôtels (ceux qui emploient 50 personnes ou davantage) ont acquis plus d'importance dans ce secteur au cours de l'année 1972/73. A Saint-Thomas, un des grands hôtels au moins (le Virgin Isle Hilton Hotel) a fermé ses portes et nombre d'autres hôtels ont été rachetés. En décembre 1973, le Frenchman's Reef Holiday Inn, qui comprend 350 chambres (il s'agit du principal ensemble hôtelier du territoire appartenant à l'American Motor Inn, Inc. des Etats-Unis) a été mis en service alors que le nombre de passagers arrivant par avion était en diminution. On ne dispose d'aucune donnée sur les activités des pensions de famille ou des petits hôtels qui appartiennent généralement à des insulaires et sont exploités par ces derniers. On ne possède pas non plus de statistiques sur les propriétaires des hôtels.

76. On estime que les dépenses dans l'industrie du tourisme ont augmenté pour passer de 24,8 millions de dollars des Etats-Unis en 1959/60 à 112,3 millions de dollars des Etats-Unis en 1968/69, soit un taux de croissance annuel moyen de 16,8 p. 100. Cependant, au cours de la période allant de 1969/70 à 1975/76, ce taux est tombé à 3,3 p. 100 (voir l'annexe V au présent rapport).

77. En 1971/72, le Ministère du commerce des îles Vierges américaines a commencé à rassembler des statistiques sur les taux d'occupation des hôtels afin d'évaluer la situation dans ce secteur. Au cours de la saison 1972/73, le taux d'occupation des hôtels à Sainte-Croix a considérablement diminué en raison d'un crime important commis au Fountain Valley Golf Club, et des signes de redressement ne se sont manifestés qu'à partir de la saison 1975/76. De même, à Saint-Thomas, la régression, bien qu'elle ait été moins marquée et plus brève qu'à Sainte-Croix, a également persisté jusqu'à la saison 1975/76. Le taux d'occupation des hôtels est tombé de 57,7 p. 100 en 1971/72 à 48,2 p. 100 en 1975/76 pour l'ensemble du territoire.

78. Les fonctionnaires de l'administration King ont signalé à la Mission que certaines mesures avaient été prises récemment ou étaient envisagées en vue de relancer le développement du tourisme (voir par. 302 à 304 ci-après). Un événement important s'est produit après la visite de la Mission le 26 mai, date à laquelle M. de Lugo a présenté à la Chambre des représentants des Etats-Unis un projet de loi destiné à préserver la compétitivité du secteur du tourisme du territoire. Le projet de loi conférerait au Parlement le pouvoir de fixer le montant

des droits de douane pour toutes les marchandises importées dans les îles. Il permettrait également au Parlement de réduire le droit de douane actuel de 6 p. 100 perçu sur les marchandises des pays en développement qui sont exportées aux Etats-Unis en franchise. En présentant son projet de loi, M. de Lugo a déclaré que "les îles Vierges perdent leur réputation de paradis des achats parce que les magasins du continent vendent en franchise les marchandises sur lesquelles une taxe de 6 p. 100 est perçue dans les magasins pour touristes".

### 3. Commerce et industrie

79. Pendant les années 60 et jusqu'en 1973, les grandes tendances du commerce et de l'industrie du territoire se sont dégagées. Outre la distillation du rhum qui est une activité traditionnelle, de nouvelles industries ont commencé à se développer, s'installant de préférence à Sainte-Croix qui est devenu ainsi le centre industriel du territoire. Par contre dans le commerce de détail Saint-Thomas a affirmé sa prédominance en tant qu'escale pour les navires de croisière. Le secteur tertiaire des économies des deux îles a fait preuve d'une vitalité constante. Le niveau de l'emploi et des salaires et l'importance et le nombre des établissements industriels et commerciaux qui ont été créés montrent que, de manière générale, la croissance des activités a été beaucoup plus forte à Sainte-Croix qu'à Saint-Thomas.

80. La croissance des activités industrielles à Sainte-Croix a été marquée par la naissance d'une grande industrie et par l'expansion des industries de montage. Le nombre de firmes industrielles employant 50 ouvriers ou plus est passé de 6 en 1966 à 13 en 1973 pour Sainte-Croix cependant qu'à Saint-Thomas ce chiffre est tombé de 5 à 3 au cours de la même période.

81. Les avantages fiscaux qui sont offerts et la possibilité d'importer en franchise aux Etats-Unis sous certaines conditions des montres de modèle courant montées dans le territoire avec des pièces fabriquées à l'étranger sont les raisons principales qui expliquent la création d'une industrie horlogère sur les îles. D'après la Puissance administrante, au cours des dernières années, cette activité a connu des difficultés et 200 employés ont été licenciés (en avril 1977, l'industrie horlogère employait 600 ouvriers à plein temps et 300 à temps partiel). Ces difficultés sont le résultat de plusieurs facteurs, notamment la récente récession économique aux Etats-Unis, la concurrence accrue de la part des montres électroniques et à affichage numérique, et les avantages fiscaux plus importants qu'offre Porto Rico aux sociétés horlogères. Compte tenu de ces conditions, le gouvernement du territoire a décidé au début de 1977 d'aider l'industrie horlogère en abaissant le coût du travail de un dollar à 0,90 dollar par montre, donnant ainsi satisfaction aux sociétés locales, désireuses de bénéficier d'avantages fiscaux. Le système de contingentement établi en 1966 limite l'importation en franchise aux Etats-Unis des montres et des mécanismes provenant des territoires administrés par les Etats-Unis à un tiers de la consommation totale de montres dans ce pays. On pense que pour 1977 les îles Vierges - auxquelles sont attribués 87,5 p. 100 du contingent total - exporteront vers les Etats-Unis la quantité maximum autorisée.

82. L'après-midi du 27 avril, la Mission a rendu visite à l'Atlantic Time Products Corporation (filiale de la Bulova Watch Corporation des Etats-Unis) qui se trouve à Sainte-Croix. La Mission a été informée que la société importait des pièces détachées de Suisse et du Japon pour fabriquer des mécanismes de montres destinées à l'exportation vers les Etats-Unis. A ses débuts, en 1966, la société a dû recruter des travailleurs de Suisse, lesquels furent remplacés plus tard par des insulaires des îles Vierges américaines. Actuellement, la société compte 107 employés (des femmes pour la plupart), alors qu'elle en a compté jusqu'à 225

en 1975. La compagnie pense que la vogue des montres électroniques ou à affichage numérique n'est que passagère, et que ses propres produits finiraient par connaître la faveur du public.

83. Les entreprises industrielles les plus importantes du territoire sont une usine de traitement de l'alumine dont la production est d'environ 500 000 tonnes par an et une raffinerie de pétrole d'une capacité d'environ 700 000 barils par jour. Toutes deux sont situées en Sainte-Croix et appartiennent respectivement à la Martin Marietta Corporation des Etats-Unis et à la Hess Oil Corporation (filiale de l'Amerada Hess Corporation des Etats-Unis). Les deux sociétés ont conclu avec le gouvernement du territoire des accords concernant leurs plans d'investissement respectifs.

84. L'usine de traitement de l'alumine a commencé à fonctionner à la fin de 1966. La bauxite est importée de l'Australie et de l'Afrique occidentale pour être transformée en alumine et acheminée vers des usines d'affinage dans l'Oregon (Etats-Unis) et en Norvège. Il semble que la Martin Marietta Corporation envisage sérieusement de dépenser quelque 100 millions de dollars pour porter la capacité de l'usine à plus du double de sa capacité actuelle.

85. La Hess Oil Corporation estime à plus de 600 millions de dollars des Etats-Unis les sommes dépensées pendant la période 1966-1976 pour construire la raffinerie géante hautement automatisée de Sainte-Croix. Cette raffinerie, qui est la plus grande de l'hémisphère ouest et l'une des plus grandes du monde, raffine du pétrole brut provenant principalement de l'Iran, du Nigéria et du Venezuela.

86. L'après-midi du même jour, la Mission s'est rendue à la raffinerie. Elle a appris que plus de 5 000 ouvriers avaient été employés au début de la construction de la raffinerie. Celle-ci ne comptait plus que 2 000 employés, dont plus de 95 p. 100 étaient des citoyens des Etats-Unis ou des résidents permanents du territoire. Les ouvriers étaient soumis à une formation dans l'entreprise de six semaines; la corporation leur offrait également des cours de huit semaines pour les former à l'emploi des instruments, au contrôle de la qualité, et à l'assemblage et au soudage des conduites.

87. Selon le rapport annuel pour 1976 de l'Amerada Hess Corporation, dont un exemplaire a été communiqué à la Mission, la raffinerie de Sainte-Croix est principalement équipée pour produire du mazout résiduel, qui représente en valeur plus de la moitié des produits raffinés vendus annuellement par la société. La raffinerie doit expédier tous ses produits vers les Etats-Unis et est soumise au règlement de la Federal Energy Administration, mais elle est considérée comme une raffinerie étrangère par le gouvernement fédéral dans certains domaines comme les droits de douane.

88. Une loi promulguée en janvier 1975 i/ prévoit la création à Sainte-Croix d'une deuxième raffinerie de pétrole (d'une capacité de 100 000 barils par jour) par la Virgin Islands Refinery Corporation (VIRCO), qui appartient à des intérêts américains. A la suite de difficultés financières en 1976, la VIRCO a demandé la révision des accords conclus en 1973 avec le gouvernement du territoire afin d'obtenir divers avantages supplémentaires. A la fin de mai 1977, la Commission

---

i/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 42.

des finances du Parlement examinait les amendements à l'accord proposés récemment par le gouverneur King, et devait prendre des mesures définitives à ce sujet dans les plus brefs délais.

89. Des fonctionnaires de l'administration du gouverneur King ont, pendant le séjour de la Mission sur le territoire, communiqué à celle-ci des renseignements concernant l'industrialisation (voir par. 204 à 206 ci-après). A la fin de 1977, trois événements importants dans ce domaine ont eu lieu après la visite de la Mission. Tout d'abord, le Gouverneur a décidé de mettre son veto à une proposition de loi récemment adoptée par la législature, visant à créer une société pour le développement d'une zone industrielle. Le Gouverneur, expliquant son veto, a rappelé que son administration, qui reconnaissait la nécessité d'un programme de développement d'une zone industrielle, en avait lancé l'idée et continuait d'y être favorable, étant entendu que ce programme serait placé sous la juridiction de la Commission d'encouragement industriel (IIC). Toutefois, a fait remarquer le Gouverneur, aux termes de la proposition de loi présentée par le Parlement, la société envisagée "nécessiterait la mise en place d'une part d'un conseil de directeurs, et d'autre part d'un directeur exécutif très bien rétribué". En conséquence, "les investisseurs que pourrait intéresser le secteur industriel des îles Vierges auraient à traiter avec deux organismes gouvernementaux distincts, ce qui entraînerait inévitablement un surcroît des formalités administratives". Le 9 juin, le Parlement est passé outre au veto du Gouverneur contre la proposition de loi.

90. Le deuxième événement important a été annoncé par le Commissaire au commerce : l'importante firme textile Vitex Manufacturing Company Limited, située à Sainte-Croix et fermée depuis trois ans, s'était vu accorder par l'IIC une prolongation de ses avantages fiscaux qui lui permettait - étant donné l'amélioration du marché - d'envisager de reprendre ses activités.

91. Le Commissaire a également annoncé le troisième événement important, à savoir que l'ICC avait décidé d'accorder la totalité des avantages fiscaux à G.G.R. Inc., de Sainte-Croix, qui effectuerait un investissement initial en capital de 500 000 dollars des Etats-Unis pour la fabrication de béton tout préparé et de produits en béton destinés à l'industrie du bâtiment pour la construction de maisons préfabriquées.

#### 4. Industrie du bâtiment

92. En janvier 1977, M. John F. Tinsley, principal économiste du gouvernement du territoire, a préparé un document de base sur l'industrie du bâtiment, destiné à l'Economic Advisory Board (Conseil consultatif de l'économie). Selon M. Tinsley, au cours des années 50 à 60, les touristes sont venus de plus en plus nombreux dans les îles. En raison de cet afflux et de la demande qui l'a accompagné, l'activité de l'industrie du bâtiment s'est développée considérablement. Au cours de la période 1957-1966, le nombre des permis de construire délivrés a plus que triplé (passant de 490 à 1 306) et on estime que les sommes consacrées à l'industrie du bâtiment ont décuplé, passant de 3,2 à 33 millions de dollars. Ces chiffres ne comprennent pas les 50 millions de dollars qui ont été consacrés par la Martin Marietta Corporation à son usine de traitement de l'alumine. En raison des accords passés avec le gouvernement du territoire, aucun permis de construire n'a été nécessaire pour construire ni cette usine ni la raffinerie de la Hess Oil Corporation.

93. De 1966 à 1969, le nombre des permis de construire délivrés a augmenté de plus de 50 p. 100, et les capitaux absorbés par l'industrie du bâtiment ont plus que doublé (passant de 33 à 67 millions de dollars des Etats-Unis). Au cours des trois années suivantes, ce chiffre s'est maintenu à un niveau supérieur à 60 millions de dollars des Etats-Unis, pour atteindre un maximum de 77 millions de dollars des Etats-Unis en 1972, ce qui constitue le record absolu dans ce domaine. Au cours de la période 1966-1976, la Hess Oil Corporation a dépensé plus de 600 millions de dollars des Etats-Unis pour agrandir sa raffinerie.

94. L'activité de l'industrie du bâtiment s'est ralentie dans les années 73-76, qui ont vu les capitaux investis dans le bâtiment tomber de 50 à 24 millions de dollars des Etats-Unis et le nombre des permis délivrés tombait de 1 434 à 890. L'achèvement de la raffinerie mentionnée précédemment a accentué la récession dans le secteur du bâtiment, laquelle a davantage affecté Sainte-Croix que Saint-Thomas. Cette crise a entraîné une diminution substantielle du nombre total de travailleurs employés par l'industrie du bâtiment.

95. Les sommes consacrées par le gouvernement aux projets d'équipement expliquent, en grande partie, l'activité du secteur du bâtiment. Les dépenses en capital effectuées par le gouvernement du territoire et par trois de ses organismes (le Water and Power Authority (WAPA), le Port Authority et le Housing Authority) sont passées de 11,9 millions de dollars des Etats-Unis en 1965/66 à un maximum de 45,9 millions de dollars des Etats-Unis en 1971/72. Au cours des trois dernières années, ces dépenses sont tombées de 33,2 à 27,8 millions de dollars des Etats-Unis. M. Tinsley a cependant fait remarquer que les dépenses effectuées dans le secteur du bâtiment comprenaient une somme importante consacrée par la WAPA à l'acquisition d'équipements lourds et de machines.

96. En conclusion, M. Tinsley a déclaré que les perspectives à court terme étaient favorables pour l'industrie. Il a estimé que, pour la période allant de 1976/77 à 1980/81, les secteurs publics et privés consacraient respectivement 180 et 685 millions de dollars à divers projets dans le secteur du bâtiment.

#### 5. Agriculture, élevage, exploitations forestières et pêche

97. L'agriculture (qui était jadis le secteur économique principal, dominé par la production de canne à sucre), l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche ne

jouent qu'un rôle marginal dans l'économie. La superficie totale des exploitations agricoles du territoire couvrait près de 16 000 ha en 1964 (17 831 ha en 1960 et 25 135 ha en 1950). Ce total se répartit comme suit : 12 381 ha à Sainte-Croix; 2 607 ha à Saint-Thomas et 1 011 ha à Saint-John). Plus de 50 p. 100 de toutes les exploitations agricoles avaient une superficie inférieure ou égale à 3,5 ha. Pour les années suivantes, les chiffres ne sont pas connus. M. Tinsley a déclaré que toute relance sérieuse de l'agriculture dans le territoire ne pourrait guère se faire qu'à Sainte-Croix. La topographie de Saint-Thomas, dont la superficie est deux fois moindre que celle de Sainte-Croix, ne se prête guère à l'agriculture. L'île Saint-John est encore plus petite et presque entièrement occupée par le parc national des îles Vierges, ce qui exclut tout développement important de l'agriculture. Selon M. Tinsley, il était difficile d'envisager une utilisation extensive des terres du territoire à des fins agricoles.

98. Selon le rapport annuel pour 1975/76 du Département de l'agriculture des îles Vierges, par suite de l'expansion rapide de l'activité touristique dans les années 60, l'agriculture avait été délaissée et le territoire importait presque toute sa nourriture. La récession mondiale et les prix exorbitants des produits alimentaires importés ont depuis conduit un nombre croissant d'habitants à se tourner vers l'agriculture. Afin de promouvoir le développement agricole, le Département a accordé une aide à tous les résidents intéressés. A cette fin, ses activités ont cherché à : a) encourager la production des cultures vivrières; b) fournir aux éleveurs de bétail de l'affouragement et des subventions pour la culture du sorgho (Sainte-Croix dispose de 5 261,1 ha qui pourraient être affectés à la production du sorgho); c) accroître l'approvisionnement en eau pour usage agricole en construisant de nombreux barrages et en modernisant d'anciens ainsi qu'en explorant d'autres sources exploitables; et d) assurer l'aménagement des terres et d'autres services agricoles. Le Département a continué d'assumer la responsabilité de la gestion et de la détermination des conditions requises pour l'exemption fiscale des terres agricoles, l'objectif étant d'encourager le développement de l'agriculture. Au cours de l'année fiscale 1975, un total de 6 807 ha ont été homologués pour exemption.

99. En 1975/76, le Ministère a lancé un programme de développement de la race Senepol. Selon un expert du collège des îles Vierges le bétail Senepol élevé à Sainte-Croix pour la production de viande de boeuf pourrait être vendu à l'étranger pour la reproduction, à 5 000 à 6 000 dollars des Etats-Unis la tête (soit 10 fois le prix local), si les résultats des expériences menées par le Service fédéral de la recherche agricole se révélaient satisfaisants.

100. Dans son rapport annuel, le Département déclarait également qu'il poursuivait l'exécution du programme forestier du gouvernement, dont les objectifs principaux étaient les suivants : a) déterminer officiellement les terres qui, pour des raisons physiques et économiques, doivent rester des forêts; b) protéger les terres forestières ainsi déterminées grâce à des incitations en matière de foresterie et à une assistance technique aux propriétaires de forêts; c) intensifier l'utilisation de produits forestiers, en particulier des produits d'artisanat en bois de haute qualité et des poteaux de clôture, et d) protéger, gérer et utiliser les zones forestières du territoire et recommander des méthodes pour accomplir des progrès supplémentaires. Le rapport signalait qu'il n'y avait aucun plan d'investissement important dans l'industrie forestière.

101. Dans un rapport portant sur la période allant du 1er juillet 1974 au 30 juin 1976, le Contrôleur des Etats-Unis pour les îles Vierges américaines a déclaré que la gestion du programme du Département assurant la fourniture de services

et du matériel agricole aux exploitants locaux était incompétente et inefficace. Il a ajouté que "le coût manifestement élevé de l'équipement et du travail comparé aux bénéfices que les îles Vierges en retirent, exigerait une réduction sensible, voire même l'abandon, des services d'équipement offerts par le Département".

102. Vers la fin de 1976, aux termes d'une loi fédérale, le Conseil de gestion des pêcheries antillaises a été créé pour mettre en place des plans concernant la gestion et la protection des pêcheries et pour surveiller la pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles marins. Les plans devaient être achevés avant le 1er mars 1977 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale. Le Conseil comprend quatre membres originaires de Porto-Rico et des îles Vierges américaines.

103. Le 30 mars 1977, le Parlement a approuvé plusieurs lois visant à : a) dispenser de certains impôts locaux et de la patente les personnes se livrant à temps complet à l'agriculture et à la pêche; b) autoriser le Gouverneur à engager des négociations pour acquérir des terres cultivables à Estates Dorothea et Bonne Résolution, et demander que soit entreprise une étude sur l'exploitation éventuelle du potentiel en eaux souterraines dans la région de Dorothea; c) permettre aux pêcheurs d'emprunter auprès du Fonds de prêts aux exploitants agricoles; et d) débloquer un crédit de 50 000 dollars des Etats-Unis pour le Fonds de secours pour la sécheresse j/ et de 40 000 dollars pour le Fonds de subventions à la production de sorgho.

104. Le 28 avril 1977, la Mission a rencontré le Commissaire à l'agriculture au siège du Département à Sainte-Croix. Le Commissaire a attiré l'attention de la Mission sur les renseignements contenus dans le rapport du Département pour 1975/76 (voir ci-dessus), et il a en outre fait observer qu'une caractéristique marquante de l'économie avait été la croissance d'un marché alimentaire important indispensable à l'industrie touristique. La production locale représentait seulement 20 p. 100 du montant des produits alimentaires consommés et le solde était importé des Etats-Unis. Aux termes de la législation fédérale, le gouvernement du territoire ne pouvait arrêter ces importations. Toutefois, il avait mis sur pied un nouveau système de commercialisation agricole, en vertu duquel les grandes chaînes de supermarché fonctionnant sur le territoire convenaient d'acheter des produits locaux. En outre, le gouvernement a pris des mesures, en coopération avec le collège des îles Vierges, pour aider les exploitants agricoles locaux (maintenant au nombre de 250 à 300) à accroître leur productivité et leur revenu. Le collège a poursuivi ses programmes de recherche agricole et ses activités de vulgarisation.

105. Présentant ses observations au sujet de certains aspects des problèmes fonciers du territoire, le Commissaire a déclaré que les terres précédemment affectées à la culture de la canne à sucre appartenaient principalement à des intérêts privés qui les avaient achetées au gouvernement fédéral, également propriétaire de terres agricoles. Le gouvernement du territoire tentait d'acheter les terrains auprès de ces particuliers et du gouvernement fédéral mais le coût en était très élevé. A l'exception des lois locales de zonage, il n'y avait aucun plan de mise en valeur et de protection des terres agricoles.

---

j/ A cet égard, il faut noter que le 14 juin, le Président des Etats-Unis a déclaré le territoire zone sinistrée en raison de la sécheresse prolongée, autorisant l'emploi de crédits fédéraux pour les activités de secours et de relèvement.

106. Pour conclure, le Commissaire a dit qu'à la fois le gouvernement fédéral et le gouvernement du territoire devraient consacrer une fraction nettement plus importante de leurs ressources financières respectives au développement agricole en vue de l'accélérer. Il a ajouté que les îles Vierges américaines ne pourraient pas produire suffisamment pour subvenir à leurs propres besoins alimentaires, compte tenu en particulier de la pauvreté des ressources en terre et en eau et de la promotion d'un nouveau développement du tourisme.

## 6. Les programmes de développement économique

### Propositions du Président du Parlement

107. Dans le discours qu'il a prononcé le 10 janvier 1977, M. Roebuck a suggéré de prendre une série de mesures pour améliorer la situation économique du territoire, parmi lesquelles : a) la création d'une banque gouvernementale de développement et d'une agence de financement de la construction pour stimuler les investissements et le bâtiment; b) le réexamen du programme de développement et d'encouragement aux investissements pour garantir la réalisation de ses objectifs; c) l'établissement d'un programme d'améliorations fondamentales permettant de construire de nouvelles écoles, de nouveaux hôpitaux, centres administratifs gouvernementaux, installations pénitentiaires pour jeunes délinquants et autres bâtiments publics; d) l'implantation à Sainte-Croix d'une seconde raffinerie de pétrole, d'entrepôts et d'une petite zone industrielle sur l'emplacement du troisième port envisagé et d'un complexe industriel sur le littoral sud-ouest de l'île; e) l'amélioration des équipements d'accostage à la fois à Frederiksted et à Christiansted et aux deux aéroports principaux; f) l'accroissement des services des navires de croisière sur Sainte-Croix et la réalisation d'équipements appropriés dans les bâtiments publics pour y ouvrir de petits commerces à l'intention des touristes; g) la construction d'un terrain de golf à Saint-Thomas ainsi que d'une importante installation portuaire et d'un parc industriel dans la région de Crown Bay; et h) des modifications à la législation douanière des îles Vierges américaines qui permettraient l'importation en franchise dans le territoire de certains produits.

### L'exécution du programme du Gouverneur

108. Selon le Gouverneur, son gouvernement a appliqué le plan d'action annoncé par l'ICM au cours de la campagne électorale de 1974 ainsi que les mesures prévues dans son message de 1976 sur l'état du territoire et celles du programme "Opération relèvement" en vue de relancer l'économie k/. En 1976, le territoire a connu une certaine reprise du tourisme à la suite des efforts combinés du secteur privé et du Département du commerce. Deux projets importants (le parc marin de Coki Point et l'observatoire sous-marin) ont été menés à bien. La Commission d'encouragement industriel a accordé des incitations fiscales à plus de 24 entreprises, dont un tiers de nouvelles, les principales étant une société de confection de vêtements et une usine d'apprêt textile. En outre, tous les permis accessoires locaux et fédéraux nécessaires à la construction d'une deuxième raffinerie de pétrole ont été accordés. Le Département du commerce a réalisé un certain nombre de réformes administratives pour accélérer le programme de promotion industrielle et a pris des mesures pour amorcer une planification économique globale.

---

k/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe; ibid., par. 48 et 51 à 54; ibid., trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXXI, annexe, par. 58.

109. Parmi les réalisations-enregistrées dans le secteur économique en 1976 et signalées par le Gouverneur on peut relever :

- a) La signature d'un accord entre le territoire et la Hess Oil Corporation prévoyant la construction financée par la société d'un troisième port important à Sainte-Croix qui appartiendra au gouvernement et sera contrôlé par lui;
- b) L'achèvement d'un plan de modernisation de l'aéroport Harry S. Truman pour le rendre plus sûr et approprié pour les voyageurs et les résidents; une partie du coût (50 millions de dollars des Etats-Unis) sera financée par les Etats-Unis;
- c) L'établissement d'un plan de 20 ans pour l'amélioration de l'aéroport Alexander Hamilton;
- d) La décision prise par le gouvernement fédéral d'accorder au territoire une aide de près de 20 millions de dollars des Etats-Unis pour financer la construction d'écoles dans tout le territoire. En outre, les îles Vierges participent aux programmes fédéraux de travaux publics d'urgence, de développement communautaire, d'emploi et de formation polyvalents;
- e) L'adoption d'une loi fédérale étendant au territoire une aide spéciale totalisant 69,5 millions de dollars des Etats-Unis pour l'aider à couvrir un grave déficit budgétaire et lancer des projets générateurs d'emplois.

#### Nouvelles propositions du Gouverneur

110. Dans son message de 1977, le Gouverneur, M. King a déclaré que son gouvernement poursuivrait ses efforts pour relancer et renforcer l'économie du territoire, l'objectif immédiat et le plus urgent étant d'accroître la capacité de l'économie à absorber le sous-emploi. Pour y parvenir, il a suggéré de continuer à faire porter les efforts sur le développement touristique, l'expansion industrielle, les améliorations de l'infrastructure et l'injection de capitaux extérieurs dans des programmes générateurs d'emploi.

111. En ce qui concerne le développement du tourisme, il a recommandé : a) une nouvelle amélioration du mécanisme de promotion touristique en insistant en particulier sur une distribution plus égale du tourisme tout au long de l'année et entre les diverses îles; b) l'adoption d'une législation d'appui récemment introduite par M. de Lugo au Congrès des Etats-Unis qui fera passer de 200 à 400 dollars des Etats-Unis la valeur des marchandises qu'un touriste peut emporter en franchise du territoire; et c) donner une haute priorité à l'amélioration du Frederiksted Pier.

112. Dans le domaine du développement industriel, M. King a annoncé un programme pour élargir les possibilités d'emploi et diversifier l'économie. Dans ce programme, il a proposé : a) de lancer une campagne agressive pour attirer dans le territoire des industries choisies; b) de créer un système de zones industrielles (voir par. 89 ci-dessus); c) de finir par créer "un mécanisme financier pour attirer et aider certaines industries dans les îles"; d) de modifier certaines parties du Industrial Incentive Development Act pour le rendre plus praticable; et e) de revoir la législation douanière fédérale pour faciliter l'entrée en franchise aux Etats-Unis de produits industriels fabriqués sur place.

113. M. King a également recommandé : a) d'accélérer les travaux concernant le projet de l'aéroport Truman; b) de régler toutes les questions relatives à la formation de la région économique antillaise composée de Porto Rico et des îles Vierges américaines; c) d'achever l'élaboration d'un plan économique global pour le territoire; d) de prendre des mesures pour participer entièrement aux programmes d'aide économique fédérale concernant les travaux publics d'urgence et l'emploi et la formation polyvalents. (A la fin du mois de mai 1977, le Président des Etats-Unis a signé une proposition de loi visant à poursuivre le programme d'aide fédéral anticyclique qui avait été établi par le Federal Public Works Employment Act de 1976. Au titre de la nouvelle loi, le gouvernement du territoire recevra pour la première fois une aide totalisant 500 000 dollars des Etats-Unis pour la seconde partie de 1976/77 et un million de dollars des Etats-Unis pour 1977/78); e) de poursuivre les efforts d'amélioration et de protection de l'environnement, y compris en particulier la création d'un système de contrôle de la pollution des fuites de pétrole, l'adoption d'un plan de gestion du littoral et le développement du système des parcs nationaux; f) la réfection ou la construction de plus de 30 km de routes sur les trois îles principales et g) l'extension et l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable et du système d'égouts sur l'ensemble du territoire.

114. En commentant les politiques économiques et les programmes prévus par le Gouverneur dans son dernier message, M. Roebuck a dit que malgré une certaine amélioration récente dans le domaine du tourisme, un climat médiocre s'était instauré dans l'industrie et cela "était peu propice à l'attraction de nouveaux capitaux". Les propositions du Gouverneur concernant le développement industriel ne contenaient aucune "idée vraiment nouvelle"; de plus, M. King n'avait pas abordé les questions de l'agriculture et de l'inflation.

## 7. Finances publiques

115. Le 13 avril 1976, le gouverneur King a soumis à l'adoption du Parlement un budget de fonctionnement révisé de 121,4 millions de dollars pour l'exercice 1976/77. Ce budget révisé remplaçait celui qui avait été soumis antérieurement et que le Parlement avait refusé d'examiner parce qu'il n'avait pas été équilibré contrairement aux dispositions prévues par la loi. Dans le message qu'il a adressé au Parlement à l'occasion de la présentation du budget, M. King a déclaré que le programme de dépenses de l'Administration était un "budget d'austérité imposé par les restrictions sévères dues aux difficultés financières actuelles". Il a annoncé qu'il était prévu d'équilibrer le budget principalement en présentant au Congrès des Etats-Unis une proposition d'assistance financière et en imposant de nouveaux impôts et redevances.

116. Le 29 juin, le Parlement a adopté un budget de fonctionnement de 125,4 millions de dollars, soit 4 millions de plus que la somme demandée par le Gouverneur. D'autre part, il a rejeté presque toutes les mesures fiscales proposées par ce dernier, mais il l'a autorisé à emprunter 10 millions de dollars à la Caisse des pensions des fonctionnaires et a proposé d'instituer une redevance sur les égouts ainsi que d'augmenter le montant des contraventions pour infraction au code de la route. Il a également approuvé d'autres ouvertures de crédit dont un budget distinct concernant les sommes de contrepartie provenant des recettes fiscales pour l'exercice 1976/77 1/, sur lequel 2 millions de dollars devraient être transférés au Fonds général pour financer les dépenses de fonctionnement des administrations publiques et 14,7 millions devraient être affectés à des grands projets d'aménagement. Le 2 juillet 1976, le budget adopté par le Parlement est entré en vigueur après que le Gouverneur y ait apporté quelques modifications mineures. Il représentait une augmentation de 1,7 million par rapport au montant effectivement dépensé pendant l'exercice 1975/76.

117. L'ensemble des recettes locales prévues pour l'exercice 1976/77 devrait provenir essentiellement des ressources suivantes : impôt sur les revenus, 61 millions de dollars; impôt sur le chiffre d'affaires, 13,4 millions; impôt immobilier, 9 millions; taxes commerciales et impôts indirects, 6,6 millions; droits de douane, 4 millions; patentes, redevances et permis, 2,1 millions; redevances sur l'approvisionnement en eau, 2 millions; et contributions provenant d'autres sources, telles que le Fonds de contrepartie, 2 millions de dollars.

118. Le montant estimatif total des dépenses d'exploitation pour cet exercice financier se répartirait comme suit : enseignement, 32 millions de dollars; santé, 24 millions; travaux publics, 24 millions; sécurité publique, 11 millions; protection sociale, 10 millions; services relevant directement du Gouverneur, 4,7 millions; finances, 4,6 millions; commerce, 4,4 millions; College des îles Vierges, 3,9 millions; environnement et affaires culturelles, 2,7 millions.

---

1/ Les Etats-Unis perçoivent des impôts indirects fédéraux sur les importations en provenance des îles Vierges américaines et les restituent au territoire sous forme de sommes de contrepartie. Pour bénéficiaire de ces sommes, le territoire doit prélever en impôts locaux des sommes correspondant au montant des impôts indirects remboursés. En outre, il ne peut utiliser ces sommes que pour financer des projets de développement.

119. En août 1976, le Gouvernement des Etats-Unis a promulgué une loi tendant à accorder une subvention de 8,5 millions de dollars au gouvernement du territoire pour ses dépenses de fonctionnement et à l'autoriser à émettre des obligations d'un montant de 61 millions de dollars afin de financer les grands projets d'aménagement.

120. Dans le discours qu'il a prononcé le 10 janvier 1977, M. Roebuck a déclaré que la situation financière des îles s'était détériorée en raison des mauvais résultats de l'économie au cours de l'année précédente (voir par. 68 ci-dessus). En conséquence, il a suggéré : a) que le gouvernement du territoire poursuive ses négociations avec la Hess Oil Corporation en vue d'obtenir le versement anticipé d'impôts au lieu d'une modification des exonérations fiscales dont elle jouit actuellement; et b) que le délégué du territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis (qui ne bénéficie pas du droit de vote) fasse adopter dès que possible des mesures législatives tendant à ce qu'une subvention fédérale soit accordée au territoire pour compenser les pertes que le gouvernement du territoire pourrait encourir à la suite de l'adoption d'un projet de dégrèvement fiscal récemment présenté par le Président élu des Etats-Unis (cette proposition a été retirée ultérieurement).

121. M. Roebuck, se référant à la nouvelle loi fédérale (voir par. 119 ci-dessus), a déclaré qu'au lieu de "renoncer" à définir des projets intéressant le territoire, le Parlement s'était engagé à formuler ses propres recommandations, qui devraient être débattues par la population. Si le Parlement ne présentait pas de nouveaux projets autofinancés et n'appuyait pas les projets en cours, le territoire rencontrerait de graves difficultés financières au cours des années à venir.

122. Dans son message sur l'état du territoire pour 1977, le Gouverneur, M. King, a déclaré que "l'un des faits marquants de l'année écoulée était que la solvabilité du gouvernement avait été préservée". Il a critiqué le Parlement pour son refus d'adopter les mesures fiscales supplémentaires qu'il avait proposées. Il a également souligné que la plupart des mesures suggérées dans son message précédent pour tenter d'éponger le déficit budgétaire avaient été mises en oeuvre m/, et que le système budgétaire avait été "à nouveau modernisé". Malgré l'amélioration de la situation économique, le gouvernement du territoire "continuait d'être aux prises avec une crise financière". Il devait encore faire face à un déficit évalué à 15 millions de dollars pour l'exercice financier 1976/77.

123. Ultérieurement, M. Justin Moorhead, directeur du budget, a signalé que ce chiffre restait inchangé. Le 11 mai 1977, il a déclaré à des journalistes que le gouvernement de M. King envisageait de financer ses dépenses en ayant recours aux réserves affectées à des fins spéciales durant le dernier trimestre de cet exercice financier.

124. Le 16 juin, le Gouverneur a soumis au Parlement un budget pour l'exercice 1977/78 dans lequel il recommandait des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital totalisant 197,9 millions de dollars. Cette somme se répartirait comme suit : 137,1 millions prélevés sur le Fonds général pour financer les dépenses de fonctionnement des administrations publiques; 30,8 millions d'aide fédérale pour compléter le financement d'une série de programmes locaux dans le domaine de

---

m/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXXI, annexe, par. 67.

l'enseignement, de la santé et de la protection sociale; 20,9 millions prélevés sur le Fonds de contrepartie, principalement pour financer des projets d'équipement: 3,5 millions prélevés sur le Fonds routier en vue de construire et de moderniser des routes. et 3,9 millions provenant du Fonds renouvelable des services de santé afin de compléter les sommes prévues pour les dépenses de fonctionnement du Département de la santé.

125. Lors de la présentation du budget, le Gouverneur a déclaré que le budget de fonctionnement proposé, soit 137,1 millions de dollars, représentait un accroissement de 8,1 p. 100 par rapport aux crédits ouverts actuellement. Cet accroissement "compense à peine l'inflation et permet seulement d'assurer un minimum de services et de programmes sélectionnés".

126. Le Gouverneur a ajouté que le budget d'investissement proposé devait permettre de procéder à des dépenses d'un montant de 24,2 millions de dollars en vue de construire des bâtiments publics et des routes, pour compléter certains projets en cours, notamment des travaux de construction scolaire et la modernisation des deux aéroports du territoire.

127. Le Gouverneur a poursuivi en disant que les recettes destinées à financer le budget de fonctionnement devraient provenir principalement des ressources suivantes : Fonds général, 93,5 millions de dollars; Interest Revenue Fund, 5,2 millions; Fonds de contrepartie, 2 millions. Sur les 36,5 millions nécessaires pour financer le solde des dépenses de fonctionnement proposées, 30 millions environ proviendraient des recettes perçues aux termes d'un projet d'accord fiscal avec la Hess Oil Corporation (voir par. 120 ci-dessus). Il était prévu que les 6,5 millions restants proviendraient d'une surtaxe progressive frappant les particuliers dont les revenus annuels sont supérieurs à 6 000 dollars.

128. Le 29 juin, la Hess Oil Corporation ayant déclaré qu'elle ne souscrirait pas au projet d'accord fiscal susmentionné, le Parlement a décidé de réduire de 4,4 millions de dollars le budget de fonctionnement proposé et d'augmenter les recettes ordinaires, qui passeraient de 99 millions à 110 millions de dollars.

129. Durant son séjour à Washington, le 30 juin et le 1er juillet, la Mission a discuté de la situation financière du territoire avec M. de Lugo et le représentant du Département de l'intérieur des Etats-Unis (voir par. 324 et 358 ci-après). M. de Lugo a signalé à la Mission qu'une commission du Sénat des Etats-Unis venait d'adopter un projet de loi global sur les territoires aux termes duquel les îles Vierges américaines bénéficieraient, notamment, d'une aide budgétaire de plus de 14 millions de dollars.

130. Malgré la décision de la Commission, on estimait que le gouvernement du territoire risquait d'éprouver encore des difficultés à équilibrer son budget de fonctionnement pour l'exercice 1977/78 (voir ci-après).

131. On trouvera dans le tableau ci-après l'analyse des renseignements reçus pendant la dernière partie du mois de juin sur le budget de fonctionnement proposé pour 1977/78 :

<u>Montant estimatif total des recettes locales</u>	<u>Montant estimatif total des dépenses</u>	<u>Déficit prévu</u>	<u>Aide fédérale prévue</u>
---	---	--------------------------	---------------------------------

(En millions de dollars des Etats-Unis)

111,7	132,7	7,0	14,0
-------	-------	-----	------

Source : Renseignements tirés d'articles publiés dans la presse locale et révisés par la Puissance administrante (voir par. 127 et 128 ci-dessus). Le Parlement ne serait pas disposé à approuver la surtaxe sur le revenu recommandée par le gouverneur King.

#### 8. Commerce extérieur

132. Il ressort des statistiques du commerce communiquées à la Mission (voir annexe VI au présent rapport) que le commerce extérieur du territoire a rapidement augmenté, passant de 50,7 millions à 4,1 milliards de dollars des Etats-Unis entre 1960 et 1975. Pendant cette période, les importations ont augmenté en moyenne de 31,4 p. 100 par an et les exportations de 49,5 p. 100. et le déficit du commerce de marchandises s'est accru de 19,4 p. 100. Les exportations ont été écoulées pour l'essentiel sur les marchés des Etats-Unis et la plupart des importations provenaient de ce pays jusqu'en 1968, d'autres pays assumant depuis le rôle de principaux fournisseurs du territoire. L'aide économique et financière des Etats-Unis, les entrées de capitaux étrangers et les dépenses des touristes ont continué de compenser le déficit de la balance commerciale.

133. En janvier 1972, la société Clapp and Mayne, Inc., de Porto Rico, a soumis au Département du commerce des Etats-Unis un rapport contenant les résultats d'une étude sur les programmes et projets de développement économique qui pourraient être entrepris aux îles Vierges américaines. Il y était indiqué que le pétrole brut, l'essence, la bauxite, le parfum, le whisky, les automobiles, les bijoux, le fil et les boissons spiritueuses et liqueurs constituaient les principales importations des îles Vierges. Les principales exportations étaient les produits du pétrole, les ouvrages d'horlogerie et le tourisme. Une large part des articles dits d'importation étaient en fait importés temporairement à seule fin d'être réexportés et réapparaissaient donc sous une forme légèrement différente en tant qu'exportations dans les comptes commerciaux. C'est ainsi, par exemple, que le pétrole brut, la bauxite, les bijoux, le whisky, le parfum et les boissons spiritueuses et liqueurs étaient importés dans les îles pour être à nouveau transformés ou commercialisés et en ressortaient sous forme de produits pétroliers, d'alumine, de montres et d'articles vendus aux touristes. Les salaires et traitements versés aux employés assurant ces activités de transformation constituaient des revenus pour le territoire. Depuis la publication du rapport susmentionné, la Mission n'a reçu aucun renseignements supplémentaires témoignant d'une évolution appréciable de la structure du commerce extérieur du territoire.

134. Selon une étude sur l'économie publiée par le gouvernement du territoire en 1975 (voir par. 65 ci-dessus), le fait que le territoire soit fortement tributaire de marchés extérieurs constitue la principale cause de son instabilité économique. La fuite vers l'étranger du produit de l'activité économique et une intégration intérieure insuffisante ne permettent pas un développement autonome de l'économie, dont la croissance dépend d'une augmentation constante des recettes d'exportation et des apports du tourisme. Cette situation compromet les chances de développement autonome d'une structure de production précaire et déjà spécialisée et l'oblige à accroître ses importations.

#### D. Situation sociale

##### 1. Main-d'oeuvre

135. Le gouvernement du territoire a fourni à la Mission de visite des statistiques sur la situation locale de la main-d'oeuvre, de l'emploi et du chômage (ces statistiques sont reproduites dans l'annexe VII au présent rapport).

##### Emploi

136. Ces statistiques indiquent qu'au cours des années 50, l'emploi a augmenté assez lentement de 3 p. 100 par an en moyenne. Pendant la haute conjoncture des années 60, l'emploi a crû de manière exceptionnelle, avec une moyenne annuelle de 22,4 p. 100. L'accumulation de capitaux provenant du tourisme et de l'industrie manufacturière a entraîné une forte demande de main-d'oeuvre, qui n'a été que partiellement couverte par des travailleurs venant de l'étranger, notamment d'autres îles des Antilles. En conséquence, le marché du travail a été assez étroit, par rapport au reste des Antilles, les salaires étant assez bas en comparaison avec les Etats-Unis. Le ralentissement de la demande du secteur touristique et industriel se marque dans les 2,6 p. 100 de croissance annuelle de l'emploi au cours de la décennie actuelle.

137. Entre 1950 et 1974, tant le secteur privé que le secteur public ont crû en termes absolus. Comme évolution importante, on peut noter une augmentation proportionnelle des emplois gouvernementaux et une diminution correspondante de l'importance du secteur privé. La proportion des emplois du secteur public est passée de 19,5 p. 100 en 1950 à 26,2 p. 100 en 1974. A la fin de cette période, les emplois se répartissaient comme suit : emplois gouvernementaux, 10 450; commerce de gros et de détail, 6 070; bâtiment, 5 675; hôtels et restaurants, 3 180; industrie, 2 890; transports et commodités, 2 175; finances, assurances et immobilier, 1 450; agriculture, 200; et autres emplois, 7 800.

138. En général, la main-d'oeuvre non originaire des îles Vierges américaines a été employée dans le secteur privé. La main-d'oeuvre originaire des îles Vierges a été employée essentiellement dans le secteur public. La répartition professionnelle a subi un changement notable pendant la période allant de 1950 à 1970 : l'ensemble des emplois non manuels est passé de 28 à 43 p. 100 des emplois. En revanche, les emplois manuels ont diminué, passant de 71 à 57 p. 100. L'auteur de l'étude de 1975 sur l'économie (voir par. 65 et 134 ci-dessus) indiquait que la minorité blanche était surreprésentée dans les emplois non manuels de direction, mieux rémunérée, et sous-représentée dans les emplois manuels. Inversement, la majorité non blanche était surreprésentée dans les emplois manuels et sous-représentée dans les emplois non manuels. Le fait que 52 p. 100 des postes de cette

dernière catégorie étaient occupés par des habitants non blancs en 1970 marque une poussée vers le haut des niveaux professionnels et l'assimilation de ces habitants dans le secteur public en expansion. Trois catégories (bâtiments, services et travail à domicile) accueillait presque toute la main-d'oeuvre étrangère. La stratification ethnique de la répartition professionnelle serait une source possible de tension sociale, notamment pendant les périodes d'instabilité économique. Tous les renseignements donnés ci-dessus ont été fournis par le gouvernement du territoire.

### Chômage

139. Pendant les années 60 et au début des années 70, il n'y avait pratiquement pas de chômage dans le territoire. Pendant cette période, le taux était la plupart du temps inférieur à 2 p. 100. L'emploi dans l'administration locale était stable, n'ayant que peu tendance à décroître et le taux de chômage indiqué dans l'annexe VII au présent rapport concernait donc le secteur privé. On pensait que le taux de 10,8 p. 100 enregistré en 1975/76 pouvait correspondre à un taux de plus de 13 p. 100 pour le secteur privé. Les grandes entreprises industrielles de Sainte-Croix avaient très probablement connu un niveau d'emploi assez stable. Ceci, s'ajoutant à la stabilité du secteur public, a encore réduit la partie du secteur privé qui porte la charge du chômage sur cette île.

140. Un grand nombre d'affaires du type des services exploitées par leurs propriétaires liées tant au tourisme qu'au bâtiment ont souffert d'une forme de sous-emploi qui n'est que rarement apparue dans les statistiques concernant les effets de la période de récession. Par exemple, lorsqu'un camionneur avait moins de possibilités d'offrir ses services, il travaillait moins.

141. Le nombre total d'étrangers employés dans toutes les industries est passé de 11 500 en juillet 1972 à 7 250 en juillet 1976. Dans le bâtiment, qui a été fortement atteint par la récession des affaires, les postes occupés par des étrangers ont diminué, passant de 4 295 à 1 800 au cours de la même période.

142. A la fin d'avril 1977, on indiquait que le chômage dans le territoire était passé du niveau record de 10,8 p. 100 à la fin de juin 1976 à 7,6 p. 100 à la fin de mars 1977. Selon certains hauts fonctionnaires gouvernementaux, notamment M. Hugh Smith, directeur du Bureau pour la sécurité de l'emploi des îles Vierges, ces chiffres ne concernaient que les demandes d'allocation de chômage et ne comprenaient pas les personnes qui avaient épuisé leurs droits à allocation, n'y avaient pas droit ou n'avaient jamais été employées. D'après M. Smith, si le Bureau pour la sécurité de l'emploi des îles Vierges avait été en mesure de dénombrer exactement tous les chômeurs, le chiffre de mars 1977 aurait probablement été de l'ordre de 8 ou 9 p. 100. Le Ministère du travail des îles Vierges projetait de procéder à une étude pour identifier les chômeurs réels et mettre au point des classifications détaillées. En rassemblant ces renseignements, le Ministère serait en mesure de prévoir ce que l'avenir réserverait à la main-d'oeuvre locale. Le taux de chômage du territoire a continué à décroître en juin où, d'après les estimations officielles, il était tombé à 7,5 p. 100. Les chiffres dont a pu disposer la Mission concernant les jeunes chômeurs ne tiennent pas compte des diplômés d'école secondaire ou du premier cycle des universités (voir ci-après).

## Programmes de lutte contre le chômage

143. De 1971 à 1974, le gouvernement du territoire a cherché à résoudre le problème du chômage en promulguant des lois prévoyant le versement d'indemnités de chômage, des programmes de placement et de formation professionnelle et la participation du territoire au Programme fédéral de bons d'alimentation. Depuis, il a poursuivi ses politiques en coopération avec le Gouvernement fédéral. Une loi fédérale est entrée en vigueur le 12 juillet 1976, ce qui a permis au Fonds pour le versement d'indemnités de chômage des îles Vierges (qui avait été épuisé à la fin du mois de juin 1975) d'emprunter 15 millions de dollars des Etats-Unis (10 millions de dollars des Etats-Unis de plus que le montant approuvé l'année précédente pour les mêmes fins). Grâce à une autre loi fédérale promulguée vers la fin du mois d'octobre 1976, le Federal Unemployment Insurance Program a été étendu au territoire, ce qui supprime la nécessité d'autres emprunts d'urgence. Entre autres conséquences, cette loi permet aux chômeurs locaux de percevoir des allocations beaucoup plus importantes. En conséquence, le Ministère du travail des îles Vierges a commencé à préparer un texte de loi qui doit être soumis au Parlement, relatif à l'intégration du territoire dans ce programme.

144. Comme il a été indiqué dans les sections précédentes du présent rapport, et comme on le verra dans la section suivante, le gouvernement du territoire s'est également efforcé d'améliorer le marché de l'emploi en intensifiant ses efforts pour régler le problème des immigrants, ainsi que pour redonner vitalité et force à l'économie.

145. Dans son discours du 8 janvier 1977, M. Roebuck a indiqué que le taux de chômage du territoire était trop élevé, en particulier chez les jeunes. Il a suggéré de créer un nouveau Bureau de lutte contre le chômage qui pourrait utiliser des fonds fédéraux et locaux et attirer de nouvelles activités commerciales et industrielles; le Parlement devrait, à son avis, envisager de mettre au point un programme de développement pour la jeunesse afin de donner une formation aux jeunes du territoire et de créer des emplois intéressants pour tous les métiers. M. Roebuck a suggéré également de poursuivre les efforts pour faire approuver par le Congrès des Etats-Unis une augmentation importante des allocations sociales aux personnes privées d'emplois et sans ressources.

146. Par la suite, le Parlement a approuvé un crédit d'un montant de 250 000 dollars des Etats-Unis pour le programme d'emplois d'été destiné aux jeunes. Sur ce montant, 200 000 dollars des Etats-Unis devaient s'ajouter à des fonds fédéraux dont l'ensemble dépasse 600 000 dollars des Etats-Unis afin de financer des emplois d'été pour quelque 2 000 étudiants.

147. A la mi-mars, le gouverneur King a annoncé que le gouvernement du territoire recevrait d'autres fonds du Gouvernement des Etats-Unis au titre du Comprehensive Employment Training Act (CETA) de 1973. Il pourrait donc plus que doubler le nombre d'emplois des services publics, afin de contribuer à la lutte contre le chômage dans le territoire, notamment parmi les jeunes, et de manière générale, stimuler l'économie. De nouveaux projets seraient mis en train dans les services publics, dont la durée ne pourrait dépasser un an et le montant 50 000 dollars des Etats-Unis. Des efforts étaient faits également pour trouver des fonds fédéraux supplémentaires afin de prolonger les emplois pour de nombreux participants du programme CETA en cours.

148. Le 28 avril, le Gouverneur a proposé la mise en place d'un grand programme de formation professionnelle bien conçu qui permettrait de répondre à la demande actuelle et future de travailleurs qualifiés dans les îles. Compte tenu des limitations fiscales actuelles, le Gouverneur a indiqué que le Programme serait mis en application par phases, au fur et à mesure que des fonds seraient disponibles.

149. Le 13 juin, M. Earle B. Ottley, président de la Commission des finances du Parlement, a indiqué à des journalistes que la Commission avait recommandé d'allouer immédiatement un crédit de 10 millions de dollars des Etats-Unis pour les écoles de formation professionnelle et technique. La Commission a été informée que sur les 334 étudiants qui avaient terminé les écoles professionnelles au cours de cette année scolaire, 90 seulement avaient trouvé un emploi.

150. Dans son message sur le budget de l'exercice 1977/78, le Gouverneur a indiqué que les dépenses d'enseignement seraient augmentées de quelque 5,4 millions de dollars des Etats-Unis, une attention toute particulière étant accordée à la formation professionnelle.

151. Le 31 janvier, M. de Lugo a présenté à la Chambre des représentants des Etats-Unis une loi qui augmenterait la contribution fédérale pour les programmes de sécurité sociale des îles Vierges américaines, les faisant passer de 2,3 millions de dollars des Etats-Unis par an à 13,3 millions de dollars, la contribution du gouvernement du territoire restant inchangée, soit 3,6 millions de dollars des Etats-Unis environ par an. Plus précisément, le Ministère des affaires sociales des îles Vierges, entre autres, pourrait recevoir 6,9 millions de dollars des Etats-Unis par an de fonds fédéraux, à condition que les dépenses locales soient maintenues à leur niveau actuel (2,3 millions de dollars des Etats-Unis). Ceci représenterait une augmentation de plus de 850 p. 100 de la contribution fédérale pour les besoins du territoire. Le 14 juin, la Chambre des représentants a approuvé le texte proposé, qui a été ensuite transmis au Sénat des Etats-Unis pour suite à donner.

## 2. Logement

### Généralités

152. D'après les informations officielles fournies à la Mission, la demande effective de logements est restée en-deçà des augmentations de revenus. C'est ce qui explique en partie le ralentissement de l'activité de l'industrie du bâtiment au cours de la période 1960-1964 qui a vu, selon les estimations, le nombre des logements passer de 9 557 à 9 682. Au cours des six années suivantes, l'économie a connu une expansion rapide, et le nombre des logements est passé de 11 132 à 20 814, soit un taux de croissance annuel supérieur à 19 p. 100. La qualité s'est également améliorée : la propriété des logements par leurs occupants s'est développée et le nombre de logements ne correspondant pas aux normes a diminué. En 1973, le territoire comptait 26 914 logements, contre 25 497 en 1972 et 23 350 en 1971, soit un taux annuel de croissance de 9 p. 100.

153. Une étude sur les logements publiée par le gouvernement du territoire en février 1974 n/ a établi qu'il faudrait au cours des 12 prochaines années construire et moderniser au total 22 900 logements pour atténuer la crise du logement et que,

---

n/ Ibid., par. 73.

le coût du logement ne cessant d'augmenter, seulement 15 p. 100 des insulaires pouvaient se permettre d'acheter ou de faire construire de nouveaux logements sans l'aide du gouvernement. En mai 1975, le coût élevé des matériaux de construction importés, venant s'ajouter aux conditions économiques généralement mauvaises, avait pratiquement arrêté la construction de maisons d'habitation. A la fin de la période de 12 mois qui s'est terminée en juin 1976, la somme consacrée à la construction de logements à Sainte-Croix a augmenté d'environ 2 p. 100 pour atteindre 8,2 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui indique que le déclin récent pourrait prendre fin. M. Tinsley, le principal économiste du gouvernement du territoire, a estimé que la valeur des logements construits s'élèverait à un total annuel d'au moins 15 millions de dollars des Etats-Unis dans le territoire, au moins pour les périodes 1976/77-1980/81.

### Logements sociaux

154. Le gouvernement du territoire a poursuivi sa politique de développement des logements sociaux. Son Department of Housing and Community Renewal gère certains programmes, notamment pour des logements d'urgence, des logements pour les personnes disposant d'un revenu moyen, les prêts pour l'achat de fermes et de logements, les prêts pour les anciens combattants, le développement communautaire et la réglementation des loyers. En outre, le Commissioner of Housing and Community Renewal est également le Président de la Virgin Islands Housing Authority (VIHA) (société nationale créée pour mettre au point des projets d'habitation à coût modéré, au titre du Federal Housing Act de 1949, sous sa forme amendée) et du Virgin Islands Urban Renewal Board (qui est principalement chargé de l'exécution des projets de rénovation urbaine).

155. D'après la VIHA, depuis 1971, Sainte-Croix compte davantage de logements sociaux que Saint-Thomas. En 1975, il y avait 27 ensembles d'habitations à Saint-Thomas et 17 à Sainte-Croix, comptant au total 4 913 logements (contre 4 500 en 1974). En 1976, il a été décidé de construire 250 logements supplémentaires dans les zones de Tutu et Taarneberg-Ross à Saint-Thomas, soit 50 de moins de ce qui avait été prévu en 1972. Ceci est dû au fait que le coût de la construction a augmenté en flèche par rapport au financement fourni par le Department of Housing and Urban Development (HUD) des Etats-Unis. La VIHA a connu d'autres problèmes principaux : elle n'a pas pu maintenir une occupation stable des logements, et n'a pu empêcher la détérioration des locaux. Le vandalisme avait atteint un tel point qu'il était nécessaire de faire emménager les nouveaux locataires aussitôt après l'achèvement des réparations et de la remise à neuf. La police qui dispose d'effectifs insuffisants n'a pas été en mesure d'empêcher efficacement le vandalisme.

156. Dans son discours du 10 janvier 1977, M. Roebuck a dit que : "notre industrie du bâtiment a connu de graves difficultés", et qu'"elle aurait pu bénéficier d'une assistance depuis longtemps si certains programmes de construction de logements pour lesquels des fonds locaux et fédéraux étaient disponibles depuis plus de deux ans avaient été mis en route". Il a donc recommandé : a) que l'on adopte une législation sur le logement, la réforme agraire et le développement communautaire, afin de permettre aux résidents de satisfaire leur désir de posséder leur propre logement; et b) de créer une agence locale de financement du logement dans le cadre du Department of Housing and Community Renewal, pour que le territoire ait droit à une assistance importante du gouvernement fédéral et des institutions financières privées.

157. Dans son dernier message sur la situation du territoire, le gouverneur King s'est reporté entre autres choses au rapport annuel du Département susmentionné pour 1975/76; par la suite ce rapport a été communiqué à la Mission. Le Gouverneur a déclaré que : "le manque de fonds au cours des années passées a empêché la construction de nouveaux logements sociaux dans le territoire". Il a ensuite mentionné les réalisations que son administration avait effectuées en dépit de contraintes budgétaires anormales. Il a mentionné en particulier plusieurs projets de logement achevés ou en cours; l'achèvement de deux plans de rénovation urbaine; la construction d'environ 250 logements unifamiliaux au titre du programme pour les personnes à revenu moyen; la soumission au Parlement d'un projet de loi pour aider à satisfaire les besoins pressants en logements des familles à revenu modeste.

158. Le Gouverneur a également annoncé que les mesures qui seraient prises pour satisfaire les besoins en logements sociaux comprendraient : a) l'acquisition de la totalité des logements existants à l'intention des personnes disposant d'un revenu moyen ou faible; b) l'exécution de programmes de prêts pour l'achat de logements et de fermes; c) l'exécution des projets de rénovation urbaine pour les zones de Savan et de Damarara; et d) l'achèvement de tout le travail préliminaire pour la construction des 250 logements unifamiliaux mentionnés ci-dessus.

159. Le 23 mars 1977, le gouverneur King a ouvert une conférence sur les besoins en logements du territoire, en demandant aux participants de "faire connaître leurs vues et leurs suggestions pour aider à l'amélioration des conditions de vie non seulement de quelques-uns mais de tous". Il a déclaré qu'"il fallait que la communauté exprime son point de vue sur ce qui est fait et sur ce qui reste à faire en ce qui concerne les projets présents et futurs de logement", et que "le but de la Conférence devrait être d'intensifier les efforts visant à développer la propriété des logements par leurs occupants".

160. L'Administration King a communiqué à la Mission lors de son séjour dans le territoire d'autres renseignements concernant l'évolution de la situation du logement (voir par. 308 à 310 ci-après). Après le départ de la Mission, au cours de la semaine qui s'est terminée le 21 mai 1977, la VIHA a annoncé que le HUD des Etats-Unis avait proposé, pour la première fois depuis 1972, la création de 50 nouvelles unités d'habitation.

### 3. Santé publique

161. Le Département de la santé des îles Vierges administre quatre établissements hospitaliers dans le territoire : deux hôpitaux généraux (Knud-Hansen Memorial Hospital (201 lits) à Saint-Thomas et Charles Harwood Memorial Hospital (102 lits) à Sainte-Croix); et deux centres de consultation (Ingeborg Nesbitt Clinic) (23 lits) à Sainte-Croix et Morris F. de Castro Clinic à Saint-John). Ces deux établissements sont rattachés aux hôpitaux et disposent ainsi de tous les services d'appui nécessaires. Il y a un médecin pour 1 500 habitants.

162. Dans le discours qu'il a prononcé récemment, M. Roebuck a déclaré : "Non seulement les établissements hospitaliers sont insuffisants, mais leur entretien demeure défectueux et ils manquent toujours de personnel médical clé ... Ce Département a subi le contrecoup de compressions budgétaires importantes qui étaient pour la plupart inutiles". Il a ajouté que la Commission de la santé du Parlement était chargée d'examiner ces problèmes et de présenter des recommandations audit organe concernant les mesures à prendre. Selon la Puissance administrante, l'amélioration de l'équipement est en cours et 11 nouveaux médecins ont été engagés depuis février 1977.

163. D'après le Gouverneur King, certains progrès ont également été réalisés en 1976 dans le domaine de la santé publique, malgré les restrictions budgétaires et autres contraintes sévères. Le Gouverneur a notamment appelé l'attention sur les points suivants : a) la nomination d'un nouveau Commissaire à la santé, hautement qualifié, d'un administrateur pour le Charles Harwood Memorial Hospital et d'un directeur des hôpitaux pour le territoire; b) l'étude, avec les sociétés de gestion hospitalière, de la mise au point d'un système administratif approprié au Département de la santé; c) les améliorations apportées à certaines des installations médicales; d) la création d'un dispensaire mobile moderne pour Saint-John; et e) la mise en oeuvre d'un nouveau programme d'hygiène dentaire à l'intention des personnes âgées.

164. Le Gouverneur a estimé qu'en 1977 il fallait réformer la gestion des hôpitaux, satisfaire aux normes fixées, accélérer l'achèvement des projets de modernisation des hôpitaux et lancer une campagne afin d'obtenir des crédits fédéraux pour la construction de deux hôpitaux (à Saint-Thomas et à Sainte-Croix) et d'un dispensaire (à Saint-John).

165. En ce qui concerne les installations médicales proposées, le Gouverneur a déclaré qu'il ressortait de plusieurs études sur la situation dans le secteur hospitalier que "nos hôpitaux étaient loin d'atteindre le minimum requis" et qu' "aucune adjonction, aucune modification ni aucun colmatage quels qu'ils soient ne pourraient remédier à la situation".

166. A Saint-Thomas, le nouvel hôpital proposé serait construit sur un terrain de 8 ha, appartenant au gouvernement du territoire. L'hôpital comprendrait 250 lits répartis comme suit : médecine : 50; chirurgie : 50; gynécologie : 20; pédiatrie : 35; obstétrique : 35; santé mentale : 35; et soins divers : 25. L'hôpital de 250 lits de Sainte-Croix serait construit sur un terrain de 38 ha appartenant au gouvernement. Il aurait, grosso modo, les mêmes caractéristiques que celui de Saint-Thomas. Le centre de consultation de Saint-John (12 lits) serait construit sur une parcelle de 2 ha. Ces installations rempliraient les conditions requises pour être agréées par le Ministère de la santé, de l'éducation et de la protection sociale des Etats-Unis et par la Joint Commission on Accreditation of Hospitals.

167. Le 9 juin 1977, quatre des cinq groupes intéressés par les projets proposés ont rencontré les membres d'un comité spécial d'évaluation pour leur communiquer des renseignements détaillés sur ce qu'ils peuvent offrir sur le plan professionnel ainsi que sur leurs moyens financiers. Le Commissaire à la santé, qui est également président de la Commission, a mentionné les arrangements financiers proposés initialement par le gouvernement du territoire et aux termes desquels le groupe privé qui aurait été choisi fournirait les capitaux nécessaires pour entreprendre la construction et le Gouvernement le rembourserait sur une période de 30 ans. Il a fait observer que la Commission pensait que le Gouvernement fédéral pourrait affecter des crédits à la construction des nouvelles installations et qu'une combinaison des deux méthodes de financement pourrait finalement être adoptée. Il a estimé que le coût des projets proposés se situerait entre 47 et 48 millions de dollars des Etats-Unis.

168. Le 26 avril 1977 au matin, la mission a visité le seul établissement hospitalier de Saint-John, géré par le gouvernement, la Morris F. de Castro Clinic, située à Cruz Bay. Le médecin responsable, ressortissant des Etats-Unis, a présenté à la Mission le rapport annuel de l'établissement pour 1975-1976, qui contient les renseignements ci-après.

169. En général, le centre de consultation avait fonctionné de manière efficace au cours de l'année, soignant les malades, les handicapés et les blessés de Saint-John. Les maladies les plus répandues dans l'île étaient l'hypertension et le diabète. Le personnel du centre comprendrait deux médecins, un dentiste, un technicien médical, quatre infirmières diplômées, deux infirmières brevetées ayant reçu une formation pratique et deux aides-soignantes. Les services infirmiers étaient placés sous la supervision d'une infirmière en chef qui est également ressortissante des Etats-Unis et relevaient du Directeur des services infirmiers du Knud-Hansen Memorial Hospital, avec lequel le centre de consultation coopérait étroitement dans divers domaines (voir ci-dessus).

170. Le centre de consultation n'était pas équipé pour les hospitalisations, même pendant de courtes périodes d'observation, ni pour les accouchements ou autres soins médicaux, de chirurgie ou d'obstétrique. Chaque jour, les malades amenés de points éloignés de l'île par deux ambulanciers (chacun devant assurer un service de 8 heures) étaient renvoyés chez eux après avoir été rapidement traités. Il y avait deux ambulances, toutes deux de modèle ancien et insuffisamment équipées. Une nouvelle ambulance avait été commandée et un nouveau navire-hôpital devait être mis prochainement en service (la Mission l'a vu au cours de sa visite). Une formation sanitaire mobile moderne serait bientôt installée à Coral Bay (elle a également été montrée à la Mission). La mise en service de cette formation, de même qu'un centre pour les jeunes délinquants installé à Calabash Boom, augmenteraient le nombre des demandes de consultation au centre déjà surchargé.

171. D'après le rapport annuel du centre de consultation (voir par. 168 ci-dessus), il était impossible de donner des soins médicaux de qualité en raison de la vétusté des locaux. Pour que le centre continue de fonctionner, la question de la modernisation de certaines installations et notamment celle des salles de radiologie, etc., devrait être examinée sans délai, de même que le problème de l'insuffisance des fournitures et médicaments de première nécessité.

172. Il ressort d'une analyse des services assurés par le centre de consultation de juillet 1974 à juin 1975 que le taux d'acceptation et d'utilisation par la collectivité locale a été élevé et que l'établissement a joué un rôle important dans le domaine des soins médicaux de la communauté.

173. Le médecin responsable a appris aux membres de la Mission qu'en moyenne 40 malades non hospitalisés venaient se faire soigner chaque jour au centre. On manquait encore de médecins qualifiés et les rares insulaires ayant les compétences requises ne manifestaient aucun désir de travailler dans l'île parce que la rémunération offerte était trop faible. Les fonds publics affectés au centre suffisaient à peine à satisfaire aux besoins de Saint-John dans le domaine de la santé.

174. Au début de 1977, le Sénateur Cleone Creque Hodge, représentante élue de Saint-John au Parlement (qui a assisté à la réunion publique organisée par la Mission dans sa circonscription), avait rencontré le Commissaire à la santé afin de s'entretenir avec lui des services de soins médicaux pour l'île. Le Sénateur avait fait diverses recommandations en ce qui concerne notamment : a) la fourniture de services d'obstétrique; b) la mise en place de liaisons entre le centre et le Knud-Hansen Memorial Hospital pour le traitement des cas d'urgence; et c) les services à temps partiel d'un rééducateur à Saint-John pour les malades victimes d'attaques d'apoplexie. Lors de son entretien avec le Commissaire, le Sénateur Hodge a également évoqué la question des soins dentaires et celle des besoins nutritionnels des insulaires. Le Sénateur Hodge a indiqué que le Commissaire avait bien accueilli ses recommandations. La Puissance administrante a fait savoir à la Mission que les liaisons recommandées avaient été mises en place, que trois physiothérapeutes visitaient maintenant le dispensaire au moins trois fois par semaine et qu'un dentiste était de service huit heures par jour.

175. Lors de sa visite au Knud-Hansen Memorial Hospital, le 27 avril, la Mission a reçu les renseignements ci-après. L'hôpital, principal établissement du territoire géré par le gouvernement, avait été mis en service en août 1953. Son budget était passé de 5,6 millions de dollars des Etats-Unis en 1974/1975 à environ 6,4 millions de dollars en 1975/1976, mais le Gouvernement fédéral avait réduit les crédits alloués au cours de cette période. L'hôpital employait quelque 500 personnes, y compris 30 médecins, dont la plupart exerçaient en partie pour le compte du gouvernement et en partie à titre privé.

176. L'hôpital continuait de mettre l'accent sur la santé et le bien-être des populations de diverses origines ethniques. Soixante-dix pour cent des malades admis était des ressortissants des Etats-Unis, les autres étant des non-résidents ou des étrangers. Les services des consultations externes étaient administrés dans le cadre du programme intéressant l'ensemble de la collectivité englobant la santé mentale qui mettait l'accent sur les soins ambulatoires. L'hôpital s'efforçait de mieux informer les malades, de relever le niveau de son personnel, d'assurer une formation continue au corps médical et de moderniser l'ensemble des services de soins médicaux.

177. Les frais de séjour à acquitter par un malade s'élevaient à 67 dollars des Etats-Unis par jour, bien que les dépenses d'exploitation de l'hôpital soient de 120 dollars des Etats-Unis par jour. Les personnes ne disposant pas de ressources suffisantes pour payer le plein tarif recevaient une assistance du Gouvernement fédéral, principalement au titre de son Programme d'assistance médicale. A cet égard, on a mentionné le projet de loi relatif à la réorganisation de l'assistance médicale, récemment déposé devant la Chambre des représentants des Etats-Unis par M. de Lugo, texte que la Commission du commerce avait approuvé en mars 1977. Aux termes de la loi en vigueur, le montant des crédits fédéraux alloués au territoire est limité à 1 million de dollars des Etats-Unis par an, et doit être complété par une contrepartie d'un montant analogue par le gouvernement territorial. Aux termes du projet de loi de Lugo, le plafond d'un million de dollars des Etats-Unis serait supprimé et la formule de contrepartie révisée, de sorte que les gouvernements fédéral et territorial verseraient respectivement 30 p. 100 et 70 p. 100. Les îles Vierges américaines seraient traitées comme l'un des Etats des Etats-Unis, ce qui permettrait au gouvernement du territoire de demander des crédits fédéraux supplémentaires d'un montant de 2 millions de dollars des Etats-Unis au titre de l'assistance médicale, afin d'améliorer la qualité de ses services de soins médicaux à l'intention des personnes déshéritées.

178. Les travaux d'exécution d'un projet de rénovation de l'hôpital, d'un montant de 1,2 million de dollars des Etats-Unis, devaient être achevés en décembre 1977. Le projet consisterait à moderniser de nombreuses salles et à développer les services de dialyse et de chirurgie. L'attention a également été appelée sur les nouvelles installations médicales proposées mentionnées précédemment.

179. L'hypertension était l'un des problèmes de santé majeure du territoire. Les infections gastro-intestinales et la bronchite étaient très répandues chez les enfants. Les deux problèmes étaient dus en partie à l'insalubrité de l'eau.

180. Le 7 mai, après que la Mission eut quitté le territoire, le Commissaire à la santé a dit à l'Association d'information de Sainte-Croix qu'il était opposé à ce que le Parlement intervienne dans la gestion des affaires courantes de son Département et qu'il mettrait un terme à l'habitude qu'avaient certains employés de se précipiter chez leur sénateur, se plaignant d'être victimes d'injustices imaginaires. Le Commissaire a également dit que l'absence de crédits suffisants pour financer de manière adéquate les programmes du Département risquait d'entraver la modernisation des services de soins médicaux dans les îles.

181. Dans son message sur le budget pour 1977-1978, le Gouverneur a proposé d'augmenter les dépenses publiques dans le domaine de la santé d'environ 16 p. 100 - soit de 2,7 millions de dollars des Etats-Unis. Ces fonds supplémentaires serviraient à : a) améliorer la qualité des services hospitaliers et des services de consultations externes; b) à acheter du matériel de base; et c) à satisfaire les besoins en matière de personnel.

## E. Situation de l'enseignement

182. L'enseignement est obligatoire de 5 ans et demi à 16 ans. Les écoles publiques, privées et confessionnelles dispensent un enseignement primaire, moyen, secondaire et professionnel et des jardins d'enfants. A Saint-John, seuls les jardins d'enfants et les écoles primaires et secondaires relèvent de l'enseignement public. Sur la base des chiffres provisoires fournis par le Département de l'éducation, l'effectif total des écoles publiques pendant l'année scolaire 1976/77 était de 25 382 élèves, soit 10 p. 100 de plus que l'année précédente. Sur ce chiffre, 15 735 élèves étaient inscrits dans les écoles primaires et le reste dans les écoles secondaires. Le Département a indiqué que certains des locaux scolaires étaient surpeuplés, que d'autres devaient dédoubler leurs classes et que les écoles secondaires étaient davantage encombrées. Le College des îles Vierges, à Saint-Thomas, auquel est rattaché un centre de vulgarisation à Sainte-Croix, dispense un enseignement supérieur. En septembre 1976, le College comptait 620 étudiants à plein temps et 1 502 étudiants à temps partiel (contre 629 et 1 450 en 1975), dont 42 étudiants inscrits à des cours menant à un diplôme en pédagogie (voir également par. 284 à 296, 312 à 314 et 333 du présent rapport).

183. Dans un discours récent, M. Roebuck a déclaré que des "transformations radicales" s'imposaient au sein du Département. Il a exprimé l'espoir que la Commission du Parlement chargée des questions d'enseignement rechercherait de nouveaux moyens d'améliorer le système d'enseignement du territoire. Il a également promis d'étudier les mesures législatives qui permettraient au Conseil élu de l'enseignement de prendre en main ce système.

184. Quant à l'évolution de l'enseignement, le gouverneur King a déclaré en 1977, dans son message sur la situation dans le territoire, que les problèmes inhérents au système d'enseignement du territoire avaient des ramifications profondes et n'étaient pas nouveaux. Il a ajouté cependant que ce système avait continué à fonctionner malgré le manque de fonds et que l'on était arrivé à éviter un licenciement massif d'enseignants. Il a mentionné en particulier, au nombre des réalisations de son administration en 1976, la fermeté de celle-ci face à une grève de six semaines des enseignants à propos de leur contrat, l'extension du programme bilinguisme-biculture, les améliorations apportées au Bureau des programmes fédéraux, l'exécution de plusieurs projets d'agrandissement ou de construction d'écoles.

185. Le Gouverneur a également énuméré les priorités suivantes en matière d'éducation : a) accélération des réformes administratives; b) amélioration de la discipline des élèves; c) poursuite de la réforme des programmes d'enseignement pour les rendre plus conformes aux caractéristiques et aux besoins du territoire; d) mise au point définitive de toutes les mesures relatives à l'adoption officielle d'un plan global de construction de deux écoles de formation professionnelle, l'une à Saint-Thomas et l'autre à Sainte-Croix; e) achèvement des projets susmentionnés, notamment la construction de deux écoles élémentaires, d'une école moyenne et d'une école secondaire; et f) lancement d'un nouveau programme de construction d'écoles, dont l'exécution était estimée à 20 millions de dollars des Etats-Unis.

186. Lors de son séjour dans le territoire, la Mission s'est également rendue dans un certain nombre d'écoles publiques de Saint-John et Sainte-Croix ainsi que sur le campus du College des îles Vierges à Saint-Thomas. Elle s'est entretenue, aux îles Vierges américaines et à Washington, avec des enseignants et des fonctionnaires chargés des questions d'enseignement, dont les points de vue et les explications, qui avaient été données à la Mission, sont résumés dans les deux sections suivantes du présent rapport.

187. La Mission a appris que le problème de l'enseignement dans le territoire tenait notamment à la différence existant entre l'instruction-type dispensé dans les écoles publiques et celle dispensée dans les écoles privées; au surpeuplement des écoles publiques; et à l'exode des insulaires instruits. Elle a également appris que le Gouvernement des îles Vierges était conscient des problèmes liés au trop grand nombre d'élèves et avait lancé un vaste programme de construction de locaux supplémentaires.

188. Le 16 juin 1977, après le départ de la Mission de visite du territoire, le gouverneur King a présenté au Parlement un message sur le budget pour 1977/78. Dans ce message, il a déclaré que les affectations de crédits étaient proportionnellement plus importantes, comme d'habitude, pour l'éducation que pour tout autre département du gouvernement. Sa recommandation de 36,9 millions de dollars des Etats-Unis représentait une augmentation de 5,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cet accroissement devait être réservée au recrutement d'enseignants et aux besoins en matériel des cinq nouvelles écoles construites pendant les trois dernières années. Une attention particulière a également été accordée à la formation professionnelle et aux programmes destinés aux jeunes handicapés.

## II. PROGRAMME DE REUNIONS

189. Au cours de sa visite dans le territoire, entre le 24 avril et le 1er mai 1977, la Mission a eu des entretiens avec le Gouverneur et de hauts fonctionnaires de son Administration, a rencontré des membres du Parlement. a entendu la voix du grand public à des réunions publiques dans les trois îles principales et a eu des discussions avec les dirigeants syndicaux et des membres de la Chambre de commerce de Saint-Thomas-Saint-John ainsi qu'avec des représentants du College des îles Vierges. Le 10 mai, après son retour à New York, la Mission a rencontré une délégation de l'Independent Truckers Association de Sainte-Croix.

### A. Leurs premiers entretiens avec le Gouverneur et de hauts fonctionnaires de son administration

#### 1. Généralités

190. Le 25 avril 1977, à Charlotte Amalie, la Mission a eu des entretiens préliminaires tout d'abord avec le gouverneur King et ensuite avec des membres de son Cabinet. Au début de la première réunion, le Président, parlant au nom de la Mission de visite, a remercié le Gouverneur des dispositions prises concernant son séjour dans le territoire. Après avoir examiné le programme proposé à la Mission, il a exprimé l'espoir que la Mission aurait l'occasion d'entendre la voix du grand public à des réunions publiques dans les trois îles principales. Si cet espoir était concrétisé, a-t-il dit, le rapport de la Mission refléterait toutes les nuances de l'opinion publique dans le territoire. Il a également indiqué que le 28 avril, après qu'elle se serait rendue dans chacune des trois îles principales, la Mission aimerait rencontrer de nouveau le Gouverneur et les membres de son Cabinet pour de nouvelles discussions.

191. En souhaitant la bienvenue à la Mission, le Gouverneur a déclaré que son Administration coopérerait avec la Mission en vue de la réalisation de son objectif. Il a exprimé l'espoir que la visite de la Mission ferait ressortir les différences existant entre les puissances coloniales quant à la manière dont elles administrent leurs territoires respectifs. Il a estimé que la situation dans le territoire était complexe et que la Puissance administrante devrait pouvoir la modifier dans une certaine mesure. Il a en outre déclaré que les îles Vierges avaient toutes les possibilités voulues d'autonomie interne et que leurs rapports avec les Etats-Unis pouvaient soutenir l'épreuve de toutes les inspections qui seraient faites.

192. En réponse, le Président a expliqué l'objectif de la Mission et le mandat du Comité spécial. En même temps, il a souligné qu'il appartenait en fin de compte à la population du territoire de se prononcer sur la voie qu'elle entendait suivre, opinion qui a été partagée par le gouverneur King. Le Président a su gré au Gouverneur de l'avoir assuré que le gouvernement du territoire coopérerait avec la Mission durant sa visite.

193. On trouvera ci-après un résumé des vues du gouverneur King et des membres de son Cabinet ainsi que des renseignements qu'ils ont donnés sur divers sujets au cours des discussions qui ont suivi.

## 2. Avenir politique du territoire

194. D'après le gouverneur King, l'idée de devenir indépendants des Etats-Unis ne suscitait aucun sentiment ni intérêt de la part des habitants du territoire. Les îles Vierges américaines préféreraient demeurer un territoire non incorporé des Etats-Unis mais s'efforceraient d'obtenir dans l'immédiat le plus grand degré possible d'autonomie locale. En outre, la population du territoire tenait à participer à l'élection du Président des Etats-Unis. Elle voulait avoir des discussions avec le gouvernement fédéral au sujet de la fiscalité et envoyer à la Chambre des représentants des Etats-Unis un délégué du territoire ayant le droit de vote. Le statut de Commonwealth n'était pas très clairement défini. L'idée de faire du territoire un Etat des Etats-Unis a été examinée par le Congrès des Etats-Unis mais non par les habitants des îles Vierges américaines. Ces dernières ne pouvaient se permettre de devenir un Etat des Etats-Unis ou d'accéder à l'indépendance.

195. Le Gouverneur a également indiqué que la population du territoire était politiquement mûre parce qu'elle élisait son gouverneur et son lieutenant-gouverneur ainsi que le parlement et qu'elle exerçait "toute l'autonomie interne possible".

## 3. Population, lois sur l'immigration et relations avec d'autres pays des Antilles

196. A l'heure actuelle, on estimait que la population du territoire était de 100 000 habitants. Sainte-Croix comptait 2 000 habitants de plus que Saint-Thomas-Saint-John. Au cours des discussions, il a été déclaré que l'immigration des Portoricains dans le territoire n'avait pas créé de problèmes. Beaucoup d'immigrants étaient venus travailler comme coupeurs de cannes à sucre dans les années 20 et 30 et s'étaient établis à Sainte-Croix. Ceux qui étaient d'origine portoricaine représentaient maintenant 45 p. 100 des habitants de cette île. Les îles Vierges américaines continuaient d'entretenir d'excellentes relations avec Porto Rico.

197. On a estimé qu'il était nécessaire d'ajuster à certains égards l'application des lois américaines sur l'immigration dans le contexte du territoire. Pendant des années, les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines avaient entretenu des relations étroites les unes avec les autres, ce qui méritait d'être pris tout spécialement en considération. Au cours des deux précédentes décennies, lorsque les îles Vierges américaines avaient connu un boom économique prolongé, des habitants de diverses îles des Antilles y étaient venus en raison des pénuries de main-d'oeuvre locale. On pensait également qu'il fallait tenir compte de ce genre de situation pour l'élaboration des lois sur l'immigration qui seraient applicables au territoire.

198. Le Gouverneur a dit que maturité politique et autonomie politique n'étaient pas la même chose. La population des îles Vierges américaines élisait son parlement et son gouverneur et jouissait d'une pleine autonomie interne, comme tout Etat de l'Union. En fait, la population des îles Vierges jouissait d'une autonomie plus grande que les Etats de l'Union du fait que le Gouverneur n'exerçait qu'un droit de veto limité. Il a ajouté que la population des îles Vierges américaines ne jouissait pas de l'autonomie en matière politique et d'affaires étrangères. Pour ce qui concerne les Caraïbes, le Gouverneur a déclaré

qu'il souhaitait élargir les contacts et améliorer les relations culturelles et économiques dans cette zone et qu'il agissait dans ce sens en pleine consultation avec le Département d'Etat. Il a réaffirmé que "le fait pour la population des îles Vierges d'exercer pleinement son autonomie interne témoignait de sa maturité politique".

#### 4. Sécurité publique et maintien de l'ordre

199. La Mission a été informée qu'en 1976, la criminalité dans le territoire avait diminué mais que le nombre des arrestations avait augmenté. L'Administration King a proposé des mesures afin d'améliorer l'établissement de statistiques de la criminalité.

200. La délinquance juvénile était considérée comme l'un des problèmes les plus graves qui se posaient aux îles. On s'efforçait : a) d'amener le public à participer davantage à la campagne de lutte contre la criminalité; b) de construire des établissements de détention pour les délinquants juvéniles; et c) de mettre en place un office de la jeunesse qui combinerait l'aide et les services en faveur des jeunes et qui coordonnerait ses activités avec celles de la Commission de la jeunesse, organe public créé en 1974. Le programme de redressement et de réadaptation des délinquants juvéniles devait permettre d'offrir aux jeunes délinquants une formation professionnelle et des activités récréatives ainsi que d'améliorer le bien-être social de la population. Lorsque la construction de l'établissement susmentionné serait achevée, on espérait que le gouvernement du territoire serait mieux placé pour formuler des plans permettant de résoudre ce problème. La nécessité d'agrandir les établissements destinés aux délinquants adultes avait été également soulignée.

201. Depuis 1975, 25 projets avaient été entrepris afin de mettre à la disposition des jeunes de meilleurs équipements récréatifs. En outre, une organisation de chantiers de jeunesse avait été créée et d'autres programmes tendant par exemple à favoriser l'emploi des jeunes durant l'été avaient été exécutés. L'attention des jeunes était appelée également sur les activités des éclaireurs et des éclaireuses.

#### 5. Problèmes posés par le chômage et le développement économique

202. La Mission a appris que 7,9 p. 100 des 44 000 personnes environ constituant la population active étaient en chômage. Le gouvernement continuait à s'efforcer d'accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les personnes ayant atteint l'âge de travailler, en adoptant une série de mesures tendant à relancer et renforcer l'économie.

203. Entre 1955 et 1970, le tourisme, principal soutien de l'économie, s'était développé au taux annuel moyen de 10 à 15 p. 100. Le ralentissement de l'activité qui s'est manifesté depuis 1970 était attribué surtout à la diminution du nombre des touristes se rendant dans le territoire. Plusieurs hôtels avaient fermé leurs portes mais le nombre d'emplois offerts par l'industrie était demeuré à peu près stable.

204. Afin de susciter la création de possibilités d'emploi, le gouvernement du territoire avait institué un programme tendant à encourager le développement industriel et à diversifier l'économie. On estimait que le gouvernement avait réussi à attirer des industries légères et non polluantes dans le territoire en accordant des stimulants fiscaux aux investisseurs.

205. L'industrie du bâtiment qui avait été sérieusement touchée était maintenant prête à faire face à l'expansion attendue des projets d'équipement. En particulier, il était question : a) de la construction éventuelle d'une raffinerie de pétrole par la Virgin Islands Refinery Corporation, société formée par des intérêts américains; b) de la modernisation de l'aéroport Truman avec l'assistance du gouvernement fédéral; c) de projets de construction de nouvelles écoles devant être financées par la vente de bons que le gouvernement du territoire avait émis en vertu d'une loi fédérale qui venait d'être promulguée.

206. Cela indiquait que des investisseurs privés et les gouvernements des Etats-Unis et des îles Vierges fourniraient des fonds pour le développement. On a fait observer que le gouvernement fédéral avait été plus que généreux en accordant au territoire une assistance économique, financière et technique. En raison de la pénurie de main-d'oeuvre locale le gouvernement du territoire n'avait pas l'intention de créer des emplois trop rapidement. Il ressortait d'études récentes qu'il serait difficile de développer l'agriculture et la pêche commerciale dans les îles. Le gouvernement du territoire attachait de ce fait une plus grande importance au développement du tourisme et des industries manufacturières. Il s'était familiarisé avec des modèles économiques autres que celui des Etats-Unis. Lorsqu'il élaborait sa politique et ses programmes économiques, il prêtait une attention particulière à ceux de la Barbade, de l'Irlande et de Singapour qui étaient considérés comme se prêtant le mieux pour le territoire.

## 6. Agriculture et pêche

207. D'après les renseignements communiqués à la Mission, on encourageait le développement agricole à Sainte-Croix où les possibilités de développement étaient plus grandes que dans les deux autres îles principales. Le gouvernement du territoire avait acquis à cette fin 30 ha de terres détenues par des particuliers et il avait l'intention d'acheter 810 ha de plus parmi les meilleures terres cultivables mais n'était pas encore en mesure de le faire faute de ressources financières. Jusque-là, la population locale hésitait à entreprendre des cultures vivrières en partie parce que les grandes chaînes de supermarchés pouvaient importer des produits alimentaires à des prix inférieurs à ceux des produits d'origine locale. Ceci étant, le gouvernement encourageait ces chaînes à acheter les produits alimentaires sur place. Cent familles au total avaient opté pour les petites exploitations. Mais l'offre était bien inférieure à la demande et les vivres devaient pour la plupart être importées.

208. La pêche commerciale était caractérisée par le faible volume des prises car la pêche dans les eaux territoriales avait ses limites. On encourageait la pêche sportive dans le cadre du programme de développement du tourisme. Les bateaux de pêche étrangers sans permis délivré par le Gouvernement des îles Vierges américaines n'étaient pas autorisés à opérer dans les eaux territoriales, l'objectif étant d'empêcher la surexploitation.

## B. Rencontre avec des membres du Parlement

209. Dans l'après-midi du 25 avril la Mission a rencontré 15 membres du Parlement à Charlotte Amalie. M. Elmo Roebuck, président du Parlement, a souhaité la bienvenue à la Mission. En réponse, le Président a déclaré, au nom de la Mission, que la présence d'une Mission de visite des Nations Unies avait été rendue possible du fait d'une invitation adressée au Comité spécial par le Gouvernement des Etats-Unis. La Mission s'est déclarée reconnaissante aux Gouvernements des Etats-Unis et des îles Vierges américaines de leur attitude positive et de leur coopération en la matière. Après avoir expliqué l'objet de la Mission, le Président a exprimé l'espoir que tous les groupes de la population locale feraient connaître leurs vues sur diverses questions relatives au territoire.

210. On trouvera ci-après un résumé de l'échange de vues qui a eu lieu à cette réunion.

211. En réponse à des questions posées par quatre sénateurs (MM. Eric Dawson, John Bell, Lloyd Williams et John Maduro), le Président a donné davantage de précisions sur le mandat que le Comité spécial et l'Assemblée générale avaient confié à la Mission. Il a brièvement décrit la forme et le contenu du rapport que devait établir la Mission et la procédure suivant laquelle il serait soumis aux organes susmentionnés pour décision.

212. Le sénateur Bell a fait observer que la culture des îles Vierges était en voie de disparition non parce que la population locale voulait qu'il en soit ainsi mais parce que les îles étaient devenues une région ouverte au monde où nulle autorité gouvernementale ne pouvait déterminer les pouvoirs qu'elle devrait exercer si ce n'était conformément à la Constitution des Etats-Unis. Il a cité en exemple le fait que la population ne pouvait exercer un plein contrôle sur leur système d'enseignement et n'avait pas voix au chapitre en ce qui concernait la législation des Etats-Unis sur l'immigration applicable au territoire. Il a estimé que la Mission devrait séjourner plus longtemps ou revenir dans les îles afin de pouvoir mieux comprendre la situation locale et cette opinion était partagée par trois autres membres (MM. Britain Bryant, Otis Felix et Fritz Lawaetz) et M. Roebuck. A ce propos, le Président de la Mission a exprimé l'opinion qu'il appartenait au Comité spécial, en consultation avec le Gouvernement des Etats-Unis, de décider des dispositions d'ordre pratique à prendre en ce qui concernait la Mission.

213. Le sénateur Earle Ottley a demandé à la Mission si le territoire pourrait participer à certaines activités de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Gouvernement des Etats-Unis. Le Président de la Mission a répondu qu'au cours de sa prochaine visite à Washington, D.C., la Mission serait heureuse de conférer avec la Puissance administrante à ce sujet.

214. En réponse à une remarque antérieure, le sénateur Sidney Lee a dit qu'il était venu des Etats-Unis il y avait 22 ans et il a donné l'assurance qu'il avait été élu au Parlement de la même façon que les autres membres.

215. Avant de lever la séance, le Président du Parlement a déclaré que le Parlement était en train d'étudier plusieurs projets de loi portant création d'une convention constitutionnelle pour le territoire. Il a souligné que la population entendait continuer à jouir de son présent statut politique, conserver la citoyenneté américaine, contrôler les activités des diverses branches de son gouvernement et

intervenir dans certains domaines qui échappaient actuellement à sa juridiction. Il a estimé que la Mission devrait prendre note du potentiel et de la maturité politique du territoire et du fait qu'il jouissait d'un régime démocratique unique en son genre et que sa population aspirait à un plus grand degré d'autonomie locale.

216. La Mission a eu l'impression que la rencontre avec des membres du Parlement avait été organisée en très peu de temps.

### C. Rencontres avec le public

#### 1. Saint-John

217. Le 26 avril dans la matinée, la Mission est arrivée à Saint-John où elle a visité le dispensaire Morris F. de Castro, les écoles Julius Sprauve et Guy Benjamin et le parc national des îles Vierges. A la plantation de Caneel Bay, M. Roy Sewer, l'Administrateur assistant pour Saint-John, a donné un déjeuner en l'honneur de la Mission. Une réunion publique s'est tenue ensuite à Battery et une soixantaine de personnes y ont participé.

218. Après une déclaration liminaire de M. Sewer, le Président a ouvert la réunion en précisant quel était l'objectif de la Mission et en invitant les habitants de l'île à faire connaître leurs vues sur différentes questions concernant le territoire. Appuyant la déclaration du Président, un orateur a appelé l'attention sur les réalisations de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et s'est déclaré convaincu de l'utilité de la Mission. De même que d'autres orateurs, il a relevé l'insuffisance des préparatifs en vue de la visite de la Mission, la brièveté de son séjour dans le territoire et le fait qu'elle ait coïncidé avec les fêtes du carnaval (qui se sont déroulées à Saint-Thomas), en soulignant qu'elles n'avaient pas manqué d'influer sur la participation à la réunion.

219. La Mission a eu l'impression que les participants à la réunion semblaient connaître les options politiques qui s'offraient à eux, et notamment l'indépendance. Un certain nombre d'orateurs étaient favorables au maintien des relations actuelles entre les Etats-Unis et les îles Vierges américaines. On a mentionné l'adoption par le Parlement, le même jour, du projet de loi relatif à la Convention constitutionnelle (constitutional convention bill) qui garderait ces relations inchangées. Deux orateurs ont toutefois déclaré que la population du territoire devait être habilitée à voter lors des élections présidentielles des Etats-Unis et à envoyer un délégué ayant le droit de vote à la Chambre des représentants des Etats-Unis. Trois autres orateurs étaient d'avis que, surtout en raison du manque de ressources naturelles, le territoire ne pouvait se permettre de devenir indépendant des Etats-Unis. L'un de ces orateurs a dit aussi que dans le cadre du système électoral actuel, le sénateur élu par l'ensemble du territoire était un résident de Saint-John, et a ajouté qu'il craignait de voir cette disposition modifiée. Il a souligné que la population de l'île devait être représentée dans les organes politiques du territoire.

220. A propos du Parc national des îles Vierges, plusieurs orateurs ont appris à la Mission que le parc, aménagé en 1956, était administré par le Service des parcs nationaux du Département de l'intérieur des Etats-Unis. Le parc couvre "2 428 ha" sur les 4 856 ha qui constituent la superficie totale de l'île. Le Service avait

annoncé son intention d'agrandir le parc en achetant 1 214 ha de plus à des résidents de Saint-John et avait exercé de fortes pressions sur un certain nombre d'entre eux pour qu'ils vendent leurs terres, ce qui inquiétait profondément les orateurs. Les autorités concernées avaient rejeté les projets des propriétaires désireux de mettre en valeur leurs terres. Cette décision tendait à déprécier les terres contiguës au parc et elle risquait d'aboutir en fin de compte à l'acquisition de ces terres par le Service. Les orateurs pensaient que si cela se produisait, la culture propre à Saint-John disparaîtrait, car nombre d'habitants de Saint-John seraient amenés à quitter l'île. Les orateurs tenaient absolument à ce que l'on renonce à agrandir le parc et espéraient que le Service n'interviendrait pas dans les affaires intérieures de l'île. Un fonctionnaire du Service a déclaré que le Parc national de Saint-John n'avait pas le droit d'expropriation et ne pouvait acheter des terres qu'aux propriétaires qui étaient disposés à les vendre.

221. La Mission a par ailleurs été informée qu'il n'y avait pas de restrictions touchant l'achat de terres par des personnes venues des Etats-Unis et d'autres pays, ce qui se traduisait par un nombre croissant de propriétaires fonciers étrangers à Saint-John. Bon nombre d'étrangers possédaient des terres dans des zones qui n'attiraient pas encore les habitants des îles Vierges. Pendant les fêtes qui avaient marqué le bicentenaire de la fondation des Etats-Unis, la population de Saint-John avait exprimé le voeu de vendre des produits de l'artisanat local et d'autres produits dans la zone du parc mais n'y a pas été autorisée, du fait que la concession pour la vente de produits importés de cet ordre avait été accordée à une société appartenant à des intérêts américains. On a estimé qu'il fallait trouver des moyens d'aider efficacement les habitants à améliorer leurs conditions de vie.

222. A la réunion, on a émis l'avis que les fonds fédéraux alloués au territoire restaient insuffisants pour répondre à ses besoins. Ces fonds devaient être gérés par le gouvernement territorial et non par le gouvernement fédéral. Saint-John ne bénéficiait pas d'une part équitable des programmes de développement social financés par le gouvernement fédéral. L'île connaissait toujours des problèmes sociaux liés au développement du tourisme, pierre angulaire de son économie.

223. Finalement, la Mission a noté que si les orateurs qui étaient intervenus au cours de la réunion n'étaient pas du même avis sur le système d'enseignement du territoire, ils n'avaient pas manqué de souligner la nécessité d'investir davantage de fonds dans l'enseignement, de réviser les programmes des écoles maternelles et des écoles primaires de Saint-John et d'agrandir les installations de formation professionnelle.

## 2. Saint-Thomas

224. Tard dans la même journée, à son retour de Saint-John, la Mission a tenu à Saint-Thomas une réunion publique à laquelle ont participé 35 personnes. Au début de la réunion, le Président a remercié les participants au nom de la Mission et déclaré que la Mission s'était rendue dans le territoire sur l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis pour s'entretenir avec les habitants et s'assurer de leurs vues et de leurs voeux au sujet de l'évolution constitutionnelle, politique, économique et sociale.

225. Sur les 35 participants, cinq seulement ont fait des déclarations intéressantes sur les points principaux suivants.

226. Après avoir exprimé le regret que la réunion ait été convoquée très rapidement, le premier orateur a retracé brièvement l'histoire politique du territoire. Il a fait observer en particulier que depuis l'adoption du Revised Organic Act de 1954, les branches exécutive et législative du gouvernement territorial avaient accru constamment leurs pouvoirs. Il a mentionné expressément l'adoption, plus tôt dans la journée, du projet de loi sur la Convention constitutionnelle, qui permettrait aux habitants des îles Vierges américaines de rédiger leur propre constitution. Il pensait que dans la constitution proposée, les habitants souhaiteraient une branche judiciaire indépendante qui se chargerait d'un grand nombre de fonctions remplies par le tribunal de district des Etats-Unis dans les îles Vierges.

227. A propos des problèmes avec lesquels le territoire se trouve aux prises, l'orateur a insisté tout particulièrement sur celui de l'immigration, qui est du ressort du gouvernement fédéral. Compte tenu de la faible superficie des îles Vierges, il a estimé qu'il ne serait guère réaliste d'appliquer aux îles la législation des Etats-Unis relative à l'immigration. Il a noté que des textes législatifs étaient en cours d'examen au Congrès des Etats-Unis en vue d'améliorer la situation et il espérait qu'après l'adoption d'une nouvelle constitution pour le territoire, on voterait une nouvelle loi sur les relations fédérales qui, entre autres, apporterait une solution au problème des immigrants.

228. Après cette intervention, l'immigration est devenue le principal thème de discussions à la réunion.

229. Le deuxième orateur, une femme, a dit que les personnes originaires des îles Vierges étaient "en voie de disparition". Ils n'étaient plus maîtres du destin du territoire, car les étrangers étaient désormais beaucoup plus nombreux qu'eux par suite de l'application dans les îles des lois des Etats-Unis relatives à l'immigration. L'habitant des îles Vierges en général ne bénéficiait pas des avantages des programmes fédéraux exécutés dans le territoire. Le seuil de pauvreté tel qu'il avait été fixé par les autorités fédérales était nettement inférieur à ce qu'il aurait dû être dans les îles. Elle estimait que "les premiers bénéficiaires dans les îles Vierges étaient les personnes venant de l'extérieur", et que "au cours des dix prochaines années, les ressortissants des îles Vierges auraient perdu complètement le pouvoir politique au profit d'autres éléments, animés par des conceptions politiques différentes".

230. Elle a ajouté : "Les droits que nous confère la Constitution sont violés" et "Le droit à la survie dans notre patrie est menacé". Elle a poursuivi en disant que les sentiments de loyalisme qu'un grand nombre des ressortissants des îles Vierges éprouvaient envers les Etats-Unis étaient ébranlés par des lois fédérales. Elle estimait que le Gouvernement des Etats-Unis devait réviser le plus tôt possible sa politique d'immigration, en vue d'éviter que l'on applique sans discernement les lois en question dans le territoire.

231. La troisième personne à prendre la parole, aussi une femme, a exprimé un avis contraire et a dit que les personnes non originaires des îles Vierges n'étaient certes pas improductives. Elle espérait qu'une atmosphère fraternelle et accueillante continuerait à régner dans le territoire, car c'était là la raison pour laquelle elle y était venue des Etats-Unis. Elle pensait que les habitants des îles Vierges et les immigrants seraient en mesure de trouver une solution à leurs problèmes.

232. Le quatrième orateur était Mme Edith Quetel Bryan, représentant l'Organization of Concerned Virgin Islanders for Action, qui s'était présentée en qualité de pétitionnaire devant un sous-comité du Comité spécial, le 16 mai 1975 (A/AC.109/SC.3/SR.232). Au sujet de l'immigration, elle partageait les vues du deuxième orateur. Elle a ajouté qu'une situation grave s'était créée dans le territoire par suite de la présence de nombreux étrangers, ce qui avait des conséquences défavorables, particulièrement pour l'évolution de l'emploi et de l'enseignement. Elle estimait donc que le gouvernement fédéral devait dédommager le territoire pour atténuer les problèmes causés par les étrangers, puisqu'ils étaient venus dans le territoire en vertu des lois américaines relatives à l'immigration.

233. A cet égard, elle a réaffirmé que son organisation se consacrait à la survie culturelle, économique, sociale et, s'il y avait lieu, politique des habitants autochtones des îles Vierges, dont les droits inaliénables étaient garantis notamment par le Traité de vente signé en 1917 entre le Danemark et les Etats-Unis. L'article 6 du Traité stipulait que si les lois en vigueur venaient à être modifiées, les habitants des îles ne devaient pas de ce fait être placés dans une situation moins favorable pour ce qui était des droits et libertés dont ils jouissaient en vertu desdites lois. L'orateur a abordé également d'autres questions, en particulier l'accroissement de l'autonomie locale, les directives fédérales, les droits de douane, la promotion du développement industriel et le relèvement des prestations de la sécurité sociale, sans fournir de précisions. Après la réunion, elle a présenté à la Mission des statistiques relatives à l'enseignement pour les années 1974-1976, et d'autres documents sur son organisation et les activités récentes de celle-ci. Toutefois ces documents ne contenaient pas de renseignements supplémentaires sur les questions évoquées plus haut.

234. Le cinquième orateur, non originaire des îles Vierges, a dit que l'afflux d'immigrants avait donné lieu à maintes critiques, alors que ces immigrants avaient fourni un apport non négligeable à la communauté locale. Il pensait que le territoire devait, comme il l'avait toujours fait, continuer à accueillir les étrangers.

235. Dans un mémoire daté du 30 mai 1977 et adressé au Président de la Mission, M. Geraldo Guirty, habitant autochtone né à Saint-Thomas, a appuyé les participants à la réunion qui étaient favorables à une révision des lois des Etats-Unis relatives à l'immigration. Il a ajouté que le territoire devait pouvoir exercer le droit d'admettre ou non les immigrants et a proposé que le Comité spécial de la décolonisation examine la question de savoir si l'Article 6 du Traité de vente signé en 1917 entre le Danemark et les Etats-Unis avait été violé. Il a dit qu'en raison de sa dépendance économique envers les Etats-Unis, la population du territoire ne songeait pas à accéder dès à présent à l'indépendance, tout en ajoutant qu'il avait foi en une évolution politique progressive.

### 3. Sainte-Croix

236. Dans l'après-midi du 27 avril, la Mission s'est rendue en avion à Sainte-Croix. Après son arrivée, elle a consacré le restant de l'après-midi à une visite de l'Atlantic Time Products Corporation, filiale de la Bulova Watch Corporation des Etats-Unis, et à une visite de la raffinerie de la Hess Oil Corporation.

237. La réunion publique organisée à Sainte-Croix - la troisième des réunions tenues par la Mission dans les trois îles - a été suivie par 250 personnes. En outre, une centaine d'autres personnes se sont jointes pendant un certain temps à l'assistance durant la réunion qui a duré près de quatre heures et s'est terminée vers minuit.

238. Au début de la réunion, M. Anthony Carlisle, qui avait été chargé d'accompagner la Mission au cours de sa visite, a fait une déclaration liminaire. Ensuite, le Président a pris la parole au nom de la Mission, en faisant ressortir que c'était la première fois que les Etats-Unis en tant que Puissance administrante avaient invité le Comité spécial à envoyer une mission de visite dans un territoire non autonome qu'ils administraient. Le Président a déclaré que les membres de la Mission désiraient remercier le Gouvernement des Etats-Unis et celui des îles Vierges américaines des arrangements pris pour la visite de la Mission, bien qu'il semble que la population du territoire n'ait pas été suffisamment informée de cette visite. Après avoir exposé le but de la Mission, le Président a invité les membres du public à présenter leurs idées et leurs vues sur les questions qui pourraient avoir des effets importants sur la protection de leurs intérêts. De cette manière, il espérait que la Mission pourrait fournir un apport important à un examen éclairé et efficace de la situation dans le territoire par l'Organisation des Nations Unies.

239. Les personnes qui ont pris la parole à la réunion représentaient un large éventail des opinions et des habitants de Sainte-Croix. Il y avait notamment des résidents de longue date et d'autres de date récente, des Cruciens de naissance, des étrangers naturalisés, des étudiants et d'autres jeunes ainsi que des personnes plus âgées de divers milieux.

240. Un groupe d'étudiants en sciences politiques du Collège des îles Vierges a présenté à la mission une pétition concernant de nombreux sujets. Quatre personnes représentant le groupe ont participé à la discussion sur les questions traitées dans la pétition. Leurs opinions ainsi que celles exprimées par 26 autres participants à la réunion sont résumées ci-après.

241. Les représentants des pétitionnaires et quelques autres participants se sont plaints de ce qu'ils n'avaient pas eu assez de temps pour préparer des déclarations complètes à l'intention de la Mission parce que la population du territoire avait été informée très tardivement des détails de la visite. Ils ont prié instamment la Mission de rester plus longtemps ou de revenir dans les îles afin de se rendre mieux compte de la situation locale. Plusieurs d'entre eux ont fait observer que la population de Sainte-Croix appuyait le mandat confié à la Mission par le Comité spécial et l'Assemblée générale, comme le prouvait l'assistance nombreuse à la réunion.

242. Les membres de la Mission ont ensuite écouté longuement les points de vue exprimés par les porte-parole du groupe d'étudiants susmentionné et par d'autres participants à la réunion au sujet des problèmes qu'affrontaient les îles Vierges américaines. En ce qui concerne l'avenir politique du territoire, aucun d'entre eux ne préconisait l'indépendance ou le statut d'Etat. Les porte-parole des étudiants ont déclaré que la majorité de la population locale n'avait pas été informée des différentes options politiques existantes, notamment en ce qui concerne des relations plus étroites avec d'autres pays des Antilles. Les politiques suivies par le gouvernement fédéral n'avaient favorisé ni l'assimilation du territoire dans la société des Etats-Unis, ni l'autonomie complète des îles Vierges. Ces politiques avaient plutôt encouragé le maintien du statut colonial actuel du territoire par rapport à la Puissance administrante.

243. A cet égard, cinq autres orateurs ont indiqué qu'un certain nombre de non-Blancs, tels que le Gouverneur et certains hauts fonctionnaires, occupaient des postes de responsabilité. Mais, d'autre part, ils ont indiqué que la population non blanche dans son ensemble ne possédait aucun pouvoir réel pour gérer ses propres affaires car elle ne participait pas effectivement au processus de prise des décisions et n'exerçait aucune influence sur l'avenir du territoire. Ils ont ajouté qu'en vertu d'une loi fédérale promulguée récemment, le Parlement du territoire avait le droit de convoquer une convention constitutionnelle afin d'élaborer une constitution pour les îles Vierges. Cependant cette loi ne contenait aucune disposition permettant à la population d'envisager une modification du statut politique du territoire. En outre, la constitution qui serait ainsi rédigée serait soumise pour examen au Président et au Congrès, et ils estimaient qu'elle ne traduirait pas les sentiments et les aspirations véritables de la population. C'est pourquoi la Mission a été priée de faire dans son rapport une recommandation réaffirmant le droit inaliénable du peuple des îles Vierges à l'autodétermination.

244. En attirant l'attention sur les résultats des élections législatives qui avaient eu lieu en novembre 1976 à Sainte-Croix, les porte-parole des pétitionnaires ont indiqué que sur 32 500 électeurs inscrits, 9 052 avaient participé au vote; et que 3 500 votants, soit 38 p. 100, étaient originaires des Etats-Unis, alors que les résidents nés aux Etats-Unis ne représentaient que 20 p. 100 de la population totale de l'île. Cela indiquait que l'influence et le rôle des immigrants originaires des Etats-Unis dans les affaires politiques du territoire revêtaient une importance disproportionnée par rapport à leur nombre. Les porte-parole ont également déclaré que le gouvernement fédéral et le gouvernement du territoire employaient à Sainte-Croix 4 085 personnes, et que 12 000 adultes au total recevaient une aide fédérale sous la forme de "prestations d'assistance sociale" ou de coupons qui pouvaient être utilisés pour acheter des aliments. Lorsqu'on comparait ces chiffres avec les résultats des élections donnés ci-dessus, il apparaissait que l'une des conséquences les plus "dangereuses" entraînées par la politique du Gouvernement des Etats-Unis était la création d'un appareil gouvernemental d'une importance inhabituelle pour un petit territoire comme les îles Vierges américaines et l'encouragement de l'expansion d'un "programme d'assistance sociale" plutôt que d'un développement économique solide.

245. En réponse aux observations faites précédemment, un membre de l'auditoire a affirmé qu'en vertu de la loi concernant la Convention constitutionnelle adoptée récemment par le Parlement du territoire, les îles Vierges américaines parviendraient à un plus grand degré d'autonomie locale. Il n'était pas d'avis que les immigrants originaires des Etats-Unis (dont il faisait partie) aient joué un rôle prédominant dans la vie politique du territoire car on pouvait se servir des statistiques dans un sens répondant aux besoins des orateurs précédents. Il a affirmé également que si le revenu annuel d'une personne (par exemple, 10 000 dollars des Etats-Unis) était jugé insuffisant pour satisfaire les besoins de sa nombreuse famille, cette personne aurait le droit de bénéficier du programme fédéral de coupons alimentaires. C'est pourquoi l'orateur considérait qu'il n'était pas correct de dire que les revenus des bénéficiaires de ces coupons étaient toujours au-dessous du seuil de pauvreté.

246. Un autre membre de l'auditoire a fait observer que les groupes aux revenus les plus bas, qui constituaient une grande partie de la population de Sainte-Croix, comptaient sur les coupons alimentaires pour vivre et ne prenaient aucune initiative en vue de s'adapter aux formes modernes de développement politique,

économique et social. Par conséquent, ceux qui acceptaient de telles "aumônes" et leurs enfants étaient condamnés à rester des "mendiants". Cependant, une autre personne, qui se décrivait comme représentant les classes moyennes et inférieures, a exprimé un avis opposé, en s'écriant "Dieu bénisse l'Amérique". Elle estimait que tout en étant un territoire non intégré à l'Union, les îles Vierges recevaient du gouvernement fédéral "une aide plus grande" que certaines autres parties des Etats-Unis et que les Etats-Unis ne devraient "jamais accorder l'indépendance au territoire".

247. Passant à d'autres aspects de la situation économique et sociale dans le territoire, les porte-parole des pétitionnaires ont déclaré que, selon les estimations officielles, le taux annuel d'inflation aux îles Vierges pendant la période 1972-1976 avait été supérieur de 33 p. 100 à celui des Etats-Unis. Ceux-ci avaient constitué le principal marché d'exportation et la principale source d'importation. Certains événements récents dans le domaine du commerce extérieur avaient accentué l'inflation locale. En premier lieu, la législation fédérale réglementant les prix internationaux du pétrole n'avait pas été appliquée dans le territoire. Deuxièmement, les importations du territoire avaient dû transiter par Porto Rico. Troisièmement, au cours de la décennie précédente, il y avait eu une expansion de l'utilisation des conteneurs dans les transports maritimes et de la commercialisation de masse aux Etats-Unis. Or, ces arrangements étaient tout à fait improductifs sur un marché de taille réduite.

248. Les porte-parole ont également indiqué que les principales industries des îles Vierges, telles que la Hess Oil Corporation et la Martin Marietta Corporation, étaient contrôlées par des intérêts des Etats-Unis. Dans le territoire, les qualifications administratives, professionnelles et techniques continuaient à être apportées principalement par des immigrants originaires des Etats-Unis. Ces immigrants, qui généralement ne restaient dans les îles que quelques années, recevaient des salaires beaucoup plus élevés qu'aux Etats-Unis. Les insulaires étaient supplantés par des experts de l'extérieur qui bénéficiaient d'une préférence d'emploi, même lorsque des habitants des îles Vierges nés dans les îles possédaient la formation et les capacités requises pour occuper ces postes de responsabilité. Les salaires des travailleurs locaux sans qualification étaient beaucoup trop bas, et ceux-ci devaient en outre affronter le problème d'une inflation élevée.

249. L'un des précédents orateurs a déclaré ensuite que, jusqu'à la fin des années 50, l'agriculture avait été une activité importante à Sainte-Croix. La plupart des habitants avaient eu des exploitations agricoles de différentes tailles. A la suite de l'introduction du système économique moderne des Etats-Unis dans le territoire, ces personnes avaient cessé leurs activités agricoles et dépendaient des produits alimentaires importés. Pratiquement toute la richesse de Sainte-Croix était aux mains de personnes étrangères aux îles. Le commerce local était de plus en plus absorbé par de grandes sociétés et des propriétaires absentéistes. Les Cruciens subissaient des discriminations en ce qui concerne l'emploi. L'orateur estimait que les Cruciens devraient recevoir une formation suffisante afin de comprendre le système dans lequel ils travaillaient. De cette manière, ils pouvaient participer plus effectivement à ce système et exercer un contrôle plus grand sur celui-ci.

250. Un autre orateur originaire des Etats-Unis, qui était responsable des départements de dialyse des reins dans les îles Vierges, a déclaré à la Mission que l'un des principaux problèmes de santé qui se posaient dans le territoire et d'autres îles des Antilles était la tension artérielle élevée et les troubles

rénaux qu'elle provoquait. Répondant à des questions posées par l'auditoire, il a déclaré que l'on n'avait jamais refusé de soigner des patients dans les deux hôpitaux généraux (l'un à Saint-Thomas et l'autre à Sainte-Croix) ni dans son cabinet, où les patients étaient traités gratuitement avec les appareils de dialyse. Il a fait observer qu'un certain nombre de médecins, ainsi que le Commissaire à la santé, étaient originaires des îles Vierges. Deux membres de l'auditoire étaient d'avis que des efforts devraient être déployés pour améliorer et étendre les services médicaux mis à la disposition des Cruciens.

251. En ce qui concerne le développement culturel, les porte-parole des pétitionnaires ont fait observer que les moyens d'information du territoire ne s'étaient pratiquement jamais intéressés aux activités des groupes culturels locaux. Leur diffusion d'informations "inexactes" avait empêché la population locale de prendre conscience d'autres formes de développement politique, économique et social. Un membre de l'auditoire a exprimé l'opinion selon laquelle l'un des véritables problèmes qui se posait dans le territoire était que sa culture était en voie de disparition.

252. En ce qui concerne le développement de l'enseignement, les porte-parole ont indiqué qu'à l'Ecole secondaire Pearl B. Larsen, la seule qui ait été fondée par le gouvernement du territoire à Sainte-Croix, il y avait 2 256 élèves, dont environ 900 d'expression espagnole. Bien que l'espagnol fasse partie des programmes de l'Ecole, son programme bilingue était insuffisant pour satisfaire les besoins de ces étudiants. D'autres personnes ont signalé qu'il y avait deux systèmes scolaires - un système bureaucratique avec trop peu de personnel et trop d'élèves pour les pauvres et un système privé et coûteux pour les autres (ce fait a été par la suite confirmé par un autre orateur) - et qu'il existait également une ségrégation culturelle et raciale dans ces systèmes.

253. L'une des personnes qui ont pris la parole était d'avis que tous les enfants nés aux îles Vierges devaient avoir les mêmes possibilités d'éducation. Il fallait prendre des mesures, en accroissant les investissements dans l'enseignement, afin que le système d'enseignement soit mieux adapté aux besoins du territoire et à sa situation particulière. Il fallait mettre l'accent sur l'amélioration des qualifications des habitants des îles Vierges ainsi que sur la préparation des jeunes à un emploi productif en créant des installations appropriées de formation professionnelle. Elle considérait également qu'il fallait que les enseignants consacrent toute l'attention nécessaire aux enfants présentant des problèmes et permettent uniquement aux élèves suffisamment qualifiés de franchir les diverses étapes du système.

254. A propos des relations entre les îles, le porte-parole des pétitionnaires a dit que Sainte-Croix n'avait ni gouverneur autonome ni organes représentatifs. Les habitants ne jouaient qu'un rôle minime dans la gestion de leurs propres affaires. C'est pourquoi ils se perdaient en luttes de prestige et en oubliaient les problèmes réels du territoire. Une personne a dit que les trois principales îles devaient faire corps, sous peine de faire les frais du principe "diviser pour régner". Un jeune habitant des îles, qui faisait ses études aux Etats-Unis, a, lui, exprimé l'espoir que la capitale du territoire serait "réétablie" à Sainte-Croix et que la population jouirait d'un certain degré d'autonomie et recevrait une aide plus grande du gouvernement fédéral pour améliorer les services de police, les services médicaux et l'enseignement.

255. Les porte-parole ont mentionné plusieurs autres questions qui figuraient dans la pétition, et notamment les effets de la politique suivie par les Gouvernements des Etats-Unis et des îles Vierges sur l'économie de Sainte-Croix et la situation de l'emploi dans l'île. Avant de terminer leurs déclarations, ils ont précisé qu'ils avaient soumis cette pétition dans l'espoir que la Puissance administrante modifierait, en se fondant sur les recommandations de la Mission, sa politique à l'égard du territoire. La Mission a également entendu ce qu'avaient à dire trois autres membres de l'assistance sur les questions ci-après : inefficacité des organismes gouvernementaux, manque de sécurité et non-participation à l'élection du Président des Etats-Unis et à certaines activités de l'Organisation des Nations Unies.

256. Bon nombre de ceux qui ont pris la parole ont dit à la Mission ce qu'ils pensaient de l'immigration, qui était, à leur avis, l'un des problèmes les plus graves et qui les divisait en deux camps, l'un "pour", l'autre "contre", comme cela avait été déjà le cas lors de la précédente réunion publique tenue à Saint-Thomas.

257. Certains ont expliqué que le nombre des travailleurs étrangers avait considérablement augmenté au début des années 60, période où la construction s'était fortement développée dans le territoire. Afin de répondre aux besoins de l'industrie du bâtiment, les autorités avaient, sans songer à l'avenir, importé des travailleurs d'autres îles des Antilles. Les problèmes n'avaient surgi qu'après la détérioration rapide de la situation économique en 1974, qui avait provoqué une augmentation du chômage, en particulier parmi les ouvriers du bâtiment, et une sévérité accrue des restrictions imposées aux immigrants. Même ceux qui "avaient passé 20 ans dans les îles et avaient des enfants qui y étaient nés n'avaient pas droit au statut de résident permanent". Beaucoup de travailleurs étrangers avaient quitté le territoire car ils n'avaient pas pu retrouver du travail au terme du délai de grâce de 60 jours. D'autres, outrés par la façon dont ils étaient traités, étaient partis eux aussi. On a suggéré de donner une sorte de statut permanent à ceux qui étaient en règle et qui s'étaient assimilés à la communauté locale et de leur permettre de travailler dans le territoire même après la fin de leur contrat. On a estimé que les autochtones des îles Vierges et les immigrants devraient s'unir puisqu'ils étaient tous d'origine africaine.

258. D'autres orateurs ont présenté à la Mission certaines des doléances que les autochtones des îles Vierges ont à l'égard des immigrants :

- a) Les autochtones étaient supplantés dans leur propre patrie à tel point qu'ils étaient véritablement en voie d'extinction. A Sainte-Croix, ils ne représentaient que 20 p. 100 de la population;
- b) Les étrangers empiétaient sur leur droit de décider de l'avenir du territoire;
- c) Le gouvernement du territoire n'avait aucun contrôle sur l'afflux des immigrants.

259. Ils ont protesté en outre contre le rôle prépondérant que jouaient les immigrants des Etats-Unis dans les affaires du territoire. Ils ont reproché à certains hommes politiques locaux d'avoir, lors des dernières élections générales, cherché l'appui d'étrangers naturalisés plutôt que des autochtones des îles Vierges.

Ils ont souligné qu'un nombre croissant d'autochtones étaient décidés à "lutter" pour empêcher les étrangers de devenir les maîtres du territoire et préféraient être d'"humbles guerriers" que d'"humbles mendiants".

260. La Mission a également reçu les renseignements ci-après d'un porte-parole de l'Organization of Concerned Virgin Islanders for Action (Groupe d'action des citoyens des îles Vierges).

261. En mai 1975, un sous-comité du Comité spécial avait entendu deux représentants de cette organisation, venus en qualité de pétitionnaires exposer leurs vues sur cette question (voir par. 232 ci-dessus). Depuis, l'économie du territoire avait continué à se détériorer, au point que le taux de chômage à Sainte-Croix et Saint-Thomas dépassait maintenant 11 et 9 p. 100 respectivement. Plus de 1 000 étrangers non immigrants n'avaient pas pu trouver d'emploi répondant aux conditions stipulées par les lois d'immigration des Etats-Unis. Techniquement parlant, ils étaient devenus des immigrants illégaux et pouvaient être expulsés. Toutefois, ceux qui avaient résidé dans le territoire pendant sept ans - et ils étaient nombreux - pouvaient demander à l'Attorney General des Etats-Unis de rester dans les îles jusqu'à ce que le Congrès ait approuvé la pétition. Ceux qui se trouvaient en pareil cas ne pouvaient travailler que si les services d'immigration leur délivraient un permis de travail, en attendant qu'il soit statué sur leur demande en vue de surseoir à l'expulsion.

262. La situation de l'économie, médiocre ces derniers temps, avait affaibli la position financière du territoire. Le gouvernement du territoire s'est donc trouvé dans l'impossibilité de développer le secteur des services assez rapidement pour satisfaire les besoins locaux. Le porte-parole s'est plaint que "les étrangers continuaient à affluer" et il a souligné que ceux qui remplissaient les conditions requises par une nouvelle loi fédérale, le Western Hemisphere Immigration Act (loi sur l'immigration dans l'hémisphère occidental, voir par. 54 ci-dessus), se voyaient octroyer le statut de résident permanent. Il a accusé les dirigeants politiques locaux de ne pas se rendre compte de la gravité du problème dû au nombre toujours plus grand d'étrangers dans le territoire. Il s'est plaint qu'un groupe assez restreint, bénéficiant d'exemptions fiscales et de subventions du gouvernement, qui s'était procuré "de la main-d'oeuvre à bon marché" en important de la main-d'oeuvre étrangère ait "refusé d'engager ou de former des autochtones". Le découragement des habitants des îles Vierges grandissait du fait que le Congrès des Etats-Unis ne prenait aucune mesure réelle pour aider le territoire à résoudre le problème des étrangers.

263. Le porte-parole a donc estimé que le Parlement devrait proposer au Congrès une série de mesures visant notamment à : a) mettre fin dans les 18 mois au système de contrats de travail pour les travailleurs étrangers; b) suspendre l'octroi du statut de résident permanent aux étrangers jusqu'à ce qu'on ait évalué les effets qu'avait actuellement sur le territoire la présence des étrangers, et envisager parallèlement de retirer ce statut aux étrangers qui étaient au chômage depuis six mois ou plus; c) retarder de cinq ans au moins l'application de la Federal Alien Reunification Act (loi fédérale autorisant les personnes qui sont à la charge des étrangers non-résidents à les rejoindre dans les îles), de façon à permettre au gouvernement du territoire de faire porter tout particulièrement ses efforts sur l'expansion des services et sur la planification; et d) donner au gouvernement du territoire la possibilité de contrôler l'immigration.

264. Il fallait, pour donner un compte rendu fidèle de cette réunion, mentionner les vues et les sentiments exprimés par un certain nombre de jeunes Cruciens. Ils ont dit à la Mission qu'ils "étaient las d'être traités en quantité négligeable, exploités et malmenés", d'en être réduits au rang de "citoyens de troisième ordre dans leur propre pays", qu'ils estimaient que "le moment des changements était venu" et qu'ils voulaient "recouvrer leur patrie qu'on était en train de leur enlever".

265. S'adressant directement aux jeunes, quelqu'un dans l'assistance a dit que leur impatience était dans l'ordre des choses et qu'il était naturel qu'ils veuillent "prendre la place de leurs aînés"; mais, a-t-il ajouté, "nous attendons toujours que vous vous décidiez à prendre vraiment les choses en main. Deux autres personnes qui ont pris la parole ont fait observer que les jeunes étaient libres de faire connaître leurs vues sur les problèmes et les obstacles auxquels ils continuaient à se heurter et elles ont estimé qu'il fallait leur donner leur chance de réserver au territoire un avenir meilleur.

#### D. Entretiens avec les dirigeants syndicaux

266. Le 25 avril, après la rencontre qu'elle a eue avec des membres du Parlement (voir par. 209 à 216 ci-dessus), la Mission s'est entretenue avec trois dirigeants syndicaux, qui représentaient la Seafarers International Union of the Virgin Islands (SIU) (Union internationale des gens de mer des îles Vierges), la St. Thomas-St. John Federation of Teachers (Fédération des enseignants de Saint-Thomas et de Saint-John) et la Virgin Islands Nurses Association (Association des infirmières des îles Vierges). Ces entretiens ont porté sur les questions suivantes.

267. Les représentants de la SIU estimaient que le taux du chômage dans les îles Vierges américaines, en particulier parmi les ouvriers insuffisamment qualifiés, était bien supérieur au chiffre de 7,9 p. 100 communiqué par le gouvernement du territoire. Il a souligné notamment que le nombre de travailleurs employés dans la raffinerie de pétrole de Sainte-Croix, propriété de la Hess Oil Corporation qui l'exploitait, venait de tomber brusquement de 3 000 à moins de 2 000. Le chômage était élevé dans l'industrie du bâtiment, qui connaissait un marasme depuis quelques années.

268. Le dirigeant syndical trouvait que le gouvernement ne se souciait pas assez de former de la main-d'oeuvre locale aux emplois disponibles. Il fallait donc continuer à engager des travailleurs de l'extérieur. Il a déclaré que les grandes industries telles que les hôtels, la Hess Oil Corporation et la Martin Marieta Corporation, n'avaient pas, comme elles étaient pourtant censées le faire, réellement formé des travailleurs locaux.

269. Il a fait observer que l'une des mesures prises actuellement par le gouvernement pour atténuer le chômage était de favoriser le développement industriel grâce aux stimulants fiscaux offerts aux investisseurs. Il n'en demeurait pas moins convaincu que les habitants des îles Vierges, y compris les jeunes qui sortaient des écoles, continuaient à avoir du mal à trouver un emploi et que dans le cadre du programme tendant à promouvoir l'industrie, il fallait déployer des efforts accrus pour attirer dans le territoire des industries à forte intensité de travail. Il estimait que les ressources financières limitées de son syndicat ne lui permettaient pas de se faire entendre auprès du gouvernement. Enfin, il a dit que le SIU appuyait les membres de son syndicat dans leurs revendications et qu'il lui était arrivé de les aider.

270. Le représentant de la St. Thomas-St. John Federation of Teachers a déclaré qu'on ne disposait d'aucun chiffre précis pour évaluer les mouvements du personnel enseignant entre les Etats-Unis et le territoire. Le gouvernement du territoire avait lancé dans les années 60 une campagne pour encourager les citoyens des îles Vierges à rentrer chez eux. Depuis, le nombre de ceux qui enseignaient aux Etats-Unis avait diminué. Actuellement, il n'y avait pas assez d'enseignants locaux dans la profession. Dans ces conditions, il fallait, pour pourvoir les postes vacants, engager des enseignants aux Etats-Unis et dans d'autres pays des Antilles. Malgré le programme de formation pédagogique lancé par le College des îles Vierges, on avait toujours manqué de professeurs de mathématiques et de sciences; en revanche, trop de gens voulaient enseigner les sciences sociales.

271. Il a ajouté que, de manière générale, le poste budgétaire le plus important des dépenses publiques était consacré à l'enseignement; toutefois, les locaux scolaires demeuraient insuffisants, surtout à Sainte-Croix. De ce fait notamment,

un certain nombre d'écoles fonctionnaient selon le système des classes alternées. Le gouvernement avait envisagé de construire quatre nouvelles écoles dans les îles, mais avait eu quelques difficultés en ce qui concerne l'ordre des priorités. Le dirigeant syndical estimait, lui, que la construction d'établissements scolaires était une question trop urgente pour être remise. Il considérait aussi que la mise en route de ce projet et d'autres grands projets d'équipement tels que la modernisation de l'aéroport Truman exigeraient qu'on engage un grand nombre de travailleurs étrangers pour compléter la main-d'oeuvre locale. Les enfants de ces travailleurs étrangers aggraveraient encore la situation de l'enseignement dans le territoire. Etant donné que le Tribunal de district des Etats-Unis aux îles Vierges a statué en 1970 que tous les enfants des non-citoyens vivant légalement dans les îles pouvaient fréquenter les écoles publiques, la situation ne cessait d'empirer.

272. Le dirigeant syndical a précisé que le traitement annuel initial des enseignants dans les îles Vierges était de 8 660 dollars des Etats-Unis alors qu'aux Etats-Unis, il variait, à qualifications égales, entre 9 700 et 10 000 dollars. La rotation du personnel enseignant était donc extrêmement élevée dans le territoire.

273. D'après le représentant de la Virgin Islands Nurses Association, les infirmières locales étaient dans la même situation. Leur salaire annuel initial était de 8 700 dollars des Etats-Unis, alors qu'à New York il variait, à qualifications égales, entre 11 000 et 13 000 dollars. Le salaire annuel était encore plus bas pour certaines étrangères travaillant comme infirmières sous contrat (c'est-à-dire admises temporairement dans le territoire). Depuis sa création, l'Association avait essayé d'obtenir pour ses membres, qui avaient participé très activement à son action, une élévation du revenu et du niveau de vie. Le gouvernement subventionnait presque tous les services de santé. Une part importante des dépenses du territoire était consacrée à la santé, mais les services médicaux n'en devaient pas moins être développés dans une très large mesure.

E. Entretiens avec des membres de la Chambre de commerce de Saint-Thomas-Saint-John

274. Le 28 avril, à Charlotte Amalie, après s'être rendus à Sainte-Croix, les membres de la Mission se sont entretenus avec sept membres de la Chambre de commerce de Saint-Thomas-Saint-John, dont son président, M. Henry A. Millin. A cette occasion, certains des membres de la Chambre ont formulé les observations suivantes.

275. Après avoir accueilli les membres de la Mission, M. Millin a indiqué que la Chambre comptait au total 700 membres, qui dirigeaient 400 entreprises de plus ou moins grande envergure, et qu'elle prenait une part active aux affaires du territoire.

276. S'agissant de la question de l'avenir politique du territoire, M. Millin a déclaré qu'à l'heure actuelle, les membres de la Chambre étaient plongés dans des discussions concernant la convention constitutionnelle proposée pour les îles Vierges américaines. Ils étaient en faveur du maintien du type de relation existant actuellement entre les Etats-Unis et les îles Vierges, mais recommandaient que la population locale puisse participer aux élections présidentielles américaines et que le territoire puisse envoyer un délégué jouissant du droit de vote à la Chambre des représentants des Etats-Unis. A propos de la

déclaration de M. Millin, un autre membre a souligné que, depuis la mise en place de l'administration civile en 1931, les droits et libertés fondamentaux avaient été garantis à chacun et que, sur le plan politique, le peuple du territoire était devenu plus mûr et était parvenu à une plus grande autonomie. L'application dans le territoire de lois fédérales réglementant les salaires minimums avait été une forme de colonialisme, mais l'objectif du Gouvernement fédéral avait été d'améliorer le bien-être économique du plus grand nombre. A l'exception de cet aspect des relations entre le Gouvernement fédéral et le territoire, la population locale avait pleinement joui des libertés démocratiques. En particulier, elle avait disposé de moyens d'information qui s'exprimaient en toute franchise et avait participé librement à des discussions sur chacune des questions intéressant le territoire. A son avis, la population aurait eu très peu de revendications à présenter, car elle était satisfaite du système démocratique qui était le sien.

277. Passant en revue la situation économique actuelle dans les îles, M. Millin s'est déclaré préoccupé par la décision récente du Gouvernement des Etats-Unis d'autoriser ses ressortissants à voyager à destination et en provenance de Cuba, car elle risquait d'avoir des conséquences néfastes pour l'industrie du tourisme, qui était la principale activité économique du territoire. Il a indiqué que la Chambre appuyait les dispositions législatives récemment présentées au Congrès des Etats-Unis en vertu desquelles la valeur des marchandises qu'un touriste pourrait ramener du territoire sans avoir à payer de droits de douane serait portée de 200 à 400 dollars des Etats-Unis. La Chambre souhaitait également s'associer aux hommes d'affaires portoricains pour accélérer le développement économique des deux populations insulaires.

278. La Mission a été informée que la Chambre aidait le gouvernement du territoire à diversifier l'économie par tous les moyens possibles en attirant dans les îles des industries non polluantes et d'autres industries intéressantes. Cependant, certains facteurs, tels que la rareté des terres, la pénurie d'eau et l'insuffisance de main-d'oeuvre locale limitaient la croissance industrielle. Comme suite à une proposition de la Chambre, le gouvernement avait récemment créé le Conseil de politique économique.

279. En outre, l'attention de la Mission a été appelée sur le fait que le territoire n'avait pas de ressources naturelles importantes, à l'exception de la beauté des paysages et du climat. L'économie était donc principalement fondée sur le tourisme. Dans le cas de l'hôtel où travaillait l'orateur, cet apport touristique avait considérablement contribué à l'économie du territoire : les étrangers avaient investi au total 20 millions de dollars des Etats-Unis dans cet hôtel, qui employait actuellement 350 personnes (dont quatre seulement originaires des Etats-Unis) et qui consacrait à son budget de publicité 700 000 dollars des Etats-Unis par an pour attirer des touristes dans le territoire.

280. La Mission a appris que des hommes d'affaires locaux avaient entrepris d'améliorer les communications aériennes en créant une nouvelle ligne de transports aériens.

281. S'agissant des vues qui avaient été exprimées à Sainte-Croix, à savoir que les habitants des îles Vierges devenaient des étrangers dans leurs propre pays et ne prenaient aucune part à leurs propres affaires économiques, un des membres de la Chambre a déclaré que ces difficultés ne résultaient

pas du maintien du statut d'association entre le territoire et les Etats-Unis, mais essentiellement de questions de politique intérieure. Depuis 1974, certains politiciens avaient profité de la rivalité entre Sainte-Croix et Saint-Thomas. La population du territoire n'exerçait aucun contrôle sur l'économie, parce qu'elle n'avait pas élu les dirigeants politiques qui seraient disposés à protéger les intérêts des îles Vierges. M. Millin a reconnu que la forte augmentation du nombre des étrangers au cours des vingt dernières années constituait un problème important pour le territoire, et que les riches et les grosses entreprises préféraient généralement avoir affaire à la colonie étrangère plutôt qu'à la population des îles Vierges dans son ensemble.

282. Selon un autre membre, la rivalité entre les îles n'avait rien de nouveau et, d'une manière générale, les relations raciales dans le territoire avaient été satisfaisantes parce que la population avait l'habitude de juger les individus selon leurs qualités personnelles et non selon la couleur de leur peau, et aussi parce que ses droits civiques étaient protégés par la loi.

283. A cet égard, un autre membre a déclaré que les Blancs (dont il faisait partie) constituaient une minorité de la population à Saint-Thomas et qu'en ce qui le concernait, il se sentait tout à fait accepté par la collectivité. Pour ce qui était de former des agents locaux à des tâches de direction, il estimait que son hôtel présentait un grand avantage en ce sens qu'il assurait à ses employés une formation de deux mois, compte tenu du fait que les personnes recrutées à l'étranger risquaient de ne pas vouloir rester en permanence dans les îles. L'hôtel fournissait également à la population locale la possibilité de suivre des stages de formation hôtelière dans un établissement de niveau supérieur aux Etats-Unis. Un petit nombre d'agents locaux avaient été nommés à des postes de direction. Il n'était pas certain, toutefois, que la Chambre soit disposée à insister auprès des entreprises pour que soit mis sur pied un programme complet de formation à l'intention des travailleurs locaux. Deux autres membres ont exprimé des vues analogues. Selon eux, le gouvernement territorial devrait chercher à obtenir une aide fédérale pour la réalisation d'un tel programme; la Chambre offrait toutefois un nombre limité de bourses à des étudiants en vue d'une formation à l'étranger. On a également fait valoir que le territoire n'avait pas les moyens de mettre en oeuvre la décision prise par le Tribunal de district des Etats-Unis aux îles Vierges en 1970, à savoir que tous les enfants non ressortissants résidant légalement dans le territoire avaient le droit de s'inscrire dans les écoles publiques.

#### F. Entretiens avec des représentants du Collège des îles Vierges

284. Lors de leur visite au College des îles Vierges, le 27 avril, les membres de la Mission ont rencontré sept représentants du College, dont le président, M. Lawrence C. Wanlass. Dans son discours de bienvenue, celui-ci a déclaré qu'avec les autres représentants du College, il coopérerait avec les membres de la Mission à l'occasion de leur visite et répondrait à toute question qui leur serait posée. Après avoir distribué aux membres de la Mission plusieurs publications relatives au College, il a fait l'exposé suivant concernant le College.

285. Le College des îles Vierges, un établissement mixte fondé en 1963 et financé avec l'aide de fonds publics, est dirigé par un conseil d'administration. Il a deux groupes de bâtiments (un à Saint-Thomas et un à Sainte-Croix, où se trouvent le siège du Service de vulgarisation des îles Vierges et la Station de recherche agricole des îles Vierges) et compte six divisions (hautes études commerciales,

humanités, soins infirmiers, sciences et mathématiques, sciences sociales et pédagogie). Il dispense un enseignement supérieur ainsi que des cours de licence et assure des services éducatifs et des services de recherche, principalement par l'intermédiaire de l'Institut de recherche des Antilles et du Bureau d'administration publique. Il y a à l'heure actuelle 2 100 étudiants au College, dont 75 p. 100 sont des habitants des îles Vierges américaines, 21 p. 100 sont originaires d'autres îles antillaises et 4 p. 100 des Etats-Unis. En ce qui concerne le corps enseignant (103 personnes), la moitié, y compris de nombreux habitants des îles Vierges américaines, ont obtenu leur doctorat à l'étranger. Une loi fédérale adoptée en juin 1972 a octroyé au College le droit de recevoir en donation des terres du domaine public (une dotation initiale de 3 millions de dollars des Etats-Unis et des donations annuelles de 450 000 dollars des Etats-Unis ayant été autorisées). Le budget du College pour l'exercice financier en cours prévoit des dépenses totales de 5,5 millions de dollars, dont 4,4 millions de dollars provenant du gouvernement territorial et le solde provenant du Gouvernement fédéral et de sources privées.

286. Après la déclaration liminaire de M. Wanlass relative au College, il a été procédé à un échange de vues, résumé ci-après.

287. Le Président a ouvert la discussion en demandant si le College était en mesure de répondre aux besoins du territoire, compte tenu des caractéristiques particulières des habitants des îles Vierges américaines.

288. Une représentante du College a déclaré qu'il avait fallu un peu de temps pour encourager les étudiants à rester dans les îles et à passer directement des écoles secondaires au College, mais que des progrès avaient été faits dans ce sens. Elle a en outre indiqué qu'à présent le College offrait plusieurs types de bourses aux étudiants compétents. Aucun diplôme n'étant exigé à l'entrée, le College exécutait actuellement un vaste programme destiné à aider les nouveaux étudiants à se préparer à l'enseignement qu'ils allaient recevoir. A cet égard, M. Wanlass a déclaré que les étudiants pourraient être mieux préparés qu'ils ne l'étaient, en fait, lors de leur arrivée au College, mais que ce problème était universel.

289. L'attention des membres de la Mission a été appelée sur le fait que le College offrait à ses étudiants la possibilité d'acquérir un enseignement général qui pourrait servir ensuite de base à leur développement intellectuel, ainsi que la possibilité d'acquérir une formation pratique et professionnelle. Dans ses programmes d'enseignement, le College s'efforçait d'atteindre ses objectifs dans le contexte particulier des îles Vierges américaines et des Antilles. L'accent a été mis tout particulièrement sur un programme d'éducation continue, ainsi que sur la fourniture de services de recherche et d'autres services destinés à la collectivité. Le Conseil des étudiants était représenté au comité chargé de la mise au point des programmes d'étude.

290. L'attention a également été appelée sur le fait que 73 p. 100 des étudiants du College étaient inscrits aux programmes d'enseignement pratique et professionnel. Ces programmes visaient notamment à préparer les étudiants en vue de carrières dans les domaines suivants : comptabilité, banque et finances, hautes études commerciales, soins infirmiers, services de secrétariat, hôtellerie et restauration. Le College a récemment créé, en coopération avec la Hess Oil Corporation, un programme de formation de techniciens de niveau intermédiaire dans le domaine de

la science et de la technique. Il n'avait pas été possible jusqu'à présent de créer un véritable programme d'ingénierie. La charte du College n'imposait pas à celui-ci d'organiser des cours pour la mécanique automobile et autres travaux manuels, ces cours étant dispensés dans les écoles secondaires du territoire.

291. Les membres de la Mission ont été informés que, dans le domaine bancaire et financier et pour les hautes études commerciales, les étudiants pouvaient facilement trouver un emploi après avoir obtenu leur diplôme. Cinquante pour cent des 80 infirmières diplômées jusqu'à présent avaient trouvé un emploi dans les hôpitaux locaux. Les emplois offerts par les hôtels et restaurants s'étaient révélés moins attrayants pour les lauréats. La majorité des lauréats étaient restés dans le territoire et y travaillaient. Une partie avait quitté le territoire pour poursuivre leurs études et d'autres, une minorité, étaient partis pour les Etats-Unis. Il était encore trop tôt pour savoir si la totalité des étudiants recevant actuellement une formation d'ingénieur retourneraient dans les îles. Il a également souligné que les programmes de baccalauréat du College préparaient les étudiants à des postes de direction dans des domaines comme l'administration et les affaires.

292. Les Membres de la Mission ont également été informés que les enseignants originaires des îles Vierges américaines et d'autres îles des Antilles qui se trouvaient actuellement au College constituaient 40 à 50 p. 100 du corps enseignant, contre 15 p. 100 en 1963, lors de l'ouverture du College. Le College souhaitait avoir une orientation plus nettement antillaise, mais il avait quelque difficulté à accroître ses effectifs - corps enseignant et administrateurs - en recrutant des personnes possédant les qualifications voulues. Aucune explication n'a été donnée concernant ces problèmes.

293. Le Président a déclaré que les habitants semblaient croire qu'ils n'avaient aucun pouvoir sur l'économie du territoire et il a demandé dans quelle mesure ils occupaient des postes au niveau de la prise de décision.

294. Un représentant du College a répondu que les termes "habitants des îles Vierges" n'étaient pas très clairs. Les magasins étaient généralement exploités par des personnes non autochtones, mais les bâtiments appartenaient à la population locale. Les jeunes gens du territoire se demandaient s'ils jouaient un rôle équitable dans l'économie, et c'était un problème qu'il fallait résoudre maintenant. M. Wanlass a déclaré que les personnes originaires des Etats-Unis jouaient dans les questions se rapportant à l'économie locale un rôle plus important qu'ils ne devraient, et que les grandes industries comme la Hess Oil Corporation étaient dirigées par des groupes d'intérêts américains.

295. Selon le Président du College, le rôle du College devrait être d'interroger les faits et d'inculquer à ceux qui recevaient son enseignement le sens de leurs responsabilités à l'égard de la collectivité locale.

296. La Mission a reçu les renseignements ci-après. Le College était conscient de ce que, dans le territoire, certains estimaient que le College devrait intensifier ses efforts afin de répondre aux aspirations culturelles de

la population locale. Bien que fondé sur les traditions de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, le College s'efforçait d'adapter ces traditions au contexte géographique et culturel propre aux îles Vierges et aux autres îles antillaises. Ses programmes de baccalauréat consistaient à assurer l'épanouissement de valeurs humaines fondamentales. En outre, les étudiants suivaient au College des cours de politique comparée où l'accent était particulièrement mis sur les questions politiques antillaises et sur l'histoire des îles Vierges américaines. La bibliothèque du campus de Saint-Thomas jouait un rôle important dans le développement culturel des îles Vierges. La construction sur ce campus du Centre culturel Henry H. Richhold, qui allait coûter 3 millions de dollars des Etats-Unis, devrait être achevée d'ici la fin de 1977. Au début de l'année, des étudiants du College avaient participé à un débat sur la situation dans la région des Antilles. Le College s'employait à élaborer un programme de nature à inculquer aux étudiants le sens de leurs responsabilités à l'égard de la collectivité locale.

## G. Nouveaux entretiens avec le Gouverneur et ses principaux collaborateurs

297. L'après-midi du 28 avril, la Mission s'est entretenue de nouveau avec le Gouverneur et plusieurs de ses collaborateurs à Charlotte Amalie. Ces derniers ont donné leur avis sur diverses questions au cours de cet échange de vues dont on trouvera un résumé ci-après.

### 1. Statut futur du territoire

298. Le Gouverneur a déclaré qu'il était question à Washington de réviser la Constitution de manière à ce que les élections présidentielles se fassent au suffrage universel, et qu'une telle révision serait bien accueillie par la population des îles Vierges américaines puisqu'elle lui permettrait de participer aux élections présidentielles.

299. Au sujet de la convention constitutionnelle proposée, le Gouverneur a indiqué qu'il devait signer un projet de loi qui, entre autres choses, établirait le système de sélection des délégués.

300. En ce qui concernait la possibilité d'accorder une plus grande autonomie locale aux diverses îles, le Gouverneur a fait observer que les îles de Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix avaient autrefois été dotées de conseils municipaux et de trésoreries séparés. Sainte-Croix avait également eu un Administrateur qui jouait le rôle d'un second Gouverneur. Pareils chevauchements avaient été éliminés par le Revised Organic Act of the Virgin Islands de 1954 du fait que ce système était peu pratique et coûteux. Cela ne signifiait pas, toutefois, que le système actuel était nécessairement efficace et imperfectible.

### 2. Immigration

301. Selon le Gouverneur, l'immigration ne suscitait plus de problème depuis quelque temps mais le territoire continuait à être aux prises avec les conséquences sociales de l'immigration à grande échelle des années 60. Au cours des 20 années précédentes, les îles Vierges américaines avaient connu un essor touristique tel qu'il avait fallu faire appel à de la main-d'oeuvre étrangère pour faire face aux besoins de l'économie en général et de l'industrie du bâtiment en particulier. Au milieu des années 60, 50 p. 100 de la main-d'oeuvre environ était étrangère. Lorsque la situation économique s'est détériorée durant les années 70, la main-d'oeuvre est devenue trop nombreuse. Bien qu'aucune autorisation d'immigrer dans le territoire n'ait été donnée depuis trois ans, il fallait évaluer le nombre d'étrangers que l'économie pouvait absorber et les mécanismes à mettre en place pour naturaliser un nombre limité d'immigrants. La législation des Etats-Unis en matière d'immigration continuait d'être appliquée trop libéralement dans le territoire. L'aide du Congrès, du Département d'Etat et de la population locale était donc nécessaire pour trouver une solution à ce problème, à partir des résultats de l'évaluation envisagée.

### 3. Tourisme

302. Le gouverneur King a indiqué que jusqu'en 1971, le tourisme avait connu un essor rapide mais qu'en 1972 l'industrie touristique avait commencé à décliner,

sous l'effet de la récession économique aux Etats-Unis et dans d'autres régions du monde. Le Commissaire au commerce s'est toutefois montré optimiste au sujet de l'industrie touristique du fait que le nombre de clients dans les hôtels de Sainte-Croix avait augmenté de 25 p. 100 par mois de décembre 1976 à mars 1977 et que l'industrie touristique était tout à fait capable de rivaliser avec succès avec celles d'autres pays des Antilles et d'Amérique latine.

303. Le Commissaire a précisé qu'on s'efforçait actuellement d'élargir la base du tourisme en affrétant des vols entre le Canada et les îles Vierges américaines et en mettant en oeuvre le programme de modernisation de l'aéroport Truman. Lorsque ce programme serait achevé en 1979, il serait beaucoup plus facile aux touristes européens, notamment à ceux qui venaient de la République fédérale d'Allemagne, de se rendre en avion dans le territoire. Bien que les installations touristiques aient atteint le niveau de la saturation à Saint-Thomas, celles de Sainte-Croix pouvaient encore être agrandies. Récemment le Gouvernement des Etats-Unis avait imposé des restrictions concernant les congrès que les ressortissants américains tiennent dans les pays étrangers, ce qui pouvait rendre le territoire plus attrayant de ce point de vue. En vertu de la législation douanière fédérale, les ressortissants des Etats-Unis et autres personnes munies de passeports et de visas valides séjournant temporairement dans le territoire avaient l'autorisation de rapporter, hors taxe, de grandes quantités d'alcool aux Etats-Unis. Ils achetaient hors taxe dans le territoire plus de marchandises que dans les îles voisines. De plus, les Etats-Unis et les îles Vierges américaines utilisaient la même monnaie et la même langue et adhéraient aux mêmes principes. Pour cette raison, le tourisme continuerait d'être un facteur important de l'économie locale. Compte tenu des problèmes causés par la croissance anarchique du tourisme à un taux annuel moyen de 10 à 15 p. 100 pendant les années 60, le Gouvernement du territoire estimait souhaitable que l'industrie touristique continue de se développer à un taux moyen de 5 p. 100 par an, comme à l'heure actuelle.

304. En outre, le Commissaire a indiqué que le Gouvernement du territoire s'efforçait d'obtenir des fonds auprès du Gouvernement fédéral pour rénover le quai Frederiksted à Sainte-Croix. Les services qu'il dirigeait avaient lancé une campagne promotionnelle pour encourager les passagers des navires de croisière à visiter cette île. Certains signes indiquaient que ces visites avaient augmenté de 50 p. 100.

#### 4. Agriculture

305. Le Gouverneur a reconnu que le territoire manquait de terres cultivables. Dans le cas de Saint-Thomas, l'agriculture n'était pas rentable du fait des superficies considérables consacrées au logement d'une population toujours plus nombreuse et du coût élevé des cultures en terrasse. Le relief était plus plat à Sainte-Croix où la plupart des terres appartenaient à une société privée. Le Gouvernement du territoire avait loué à cette société les meilleures terres qui jouxtaient le Ministère de l'agriculture mais le manque de fonds l'avait empêché d'en louer davantage. Les chutes de pluie imprévisibles étaient un autre facteur important qui gênait le développement de l'agriculture dans l'île. En outre, il n'existait pas de système d'irrigation. Les cultures de Sainte-Croix étaient de qualité élevée mais il était douteux qu'on puisse en augmenter la quantité. Pour permettre au territoire d'être moins tributaire des importations alimentaires et de répondre à ses propres besoins, le gouvernement donnait une priorité élevée à l'accroissement de la production alimentaire.

## 5. Parc national des îles Vierges

306. Certaines personnes s'étant inquiétées récemment de l'agrandissement du parc national, le gouverneur King a indiqué que près des deux tiers de l'île étaient réservés au parc. Sa création avait suscité de vives protestations chez les habitants de Saint-John. Leur attitude avait maintenant quelque peu changé car ils comprenaient que le parc visait à préserver la beauté naturelle de l'île et à éviter une mise en valeur peu judicieuse. Le Gouverneur a estimé qu'il ne fallait pas s'inquiéter des efforts réalisés pour acheter de nouvelles terres aux propriétaires de Saint-John ou de l'intérêt suscité par cette possibilité étant donné que ces propriétaires étaient libres de vendre leurs biens à des prix qu'ils jugeaient acceptables. Il a ajouté que les terres ne seraient achetées que lorsque les propriétaires accepteraient les conditions qui leur étaient offertes par le Service des parcs nationaux du Ministère de l'intérieur des Etats-Unis.

## 6. Assistance fédérale

307. Le Gouverneur a informé la Mission que jusqu'en 1976, on n'avait pas essayé d'établir des statistiques sur le montant total de l'assistance fédérale aux îles Vierges et que l'aide avait été octroyée par l'intermédiaire de diverses agences fédérales aux services correspondants des îles Vierges, sans passer par un organe central de coordination. Il espérait que des renseignements sur cette question pourraient très bientôt être donnés à la Mission.

## 7. Logement

308. Le Gouverneur a indiqué que l'utilisation des terres à des fins résidentielles et autres était soumise aux lois sur le zonage. Le Gouvernement du territoire vendait des parcelles au prix coûtant sur lesquelles les anciens combattants pouvaient construire des logements. Afin d'éviter la spéculation, ceux-ci n'étaient pas autorisés à vendre les parcelles non utilisées. Un Federal Home Ownership Programme permettait de fournir les fonds nécessaires aux services locaux responsables du logement; trois cents maisons construites dans le cadre de ce programme à Saint-Thomas et à Sainte-Croix étaient actuellement achetées par leurs occupants. Il existait également un Office fédéral qui aidait les acheteurs à fournir l'apport initial. Le Gouverneur a précisé que les habitants des îles n'étaient pas habitués à louer des maisons ou des appartements et qu'ils étaient fiers d'être propriétaires de leur maison et de leurs terres.

309. Pour ce qui était des personnes autres que les citoyens originaires des îles Vierges, le Gouverneur a indiqué qu'il n'y avait pas de limite sur la superficie de terres qu'ils pouvaient acheter et qu'en vertu de la législation locale, le gouvernement ne pouvait pas exercer de contrôle sur ces achats. Le Commissaire au travail a ajouté que la plupart des étrangers achetaient les parcelles dont les autres ne voulaient pas, par exemple les terrains escarpés, mais d'où la vue était belle.

310. A propos des problèmes sociaux qui se posaient souvent dans les grands ensembles, le Commissaire au logement et à l'aménagement de la communauté a reconnu qu'il existait effectivement certains problèmes. On manquait de fonds pour faire face aux besoins de divers groupes de la population en matière de logement. Le Gouvernement fédéral continuait de fournir une aide au territoire pour la construction de logements subventionnés

par les pouvoirs publics. Les fonds nécessaires à la construction des logements privés provenaient de banques qui n'avaient pas toujours les fonds voulus à cette fin. Le Gouverneur a indiqué qu'il fallait accroître le nombre de logements mais qu'en raison du manque de terres et de leur coût élevé, notamment à Saint-Thomas, les autorités fédérales avaient donné la préférence aux tours d'habitation. Le gouvernement du territoire trouvait cette politique d'autant moins souhaitable que des problèmes étaient apparus dans ces grands ensembles.

#### 8. Culture locale

311. Les affirmations selon lesquelles la culture des îles Vierges américaines était en passe de disparaître n'étaient, selon le Gouverneur, que des spéculations, des vues émises par la presse locale que rien ne venait étayer. Il a ajouté que la société des îles Vierges était cosmopolite et que les races et les langues y étaient mélangées. La communauté des îles Vierges était petite mais complexe et tous ses membres y vivaient côte à côte dans un esprit de paix.

#### 9. Collège des îles Vierges

312. Le gouverneur King et trois de ses principaux collaborateurs ont commenté les vues émises par le Président, à savoir que le rôle d'une université devait être de procéder à une remise en question permanente de participer à la vie de la communauté et de stimuler le système si, à son avis, des changements s'imposaient. Selon le Gouverneur, on estimait, dans le territoire, que le Collège devait jouer un rôle plus actif dans ce domaine et les programmes des écoles devaient être modifiés de manière à être mieux adaptés aux besoins de la communauté. Le gouvernement du territoire mettait l'accent sur la formation du personnel local, étant donné que chaque année il fallait faire venir des Etats-Unis 100 enseignants et infirmières au total.

313. Le Commissaire au commerce a ensuite précisé que certains des problèmes du Collège étaient dus au fait qu'il s'agissait d'une institution relativement récente. Dans un discours prononcé au Collège en 1976, il avait souligné que celui-ci devait participer davantage aux activités de la communauté, y compris à la formulation des plans économiques pour le territoire. Il s'efforçait d'intensifier l'échange de renseignements entre l'Université et le Département qu'il dirigeait et avait recruté plusieurs étudiants qui occuperaient des postes importants au sein du Département une fois leur diplôme obtenu.

314. Enfin, deux responsables de l'enseignement ont indiqué qu'on s'efforçait actuellement d'aider le Collège à élaborer le programme des écoles du territoire et que des enseignants formés au Collège les aidaient dans cette tâche.

#### H. Entretiens avec une délégation de la St. Croix Independent Truckers Association

315. Au cours de sa visite à New York, le 10 mai, une délégation de deux membres envoyée par la St. Croix Independent Truckers Association a présenté à la Mission un mémoire exposant les vues de l'Association sur la question de l'immigration; ces vues étaient analogues à celles qui avaient déjà été portées à la connaissance de la Mission par d'autres défenseurs de la communauté étrangère des îles Vierges américaines.

316. Les deux représentants de l'Association, qui sont des citoyens par naturalisation, avaient quelques précisions à apporter. Ils ont indiqué qu'en raison du chômage récent qui sévissait dans l'ensemble du territoire, les services de l'immigration américains dans le territoire avaient pris des mesures contre les étrangers (leur nombre était d'environ 20 000 à l'heure actuelle). Ces mesures étaient notamment les suivantes :

a) Harcèlement des étrangers sous contrat (c'est-à-dire les étrangers admis dans les îles Vierges américaines à titre temporaire), en particulier ceux qui venaient d'autres parties de la région des Antilles, en vue de les forcer à quitter le territoire;

b) Expulsion d'un grand nombre d'entre eux au cours des dernières années parce qu'ils n'avaient pas respecté les lois américaines en matière d'immigration qui prévoient que les étrangers sous contrat doivent travailler 40 heures par semaine;

c) Procès de quelque 28 familles étrangères le 12 mai 1977 en vue de les expulser pour diverses raisons, la principale étant que certains des chefs des familles en question n'avaient pas montré aux responsables de l'immigration des lettres d'emploi valides émanant de leurs employeurs d'origine.

317. Les deux représentants ont fait observer que, pour être élus à la législature, certains hommes politiques locaux s'efforçaient de gagner l'appui des insulaires natifs du territoire en harcelant les étrangers mais que la population locale ne paraissait aucunement intéressée par les emplois actuellement occupés par des travailleurs sous contrat. La communauté étrangère avait apporté une contribution importante au développement économique et social du territoire et de nombreux étrangers qui y vivaient depuis 10 à 15 ans et dont les enfants y étaient nés, devraient obtenir qu'on révisé leur statut pour pouvoir devenir résident permanent.

### III. ENTRETIENS A WASHINGTON, D.C.

318. Après avoir visité les îles Vierges américaines, la Mission de visite s'est rendue en avion de New York à Washington, où elle a eu des entretiens le 30 juin 1977 avec M. Ronald de Lugo, le délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis et, le 1er juillet, avec des représentants de la Puissance administrante.

319. Les opinions et les explications fournies à la Mission par les personnalités susmentionnées sont résumées ci-après.

#### A. Entretien avec M. Ronald de Lugo

320. On trouvera ci-après un résumé des observations faites par M. de Lugo.

##### 1. Evolution de la situation constitutionnelle et politique

321. Après avoir décrit brièvement l'histoire politique du territoire, M. de Lugo a fait observer que, en vertu d'une loi fédérale promulguée récemment (intitulée Public Law 94-584), la population du territoire était autorisée, pour la première fois, à rédiger sa propre constitution. La Législature avait reçu le pouvoir de convoquer à cette fin une assemblée constituante. Il appartenait maintenant à la Législature de déterminer la procédure qui serait suivie par cette assemblée et la date de sa convocation. Aucune disposition ne serait adoptée en vue de modifier les relations constitutionnelles entre les îles Vierges américaines et les Etats-Unis. La population du territoire n'avait pas exprimé le désir qu'il accède à l'indépendance ou devienne un Etat, mais elle désirait obtenir une autonomie interne plus grande dans le cadre des structures politiques des Etats-Unis.

322. Il a également déclaré que la constitution proposée déterminerait les pouvoirs des trois branches du gouvernement territorial : l'exécutif, le législatif et le judiciaire; la forme du gouvernement; et la question des administrations locales pour chaque île. Depuis 1954, le développement des institutions politiques locales avait été accéléré conformément aux vœux exprimés par la population du territoire..

##### 2. Résultats obtenus récemment par le délégué sans droit de vote et ses relations avec le Gouverneur

323. En vertu d'une loi fédérale promulguée en avril 1972, les îles Vierges américaines ont été autorisées à envoyer un délégué non votant à la Chambre des représentants des Etats-Unis (voir par. 24 ci-dessus). M. de Lugo a déclaré que sa présence au Congrès avait rendu celui-ci plus conscient des problèmes locaux.

324. M. de Lugo a indiqué qu'il avait réussi à obtenir une aide fédérale pour financer une partie du coût de l'aéroport Truman. En outre, une commission du Sénat des Etats-Unis avait adopté le 30 juin 1977 le projet de loi général concernant les territoires, qui contenait un certain nombre des dispositions économiques recommandées par M. de Lugo, y compris, en particulier, une aide budgétaire pour

les îles Vierges américaines s'élevant au total à plus de 14 millions de dollars des Etats-Unis et la délégation au Parlement du territoire des pouvoirs lui permettant d'abaisser les tarifs douaniers applicables à tout produit importé dans le territoire.

325. Comme il a été mentionné ci-dessus, M. de Lugo représentait le territoire au Congrès, alors que le gouverneur King était chargé d'administrer le territoire. Ils étaient tous les deux responsables devant la population, mais des divergences pouvaient exister entre eux quant aux affaires du territoire.

### 3. Immigration

326. Selon M. de Lugo, l'immigration relevait de la juridiction fédérale. La politique d'immigration des Etats-Unis avait eu des conséquences désastreuses pour les îles Vierges américaines. Certains autochtones des îles Vierges en voulaient aux immigrants. Les étrangers acceptaient d'occuper les emplois mal payés dans le secteur privé. Les enfants des travailleurs immigrés représentaient une charge supplémentaire pour les services d'enseignement du territoire. Ces problèmes étaient de nature transitoire. Les immigrants qui résidaient sans interruption dans le territoire finiraient par être naturalisés. On s'efforçait actuellement de faire l'union entre les autochtones des îles Vierges américaines et les étrangers en cherchant une solution au problème des immigrants.

327. Sur la demande de M. de Lugo, deux projets de loi avaient été déposés de nouveau à la Chambre des représentants des Etats-Unis par M. Joshua Eilberg, président du Sous-Comité sur l'immigration, la citoyenneté et le droit international de la Chambre des représentants. Un de ces projets prévoyait la création d'une commission chargée d'étudier les problèmes particuliers de l'immigration dans les îles Vierges américaines et dans d'autres territoires administrés par les Etats-Unis. L'autre tendait à créer une commission comprenant des représentants des îles Vierges et chargée d'étudier les cas de particuliers qui étaient entrés dans le territoire comme étrangers non immigrants avant le 12 mai 1970. Ces étrangers pourraient demander à bénéficier du statut de résident permanent.

### 4. Relations avec d'autres pays des Antilles

328. M. de Lugo a estimé que l'établissement de relations étroites avec d'autres pays des Antilles était une question complexe, compte tenu d'une part des rapports économiques étroits existant entre les îles Vierges américaines et les Etats-Unis et, d'autre part, de l'influence considérable exercée par d'autres pays des Antilles sur le développement culturel du territoire. Les îles Vierges pourraient, en coopération avec le Département d'Etat des Etats-Unis, jouer un rôle important dans le développement de la coopération commerciale et scientifique à l'échelon régional.

### 5. Problème du développement économique

329. M. de Lugo a déclaré que le territoire subissait les effets de la récente crise mondiale et connaissait depuis 1974/75 de graves déficits budgétaires. Le gouvernement du territoire avait pris des mesures pour améliorer la situation économique en favorisant le développement industriel. Il s'était efforcé d'attirer les investisseurs grâce à des incitations fiscales restant dans les limites des règlements fixés par le gouvernement pour protéger les intérêts du territoire. Ces

incitations fiscales avaient déjà permis la création de deux grandes entreprises industrielles (la raffinerie de la Hess Oil Corporation et l'usine de traitement de l'alumine de la Martin Marietta Corporation) ainsi que certaines usines d'assemblage.

330. Le gouvernement du territoire avait estimé qu'en raison des ressources limitées dont elles disposaient, les îles Vierges américaines devraient principalement compter sur le tourisme et les industries manufacturières; le gouvernement avait décidé de faire un effort spécial pour transformer le territoire en un centre commercial et touristique intéressant. Le développement agricole avait été principalement gêné par des pluies assez peu abondantes. En raison de plusieurs facteurs complexes, le gouvernement du territoire n'avait pas réussi à réduire le taux de l'inflation.

#### 6. Quelques aspects de la question foncière

331. M. de Lugo a déclaré que les habitants des îles Vierges américaines étaient, comme les habitants de la métropole, citoyens américains. Aucune restriction ne limitait l'achat de terres par les Américains de la métropole. Les dispositions fiscales locales et les règlements d'urbanisme visaient à empêcher que certains propriétaires n'accumulent des terres non productives ou inutilisées. Des mesures étaient prises actuellement pour améliorer la situation économique des habitants afin de leur permettre d'acheter des terres.

#### 7. Parc national des îles Vierges

332. Ce parc avait été créé pour préserver la beauté naturelle de Saint-John d'une mise en valeur anarchique de l'île. Cet aspect positif avait été en partie neutralisé par une exemption fiscale sur les terrains réservés au parc. M. de Lugo a indiqué que c'était le seul parc de ce genre sur lequel les Etats-Unis ne pouvaient pas exercer le droit d'expropriation. Quiconque possédait des terres dans le périmètre du parc ne pouvait être forcé de les vendre. M. de Lugo a fait en outre observer que la vente de terres privées était une question difficile du fait de la complexité du système de propriété foncière.

#### 8. College des îles Vierges

333. M. de Lugo a signalé que des progrès avaient été réalisés dans le domaine de l'enseignement supérieur et que tous les intéressés souhaitaient que le College en vienne à répondre véritablement aux besoins du territoire.

B. Consultations avec des représentants de la Puissance administrante

334. Le 1er juillet, la Mission de visite a rencontré séparément les fonctionnaires des Etats-Unis dont le nom suit ainsi que certains de leurs collaborateurs : M. Charles W. Maynes, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires des organisations internationales; M. Terence A. Todman, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires interaméricaines; Mme Ruth Van Cleve, directeur du Bureau des affaires territoriales du Département de l'intérieur des Etats-Unis; et M. C. J. Leary, assistant exécutif du Commissaire au Service d'immigration et de naturalisation (INS) du Département de la justice des Etats-Unis, ainsi que certains de leurs collaborateurs respectifs. Leurs vues sont résumées ci-après.

335. Le Président de la Mission a remercié les représentants de la Puissance administrante d'avoir invité le Comité spécial à envoyer une Mission dans les îles Vierges américaines. Il a fait observer que la Mission s'était heurtée à certaines difficultés tenant aux dates et à la durée de la visite et au fait que la population du territoire n'avait pas été suffisamment informée de la visite de la Mission.

336. Les fonctionnaires de la Puissance administrante ont souhaité la bienvenue à la Mission à l'occasion de sa visite à Washington et ont indiqué qu'ils étaient prêts à fournir toutes les informations qui lui seraient nécessaires pour faciliter sa tâche. Après avoir décrit leurs attributions respectives, ils ont exprimé les vues indiquées ci-après. La décision d'inviter une mission à se rendre aux îles Vierges américaines avait été prise à une époque de changements dans le gouvernement et les politiques des Etats-Unis. Cependant, la Puissance administrante maintenait sa position à l'égard de la résolution 1514 (XV) et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'autodétermination. Elle continuerait à coopérer avec le Comité spécial.

337. Après le voyage de la Mission à Washington, le Gouvernement des Etats-Unis a réaffirmé sa position selon laquelle la résolution 1514 (XV) a le caractère d'une recommandation et n'a pas d'effet obligatoire. Il a maintenu en outre que l'exercice de l'autodétermination pouvait prendre diverses formes, l'essentiel étant que le statut d'un territoire soit conforme au vœu librement exprimé de la population. En outre, il a donné l'assurance que les Etats-Unis étaient pleinement conscients des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et entendaient s'en acquitter intégralement. Il s'agissait notamment "de développer la capacité des populations de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs institutions politiques, dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leur degré variable de développement", et de communiquer régulièrement au Secrétaire général des renseignements tant que le Territoire n'est pas autonome au sens de la Charte. Enfin, le Gouvernement des Etats-Unis examinerait attentivement toute recommandation que la Mission de visite et le Comité spécial souhaiteraient formuler au sujet des îles Vierges américaines mais il ne saurait accepter la position selon laquelle la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale impose l'adoption de mesures particulières dans le territoire.

## 1. Evolution constitutionnelle et politique

338. La Mission s'est renseignée sur l'attitude de la Puissance administrante à l'égard de l'évolution constitutionnelle du territoire, en notant que le Virgin Islands Constitutional Act ne se référait spécifiquement qu'à la question de l'autonomie locale et non aux relations entre le territoire et le Gouvernement des Etats-Unis.

339. Il a été indiqué à la Mission que ces deux questions, c'est-à-dire les progrès constitutionnels et les relations entre l'Etat fédéral et le territoire, devaient être considérées séparément. La Constitution des îles Vierges ne portait que sur la question de l'autonomie locale et la prochaine Assemblée constituante ne pouvait donc traiter que de cette question. Pour modifier le Federal Relations Act, il faudrait recourir à une procédure différente.

340. Le Gouvernement des Etats-Unis était prêt à examiner toute proposition d'amendement au Federal Relations Act qui serait fait par des représentants élus de la population des îles Vierges américaines. Il a été indiqué à la Mission qu'une situation analogue était apparue récemment lorsqu'une délégation de Guam s'était rendue à Washington afin d'aviser le Gouvernement des Etats-Unis que les délégués à l'Assemblée constituante réunis actuellement à Guam examineraient la question de son statut politique. Les représentants de la Puissance administrante ont indiqué clairement que la politique déclarée de celle-ci était de respecter les vues des populations des territoires qu'elle administrait, y compris les îles Vierges américaines.

341. Il a été également indiqué à la Mission que la population des îles Vierges américaines n'avait aucune illusion au sujet des options politiques qui lui étaient ouvertes (notamment l'indépendance, le statut d'Etat et le statut de commonwealth) et de leurs conséquences probables. A la connaissance de la Puissance administrante, les habitants du territoire n'avaient jamais indiqué qu'ils souhaitaient l'indépendance. Si la population cherchait à obtenir un statut différent du statut actuel, les Etats-Unis s'adapteraient à la réalité politique.

342. Les représentants de la Puissance administrante ont réaffirmé la position de leur gouvernement selon laquelle, lorsque les îles Vierges américaines, en tant que territoire non autonome, atteindraient "la pleine autonomie", les Etats-Unis cesseraient de communiquer des informations au Secrétaire général au titre de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et demanderaient que le territoire ne figure plus sur la liste des territoires non autonomes.

343. Le Président a porté à l'attention de la Puissance administrante l'opinion qui avait été exprimée au cours des consultations avec le Parlement, et également lors d'une réunion publique, et selon laquelle le territoire devrait avoir un statut d'observateur ou une autre forme de représentation au sein du système des Nations Unies. Le Secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires des organisations internationales a déclaré que les représentants des îles Vierges américaines, ou de tout autre territoire administré par les Etats-Unis, pouvaient faire partie de la délégation des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Il a cité comme exemple la dernière session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et il a dit que si les îles Vierges américaines demandaient à être représentées au sein de la

délégation des Etats-Unis, il serait fait droit à leur demande. Il a ajouté qu'en raison de la nature de cette conférence internationale, il serait possible de joindre à la délégation un représentant des îles Vierges américaines.

## 2. Immigration

344. Selon les représentants de l'INS, la législation fédérale en matière d'immigration était appliquée de la même manière dans l'ensemble des Etats-Unis (y compris les territoires sous leur administration). Le problème des étrangers avait attiré de plus en plus l'attention des pouvoirs publics ces dernières années. Les mesures prises pour résoudre ce problème avaient été notamment les suivantes :

a) En vertu du Federal Immigration and Nationality Act, tout étranger qui avait résidé aux Etats-Unis pendant sept ans et ne pouvait plus bénéficier de ce statut avait le droit d'adresser une demande à l'Attorney General des Etats-Unis afin de pouvoir continuer à y résider, sous réserve de l'approbation de la demande par le Congrès;

b) En vertu du Western Hemisphere Act, qui était entré en vigueur le 1er janvier 1977, le quota annuel de permis de résidence permanente attribué à chaque territoire dépendant administré par un pays étranger dans l'hémisphère occidental o/ avait été porté de 200 à 600.

345. MM. Eilberg et de Lugo avaient récemment présenté à nouveau à la Chambre des représentants un projet de loi tendant à créer une commission qui examinerait séparément les cas des étrangers non immigrants et ferait des recommandations au sujet de l'attribution du statut de résident permanent à ces personnes (voir également par. 326 et 327 ci-dessus). Même si ce projet de loi était adopté, le processus permettant d'ajuster le statut des personnes ayant fait une demande serait lent et le nombre de cas approuvés serait faible. Ils avaient également présenté à nouveau un autre projet de loi ayant pour objet d'étudier les problèmes particuliers de l'immigration dans les îles Vierges américaines et dans d'autres territoires administrés par les Etats-Unis (voir également par. 326 et 327 ci-dessus).

346. Il a été indiqué à la Mission que les autorités d'immigration remplissaient des fonctions d'exécution et ne pouvaient agir que conformément à la loi. A la connaissance de l'INS, il n'y avait aucune loi relative à l'immigration qui ait été conçue pour désavantager délibérément les îles Vierges américaines ou qui ait été fondée sur des motivations politiques.

347. En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle l'application peu stricte de la législation fédérale en matière d'immigration dans le territoire constituait un fardeau politique pour la population, un représentant de l'INS a déclaré que les administrations locales avaient eu des opinions divergentes sur cette question.

---

o/ Territoires des Petites Antilles.

348. L'attention de l'INS a été attirée sur la question soulevée par certains habitants au sujet de la charge qu'entraînaient les étrangers pour les services sociaux du gouvernement territorial et sur les craintes exprimées au sujet de la disparition progressive de la culture des îles. Un porte-parole de l'INS a déclaré que les habitants de Miami (Floride) avaient les mêmes sentiments que les habitants des îles Vierges américaines à cause de l'immigration cubaine. Il a ajouté que l'Immigration and Naturalization Act et le Western Hemisphere Immigration Act détendraient la situation dans une certaine mesure.

349. Au sujet des dépenses encourues par le gouvernement du territoire du fait de la fourniture de services sociaux supplémentaires aux étrangers, un représentant du Service d'immigration et de naturalisation (INS) a déclaré que le Service n'était pas obligé de prendre des mesures de compensation dans le cas des îles Vierges américaines. Il a ajouté qu'il importait de reconnaître le rôle joué par la communauté étrangère dans le développement économique et social du territoire.

350. Interrogés sur la question de savoir si les travaux de modernisation de l'aéroport Truman entraîneraient l'arrivée d'autres travailleurs étrangers dans le territoire, un porte-parole a dit que le Service de la main-d'oeuvre accorderait des permis à des travailleurs étrangers si la main-d'oeuvre nécessaire n'était pas disponible sur place et a ajouté que depuis mai 1970 aucun nouveau travailleur temporaire n'avait été admis dans le territoire.

351. Un autre représentant de la Puissance administrante a dit ne pas souscrire à la crainte que les ressortissants des îles Vierges américaines perdent leur identité. Ils étaient capables de s'adapter à des conditions différentes et de préserver ce qu'ils estimaient essentiel.

### 3. Relations avec les autres pays antillais

352. La Mission a informé la Puissance administrante que certains habitants des îles Vierges américaines souhaitaient qu'étant donné la situation géographique du territoire dans les Antilles, on envisage d'établir et de renforcer la coopération entre le territoire et les autres pays des Antilles. La Mission désirait savoir si le Gouvernement des Etats-Unis serait favorable à cette idée.

353. Les représentants de la Puissance administrante ont répondu que celle-ci était au courant de la situation et avait récemment demandé aux gouverneurs des îles Vierges américaines et de Porto Rico de donner leur avis sur la possibilité de renforcer les liens existants entre eux et les autres gouvernements des pays antillais. Le gouverneur, M. King, a assisté à la réunion des chefs de gouvernement de la Communauté et du Marché commun des Antilles (CARICOM) qui s'est tenue à Saint-Christophe en décembre 1975. Le Secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires interaméricaines, qui est originaire des îles Vierges américaines, a informé la Mission que le Gouvernement des Etats-Unis était en train d'élaborer une politique à l'égard des Antilles. Il avait récemment eu des entretiens avec les chefs de gouvernement de certains pays antillais à ce sujet et avait sollicité l'avis des Gouvernements de Porto Rico et des îles Vierges américaines. D'aucuns avaient estimé qu'une participation du territoire à la Communauté des Antilles ou à la Banque de développement des Antilles ne présenterait pas d'avantages immédiats, mais que l'association pourrait présenter de l'intérêt dans d'autres domaines. Avant que des liens officiels ne soient noués, le gouvernement fédéral devrait cependant être saisi de propositions précises et l'approbation du Congrès serait nécessaire.

#### 4. Problèmes de développement économique

354. Un fonctionnaire a décrit l'économie du territoire comme étant dotée de ressources limitées et "victime de la nature". Il a déclaré que le territoire n'avait pas l'infrastructure nécessaire pour tirer pleinement parti des possibilités de développement industriel et en particulier souffrait d'un manque d'énergie et d'eau. Il a exprimé sa préoccupation devant la place prise par le tourisme dans l'économie du territoire. Un autre fonctionnaire a informé la Mission que diverses tentatives faites par la Puissance administrante pour rendre le territoire économiquement indépendant avaient échoué ou n'avaient eu qu'un succès limité. L'exonération d'impôts accordée à certaines industries n'avaient procuré que des avantages limités au territoire.

355. Ces deux porte-parole ont cependant insisté sur la position privilégiée des îles Vierges américaines par rapport aux autres pays des Antilles, quant à l'exportation de leurs produits en direction des Etats-Unis. Le territoire bénéficiait de certains accords commerciaux qui permettaient à ses produits de pénétrer sur le marché américain dans des conditions favorables. La Mission a en outre été informée du fait que le Congrès des Etats-Unis était actuellement saisi d'un projet de loi tendant à faire bénéficier le territoire d'autres avantages tarifaires.

356. La Mission a posé la question de l'aide fédérale au territoire. Un représentant de la Puissance administrante a déclaré que depuis 1917, la seule période au cours de laquelle aucune aide n'avait été nécessaire avait été celle de 1954 à mi-1974. Il y avait actuellement quelque 320 programmes fédéraux d'aide aux îles Vierges américaines et le Gouvernement fédéral continuait à fournir chaque année des fonds représentant un total de 16 à 18 millions de dollars des Etats-Unis pour ces programmes.

357. La Mission a également demandé si l'octroi d'une aide massive au territoire ne retarderait pas le moment où celui-ci deviendrait autosuffisant et atteindrait son plein développement économique et politique. Le représentant de la Puissance administrante a répondu que celle-ci estimait avoir la responsabilité de maintenir le niveau de vie dans chacun de ses territoires, et de veiller à ce que leurs habitants bénéficient des mêmes avantages fondamentaux que les citoyens des Etats-Unis. La politique et l'objectif du Gouvernement des Etats-Unis étaient cependant de promouvoir l'autosuffisance de chaque territoire pour que cette aide ne soit plus nécessaire. La Mission a été aussi informée à ce propos que diverses tentatives avaient été faites et que d'autres étaient à l'étude en vue de permettre aux îles Vierges américaines de se suffire à elles-mêmes. Il s'agissait notamment d'exonérations fiscales pour certaines industries accompagnées de programmes de fonds de contrepartie et de diverses mesures d'ordre fiscal notamment la non-rétrocession par le territoire des revenus et de certains autres impôts perçus localement. Il paraissait que le Gouvernement fédéral avait encore beaucoup à faire en coopération avec les autorités locales avant que l'économie du territoire devienne plus viable et plus stable.

358. La Mission a appris qu'au début de la semaine, la Puissance administrante avait d'urgence fourni une somme supplémentaire de 1,2 million de dollars au territoire pour combler le déficit budgétaire de l'exercice 1976/77.

359. La Mission a informé les représentants de la Puissance administrante que des terres arables de Sainte-Croix appartenaient actuellement à des particuliers qui les destinaient essentiellement à des projets d'aménagement immobilier et qui en tiraient des bénéfices importants. Du fait du prix élevé des terrains, le gouvernement éprouvait de grandes difficultés pour en acquérir en vue de développer ses programmes agricoles et de distribuer des terres aux agriculteurs. Le représentant du Gouvernement fédéral a fait remarquer à la Mission qu'en 1933 le gouvernement avait institué la Virgin Islands Land Corporation en vue de la production de sucre, essentiellement afin de fournir du travail aux chômeurs. Cette société avait existé jusqu'au milieu des années 60, époque à laquelle ce type de sessions était devenu inutile. La majeure partie des terrains appartenant à cette société avait été transférée au gouvernement du territoire et le reste vendu à des particuliers. Par la suite, le gouvernement du territoire avait vendu une partie de ces terrains à des promoteurs privés.

360. Après son retour de Washington, la Mission a reçu de la Puissance administrante les renseignements suivants au sujet du développement agricole dans le territoire. Les possibilités de développement dans ce domaine étaient limitées et la priorité était accordée à d'autres activités. A cet égard, on a rappelé la suggestion concernant le développement économique faite par le gouverneur King dans son message de 1977 sur la situation du territoire (voir plus haut par. 110). Mais s'il existait d'autres domaines offrant de plus grandes possibilités de développement économique que celui de l'agriculture, on ne s'en efforçait pas moins actuellement de renforcer ce secteur. Le Département de l'agriculture des Etats-Unis aidait l'administration territoriale et les habitants des îles Vierges à entreprendre la culture d'espèces adaptées aux caractéristiques du territoire.

361. La Puissance administrante a en outre communiqué à la Mission les renseignements ci-après concernant le système d'adduction d'eau du territoire. Le 23 mars 1977, le Gouverneur, M. King, a déposé au Parlement un projet de loi visant à améliorer la production et la distribution d'eau potable p/. Le Parlement est actuellement saisi de ce projet.

362. Pendant son séjour à Washington, la Mission a fait état de la préoccupation des habitants de Saint-John au sujet du National Park Service de l'île. Le porte-parole du Département de l'intérieur des Etats-Unis a émis l'avis que le National Park Service à Saint-John ne faisait que préserver la beauté naturelle de l'île. Elle a rejeté l'assertion selon laquelle le Gouvernement des Etats-Unis désirait acheter des terrains au détriment des générations futures de Saint-John. Le National Park Service n'avait pas pour objet de rejeter les habitants de l'île à la mer. Les ventes de terrain faites par des propriétaires de l'île avaient été volontaires.

363. Répondant par écrit à une question posée par la Mission après sa visite à Washington, la Puissance administrante a indiqué qu'une loi fédérale autorisait le National Park Service à créer et à entretenir à Saint-John le parc national des îles Vierges sur un espace de 5 862 ha. Cet espace englobait des terrains privés assez étendus que le Service des parcs était désireux d'acheter. La loi lui interdisait expressément d'acquérir des terrains par voie d'expropriation; par conséquent, tous les terrains qui lui étaient cédés étaient vendus librement par leurs propriétaires. Le Gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de chercher à modifier cette loi de façon à permettre au National Park Service d'acheter des terrains contre le gré de leurs propriétaires et le Congrès n'était actuellement saisi d'aucune proposition dans ce sens.

---

p/ Le Secrétariat dispose d'un exemplaire du projet de loi et du texte de la lettre d'envoi du Gouverneur, qui peuvent être consultés par les membres du Comité spécial.

#### IV. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

##### A. Situation politique et constitutionnelle

364. La Constitution des îles Vierges assure la séparation des pouvoirs entre la branche exécutive, la branche législative et la branche judiciaire du gouvernement. La branche exécutive est dominée par l'Independent Citizens Movement (ICM), dont le dirigeant politique, M. Cyril E. King, a été élu gouverneur des îles Vierges en novembre 1974. La branche législative est dominée par le Democratic Party of the Virgin Islands (DPVI), qui a remporté 13 des 15 sièges du Parlement des îles Vierges américaines aux dernières élections, en novembre 1976.

365. L'administration du territoire est assurée par le Cabinet dont les membres sont nommés par le Gouverneur, lequel assure également la répartition des portefeuilles. Ces portefeuilles couvrent tous les domaines des activités intérieures (agriculture, conservation et affaires culturelles, commerce, éducation, finance, santé, logement et rénovation des collectivités, travail, biens et approvisionnements publics, sécurité publique, travaux publics, protection sociale, etc.). De son côté, le Parlement crée des comités qui eux aussi s'occupent de ces questions.

366. La Mission de visite a assisté à une session extraordinaire du Parlement mais elle aurait aimé pouvoir procéder à un échange de vues plus substantiel sur les problèmes affectant le bien-être de la population des îles Vierges américaines, comme elle l'avait fait dans ses contacts avec les membres du Cabinet.

367. A aucune des réunions que la Mission a tenues dans le territoire avec le Gouverneur, le Parlement et le public, la population du territoire n'a exprimé le désir d'accéder à l'indépendance. Les habitants ont souvent indiqué combien ils étaient fiers et satisfaits de leur mode de vie et de leurs traditions démocratiques. Les représentants élus se sont néanmoins montrés très intéressés à ce que le territoire jouisse de la plus large autonomie possible afin que le gouvernement du territoire puisse exercer sa juridiction sur des activités gouvernementales qui relèvent actuellement du gouvernement fédéral. A ce propos, le Gouverneur des îles Vierges a récemment promulgué un projet de loi adopté par le Parlement du territoire et prévoyant la convocation d'une assemblée constituante. Cette assemblée s'efforcera d'élaborer pour le territoire une nouvelle constitution assurant un plus grand degré d'autonomie locale sans toutefois permettre à la population du territoire de modifier ses relations constitutionnelles avec la Puissance administrante, ce qui serait le cas si l'Assemblée constituante était autorisée à rédiger une nouvelle loi sur les relations avec le Gouvernement fédéral.

368. La Mission note que, selon les déclarations des représentants de la Puissance administrante, les Etats-Unis ont pour politique de respecter les vues de la population des îles Vierges américaines; que l'indépendance n'est qu'une des options ouvertes à la population du territoire; et que si celle-ci cherchait à obtenir un statut nouveau, les Etats-Unis s'adapteraient à la réalité politique. La Mission rappelle que la Puissance administrante d'un territoire a l'obligation d'assurer que le peuple du territoire est pleinement conscient de son droit de libre détermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, et que toutes les options qui lui sont ouvertes en matière d'évolution politique lui sont expliquées.

369. La Mission note que depuis l'acquisition des îles Vierges américaines par les Etats-Unis en 1917, la seule occasion de discuter les options politiques qui ont été offertes au territoire a été la réunion de la deuxième Assemblée constituante de 1972. Cette assemblée a rédigé une nouvelle constitution et une nouvelle loi sur les relations fédérales mais n'a soumis aucun de ces textes au Congrès américain, en raison notamment du manque de préparation du corps électoral, auquel il faut attribuer le nombre peu élevé des suffrages exprimés et l'abondance des bulletins nuls.

370. En conséquence, la Mission insiste pour que la Puissance administrante consulte le Gouvernement des îles Vierges américaines et organise une discussion franche et sérieuse de toutes les options politiques qui s'offrent au territoire. En outre, elle suggère que la Puissance administrante s'informe des aspirations politiques de la population en organisant un référendum ou un plébiscite sous l'observation de l'Organisation des Nations Unies.

371. La population du territoire a exprimé à la Mission la préoccupation que lui causent les effets à long terme d'une immigration illimitée. L'attention de la Mission a été appelée sur le fait que les lois fédérales d'immigration ont été appliquées dans le territoire sans tenir compte des conditions locales. La Mission note par ailleurs que la population a le sentiment que cette action de la Puissance administrante a désorganisé la société des îles Vierges et que les services sociaux fournis par le gouvernement du territoire ont dû être mis excessivement à contribution. Cette situation a eu pour effet de rendre le territoire encore plus tributaire de l'assistance économique et financière des Etats-Unis, de sorte qu'il est difficile pour les habitants des îles Vierges de compter davantage sur eux-mêmes. La Mission invite la Puissance administrante à réviser, en consultation avec les autorités locales, l'application de ses lois en fonction des conditions locales aux îles Vierges, afin d'améliorer les relations entre la population autochtone et les immigrants.

## B. Situation économique

372. L'économie du territoire est fondée sur l'industrie du tourisme et sur les activités d'entreprises industrielles telles que la raffinerie de pétrole de la Hess Oil Corporation, l'usine d'alumine de la Martin Marietta Corporation et plusieurs industries manufacturières. L'industrie du bâtiment constituait aussi, encore récemment, un secteur essentiel de l'économie du territoire. En dépit des ressources limitées des îles Vierges américaines et compte tenu de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, la Mission estime que la Puissance administrante doit s'efforcer davantage, avec la collaboration du Gouvernement des îles Vierges, de créer une économie viable et stable en favorisant une plus large autonomie grâce à la promotion d'industries qui se développeront à partir de l'infrastructure industrielle naissante, ainsi que d'autres industries à forte intensité de main-d'oeuvre dont les produits pourraient servir de facteurs de production dans l'industrie hôtelière et touristique. Il faudrait également examiner plus attentivement le potentiel agricole du territoire et les possibilités de réaliser des études de faisabilité en vue d'établir dans le territoire des entreprises commerciales de pêche et de préparation des produits de la pêche, compte tenu notamment de la création récente d'un Conseil régional de gestion des ressources halieutiques au sein duquel le territoire est représenté.

373. La Mission constate que l'économie du territoire est étroitement liée à celle des Etats-Unis et que les capitaux et le contrôle des entreprises appartiennent essentiellement à des intérêts des Etats-Unis continentaux, mais que les organes

politiques du territoire sont en revanche contrôlés par la population locale. Cette concentration du pouvoir économique en dehors du territoire risque de freiner et d'entraver le développement général du territoire. Un exemple en a récemment été fourni par les négociations entre la Hess Oil Corporation et le gouvernement du territoire qui, pendant un certain temps, ont créé des difficultés d'ordre budgétaire.

374. La Mission rappelle une déclaration de la Puissance administrante selon laquelle divers efforts entrepris pour stimuler l'économie et la rendre autonome n'ont pas eu les résultats escomptés. Elle rappelle également que certains habitants du territoire ont exprimé l'opinion que la population autochtone devrait être plus étroitement associée au développement économique du territoire. Tout en ne voulant pas paraître prôner une transformation du système économique, la Mission estime néanmoins que des mesures correctives se justifient. Elle recommande donc que la possibilité d'adopter des mesures propres à favoriser et à promouvoir l'esprit d'entreprise parmi la population autochtone soit examinée sérieusement et sans délai.

375. La Mission note qu'un des problèmes majeurs qui se posent dans le territoire est celui de l'utilisation des terres et de la propriété foncière. Il semble que ce problème soit surtout grave à Saint-John. Tout en reconnaissant la nécessité de préserver la beauté naturelle et la qualité de l'environnement des îles Vierges américaines, la Mission estime que le gouvernement fédéral et le gouvernement du territoire devraient trouver une solution au problème foncier, en mettant particulièrement l'accent sur la sauvegarde des droits des habitants sur les terres du territoire. A cet égard, la Mission invite la Puissance administrante à rechercher, en consultation avec les autorités locales, les moyens propres à fournir une assistance à ceux qui éprouvent des difficultés à acquérir des terres en raison de leur prix élevé.

376. Au cours des dernières années, le Gouvernement des îles Vierges américaines a eu de la peine à équilibrer son budget. Les recettes du territoire découlent principalement des impôts sur le revenu, des impôts fonciers, des contributions indirectes prélevées aux Etats-Unis sur les produits originaires des îles Vierges, enfin d'autres taxes, redevances et droits. Les principaux secteurs de dépenses publiques sont l'enseignement, la santé, les travaux publics, la sécurité publique et la protection sociale. Tout en reconnaissant la nécessité de maintenir les services fournis à la communauté au même niveau, la Mission estime que le Gouvernement des îles Vierges américaines devrait faire des économies dans tout son appareil administratif.

### C. Situation sociale et enseignement

377. Le territoire doit faire face à une augmentation du chômage due essentiellement à une baisse de la demande dans le domaine du bâtiment. Bien que la Mission soit favorable aux projets de travaux publics actuellement envisagés pour remédier au marasme dans le domaine du bâtiment, elle estime que la Puissance administrante doit collaborer avec le Gouvernement territorial et prendre des mesures pour assurer la création d'emplois toujours plus nombreux de toutes sortes, afin d'inciter la population à rester dans son pays et à le développer.

378. En ce qui concerne l'enseignement, les classes surchargées ont des effets défavorables sur la qualité de l'enseignement et semblent être le résultat de l'augmentation imprévue de la population à la suite de l'arrivée d'immigrants dans les années 60. La Mission estime que la Puissance administrante devrait consulter le Gouvernement territorial et envisager au plus vite avec lui la possibilité de construire d'autres écoles grâce à des fonds qui devraient être fournis par le Gouvernement fédéral pour compenser les effets du taux élevé de migration dans le territoire dans les années 60 en vertu des lois fédérales d'immigration. Il faudrait aussi veiller constamment à ce que le système d'enseignement en place dans le territoire soit de nature à fournir aux habitants toutes les connaissances nécessaires à une bonne gestion des divers secteurs de l'économie nationale. Les sociétés exerçant leurs activités dans le territoire doivent faire le maximum pour employer du personnel local et mettre au point à cette fin des programmes de formation appropriés.

379. La délinquance, en particulier chez les jeunes, continue à poser un problème. La Mission pense qu'il devrait chercher à déterminer les causes de ce comportement criminel et prendre les mesures appropriées en vue de les éliminer.

380. La Mission est d'avis qu'on pourrait améliorer encore davantage l'organisation des services de santé du territoire en général, et de l'île Saint-John en particulier. Sachant que les autorités chargées de la santé publique dans les îles Vierges américaines sont vivement désireuses de moderniser l'organisation de ces services, la Mission estime que la Puissance administrante devrait leur fournir l'aide nécessaire pour leur permettre d'atteindre cet objectif. Notant avec satisfaction les agrandissements et les améliorations des installations médicales dans les trois îles principales qui ont été déjà entrepris ou prévus, la Mission prie instamment la Puissance administrante de poursuivre ses efforts, en collaboration avec le gouvernement du territoire, en vue de faire en sorte que toutes les installations nécessaires soient aussi largement que possible mises à la disposition de tous les habitants du territoire. La Mission estime qu'un des obstacles majeurs qui s'opposent à l'amélioration des services médicaux est la difficulté de recruter du personnel local qualifié. Elle espère donc que tous les efforts possibles seront faits pour former une quantité suffisante de personnel médical, surtout des médecins et du personnel infirmier et pour les encourager à travailler dans le territoire.

#### D. Culture

381. Les habitants des îles Vierges ont parfois exprimé à la Mission leur crainte de perdre leur caractère distinctif. Les habitants des îles Vierges américaines sont citoyens des Etats-Unis, mais la géographie en fait des Antillais. La Mission estime par conséquent que la Puissance administrante devrait favoriser et encourager la croissance et le développement de la culture du territoire.

Appendice I

Itinéraire de la Mission de visite des Nations Unies aux îles  
Vierges américaines en 1977

1. La Mission de visite est arrivée dans le territoire le 24 avril 1977 et a été accueillie par M. Cyril E. King, gouverneur des îles Vierges américaines. La Mission est retournée à New York le 2 mai 1977 et s'est rendue à Washington pour tenir des consultations avec les représentants de la Puissance administrante et le délégué non votant des îles Vierges à la Chambre des représentants des Etats-Unis du 30 juin au 1er juillet 1977.

A. Saint-Thomas, 25 avril 1977

2. Au cours de la matinée, la Mission s'est entretenue avec le Gouverneur et les membres de son cabinet. Dans l'après-midi, elle a tenu des réunions avec la législature, des journalistes et les représentants des syndicats. Elle a également assisté à une réception donnée en son honneur par le Gouverneur.

B. Saint-John, 26 avril 1977

3. La Mission s'est rendue à Saint-John en bac et a visité le dispensaire Morris F. de Castro et le bateau ambulance, les écoles Julius Sprauve et Guy Benjamin ainsi que le parc national des îles Vierges. Elle a assisté à un déjeuner à la plantation Caneel Bay au cours duquel elle a rencontré les notables de la communauté. Au début de l'après-midi, elle a organisé une réunion publique à la Battery avant de partir pour Saint-Thomas.

C. Saint-Thomas, 26 avril 1977

4. A son retour à Saint-Thomas, la Mission a visité la maison de retraite Lucinda Millin où elle s'est entretenue avec quelques pensionnaires et des membres du personnel. Elle a ensuite tenu une réunion publique à la Législature de Saint-Thomas.

D. Saint-Thomas, 27 avril 1977

5. Au cours de la matinée, la Mission a visité le College of the Virgin Islands, l'administration de l'eau et de l'électricité et l'hôpital Knud Hansen Memorial. L'après-midi, elle s'est rendue à Sainte-Croix par avion.

E. Sainte-Croix, 27 et 28 avril 1977

6. A son arrivée à Sainte-Croix, la Mission a visité une fabrique de montres à Christiansted et la raffinerie de la Hess Oil Corporation à Estate Hope. Elle a assisté à une réception et a ensuite tenu au Sénat une réunion publique qui a duré près de quatre heures et à laquelle ont assisté environ 350 personnes.

7. Le lendemain, la Mission a visité l'école secondaire Pearl B. Larsen et le Ministère de l'agriculture ainsi que sa station expérimentale. Elle était de retour à Saint-Thomas à 14 heures approximativement après un voyage par hydravion.

F. Saint-Thomas, 28 avril 1977

8. La Mission s'est entretenue avec le Gouverneur et de hauts fonctionnaires, des journalistes et des membres de la Chambre de commerce de Saint-Thomas-Saint-John.

G. Saint-Thomas, 29 et 30 avril 1977

9. La Mission a été invitée par le Gouverneur à passer en revue avec lui la parade organisée à l'occasion du carnaval au cours de ces deux derniers jours de fête qui sont l'occasion de manifestations sociales et culturelles importantes dans le territoire. La Mission a pris officiellement congé du Gouverneur le 30 avril 1977.

H. Washington, 30 juin-1er juillet 1977

10. La Mission s'est rendue à Washington pour tenir des consultations avec le Gouvernement des Etats-Unis, Puissance administrante. Elle a rencontré les hauts fonctionnaires ci-après : a) au Département d'Etat des Etats-Unis : M. Charles W. Maynes, sous-secrétaire d'Etat aux affaires des organisations internationales; M. Terence A. Todman, sous-secrétaire d'Etat aux affaires interaméricaines; b) au Département de l'intérieur des Etats-Unis : Mme Ruth Van Cleve, directeur du Bureau des affaires territoriales; c) au Département de la justice des Etats-Unis : hauts fonctionnaires des services de l'immigration et des naturalisations, notamment M. Carl J. Wack, commissaire adjoint; M. C. J. Leary, assistant exécutif du Commissaire et M. Herman Bookford, juge principal.

11. La Mission a également rencontré M. Ronald de Lugo, délégué sans droit de vote des îles Vierges américaines à la Chambre des représentants des Etats-Unis.

Appendice II

Iles Vierges américaines : revenu global et revenu par habitant,  
1960-1975

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Année</u>	<u>Revenu global</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Revenu par habitant</u>	<u>Variations (en pourcentage)</u>
1960	20,0	32 099	625	...
1961	21,3	34 450	627	0,3
1962	30,6	35 430	874	39,4
1963	34,2	38 270	900	3,0
1964	44,5	41 913	1 060	17,8
1965	55,0	49 942	1 122	5,8
1966	70,0	50 870	1 376	22,6
1967	95,4	56 669	1 674	21,7
1968	143,7	62 802	2 281	36,3
1969	174,7	69 649	2 496	9,4
1970	193,8	75 151	2 584	3,5
1971	228,2	81 740	2 820	9,1
1972	272,4	84 230	3 204	13,6
1973	306,4	87 010	3 524	10,0
1974	363,7	89 740	4 053	15,0
1975	412,0	92 430	4 458	10,0

---

Source : Renseignements fournis par le gouvernement du territoire.

Appendice III

Iles Vierges américaines : visiteurs entrés dans le territoire,  
classés par moyen de transport utilisé, 1950-1976

<u>Exercice</u>	<u>Visiteurs arrivés par avion</u>	<u>Variations (en pourcentage)</u>	<u>Arrivées de bateaux de croisière</u>	<u>Visiteurs arrivés par bateau de croisière</u>	<u>Variations (en pourcentage)</u>
1950	12 650		15	7 692	
1951	39 333	210,9	7	3 124	-59,4
1952	40 718	3,5	12	5 293	69,4
1953	44 094	8,3	20	12 300	132,4
1954	45 795	3,9	30	13 323	8,3
1955	54 864	19,8	33	16 000	20,1
1956	63 000	14,8	36	18 500	15,6
1957	76 200	21,0	48	22 035	19,1
1958	85 800	12,6	74	35 420	60,7
1959	107 400	25,2	89	37 000	4,5
1960	124 400	15,8	126	49 700	34,3
1961	146 000	17,4	167	57 000	14,7
1962	187 712	28,6	131	57 368	0,6
1963	215 809	15,0	169	64 239	12,0
1964	285 610	32,3	261	110 625	72,2
1965	354 641	24,2	238	109 341	-1,2
1966	436 775	23,1	255	117 659	7,6
1967	516 295	18,2	296	133 357	13,3
1968	685 772	32,8	341	166 117	24,6
1969	795 003	15,9	491	213 541	28,5
1970	669 823	-15,7	523	251 386	17,7
1971	657 058	-1,9	453	253 873	1,0
1972	742 850	13,1	627	364 645	43,6
1973	681 908	-8,2	907	490 961	34,6
1974	580 604	-14,9	817	500 152	1,9
1975	531 023	-8,5	744	450 462	-9,9
1976	528 162	-0,5	740	471 073	4,6

Source : Virgin Islands Port Authority.

Appendice IV

Iles Vierges américaines : installations d'accueil, 1960-1976

<u>Exercice</u>	<u>Arrivée par avion</u> (En milliers de visiteurs)	<u>Moyenne mobile</u> (Sur trois ans) (En milliers de visiteurs)	<u>Nombre de chambres</u> <u>d'hôtel</u>	<u>Moyenne mobile</u> (Sur trois ans)
1960	124		1 397	
1961	146	153	1 537	1 526
1962	188	183	1 643	1 669
1963	216	230	1 828	1 789
1964	286	286	1 896	1 941
1965	355	359	2 099	2 067
1966	437	436	2 206	2 266
1967	516	546	2 494	2 461
1968	686	666	2 684	2 812
1969	795	717	3 258	3 122
1970	670	707	3 424	3 707
1971	657	690	4 439	4 060
1972	743	694	4 317	4 207
1973	682	669	3 865	4 040
1974	581	598	3 939	4 119
1975	531	547	4 552	4 317
1976	528	...	4 460	...

---

Source : Renseignements fournis par le gouvernement du territoire.

Appendice V

Iles Vierges américaines : montant estimatif des dépenses des touristes, 1960-1976

(En millions de dollars des Etats-Unis)

<u>Exercice</u>	<u>Montant estimatif</u>	<u>Variations</u> (En pourcentage)
1960	24,8	
1961	25,8	4,0
1962	35,1	36,0
1963	41,1	17,1
1964	48,2	17,3
1965	54,0	12,0
1966	59,5	10,2
1967	75,0	26,1
1968	100,1	33,5
1969	112,3	12,2
1970	100,5	-10,5
1971	91,1	-9,4
1972	108,8	19,4
1973	100,0	-8,1
1974	95,0	-5,0
1975	109,1	14,8
1976	133,7	22,5

---

Source : Renseignements fournis par le gouvernement du territoire.

Appendice VI

Iles Vierges américaines : commerce extérieur, 1960-1975

(En millions de dollars des Etats-Unis)

<u>Année civile</u>	<u>Importations</u>			<u>Exportations</u>			<u>Déficit de la balance commerciale</u>
	<u>Total</u>	<u>En prove- nance des Etats-Unis</u>	<u>En prove- nance d'autres pays</u>	<u>Total</u>	<u>A desti- nation des Etats-Unis</u>	<u>A desti- nation d'autres pays</u>	
1960	42,3	29,4	12,9	8,4	7,4	0,9	33,9
1961	50,2	38,7	11,5	9,2	8,3	0,8	41,0
1962	61,8	40,6	21,2	20,1	19,1	0,9	41,7
1963	76,0	53,6	22,5	24,0	22,6	1,4	52,0
1964	96,0	68,8	27,2	27,1	25,6	1,4	68,9
1965	118,7	74,1	44,6	...	34,7	...	...
1966	137,7	94,6	43,2	56,1	52,8	3,2	81,6
1967	172,2	103,1	69,1	...	74,5	...	...
1968	260,2	152,4	107,8	155,9	123,4	32,5	104,3
1969	327,2	159,6	167,6	199,9	174,4	25,6	127,3
1970	400,6	168,5	232,1	260,6	244,3	16,3	140,0
1971	551,6	175,2	376,5	325,8	299,4	26,4	225,8
1972	596,2	172,8	423,4	400,9	375,3	25,6	195,3
1973	850,6	209,9	640,7	611,9	546,9	64,9	238,7
1974	2 220,4	294,1	1 926,4	1 658,9	1 614,2	44,7	561,5
1975	2 197,5	263,1	1 934,5	1 933,3	1 871,0	62,3	264,2

Source : Renseignements fournis par le gouvernement du territoire.

Appendice VII

Iles Vierges américaines : emploi et chômage, 1960-1976

<u>Exercice</u>	<u>Main-d'oeuvre disponible</u>	<u>Travailleurs employés</u>	<u>Taux de chômage (En pourcentage)</u>
1960	11 228	10 845	3,4
1965	21 018	20 828	0,9
1970	35 580	35 100	1,3
1971	37 100	36 400	1,9
1972	38 213	36 683	4,0
1973	38 980	37 420	4,0
1974	40 520	38 910	4,0
1975	42 160	39 890	5,4
1976	43 360	38 677	10,8

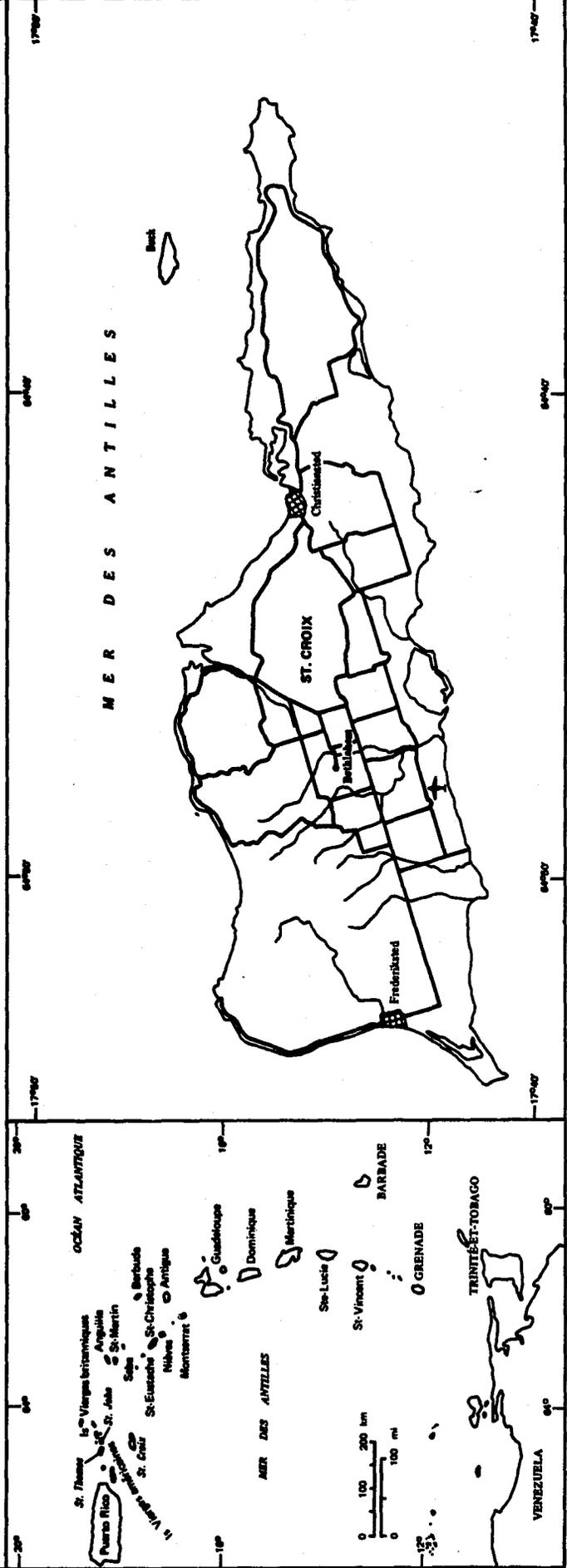
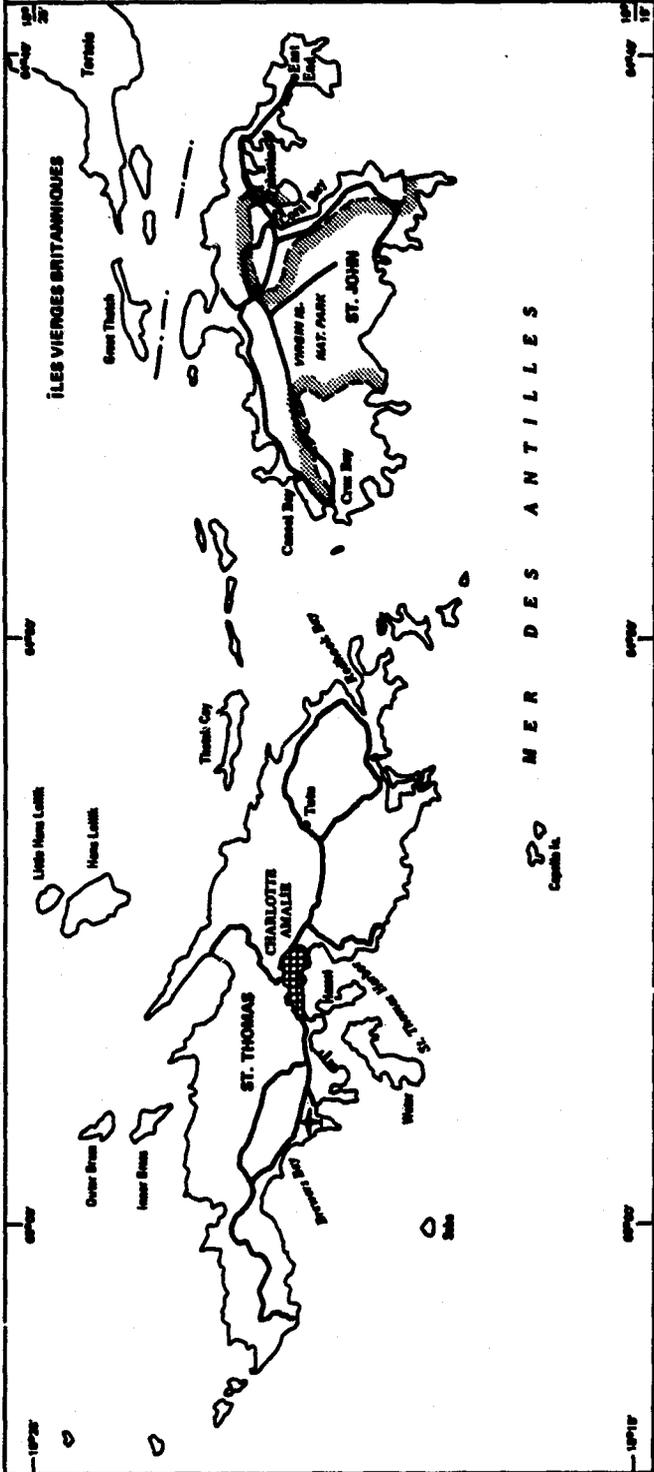
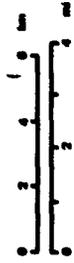
Poucentage moyen d'accroissement des emplois par année civile

1950-1960	3,0
1960-1970	22,4
1971-1975	2,6

---

Source : Renseignements fournis par le gouvernement du territoire.

# ÎLES VIERGES AMÉRICAINES



CHAPITRES XXVIII à XXX

(A/32/23/Add.7)

ILES FALKLAND (MALVINAS), BELIZE, ANTIGUA, LA DOMINIQUE,  
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET  
SAINT-VINCENT

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXVIII. ILES FALKLAND (MALVINAS) .....		235
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 3	236
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	4	236
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		237
XXIX. BELIZE .....		250
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 3	251
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	4	251
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		252
XXX. ANTIGUA, LA DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT .....		267
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 4	268
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	5	268
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		269

## CHAPITRE XXVIII

### ILES FALKLAND (MALVINAS)

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1095<sup>ème</sup> séance, le 17 août 1977, le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas).
2. Pour l'examen de la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale y compris, en particulier, de la résolution 31/143 du 17 décembre 1976 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée priait notamment le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, du 1<sup>er</sup> décembre 1976, relative aux îles Falkland (Malvinas).
3. Lors de l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre), contenant des renseignements sur l'évolution de la situation concernant le Territoire. Le Comité a également tenu compte des lettres ci-après adressées au Secrétaire général : deux lettres datées du 8 juin 1977 émanant de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, respectivement (A/32/110 et A/32/111; voir également l'annexe au présent chapitre, par. 30); et deux lettres datées du 16 août 1977, émanant de l'Argentine et du Royaume-Uni, respectivement (A/32/168 et A/32/169).

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

4. A sa 1095<sup>ème</sup> séance, le 17 août, à la suite d'une déclaration du Président (A/AC.109/PV.1095), le Comité spécial a décidé, sans opposition, d'examiner cette question à sa prochaine session sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait lui donner à cet égard à sa trente-deuxième session, et pour faciliter l'examen de la question par l'Assemblée, d'autoriser le Rapporteur à transmettre à l'Assemblée tous les renseignements disponibles sur la question.

ANNEXE\*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralités .....	1 - 2
2. Evolution constitutionnelle et politique .....	3 - 31
3. Situation économique .....	32 - 40
4. Situation sociale .....	41 - 42
5. Situation de l'enseignement .....	43 - 45

---

x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1200.

## ILES FALKLAND (MALVINAS) a/

### 1. GENERALITES

1. Les îles Falkland (Malvinas) sont situées dans l'Atlantique sud à 772 kilomètres environ au nord-est du cap Horn. Elles comprennent 200 îles d'une superficie totale de 11 961 kilomètres carrés. Il y a deux grandes îles, East Falkland et West Falkland. Outre un certain nombre de petites îles, les dépendances comprennent la Géorgie du Sud, à 1 287 kilomètres à l'est-sud-est des îles Falkland (Malvinas) et les îles Sandwich du Sud, qui sont inhabitées, à 756 kilomètres au sud-est de la Géorgie du Sud.

2. D'après le dernier recensement, qui a eu lieu en 1972, la population du territoire, dépendances non comprises, comptait 1 957 habitants, presque tous de souche européenne et pour la plupart d'origine britannique. Sur ce nombre, 1 079 habitants vivaient dans la capitale, Port Stanley. Le chiffre estimatif de la population au 31 décembre 1975 était de 1 905 habitants.

---

a/ Les renseignements figurant dans le présent document sont tirés de rapports publiés précédemment et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 23 novembre 1976 pour l'année se terminant le 31 décembre 1975, conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies.

## 2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

### A. Constitution

3. Les dispositions de la Constitution du territoire, promulguée en 1949, et modifiée en 1955 et en 1964, sont décrites dans leurs grandes lignes dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session b/. En bref, les organes du gouvernement sont les suivants : a) le Gouverneur, qui est nommé par la Reine (et qui est actuellement M. James Parker); b) le Conseil exécutif, qui comprend deux membres ne faisant pas partie de l'équipe gouvernementale nommés par le Gouverneur, deux membres élus par le Conseil législatif choisis par ses membres élus et indépendants et deux membres ès-qualités (le Secrétaire principal et le Secrétaire aux finances); c) le Conseil législatif, qui est présidé par le Gouverneur et comprend deux membres ès-qualités (le Secrétaire principal et le Secrétaire aux finances), deux membres indépendants désignés et quatre membres élus au suffrage universel des adultes; et d) la Cour d'appel, qui a été créée en juillet 1965 pour connaître des recours contre les décisions des tribunaux du territoire.

4. Aux dernières élections générales, en mai 1976, il y avait 7 candidats aux quatre sièges à pourvoir au Conseil législatif. Il y a eu 1 179 votants, soit 73,8 p. 100 du corps électoral. Les résultats définitifs suivants ont été annoncés : ont été élus M. L. G. Blake (West Falkland), M. A. B. Monk (East Falkland), M. W. E. Bowles (Port Stanley) et M. J. Smith (Port Stanley). Après les élections, le Gouverneur a désigné M. H. L. Bound et M. A. B. Hadden comme membres du Conseil législatif.

### B. Réforme constitutionnelle

5. Comme il a été indiqué antérieurement, un Comité spécial composé de membres élus du Conseil législatif a été créé en 1974 par le Gouverneur, en vue de consulter l'électorat sur la question de la modification de la Constitution et de faire ensuite des recommandations appropriées. En 1974, le Comité spécial a tenu une série de réunions publiques dans le territoire et, au début de 1975, il a présenté son rapport au Conseil législatif.

6. Après avoir examiné le rapport du Comité spécial, le Conseil législatif a soumis au Gouvernement du Royaume-Uni plusieurs propositions de réforme constitutionnelle tendant notamment à : a) porter de quatre à six le nombre des membres élus du Conseil législatif afin de leur donner la majorité; b) conserver les deux membres ès-qualités et le Gouverneur au Conseil législatif; c) abaisser la majorité électorale à dix-huit ans.

7. En mars 1976, on a appris que le Gouvernement du Royaume-Uni avait accepté ces propositions et qu'il leur donnerait effet aussi rapidement que possible. Répondant

---

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XIX, annexe, par. 4 à 7.

à une question à la Chambre des Lords, lord Goronwy-Roberts, Ministre d'Etat du Royaume-Uni au Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, a déclaré que le Gouvernement britannique estimait souhaitable que les propositions concernant la Constitution fassent l'objet d'un débat public et soient approuvées par l'électorat c/. Il a fait observer que des élections générales devaient avoir lieu au mois de mai de la même année. Par ailleurs, la mission d'enquête économique présidée par lord Shackleton, qui s'était rendue dans le territoire au début de 1976 devait présenter ses recommandations prochainement et leur mise en oeuvre pourrait nécessiter d'autres modifications de la Constitution. Il semblait donc préférable, pour ces deux raisons, d'attendre quelques mois avant de donner effet aux recommandations du Comité spécial.

### C. Relations entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni

8. Des renseignements concernant l'état des relations entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni sur la question des îles Falkland (Malvinas) au 17 septembre 1976 figurent dans le précédent rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale d/.

9. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/49 du 1er décembre 1976 sur la question des îles Falkland (Malvinas). Dans cette résolution, elle a rappelé les paragraphes ayant trait à cette question figurant dans la Déclaration politique adoptée par la Conférence de ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima du 25 au 30 août 1975 e/ et dans la Déclaration politique adoptée par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976 f/, ainsi que le chapitre du rapport du Comité spécial relatif aux îles Falkland (Malvinas) g/ et, en particulier, les conclusions et les recommandations du Comité spécial au sujet de ce territoire h/; exprimé sa reconnaissance au Gouvernement de l'Argentine pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer, conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale, pour faciliter le processus de décolonisation et promouvoir le bien-être de la population des îles; prié le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'accélérer les négociations concernant le

---

c/ Parliamentary Debates, House of Lords, 17 mars 1976, colonne 224-225.

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), chap. XXX, annexe I, par. 5 à 25.

e/ A/10217 et Corr.1, annexe, par. 87.

f/ A/31/197, annexe I, par. 119.

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXX.

h/ Ibid., par. 8.

conflit de souveraineté, comme il est demandé dans les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1965 et du 14 décembre 1973 respectivement; fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus recommandé dans les résolutions susmentionnées; prié les deux gouvernements d'informer le Secrétaire général et l'Assemblée générale le plus tôt possible des résultats des négociations.

10. Avant l'adoption de la résolution, les représentants de l'Argentine et du Royaume-Uni ont fait des déclarations pour expliquer leurs votes respectifs i/.

11. Le représentant du Royaume-Uni a rappelé que sa délégation avait expliqué sa position sur la question des îles Falkland en détail en Quatrième Commission. Elle avait expliqué pourquoi elle avait fait preuve de prudence en examinant les résolutions précédentes des Nations Unies : elles ne tenaient pas compte des souhaits exprimés par la population des îles Falkland. Le projet de résolution V dans le rapport de la Quatrième Commission j/, adopté par celle-ci le 15 novembre allait plus loin dans ce sens. En fait, il se distinguait des autres projets de résolution contenus dans le rapport de la Quatrième Commission. Le principe de l'autodétermination n'y était pas mentionné. On avait fait valoir que les îles Falkland (Malvinas) étaient un cas particulier; la délégation britannique n'acceptait pas ce point de vue, qui présentait des dangers pour les territoires non encore autonomes, heureusement peu nombreux. La délégation du Royaume-Uni regrettait que la Quatrième Commission ait recommandé une résolution contraire aux principes qui régissent les activités de décolonisation des Nations Unies dans d'autres territoires. La population des îles Falkland avait le droit d'être consultée et de voir ses souhaits quant à son avenir pris en considération. Or, le projet dont l'Assemblée générale était saisie ne tenait délibérément aucun compte de ces souhaits, comme si l'opinion de la population des îles Falkland n'avait aucune importance.

12. La délégation britannique a réaffirmé que le Gouvernement du Royaume-Uni était prêt à engager un dialogue avec l'Argentine sur la question de ces îles, sur la base de la compréhension et du respect de la position de chacun. Cependant elle voterait contre le projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission parce qu'elle n'acceptait pas que les entretiens qui avaient eu lieu se soldent purement et simplement par un transfert de souveraineté à l'Argentine sans que la population directement intéressée ait été consultée.

13. En outre, si ce projet de résolution était adopté, il serait plus difficile pour le Gouvernement du Royaume-Uni de convaincre la population des îles Falkland à l'avenir que de tels contacts seraient dans leur intérêt.

---

i/ Ibid., Séances plénières, 85ème séance.

j/ Ibid., Annexes, point 25 de l'ordre du jour, document A/31/362, par. 71.

14. Le représentant de l'Argentine a dit qu'au cours de la discussion sur le point 25 de l'ordre du jour au sein de la Quatrième Commission, et plus récemment en séance plénière, trois délégations avaient jugé bon d'intervenir afin d'exprimer, de manière tacite ou en termes exprès, leur désaccord avec les résolutions reconnaissant la particularité de chacune des questions coloniales et l'impossibilité d'appliquer indifféremment à toutes le principe de l'autodétermination.

15. Ce principe, comme la délégation argentine l'avait déjà signalé à maintes reprises, était applicable dans la majorité des cas, mais ce n'était qu'un de ceux qui devaient être pris en considération en matière de décolonisation. Son importance et son rôle dans la question qui préoccupait l'Assemblée générale étaient, sans aucun doute, considérables. Mais cela n'empêchait pas qu'en certaines circonstances, il fallait l'appliquer en harmonie avec d'autres principes qui, comme celui de l'intégrité territoriale, se prêtaient tout aussi bien sinon mieux à la recherche d'une solution juste des problèmes particuliers que devait résoudre l'Organisation des Nations Unies.

16. Le représentant de l'Argentine considérait donc qu'il était inacceptable qu'à ce stade de la discussion on tente de ramener l'Assemblée générale à des débats qui, tant du point de vue politique que doctrinaire, avaient été dépassés par de nombreuses décisions des principaux organes du système des Nations Unies. Il a ajouté qu'une telle attitude avait causé des difficultés et des retards innombrables dans le processus de décolonisation et sapé les mesures politiques et juridiques de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de Justice.

17. Dans de nombreuses résolutions, l'Assemblée générale avait reconnu qu'en matière de décolonisation, chaque cas présentait un problème particulier et qu'il ne fallait pas préjuger du principe à appliquer à chacun d'eux. La résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960 établissait clairement dans son paragraphe 6 que, dans certaines situations, parmi lesquelles figuraient sans aucun doute celles découlant d'actes d'usurpation territoriale contre un pays, le principe applicable était celui de l'intégrité territoriale et non pas celui de l'autodétermination. Cette disposition, aussi claire que juste, avait inspiré les trois résolutions adoptées sur la question des îles Malvinas et de la recommandation sur l'île comorienne de Mayotte k/. On ne pouvait donc accepter qu'il soit dit qu'en adoptant des décisions telles que celle sur laquelle l'Assemblée générale allait voter, le Comité s'écarterait de la pratique suivie jusque-là en la matière.

18. D'ailleurs, de toute évidence, cette nouvelle résolution sur la question des îles Malvinas était quant au fond la suite logique des résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVII). Tout en respectant le droit de chaque délégation de changer sa position sur une question donnée au moment qu'elle jugeait opportun et pour les raisons qu'elle estimait appropriées, la délégation argentine se déclarait surprise par la décision de certains pays qui, ayant voté en faveur de la résolution 2065 (XX) et de la résolution 3160 (XXVIII) adoptaient maintenant une position différente. Sa surprise était d'autant plus grande que les délégations justifiaient cette nouvelle attitude par leur opposition aux principes mêmes qu'elles avaient appuyés trois ans à peine auparavant.

---

k/ Résolution 31/4 de l'Assemblée générale, en date du 21 octobre 1976.

19. Les exemples donnés par la délégation argentine ne constituaient pas des cas isolés dans l'ensemble des instruments juridiques concernant la décolonisation. L'Assemblée générale avait exprimé catégoriquement son avis sur ce sujet et d'ailleurs, en droit international, la théorie et la jurisprudence avaient confirmé très clairement l'impossibilité d'appliquer un seul critère en matière de décolonisation.

20. Se référant brièvement à quelques-unes des considérations contenues dans l'Avis consultatif prononcé par la Cour internationale de Justice le 16 octobre 1975 1/, le représentant de l'Argentine a dit qu'il avait trouvé dans ce document important, tant dans le texte de l'Avis lui-même que dans les déclarations et avis particuliers qui l'accompagnaient, de nombreux éléments qui appuyaient la position du Gouvernement argentin.

21. La Cour, tout en reconnaissant le rôle important joué par le principe de l'autodétermination, soulignait qu'en plusieurs occasions l'Assemblée générale avait donné la priorité au principe de l'intégrité territoriale, en particulier lorsque le territoire colonial avait été créé au détriment du pays auquel ce territoire appartenait à l'origine. D'autre part, à l'article 87 de l'Avis consultatif, la Cour affirmait en toute clarté que dans tous les cas il fallait tenir compte des caractéristiques particulières du territoire. Cependant, l'article le plus significatif était l'article 162, dont il ressortait clairement que dans les cas de conflit de souveraineté sur un territoire colonial, l'application ou non du principe de l'autodétermination dépendait de la nature des liens existant entre le territoire et l'Etat en question au moment de la colonisation.

22. Passant aux avis particuliers des membres de la Cour, le représentant de l'Argentine a dit que les juges Nagendra Singh et Fouad Ammoun étaient très clairs à ce sujet. Il était évident, en effet, que pour le juge Nagendra Singh, le principe de l'autodétermination pouvait ne pas être appliqué lorsqu'il existait des preuves qu'à l'époque de la colonisation du territoire, celui-ci faisait partie d'un Etat et qu'il en avait été détaché par les colonisateurs. Le juge Ammoun, pour sa part, a dit qu'il y avait de très nombreux cas où l'Assemblée générale avait écarté l'application du principe de l'autodétermination. Les deux magistrats internationaux, enfin, avaient évoqué des situations entrant dans ces catégories.

23. Cependant, c'était l'avis du juge S. Petren de Suède qui était le plus déterminant en la matière. L'opinion du magistrat suédois était la suivante : d'abord, la législation en matière de décolonisation était en train de prendre corps, et bien qu'elle fût fondée essentiellement sur le principe de l'autodétermination, cela n'empêchait pas que, dans certains cas précis, on tînt compte du principe de l'unité territoriale et de l'unité nationale. Le processus de décolonisation, avait souligné le juge, se poursuivait grâce à la combinaison de plusieurs éléments du droit international élaborés sous les auspices des Nations Unies.

24. Plus loin, et sous une forme aussi concluante, le juge avait affirmé qu'il n'existait pas de critère unique en matière de décolonisation parce que "la grande variété de données géographiques ou autres dont il faut tenir compte en matière de décolonisation n'a pas encore permis de constituer un corps de règles et une pratique suffisamment élaborés pour couvrir toutes les situations pouvant poser des problèmes. En d'autres termes, bien que ses principes directeurs soient dégagés, le droit de la décolonisation ne constitue pas encore un corps de doctrine et de pratique achevé". Il convenait peut-être d'ajouter que pour le magistrat suédois,

---

1/ Avis consultatif, Sahara occidental, Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la CIJ, 1975, p. 12.

comme il ressortait de son exposé, on pouvait faire exception au principe de l'auto-détermination lorsque, par exemple, il existait des preuves de liens de souveraineté entre l'Etat en question et le territoire revendiqué.

25. De l'avis du représentant de l'Argentine, chaque question coloniale devait être examinée séparément et il était impossible d'appliquer différemment un seul principe dans ce domaine. En agissant différemment, on agirait précisément à l'encontre des principes et des procédures du droit international, et ce serait d'autant plus grave que l'on contribuerait ainsi à prolonger ou à cautionner des situations gravement illégales ou injustes.

26. Le représentant de l'Argentine a dit pour conclure qu'il espérait que cette résolution serait adoptée à une majorité écrasante, comme cela avait été le cas en Quatrième Commission. L'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale obligerait les gouvernements en cause à continuer leurs efforts pour arriver à une solution rapide du conflit concernant les îles Malvinas, en conformité avec les procédures énoncées dans la Charte des Nations Unies pour le règlement des différends internationaux. Dans cet esprit, la délégation argentine espérait que les négociations de fond avec le Gouvernement du Royaume-Uni reprendraient aussitôt que possible, comme l'Assemblée générale le demandait dans cette résolution et dans les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII).

27. Le 2 février 1977, à propos de la question des îles Falkland et des relations entre les Gouvernements britannique et argentin, deux ministres du Gouvernement britannique ont prononcé, chacun devant une Chambre du Parlement, l'allocution qui suit.

"... Lord Shackleton a présenté son 'Etude économique des îles Falkland' m/. Toute la Chambre se joindra à moi pour le remercier chaleureusement, lui et ses collègues, pour ce rapport extrêmement minutieux et complet.

L'étude nous fournit une image vivante de cette petite communauté de 1 900 personnes, éloignée de 7 500 miles et pourtant si résolument britannique et dont les mers avoisinantes sont riches de ressources. Mais ses habitants doivent actuellement affronter un avenir économique incertain. L'économie, pour l'essentiel une monoculture fondée sur la laine, stagne; il n'y a pas de ressources pour exploiter les nouvelles possibilités dans d'autres domaines; et l'émigration s'accroît.

Pour remédier à cette situation, lord Shackleton a proposé un grand nombre de recommandations dont beaucoup devront être étudiées plus à fond et faire l'objet de consultations détaillées avec les insulaires. Entre-temps, le gouvernement procédera à l'application des modifications constitutionnelles internes qui ont déjà été approuvées par le Conseil législatif des îles Falkland.

Il reviendra à mon honorable ami, le Ministre pour le développement outre-mer, d'appliquer les recommandations sur l'aide au développement. Mais je peux dès maintenant indiquer que le gouvernement est prêt à envisager, après la réalisation des études de préinvestissements nécessaires, la diversification de l'agriculture, la congélation de la viande de mouton, la production de tricots et une amélioration de l'enseignement. Nous proposons également d'accorder une attention particulière et urgente aux communications internes des îles, en particulier en ce qui concerne la création et l'entretien d'un service aérien local efficace.

L'étude a recommandé en outre un certain nombre de projets importants, notamment un agrandissement de l'aéroport et un projet pilote halieutique qui porteraient le total des dépenses recommandées du Royaume-Uni à environ 13 ou 14 millions de livres. Le gouvernement, comme lord Shackleton et ses collègues, ne doute pas un seul instant que la possibilité d'un développement existe et, au moment opportun, fera entreprendre les études préliminaires essentielles pour déterminer si l'agrandissement de l'aéroport est réalisable et rentable.

Mais pour le reste, nous ne pouvons pour le moment accepter les recommandations plus coûteuses. Le budget de l'aide outre-mer, récemment amputé dans l'exercice des dépenses publiques de décembre, ne pourrait l'assumer. Il y a d'autres demandes plus urgentes provenant de communautés beaucoup plus pauvres. Et les conditions politiques adéquates ne sont pas réunies.

Selon lord Shackleton, 'tout nouveau développement important de l'économie des îles, en particulier celui des ressources en mer, doit rechercher la coopération - voire la participation - si possible de l'Argentine'. Le gouvernement partage cet avis. Ces nouvelles mises en exploitation doivent être fondées sur une plus grande coopération politique et économique dans l'ensemble de la région. Sinon, la perspective d'assurer aux îles un avenir prospère et durable est mince.

Le gouvernement a donc décidé que le temps était venu d'examiner à la fois avec les insulaires et le Gouvernement argentin si les conditions favorables à la discussion des problèmes généraux affectant l'avenir des îles Falkland étaient réunies et d'envisager les possibilités de coopération entre la Grande-Bretagne et l'Argentine dans la région de l'Atlantique sud-ouest.

Il faut que certaines choses soient absolument claires. Premièrement, aucune de ces discussions, qui poseraient inévitablement les questions fondamentales des relations entre les îles, la Grande-Bretagne et l'Argentine, ne pourrait se situer en dehors du parapluie de la souveraineté : je veux dire, que le Gouvernement de Sa Majesté réservera entièrement sa position sur la question de la souveraineté qui ne sera en aucun cas préjugée. Deuxièmement, toute modification qui pourrait être proposée doit être acceptable pour les insulaires dont les intérêts et le bien-être demeurent notre principale préoccupation. Par conséquent, troisièmement, les insulaires doivent être pleinement consultés à chaque étape; rien ne sera fait dans leur dos.

Afin de remplir cet engagement, j'envoie aux îles Falkland à la mi-février mon honorable ami, le Ministre d'Etat pour apprendre des insulaires eux-mêmes comment ils envisagent leur avenir. Il se rendra également à Buenos Aires. Son objectif sera en réalité de voir s'il est possible de convenir d'un mandat pour des conversations à venir plus officielles entre les parties concernées.

Monsieur le Président, mon très honorable ami le Premier Ministre, a déclaré au mois de janvier dernier devant la Chambre : 'Avec de la bonne volonté des deux côtés, la Grande-Bretagne et l'Argentine devraient pouvoir transformer la question en litige relative à la souveraineté sur les îles en un facteur de coopération entre les deux pays qui s'accorderait aux vœux et aux intérêts des habitants des îles Falkland'. Aujourd'hui comme il y a 12 mois, la situation dans l'Atlantique sud-ouest est une source de confrontation potentielle dont nous avons récemment eu quelques exemples. C'est la coopération et non la confrontation, sur les îles et dans les territoires dépendants, que nous cherchons à obtenir."

28. Le Ministre d'Etat du Ministère des affaires étrangères et affaires du Commonwealth, Edward Rowlands, s'est rendu dans le territoire du 16 au 21 février. Il s'est entretenu avec le Gouverneur, les Conseils exécutif et législatif, des membres de groupes d'intérêt et du public. Une déclaration, publiée par l'Ambassade du Royaume-Uni à Comodoro Rivadavia (Argentine), a annoncé que le Ministre chercherait à élaborer avec le Gouvernement argentin un mandat pour de futures négociations officielles sur les deux questions liées des relations politiques et de la coopération économique. M. Rowlands a affirmé que les représentants des insulaires avaient approuvé sa manière d'envisager les négociations avec l'Argentine. Il a déclaré que sa visite l'avait convaincu du profond désir des insulaires de demeurer britanniques.

29. A la suite de sa visite dans le territoire, M. Rowlands s'est entretenu pendant deux jours avec des fonctionnaires du Gouvernement argentin à Buenos Aires. Le 23 février, les deux gouvernements ont publié un communiqué de presse commun dans lequel ils affirmaient être arrivés à un certain accord sur des conversations à tenir au sujet de l'avenir du territoire en litige et de la coopération économique dans l'Atlantique sud-ouest.

30. Le 26 avril, dans une réponse à la Chambre des communes du Royaume-Uni, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et affaires du Commonwealth, David Owen, a fait la déclaration suivante :

"Les Gouvernements de la République Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus de tenir des négociations à partir de juin ou juillet 1977 au sujet des relations politiques futures, y compris la question de souveraineté en ce qui concerne les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, et de la coopération économique en ce qui concerne lesdits territoires en particulier, et l'Atlantique sud-ouest en général. Les questions touchant à l'avenir des îles seront examinées au cours de ces négociations, qui viseront à mettre au point une solution pacifique au litige de souveraineté existant entre les deux Etats et à instaurer un cadre en vue d'une coopération économique anglo-argentine qui devra contribuer de façon marquée au développement des îles et de la région dans son ensemble.

L'un des principaux objectifs des négociations sera d'assurer un avenir stable, prospère et politiquement viable pour les îles, dont le Gouvernement du Royaume-Uni consultera la population à cette occasion.

La décision concertée de tenir ces négociations, et les négociations elles-mêmes, ne préjugent la position ni de l'un ni de l'autre gouvernement en ce qui concerne la souveraineté sur les îles.

Le niveau auquel les négociations seront menées et les dates et lieux auxquels elles se tiendront seront déterminés d'un commun accord par les deux gouvernements. Des groupes de travail spéciaux seront constitués en cas de nécessité n/."

31. Des représentants des Gouvernements argentin et britannique ont tenu des négociations à Rome du 13 au 15 juillet. Un communiqué de presse commun a été publié à la fin des négociations déclarant que les discussions avaient eu lieu dans un esprit constructif et avaient "...conduit à une meilleure compréhension de la position de l'autre partie permettant de poursuivre la recherche d'un accord". Ils sont convenus de se rencontrer à nouveau en novembre 1977 (voir A/32/168 et A/32/169).

---

n/ Dans des lettres identiques datées du 8 juin 1977, les représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies ont transmis au Secrétaire général le texte de la déclaration, qui a été publié en tant que communiqué commun à Buenos Aires et à Londres, le 26 avril 1977 (A/32/110 et A/32/111).

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

32. L'économie du territoire repose toujours presque entièrement sur l'élevage du mouton et la production de la laine. En raison des conditions climatiques et de la nature des sols, les pâturages sont en général maigres et la production par hectare est faible. Un Groupe d'études des pâturages, chargé de faire des études et des recommandations pour l'amélioration des pâturages et dont le financement est assuré par le Gouvernement britannique a été créé en 1975. En 1975/76 le territoire comptait 644 819 moutons (contre 612 508 en 1972/73) répartis comme suit : East Falkland, 365 673; West Falkland, 209 790; autres îles, 69 356.

33. Le prix de la laine, qui est le principal produit d'exportation, est le facteur déterminant dans la vie économique du territoire. Les exportations de laine, de cuirs et de peaux étaient estimées à 1,2 million de livres sterling en 1975 (contre 2,2 millions en 1974). Il ressort de ces chiffres que les prix moyens étaient tombés de 107 nouveaux pence par kilogramme en 1974 à 51 nouveaux pence en 1975. Au cours de 1976, le prix de la laine a augmenté pour atteindre 92 nouveaux pence par kilogramme et on prévoit que les prix augmenteront encore en 1977 pour atteindre environ 110 nouveaux pence par kilogramme.

34. La Falkland Islands Company (FIC), qui est inscrite au registre du commerce du Royaume-Uni depuis 1851 occupe toujours la première place dans l'économie. La FIC est le plus grand producteur de laine du territoire; elle possédait 288 843 moutons (sur un total de 644 819 en 1975/76) et 46 p. 100 des terres. La société contrôle toujours une grande partie des opérations bancaires du commerce et des transports maritimes locaux. On a abandonné en 1974 l'idée de créer une société locale à laquelle la FIC aurait transféré les intérêts qu'elle détient dans le commerce et les transports maritimes.

35. En février 1977, le Président de la société Charrington Industrial Holdings du Royaume-Uni, qui est la société-mère de la FIC, a déclaré qu'il n'était pas question de vendre la FIC. Il avait été annoncé précédemment que deux hommes d'affaires argentins de premier plan avaient proposé 100 millions de dollars des Etats-Unis pour l'acquisition de la FIC. Répondant à une question lors d'une séance du Parlement du Royaume-Uni en avril 1977, le Ministre d'Etat du Ministre des affaires étrangères et affaires du Commonwealth, M. Rowlands, a déclaré que "dans les îles Falkland, aucun fonds ne peut être cédé sans la permission du Gouvernement des îles Falkland; le Gouvernement britannique ne favoriserait pas de telles transactions".

36. Parmi les autres possibilités de développement économique qui sont explorées, on peut citer l'industrie du tourisme, la pêche et le traitement du varech. Dans le territoire la nature se prête au tourisme du fait de l'abondance des oiseaux ainsi que de la faune et de la flore sous-marines. L'amélioration des communications aériennes et maritimes s'est traduite par un accroissement du nombre de touristes. En 1975, le nombre des touristes qui se sont rendus dans le territoire par voie de mer a atteint 6 201, contre 3 999 en 1974. Les ressources halieutiques du territoire font également l'objet de recherches effectuées par la société japonaise Taiyo Fishing Company, en vue de créer une industrie de pêche en haute mer. Une société britannique étudie également la possibilité d'exploiter les réserves de crabe royal. Il semble que les eaux côtières du territoire renferment des quantités importantes de krill, qui est une variété de petites crevettes riches en protéines. Plusieurs pays exploiteraient ces ressources. Le territoire dispose également d'importantes ressources en algues à partir desquelles on fabrique l'alguinate. Ce produit est principalement utilisé par les industries alimentaires, pharmaceutiques

et textiles. Il a été annoncé en juin 1977 que la société Alginat Industries Ltd., qui avait entrepris de développer ses installations dans le territoire, avait fait part au Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) de son intention d'arrêter la production. Dans une déclaration faite au Conseil législatif, le Secrétaire principal a indiqué que la société était sceptique quant à la demande de varech; le coût de la production dans le territoire, et d'autres facteurs comme notamment la question de la souveraineté le faisaient également hésiter.

37. La présence éventuelle de gisements de pétrole dans le territoire et au large de ses côtes pourrait ouvrir de nouvelles et importantes perspectives de développement économique.

38. D'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, la production industrielle du territoire est nulle. En conséquence, le territoire doit importer pour satisfaire la quasi-totalité de ses besoins en biens de consommation et en biens d'équipement. En 1975, les importations étaient estimées à 1,5 million de livres sterling (contre 805 237 livres sterling en 1974); pour les mêmes années, les exportations (principalement la laine) s'élevaient respectivement à un total de 1,2 million et 2,5 millions de livres sterling. Par le passé, le Royaume-Uni a absorbé la totalité des exportations du territoire et fourni la plupart de ses importations. Comme il a été noté dans un rapport précédent du Comité spécial o/, des mesures ont été prises récemment pour accroître les échanges commerciaux entre le territoire et l'Argentine, y compris l'octroi à la société Yacimientos Petroliferos Fiscales (YPF), compagnie pétrolière argentine d'Etat, du droit de vendre des produits pétroliers dans le territoire.

39. En 1971, les Gouvernements de l'Argentine, des îles Falkland (Malvinas) et du Royaume-Uni ont signé à Buenos-Aires l'Accord sur les communications, destiné à améliorer la coopération économique, sociale et culturelle entre les îles Falkland (Malvinas) et l'Argentine. La compagnie aérienne argentine d'Etat Lineas Aereas del Estado (LADE) assure les liaisons aériennes en organisant un vol régulier hebdomadaire entre l'Argentine et Port Stanley. Il a été annoncé en mars 1977 que l'aéroport permanent de Port Stanley, dont la construction a été financée par le Gouvernement britannique et a bénéficié du concours de techniciens argentins serait mis en service pour mai 1977. L'aéroport n'a pas été prévu pour des appareils d'une taille supérieure à celle du Hawker Siddely HS-748 et il faudrait agrandir la piste d'atterrissage pour permettre à de plus gros appareils d'atterrir.

40. En juin 1976, le Gouvernement britannique a publié un rapport rédigé par lord Shackleton et intitulé "Economic Survey of the Falkland Islands" (Etude économique des îles Falkland) (voir par. 27 ci-dessus).

---

o/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session,  
Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXIX, annexe, par. 7-10.

#### 4. SITUATION SOCIALE

41. Au cours de la période à l'étude, aucune évolution importante ne s'est produite dans la situation de la main d'oeuvre. Les possibilités d'emploi étant limitées, on a assisté à un exode de la population vers d'autres pays. Afin de remédier à ce problème, le gouvernement a pris des mesures pour favoriser le développement général du territoire, en particulier en diversifiant l'économie.

42. Le gouvernement a, à Port Stanley, un hôpital général de 27 lits où sont assurés des soins médicaux et chirurgicaux ainsi que des soins d'obstétrique et de gériatrie. Le Département médical emploie un médecin chef, trois médecins et du personnel divers. A la suite d'un rapport établi par un spécialiste de la gestion des hôpitaux, on a amélioré l'organisation et la gestion de l'hôpital de Port Stanley, et des fonds ont été accordés par le Royaume-Uni au titre de l'aide au développement en vue de l'achat de matériel supplémentaire pour l'hôpital. En 1975/76, les sommes consacrées aux divers secteurs des soins et de la santé publique se sont élevées au total à 120 000 livres.

#### 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

43. En 1975, il y avait 313 élèves (306 en 1974) fréquentant les écoles publiques, qui sont toutes en principe des écoles primaires. En 1975, le corps enseignant comprenait 33 instituteurs, y compris des instituteurs itinérants pour les zones éloignées (28 en 1973). Une cinquantaine d'enfants en âge de fréquenter des établissements d'enseignement secondaire faisaient des études en Amérique du Sud, la plupart en Argentine.

44. A la suite de l'accord sur les communications en 1971, un certain nombre d'élèves ont poursuivi leurs études en Argentine. En 1974/75, 36 enfants originaires du territoire fréquentaient des établissements d'enseignement bilingue en Argentine; sur ce nombre, 23 bénéficiaient de bourses octroyées par le Gouvernement argentin, deux de bourses octroyées par le Gouvernement britannique et deux de bourses octroyées par les écoles. Le 5 juin 1976, il a été annoncé que, conformément à une décision prise par le Conseil exécutif du territoire à la fin de 1973, deux professeurs d'espagnol envoyés par le Gouvernement argentin étaient arrivés dans le territoire pour enseigner l'espagnol dans les écoles de Port Stanley et dans les cours du soir destinés aux adultes. On a appris en mai 1975 qu'on projetait de développer l'enseignement de l'espagnol grâce à des programmes radiodiffusés par la station locale.

45. En 1975/76, le gouvernement a consacré un montant total de 137 631 livres à l'enseignement.

CHAPITRE XXIX

(A/32/23/Add.7)

BELIZE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 3	251
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	4	251
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		252

## CHAPITRE XXIX

### BELIZE

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question du Belize à sa 1095<sup>ème</sup> séance, le 17 août 1977.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 31/143 du 17 décembre 1976, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial, entre autres, "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, et en particulier de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 31/50 relative au Belize, adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 1976 par l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question.
3. Lors de l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur l'évolution de la situation dans le territoire.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

4. A sa 1095<sup>ème</sup> séance, le 17 août, à la suite d'une déclaration du Président (A/AC.109/PV.1095), le Comité spécial a décidé, sans opposition, d'examiner la question à sa prochaine session, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard à sa trente-deuxième session et, en vue de faciliter l'examen de la question par l'Assemblée, d'autoriser son Rapporteur à communiquer à l'Assemblée tous les renseignements disponibles sur cette question.

ANNEXE\*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralités .....	1 - 2
2. Evolution politique et constitutionnelle .....	3 - 35
3. Situation économique .....	36 - 47
4. Situation sociale et situation de l'enseignement .....	48 - 53

---

\* Texte publié précédemment sous la côte A/AC.109/L.1199 et Corr.1.

## BELIZE a/

### 1. GENERALITES

1. Des renseignements de base concernant le Belize ont été donnés dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa trente et unième session b/. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

2. Au dernier recensement, organisé en 1970, la population totale du territoire était de 119 863 habitants, dont 39 332 vivaient dans la ville de Belize. Belmopan, la capitale, comptait environ 3 000 habitants en 1972. La population, composée essentiellement de Créoles, d'Indiens américains (Mayas) et de Caraïbes, est actuellement évaluée à 136 000 habitants.

### 2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

#### A. Constitution

3. Un aperçu des arrangements constitutionnels énoncés dans la British Honduras Constitution Ordinance, 1963 (Ordonnance de 1963 concernant la Constitution du Honduras britannique), amendée en 1973 et 1974, figure dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session c/. En bref, la Constitution du Belize prévoit un Gouverneur nommé par la Reine, un Cabinet et une Assemblée nationale bicamérale, composée d'un sénat et d'une chambre des représentants. Sur les huit membres du Sénat, cinq sont nommés par le Gouverneur (M. Peter McEntee), sur avis du Premier Ministre (M. George Price), deux sur avis du Chef de l'opposition (M. Dean Lindo) et un après toute consultation que le Gouverneur juge appropriée. La Chambre des représentants comprend 18 membres élus au suffrage universel des adultes pour un mandat de cinq ans. Lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu le 30 octobre 1974, le People's United Party (PUP) a remporté 12 sièges, le chiffre le plus bas depuis 20 ans, et les autres sièges sont allés à la coalition dite du United Democratic Party (UDP). Depuis lors, un membre de l'UDP a rejoint le PUP, qui détient donc désormais 13 sièges.

4. Le Gouverneur reste chargé de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure (y compris des forces armées) et de la fonction publique. Aux termes du Belize Letters Patent, 1964 à 1974, le Gouverneur, agissant sur avis du Premier Ministre, peut confier à celui-ci ou à tout autre ministre toute attribution relevant du gouvernement qui n'aura pas été déjà déléguée, ainsi que la fonction d'Attorney-General. Le Gouverneur peut également, dans des conditions imposées par lui, déléguer

---

a/ Les renseignements contenus dans le présent document sont tirés de rapports publiés antérieurement ainsi que des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, le 18 août 1976, pour l'année 1975.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe.

c/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. IV, chap. XXVII, annexe, par. 3 et 4 et 10 à 14.

à un ministre désigné après consultation avec le Premier Ministre des responsabilités en matière d'affaires extérieures. Cette délégation d'autorité est soumise à l'approbation préalable du Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth.

5. Le Cabinet est composé du Premier Ministre et d'autres ministres (10 actuellement).

#### B. Examen par l'Assemblée générale

6. Dans une déclaration qu'il a faite à la Quatrième Commission, à sa 15ème séance, le 4 novembre 1976 d/ le représentant du Royaume-Uni a rappelé que l'année précédente, quand le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies avait expliqué la position de son gouvernement sur la question du Belize e/, il avait donné tous les détails voulus au sujet de l'histoire du territoire et des problèmes découlant des revendications territoriales du Guatemala. A cette occasion, le représentant permanent avait fait savoir à la Commission que le Gouvernement du Royaume-Uni était prêt à entamer des négociations avec le Gouvernement guatémaltèque dès la fin de la trentième session de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 3432 (XXX), adoptée le 8 décembre 1975 par une majorité écrasante, l'Assemblée générale a réaffirmé le droit inaliénable du peuple du Belize à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale et demandé au Royaume-Uni et au Gouvernement guatémaltèque de poursuivre d'urgence leurs négociations en vue de résoudre aussitôt que possible leurs divergences de vues au sujet de l'avenir du Belize, afin de lever les obstacles qui avaient jusqu'alors empêché le peuple du Belize d'exercer librement et sans crainte son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

7. Le représentant du Royaume-Uni a rappelé que le représentant permanent avait déclaré que le Royaume-Uni ne permettrait pas que ses négociations avec le Gouvernement guatémaltèque échouent faute d'imagination, et qu'il comptait examiner diverses questions au sujet desquelles une collaboration entre le Belize et le Guatemala serait possible et parvenir à des accords qui constitueraient la base de relations nouvelles et réciproquement avantageuses pour les deux pays.

8. Le même esprit de respect pour les droits et intérêts du Belize et du Guatemala a prévalu dans les négociations qui ont eu lieu la même année entre le Gouvernement guatémaltèque et celui du Royaume-Uni, en étroite consultation avec le Gouvernement bélizien. Le Royaume-Uni souhaitait que le territoire constitue un lien entre les Antilles et l'Amérique centrale et non un foyer de discorde. Le Royaume-Uni était disposé, par ailleurs, à dissiper les craintes que pourrait avoir le Guatemala au sujet de la paix et de la sécurité de la zone, une fois que le Belize serait indépendant, tout en tenant compte, en même temps, du souci légitime du Belize pour sa sécurité future.

9. Des négociations étaient en cours entre les Gouvernements du Royaume-Uni et du Guatemala, outre les négociations officielles entamées à la Nouvelle-Orléans en avril 1976, auxquelles avaient participé M. Adolfo Molina-Orantes, ministre des

---

d/ Ibid., trente et unième session, Quatrième Commission, 15ème séance, par. 43 à 49.

e/ Ibid., trentième session, séances plénières, 2372ème séance, et ibid., Quatrième Commission, 2162ème séance.

relations extérieures du Guatemala, M. Edward Rowlands, ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, et M. George Price, premier ministre du Belize. Des réunions ont eu lieu par la suite au niveau des représentants autorisés à New York en juin et juillet et au niveau ministériel à Panama en septembre. De plus, des fonctionnaires guatémaltèques et béliziens ont étudié certaines questions économiques. A la réunion de la Nouvelle-Orléans, en avril, M. Rowlands a présenté certaines propositions qui représentaient un effort constructif pour tenir compte des besoins particuliers du Guatemala et offraient un moyen de régler le différend avec ce pays et de jeter les bases des relations futures entre le Belize et le Guatemala. Le Royaume-Uni avait toujours eu et aurait toujours une attitude à la fois constructive et souple mais il ne saurait renoncer à certains principes qui avaient traditionnellement guidé sa politique de décolonisation et qui étaient d'ailleurs partagés par toute la communauté internationale.

10. On pouvait espérer que, dans un an au plus, la délégation britannique pourrait annoncer le succès des négociations. Il était en effet urgent de parvenir à un accord, étant donné que le Belize ne pouvait rester dans une situation ambiguë qui se prolongeait depuis plus de 12 ans et qui nuisait au développement économique du territoire ainsi qu'à la tranquillité de ses habitants. Le Gouvernement du Royaume-Uni souhaitait que le Belize accède à l'indépendance le plus rapidement possible, dans des conditions de paix, de sécurité, de coopération et d'amitié avec les pays voisins et il ne ménagerait aucun effort pour atteindre cet objectif.

11. Le Gouvernement du Royaume-Uni qui, l'année précédente, avait dû renforcer sa garnison au Belize pour pouvoir assurer la sécurité du territoire, a pu retirer une partie de ses effectifs pendant l'année en cours. Les troupes du Royaume-Uni restaient au Belize uniquement à des fins de défense et par la volonté du gouvernement du territoire. Le représentant du Royaume-Uni a déploré que le Guatemala continue à faire des déclarations qui suscitaient l'inquiétude aussi bien au Royaume-Uni qu'au Belize et il a invité les autorités guatémaltèques à agir avec modération, afin de créer une atmosphère favorable aux négociations.

12. Enfin, il fallait que les pays latino-américains prennent conscience du fait qu'en Amérique centrale se formait une nouvelle nation dont les habitants, par l'intermédiaire de leur gouvernement élu démocratiquement, exerçaient depuis 12 ans le contrôle effectif de leurs propres affaires, et qu'ils appuient les efforts en vue d'un dénouement juste et satisfaisant par voie de négociations.

13. A la même séance, M. Carl L. Rogers, vice-premier ministre et ministre des affaires intérieures et de la santé publique du Belize, a fait une déclaration sur l'invitation du Président f/. Il a rappelé que, lorsque M. Price, premier ministre du Belize, avait pris la parole devant la Quatrième Commission l'année précédente g/, il avait expliqué que le seul obstacle à l'indépendance du territoire était la crainte de ne pouvoir résister aux revendications injustifiées du Guatemala et à ses menaces d'imposer ses vues par la force. Le Premier Ministre du Belize avait évoqué le terrible dilemme du Belize, qui devait choisir entre une prolongation indéfinie du colonialisme d'une part et la mutilation et l'acceptation d'un nouveau colonialisme d'autre part et il avait demandé une assistance pour obtenir l'indépendance du Belize sans atteinte à son territoire.

---

f/ Ibid., trente et unième session, Quatrième Commission, 15ème séance,  
par. 51 à 57.

g/ Ibid., trentième session, Quatrième Commission, 2162ème séance.

14. La Quatrième Commission et, par la suite, l'Assemblée générale, lui avaient exprimé leur solidarité, qui s'était concrétisée dans la résolution 3432 (XXX), dans laquelle l'Assemblée générale avait réaffirmé le droit inaliénable du peuple du Belize à l'autodétermination et à l'indépendance, déclaré que l'inviolabilité et la sécurité territoriale du Belize devaient être préservées et demandé au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et au Gouvernement guatémaltèque de poursuivre leurs négociations afin de lever les obstacles qui avaient jusqu'alors empêché le peuple du Belize d'exercer ses droits inaliénables.

15. Le Belize avait participé aux négociations de 1975 aussi bien au niveau des représentants autorisés qu'au niveau ministériel, conformément à la résolution 3432 (XXX). Il était opportun de rappeler qu'en novembre 1975, le Premier Ministre du Belize avait déclaré qu'en acceptant les négociations, le Belize ne reconnaissait au Guatemala aucun droit sur son destin mais estimait que la meilleure solution possible était un règlement négocié qui respecterait pleinement les droits inaliénables du peuple bélizien.

16. Le Belize avait participé aux négociations avec le désir véritable de parvenir à une solution juste mais il n'était pas disposé à renoncer à sa souveraineté et à son indépendance ou à sacrifier son intégrité territoriale et il espérait qu'au plus tard à l'issue des négociations en cours, le Guatemala accepterait cette position.

17. Le Belize avait été encouragé dans ses justes aspirations par l'appui inconditionnel de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976 (A/31/197, annexe I, par. 109). On ne saurait cependant passer sous silence certains éléments inquiétants. En effet, le Guatemala ne reconnaissait pas la validité de la résolution de l'Organisation des Nations Unies. Non seulement ce pays intervenait dans les affaires intérieures du Belize, mais continuait à accroître sa puissance militaire à proximité de la frontière du territoire. C'était à cause de la proposition inacceptable du Guatemala tendant à ce que le Belize cède une partie considérable de son territoire en échange de l'indépendance du reste que le Belize avait demandé l'appui de l'ONU.

18. Le Belize conservait l'espoir qu'il accéderait à l'indépendance dans un climat de paix et de bon voisinage et il était certain que le Guatemala aurait la sagesse de ne pas ignorer la voix de la communauté internationale, de renoncer à son désir d'expansion territoriale et de domination politique et d'accepter les principes de libre détermination et de coexistence entre les nations dans un monde de paix, d'harmonie et de coopération.

19. Dans une déclaration faite à la Quatrième Commission à sa 19ème séance, le 9 novembre 1976 h/, le représentant du Guatemala a dit que, lorsque la résolution 3432 (XXX) avait été adoptée à la trentième session de l'Assemblée générale, le Guatemala avait déclaré qu'elle était intrinsèquement illégale car elle constituait une tentative d'ingérence dans une négociation entre Etats souverains qui avait pour objet de régler un différend international. Cependant, le Guatemala estimait qu'il convenait de tenir l'Assemblée au courant du déroulement des négociations qui avaient alors lieu entre le Royaume-Uni, en consultation avec le Gouvernement du Belize, et le Guatemala, conformément aux dispositions de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

---

h/ Ibid., trente et unième session, Quatrième Commission, 19ème séance, par. 12 à 18.

20. Il ne faisait aucun doute que la négociation était l'un des moyens les plus raisonnables et les plus rapides pour résoudre des différends internationaux, mais, pour que ce processus donne des résultats positifs, il fallait faire preuve de franchise et de sincérité dans l'exposé des thèses opposées qui étaient à l'origine du différend. Toute prise de position irréductible enlevait à la négociation sa validité dès le début.

21. En ce qui concernait la question du Belize, on pouvait se permettre d'espérer que, dans un délai raisonnable, la négociation permettrait de résoudre définitivement le différend. En effet, la première réunion au niveau ministériel avait eu lieu en avril 1976 à la Nouvelle-Orléans. Elle aurait eu lieu quelques mois plus tôt si le Guatemala n'avait pas été frappé par le tremblement de terre du mois de février. Par la suite, en juin et juillet, il y avait eu des réunions au niveau des fonctionnaires à New York et, en septembre, de nouveau au niveau ministériel, une réunion avait eu lieu à Panama. Plus récemment, du 26 au 28 octobre, il y avait eu une série de réunions au niveau des spécialistes à San Pedro Sula (Honduras) afin d'examiner les conséquences et les arrangements économiques. Il convenait de signaler que, lors de cette dernière série de réunions, le Groupe de spécialistes du Belize était conseillé par M. Allistair MacIntyre, secrétaire général de la Communauté des Antilles (CARICOM). Toutes ces réunions avaient permis de faire des progrès, surtout dans les domaines qui exigeaient des sacrifices mutuels; bien entendu, il était impensable d'entreprendre une négociation où seul le Guatemala aurait fait des concessions.

22. Compte tenu de ce qui avait déjà été obtenu et des résultats complets et définitifs que l'on pouvait escompter, la délégation guatémaltèque craignait que les négociations ne soient perturbées par l'adoption d'une résolution inopportune qui aurait pour objet d'imposer des paramètres, limitant ainsi la liberté de certaines des parties. Il fallait espérer que le bon sens et la bonne volonté prévaudraient et, sans avoir l'intention de déplaire à toute délégation qui envisagerait de présenter un projet qui réaffirmerait les termes de la résolution 3432 (XXX) de l'Assemblée générale, le représentant du Guatemala a dit que les résultats en seraient fâcheux car il en résulterait un durcissement des positions des parties qui annihilerait les progrès déjà réalisés et exacerberait l'opinion publique. Les positions qui étaient adoptées pendant la négociation ne devaient pas être soumises à des intérêts changeants et transitoires de politique électorale car cela mettrait en danger des résultats qui affecteraient la nation entière et les générations à venir. Le seul désir du Gouvernement guatémaltèque était la stabilité et la sécurité de l'Amérique centrale et c'est pourquoi il redoutait l'introduction d'éléments idéologiques qui ne pouvaient que déformer le différend et semer l'inquiétude dans la région. Le Guatemala comprenait et respectait les liens qui unissent le Belize au CARICOM car c'est dans la prospérité et la tranquillité de cette région privilégiée du monde que ses habitants pourraient développer pleinement leur potentiel humain et économique, mais le Gouvernement guatémaltèque faisait observer que la solidarité si souvent exprimée par les pays des Antilles en ce qui concerne la recherche de solutions au différend devait être objective et impartiale.

23. L'Amérique latine avait trouvé dans le droit international appliqué comme règle de coexistence entre nations les meilleures garanties pour sa propre sécurité. Il était faux de croire qu'il existait une discordance entre les principes, les normes et les pratiques du droit international et l'expression de principes idéologiques et politiques. L'Organisation des Nations Unies avait été créée précisément pour maintenir la paix universelle au moyen de l'application et de l'amélioration du droit international, et non de la contrainte exercée par une majorité numérique.

24. Le fondement du droit à l'autodétermination des peuples en tant que procédé de décolonisation avait déjà été proclamé dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, qui réaffirmait également le principe du respect de l'intégrité territoriale des Etats. Comme l'avait déjà fait observer le représentant du Royaume-Uni, la question du Belize ne constituait pas un problème colonial classique, et s'il était évident que toutes les situations coloniales présentaient des aspects particuliers, il était toutefois rare que cela se produise d'une manière aussi prononcée que dans le cas du Belize. La manière dont le représentant du Royaume-Uni voyait le problème différait du point de vue du Guatemala au sujet de l'angle sous lequel on devait évaluer certaines conséquences mais, ce qui était fondamental, c'était que l'on ait trouvé au cours des négociations les aspects sur lesquels il y avait accord, ce qui constituait un nouvel élément d'encouragement pour tous ceux qui recherchaient une solution rapide au différend.

25. En conclusion, le représentant du Guatemala a lancé un appel aux pays représentés à la Commission pour qu'ils fassent preuve de prudence et n'introduisent pas des éléments étrangers et polémiques dans les négociations qui progressaient si bien et qui, surtout, étaient conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

26. A sa 85<sup>ème</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre 1976, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/50, dans laquelle elle a réaffirmé le droit inaliénable du peuple du Belize à l'autodétermination et à l'indépendance; réaffirmé que l'inviolabilité et l'intégrité territoriale du Belize devaient être préservées; demandé à tous les Etats de respecter le droit du peuple du Belize à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale, de lui faciliter la réalisation de son objectif, qui était l'indépendance dans la sécurité à une date rapprochée, et de s'abstenir de toute action qui menacerait l'intégrité territoriale du Belize; demandé également au Gouvernement du Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante, agissant en étroite consultation avec le Gouvernement bélizien, et au Gouvernement guatémaltèque de poursuivre énergiquement leurs négociations, conformément aux principes énoncés dans la résolution 3432 (XXX) de l'Assemblée générale, afin de les faire aboutir rapidement; et prié les deux gouvernements intéressés de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, de tous accords qui auraient été réalisés au cours des négociations susmentionnées.

### C. Contacts entre les gouvernements intéressés

27. Comme précédemment noté i/, les Gouvernements du Guatemala et du Royaume-Uni ont eu en 1976 de nouveaux entretiens sur la question avec la participation de représentants du Belize. Les représentants du Guatemala et du Royaume-Uni et le Vice-Premier Ministre du Belize ont mentionné ces entretiens dans les déclarations qu'ils ont faites à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (voir par. 6 à 25 ci-dessus).

28. Le 10 janvier 1977, il a été rapporté que M. Rowlands, ministre d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, avait déclaré que son gouvernement avait proposé au Gouvernement guatémaltèque d'examiner avec

---

i/ Ibid., Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 20.

lui en premier lieu les autres problèmes importants soulevés par le Guatemala, car cela pourrait contribuer à clarifier les points les plus importants des revendications. M. Rowlands a déclaré que les deux gouvernements devraient déterminer les problèmes qui découleraient de l'indépendance du Belize et présenteraient un intérêt majeur pour le Guatemala et voir s'il était possible de les résoudre au moyen de négociations. Il a ajouté que les deux gouvernements avaient des entretiens positifs mais que leurs positions étaient encore éloignées et qu'ils s'efforçaient de les rapprocher.

29. Le paragraphe 30 du communiqué final de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue à Londres du 8 au 15 juin 1977, dit notamment au sujet du Belize :

"30. Les chefs de gouvernement ont examiné la question du Belize et réaffirmé leur plein appui aux aspirations du peuple bélizien à une indépendance rapide. Ils ont demandé à tous les Etats de respecter le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du peuple bélizien. Ils ont reconnu que la question ne saurait être réglée sans le plein consentement du Gouvernement et du peuple béliziens et ils ont offert leur coopération en vue de parvenir à un tel règlement. A cette fin, ils sont convenus d'instituer un comité ministériel des Gouvernements de la Barbade, du Canada, de la Guyane, de l'Inde, de la Jamaïque, de la Malaisie, du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie, qui rencontrerait le Secrétaire général pour suivre la situation en ce qui concerne les efforts déployés par le peuple bélizien afin d'obtenir la réalisation de ses aspirations légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance; aider les parties intéressées à trouver rapidement des arrangements efficaces menant à l'indépendance du Belize, en s'inspirant des vues exprimées aux réunions des chefs de gouvernement du Commonwealth et conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies; formuler des recommandations et prêter toute l'assistance possible en vue d'atteindre ces objectifs."

30. Le 6 juillet 1977, une nouvelle série d'entretiens sur la question du Belize s'est ouverte à Washington, D.C., entre des représentants des Gouvernements du Guatemala et du Royaume-Uni, avec la participation de représentants du Belize. La délégation guatémaltèque était dirigée par M. Molina-Orantes, ministre des relations extérieures, et la délégation du Royaume-Uni par M. Rowlands. La délégation du Belize était dirigée par M. Price, premier ministre, et était composée de MM. Assad Shoman, Vernon H. Courtenay et Santiago Perdomo, membres du Cabinet, et de MM. Dean Lindo et Philip Goldson, membres de l'opposition.

31. Le 7 juillet, il a été rapporté que la garnison britannique du Belize recevait des renforts d'outre-mer. D'après le Financial Times (Londres), plusieurs centaines de militaires et le matériel correspondant ont été amenés dans le territoire par cinq avions VC-10 et 19 avions Hercules. D'après ce rapport, plusieurs avions de combat à décollement vertical Harrier étaient aussi arrivés à Belize. En outre, la frégate britannique Achilles croisait au large du Belize avec des embarcations d'appui. Toujours d'après ce rapport, le Gouvernement britannique avait déclaré que ces mesures avaient été prises à regret après que le Guatemala eut rappelé ses réservistes et procédé à des déploiements de troupes régulières. Les troupes britanniques seraient retirées dès que possible et le Royaume-Uni continuerait à

rechercher une solution pacifique à la question du Belize. D'après un article du journal The Times (Londres) du 8 juillet, la garnison actuellement en poste au Belize comprend 600 hommes du troisième bataillon du Queen'S Regiment, un peloton de véhicules de reconnaissance blindés, un peloton de Royal Engineers, des groupes d'hélicoptères de l'Army Air Corps, un petit détachement du Royal Air Force Regiment et de l'équipement radar. La presse a estimé à environ 500 le nombre de militaires appelés en renfort.

32. Les entretiens sur le Belize qui se déroulaient à Washington, D.C. (voir par. 30 ci-dessus) se sont poursuivis le 7 juillet en dépit de l'évolution de la situation militaire à Belize. Dans une déclaration à la presse, M. Molina-Orantes, chef de la délégation guatémaltèque, a exprimé l'espoir qu'il serait possible d'arriver à une base d'accord au cours des entretiens en cours. Il a cependant formulé des réserves au sujet du renforcement de la garnison du Belize.

33. Dans un communiqué conjoint publié le 7 juillet, à l'issue des entretiens, il a été annoncé que les représentants du Royaume-Uni avaient exposé les modalités de l'accession à l'indépendance des territoires dépendants; il a souligné que les procédures en question prenaient généralement du temps et étaient toujours publiques; il ne pouvait donc pas y avoir de mouvement soudain en direction de l'indépendance. Les deux parties sont convenues qu'il était très souhaitable de prendre des mesures rapides et adéquates pour diminuer la tension et se sont engagées à examiner ensemble les dispositions à adopter pour atteindre cet objectif afin de préserver la paix dans la région. Il a été convenu également que M. Rowlands se rendrait au Guatemala dans un avenir proche pour examiner les moyens de réduire les tensions et discuter de la prochaine étape des négociations.

34. Le 26 juillet, M. Rowlands est arrivé au Guatemala pour reprendre les discussions sur la question du Belize. Au cours de son séjour, il a rencontré M. Kjell Eugenio Laugerud, président de la République guatémaltèque, M. Molina-Orantes et d'autres fonctionnaires guatémaltèques. Le 28 juillet, un communiqué commun a été publié, indiquant que le Guatemala et le Royaume-Uni étaient convenus de rechercher une solution rapide, juste et honorable à la question du Belize et de créer une atmosphère positive pour les négociations en réduisant les tensions à la frontière. Le communiqué ajoutait que les parties renouvelaient leur ferme intention de continuer les négociations en vue de trouver des solutions mutuellement acceptables.

35. Dans une déclaration qu'il a faite à la presse avant de quitter le Guatemala, M. Rowlands, se référant à l'évolution militaire récente dans la région, a dit : "Le Gouvernement britannique n'est pas l'agresseur, ne sera pas l'agresseur, ne fera pas appel à l'intimidation et n'exercera pas de pression militaire sur les négociations".

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

36. Dans le passé, l'économie du territoire reposait presque uniquement sur les exportations de produits forestiers. Toutefois, depuis le milieu des années 50, du fait de l'épuisement des ressources forestières, l'agriculture est devenue le secteur dominant. Ce secteur constitue le fer de lance de la croissance, les principaux produits d'exportation étant le sucre et les agrumes. Jusqu'en 1972, leur culture se pratiquait essentiellement sur de grandes plantations appartenant à des étrangers et exploitées par ceux-ci. Depuis cette date toutefois, des agriculteurs béliziens ont acheté certaines plantations de canne à sucre et ont commencé à acheter des plantations d'agrumes. D'autres activités agricoles, notamment la culture des bananes et du riz, présentent des possibilités d'expansion: bien que l'agriculture demeure essentiellement une agriculture de subsistance, il existe de plus en plus d'exploitations agricoles de moyenne importance ayant un bon rendement et fonctionnant selon des méthodes modernes. Le territoire a également commencé à développer l'industrie du tabac.

37. Même si elle ne joue plus le rôle principal dans l'économie, la sylviculture, stimulée par la forte demande de bois d'oeuvre sur le marché mondial et par la politique du gouvernement en matière d'aménagement, d'exploitation régulière et de reconstitution des forêts, remonte progressivement. Les principales industries manufacturières, qui appartiennent aussi en grande partie à des intérêts étrangers, sont celles qui traitent les produits d'exportation essentiels du territoire : raffinage du sucre, conserverie d'agrumes et scierie. Le gouvernement a fortement encouragé le développement d'autres activités industrielles et agricoles. L'industrie de la confection a progressé, comme en témoigne la croissance notable des exportations de vêtements au cours des dernières années. Il y a également au Belize un certain nombre de petites entreprises fabriquant une large gamme d'articles manufacturés destinés au marché intérieur. Le gouvernement a favorisé le développement du tourisme en vue de permettre au peuple bélizien de garder le contrôle et la propriété de cette industrie. Enfin, on compte intensifier l'exploitation des ressources naturelles du Belize : pêche, bétail et éventuellement pétrole.

38. Pour ce qui est des biens d'équipement et des articles manufacturés, le Territoire est dans une large mesure tributaire de l'étranger. D'après des renseignements fournis par la Puissance administrante, la valeur des importations s'est élevée à environ 185,5 millions de dollars béliziens <sup>j/</sup> en 1975 (contre 109,3 millions de dollars béliziens en 1974) et les exportations à environ 130 millions de dollars béliziens (contre 95,2 millions de dollars béliziens en 1974). La balance commerciale du Territoire pour 1975 reflète donc un déficit d'environ 55,5 millions de dollars béliziens (14 millions en 1974). Comme par le passé, les principaux partenaires du Belize ont été les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni.

---

<sup>j/</sup> L'unité monétaire est le dollar du Belize (dollar BZE). Le 11 mai 1976, le Gouvernement bélizien a annoncé qu'il supprimait le lien entre le dollar bélizien et la livre sterling et qu'à l'avenir le dollar bélizien serait lié au dollar des Etats-Unis, à raison d'un dollar bélizien pour 0,50 dollar des Etats-Unis.

39. Le 26 novembre 1976, M. Rogers, vice-premier ministre, a, au nom de M. Price, premier ministre et ministre des finances, présenté à la Chambre des représentants le projet de budget du territoire pour 1977. Dans sa déclaration, M. Rogers, examinant la situation économique en 1976, a dit que l'économie du Territoire était extrêmement sensible aux pressions extérieures et avait connu une légère récession au cours de l'année, à cause de la chute des prix du sucre, de l'affaissement des prix des agrumes et des bananes et de la diminution de la production qui en a résulté. Il a fait remarquer que le secteur agricole avait souffert de plusieurs facteurs affectant le sucre, les agrumes, les mangues, la sylviculture et l'élevage des porcs et de la volaille. L'élevage avait été touché par le coût élevé des importations des produits pour l'alimentation animale. Les céréales étaient en hausse, en particulier le maïs dont la production était passée de 12 250 tonnes métriques à 22 680 tonnes métriques. La production du bétail, du miel, des produits de la pêche et des bananes avait aussi augmenté, celle des bananes atteignant 425 000 caisses (d'une valeur de 1,4 million de dollars béliziens) contre seulement 33 000 caisses (d'une valeur de 51 000 dollars béliziens) en 1975.

40. Le Vice-Premier Ministre a ajouté que la plupart des industries avaient évolué favorablement, à l'exception de la bière et des cigarettes qui avaient marqué un léger déclin. La production de farine était passée de 3 040 tonnes métriques à 6 530 tonnes métriques. Le tourisme, pour sa part, avait continué à se développer et plusieurs hôtels étaient en construction.

41. Il a donné les indications suivantes concernant les prêts approuvés par la Banque de développement des Antilles jusqu'à novembre 1976 :

(En million de dollars béliziens)

Electricité .....	6,9
Industrie de la banane .....	1,3
Development Finance Corporation (DFC) for Agricultural and industrial credit .....	8,9
Routes d'accès aux plantations de cannes à sucre .....	2,4
Installations portuaires .....	11,6
Rizerie (Big Falls, Toledo) .....	0,7
Prêts aux étudiants .....	0,2
Domaines industriels .....	1,0
Logement .....	<u>1,7</u>
	34,7

Les prêts directs de la Banque approuvés pour le secteur privé se sont élevés à un total de 1,1 million de dollars béliziens. M. Rogers a ajouté que la DFC avait fait des engagements de prêts d'un montant approximatif de 13,2 millions de dollars béliziens, intéressant environ 3 500 personnes dans l'ensemble du Territoire. La DFC avait également mis au point des plans relatifs à une société d'investissement.

42. Résumant les résultats enregistrés par l'économie nationale en 1976, le Vice-Premier Ministre a indiqué notamment que les dépenses renouvelables, y compris une augmentation de 15 p. 100 des traitements et des salaires pour tous les employés et pensionnés, étaient financées au moyen des ressources nationales; que des capitaux importants avaient été investis dans des projets agricoles et industriels par l'entremise de la DFC; que les services avaient été considérablement développés; que des crédits, des terrains et des marchés avaient été octroyés aux agriculteurs; et que la conserverie de viande avait été réorganisée. Les perspectives pour 1977 étaient bonnes, avec des augmentations de production prévues dans le secteur agricole. Les charges au titre de la dette publique passeraient de 2,8 millions de dollars béliziens en 1976 à 3 millions en 1977 (soit 6,2 p. 100 de l'ensemble des recettes courantes et 2,3 p. 100 de la valeur totale des exportations visibles de 1976), montant que le territoire était tout à fait en mesure de payer. À la fin de 1976, le total de la dette publique impayée devrait atteindre 16,7 millions de dollars béliziens.

43. Le Vice-Premier Ministre a décrit comme suit les grandes lignes de la politique économique de son gouvernement :

"Nous sommes guidés par notre Manifeste pour l'indépendance du Belize, qui envisage un développement équilibré et socialement équitable dans le cadre d'une association de la population et du gouvernement, association qui permettra de partager les bienfaits de la croissance et du changement et d'améliorer la qualité de la vie pour tous les citoyens. Le problème auquel Belize fait face - comme le monde entier d'ailleurs - est celui de l'inflation, de la hausse des prix et de la récession générateurs de misère et de souffrance. Avec une économie ouverte, réduite et dépendante, le Belize ne peut espérer être totalement à l'abri des pressions inflationnistes mondiales. Le gouvernement a le devoir sacré d'intervenir dans les secteurs économiques où cela est nécessaire pour le bien du peuple et de prendre des mesures pour combattre l'inflation et assurer une vie meilleure à tous les Béliziens.

L'évolution future de l'économie nationale ne saurait être laissée au hasard. Un des objectifs primordiaux du gouvernement consiste à accélérer la croissance économique dans le cadre d'une planification à long terme. Les politiques et les programmes inclus dans ce plan, qui doit être étudié prochainement par le gouvernement, visent à parvenir à une indépendance économique et à une autonomie accrues. Ils ont pour but de développer la production alimentaire et de substituer des produits manufacturés béliziens aux produits importés chaque fois que nous y avons avantage. Les Béliziens continueront d'être encouragés à investir à Belize, de sorte qu'une fraction croissante des ressources nationales sera contrôlée et détenue par des nationaux.

Les techniques et les investissements étrangers sont absolument essentiels pour le développement du Belize; ils sont les bienvenus et avantageux pour tous si les Béliziens y participent. Notre nouveau plan économique continuera d'appliquer le principe selon lequel le secteur public fournit l'infrastructure économique et les institutions et encourage le secteur privé à tirer profit au maximum de toutes les possibilités économiques.

Comme en 1976, la stratégie budgétaire de 1977 consistera à limiter les dépenses renouvelables aux projets propres à augmenter la production et l'emploi, à renforcer et à diversifier la base économique, et à maintenir au niveau le plus bas possible les prix et les facteurs de hausse."

44. Se référant aux prévisions budgétaires pour 1977, le Vice-Premier Ministre a annoncé des dépenses totales de 94 millions de dollars béliziens réparties comme suit : 38,3 millions pour les dépenses renouvelables; 45,7 millions pour les travaux d'équipement et de développement, et 9,9 millions provenant d'emprunts et de subventions pour des projets spécifiques intéressant l'agriculture, la formation, les crédits industriels, l'exploitation forestière, la production de bananes, et l'électricité (voir par. 47 ci-après). Un montant d'environ 38,2 millions de dollars béliziens a été affecté aux services, y compris les salaires, pensions et services sociaux, soit une augmentation de 7 millions par rapport au chiffre de 1976.

45. Le Vice-Premier Ministre a ajouté que le programme d'investissement de 1977 prévoyait des allocations pour la réforme agraire, les prêts sur les récoltes, l'élimination des taudis, la défense, le matériel agricole, les projets communautaires, le projet de stockage des céréales et des fonds de contrepartie pour le logement et la formation. La deuxième partie du programme d'investissement prévoyait des dépenses pour le port de Belize, la construction d'un immeuble administratif supplémentaire à Belmopan, la défense, le quai de commerce Bight, le programme d'adduction d'eau et le réseau d'assainissement de Belize, des immeubles scolaires, des routes de raccordement et des routes pour l'exploitation du sucre, un service de bacs pour San Antonio, Orange Walk Town et San Estevan, les rizeries de Toledo, un marché agricole pour Belize et le logement.

46. Les impôts ne seraient pas augmentés pour financer le budget de 1977, mais on envisageait de réviser les droits de timbre. Pour que les prévisions budgétaires deviennent réalité, le gouvernement aurait à contrôler étroitement les déclarations d'impôts et le recouvrement de ces derniers.

(En millions de dollars béliziens)

Dépenses renouvelables .....	38,3
Dépenses d'investissement (deuxième partie) .....	9,2
Dépenses d'investissement (troisième partie) .....	36,5
	<u>84,0</u>
Dépenses devant être financées au moyen :	
a) Du revenu national :	
Dépenses renouvelables .....	47,0
Dépenses d'investissement ..	0,5
	<u>47,5</u>
b) De fonds d'aide .....	22,3
c) De fonds d'emprunt .....	14,2
	<u>84,0</u>

Il y avait, en outre, d'autres dépenses d'un montant de 9,9 millions de dollars béliziens pour lesquels aucun crédit n'était prévu : aménagement des exploitations agricoles, crédits agricoles et industriels, formation, hypothèques de second rang, exploitation forestière, production de bananes et électricité; ces dépenses devaient être financées par des emprunts et des subventions. Le budget total pour 1977 s'élèverait donc à 94 millions de dollars béliziens.

#### 4. SITUATION SOCIALE ET SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

48. En présentant le projet de budget, le 26 novembre 1976, M. Rogers, vice-premier ministre, a déclaré qu'un total de 5 000 emplois directs étaient prévus sur le compte des opérations courantes. Les projets considérables inscrits dans le programme d'investissement fourniraient d'autres possibilités d'emploi. Il a ajouté que les dépenses consacrées à la mise en valeur des ressources humaines portaient essentiellement sur deux secteurs apparentés : l'enseignement et la formation. Les allocations budgétaires renouvelables à cette fin représentaient 21 p. 100 environ de l'ensemble du budget de fonctionnement.

49. L'enseignement est obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans. En 1975, il y avait 11 écoles primaires publiques (contre 10 en 1974) et 166 écoles primaires recevant une subvention de l'Etat (contre 163 en 1974), qui dispensaient un enseignement gratuit à 32 200 élèves (contre 31 610 en 1974). On comptait en outre 12 écoles primaires privées payantes fréquentées par 1 000 élèves (chiffre inchangé par rapport à 1974). Toutes les écoles primaires, sauf 11, étaient gérées par des missions.

50. La plupart des élèves des écoles secondaires poursuivent des études pendant quatre ou cinq ans, sanctionnées par le General Certificate of Education (ordinary level) de l'Université de Cambridge, ou par le diplôme de la Royal Society of Arts. De plus en plus d'élèves font une sixième année (classe terminale). En 1975, 5 210 élèves (contre 5 025 en 1974) étaient inscrits dans 21 écoles secondaires (chiffre inchangé par rapport à 1974) où enseignaient 325 professeurs (contre 315 en 1974). Quatre de ces écoles étaient gérées par l'Etat (l'enseignement était gratuit dans deux d'entre elles), 15 par des missions et les deux dernières par des particuliers. Parmi les élèves de l'enseignement secondaire, on comptait 344 boursiers de l'Etat (contre 333 en 1974). Le Belize Technical College (Collège technique de Belize), un des quatre établissements d'Etat, comptait 225 élèves (contre 370 en 1974).

51. L'école normale du Belize avait 121 inscrits en 1975 (contre 120 en 1974). Il n'existe pas d'établissement d'enseignement supérieur dans le territoire, mais l'Université des Antilles organise des cours par correspondance. Les étudiants présentant les qualifications requises peuvent poursuivre leurs études dans des universités et autres établissements outre-mer grâce à des bourses. La DFC, au nom du gouvernement, administre un programme de prêts à l'intention des étudiants. En 1975, elle a octroyé des prêts à 16 étudiants pour leur permettre de se perfectionner à l'étranger.

52. Le gouvernement s'est déclaré favorable au système mixte d'enseignement (confessionnel-laïc). Il s'attache maintenant à améliorer ce système, de manière que les Béliziens, notamment les jeunes, puissent se perfectionner. A cette fin, il a continué à développer les établissements d'enseignement et à adapter les programmes aux besoins particuliers du territoire.

53. En présentant le projet de budget, le 26 novembre 1976, M. Rogers, vice-premier ministre, a déclaré que les crédits prévus au compte de fonctionnement pour la santé et l'éducation s'élevaient à 12,1 millions de dollars béliziens, soit 31,5 p. 100 de l'ensemble du budget de fonctionnement pour 1977, ce qui représente une augmentation de 2,5 millions par rapport à 1976.

CHAPITRE XXX

(A/32/23/Add.7)

ANTIGUA, LA DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA,  
SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 4	268
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	5	268
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		269

## CHAPITRE XXX

### ANTIGUA, LA DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question d'Antigua, de la Dominique, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte Lucie et de Saint Vincent à ses 1080ème et 1095ème séances, les 17 juin et 17 août 1977.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et notamment de la résolution 31/143 du 17 décembre 1976, concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial, entre autres choses, de "continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session". Le Comité a également tenu compte de la décision 31/406 E adoptée par l'Assemblée générale le 1er décembre 1976, au sujet de ces territoires.
3. Pour l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) où figuraient des renseignements sur l'évolution de la situation dans les territoires.
4. A sa 1080ème séance, le 17 juin, le Comité spécial a entendu une déclaration de Patrick R. John, premier ministre de la Dominique. Le représentant de la Côte d'Ivoire et le Président ont fait des déclarations (A/AC.109/PV.1080).

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

5. A sa 1095ème séance, le 17 août à la suite d'une déclaration du Président (A/AC.109/PV.1095), le Comité spécial a décidé, sans opposition, d'examiner la question à sa prochaine session, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard à sa trente-deuxième session et, en vue de faciliter l'examen de la question par l'Assemblée, d'autoriser son Rapporteur à communiquer à l'Assemblée tous les renseignements disponibles sur cette question.

ANNEXE

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralités .....	1 - 3
2. Evolution constitutionnelle et politique .....	4 - 49
3. Situation économique .....	50 - 73
4. Situation sociale .....	74 - 78

ANTIGUA, LA DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES, ANGUILLA a/,  
SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT b/

1. GENERALITES

1. Des renseignements de base sur les Etats associés des Antilles figurent dans le rapport que le Comité spécial a présenté à l'Assemblée générale à sa trente et unième session c/.

2. Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla font partie des îles Leeward et s'étendent à mi-chemin de l'arc que forment les Antilles. La Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent font partie des îles Windward. Un certain nombre d'îlots appelés les Grenadines relèvent de l'Etat associé de Saint-Vincent.

Superficie et population

	<u>Superficie</u> (En km <sup>2</sup> )	<u>Population</u>	
		<u>1970</u> (Recensement)	<u>Milieu de 1975</u> (Chiffre estimatif)
Antigua (y compris la Barboude)	443	65 525	70 000
Dominique	750	70 302	75 000
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	401	64 000 <u>a/</u>	66 000
Sainte-Lucie	616	99 806	108 000
Saint-Vincent (y compris les Grenadines relevant de Saint-Vincent)	389	89 632	100 000 <u>b/</u>

Source : Etudes statistiques des Nations Unies (ST/ESA/STAT/SER.A/118).

a/ Y compris une population évaluée à 6 524 habitants pour Anguilla, qui n'a pas été englobée dans le recensement de 1970.

b/ Estimation au 31 décembre 1973.

3. La population des Etats associés est essentiellement composée d'Africains et de Métis. A la Dominique, environ 380 Caraïbes, descendants d'une tribu indienne, vivent dans une réserve de 1 500 ha. Le 19 août 1977, il a été signalé que le Gouvernement de la Dominique avait donné l'assurance que ces terres resteront la propriété des Caraïbes après l'indépendance.

a/ Une constitution distincte pour Anguilla est entrée en vigueur en février 1976.

b/ Les renseignements figurant dans le présent document sont tirés de documents publiés.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXV, annexe.

## 2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

4. A la suite de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales en 1962, des négociations concernant le statut constitutionnel des territoires du Commonwealth des Antilles ont eu lieu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les gouvernements de ces territoires. En 1965, un nouveau statut constitutionnel - celui d'Etat associé - a été proposé et est entré en vigueur en 1967 pour Antigua, la Dominique, la Grenade d/, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Sainte-Lucie et, en 1969, pour Saint-Vincent. Des détails sur le West Indies Act de 1967, portant création des Etats associés des Antilles, figurent dans un précédent rapport du Comité spécial e/. La Puissance administrante conserve la responsabilité des affaires extérieures et de la défense et chaque territoire qui devient un "Etat associé au Royaume-Uni" assume l'entière responsabilité de ses affaires intérieures sous tous leurs aspects.

5. La Constitution de chaque territoire prévoit l'établissement d'un parlement dont font partie la reine, représentée par un gouverneur, et une chambre des représentants.

6. Antigua est le seul membre du groupe qui ait un sénat, composé de 10 sénateurs, dont sept nommés sur recommandation du Premier Ministre et trois en consultation avec lui. Lorsque l'opposition est représentée à la Chambre des représentants, elle l'est également au Sénat par au moins un de ces trois sénateurs. Le Sénat peut différer d'un mois l'adoption de toute loi à caractère financier et d'une période allant jusqu'à deux ans toute autre loi adoptée par la Chambre des représentants.

7. Dans chacun des Etats associés, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur, qui est habituellement un ressortissant du territoire dans lequel il exerce ce pouvoir et qui exerce ses fonctions assisté d'un cabinet, composé d'un premier ministre et de plusieurs autres ministres. Le Gouverneur nomme comme premier ministre celui des membres de la Chambre des représentants qui, à son avis, a le plus de chances de recevoir l'appui de la majorité. Les autres ministres sont nommés par le Gouverneur, en consultation avec le Premier Ministre. Le Cabinet est chargé de l'administration et de la gestion des affaires du pays, et il est collectivement responsable devant le Parlement.

8. Il y a une Cour suprême pour tous les Etats associés, mais sa juridiction peut s'étendre à tous les territoires intéressés de la région. La Cour a notamment compétence pour les questions constitutionnelles, les libertés et les droits fondamentaux et la composition des divers parlements. Le Parlement de chaque Etat associé détermine la juridiction de la Cour pour les questions qui ne sont pas précisées dans leur constitution.

---

d/ La Grenade est devenue indépendante en 1974.

e/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6700/Rev.1) (troisième partie), chap. XXIII, par. 125 à 141.

## A. Situation particulière d'Anguilla

### Renseignements généraux

9. Les événements consécutifs aux manifestations qui se sont déroulées en 1967 à Anguilla pour demander que le territoire soit séparé de Saint-Christophe-et-Nièves et qui sont antérieurs à février 1976 ont été décrits dans le rapport précédent du Comité spécial f/. En bref, ces manifestations ont abouti à une intervention du Royaume-Uni et finalement, à la création d'une administration distincte pour Anguilla en 1971, à la tête de laquelle a été placé un commissaire nommé par la reine et assisté par un conseil de sept membres élus. En juillet 1972, M. Ronald Webster, leader du Conseil, a déclaré que l'une des tâches principales du Conseil serait de reprendre les négociations avec le Royaume-Uni, en vue d'une "séparation absolue et définitive" d'Anguilla. En réponse à une lettre de M. Webster concernant le statut d'Anguilla, le Gouvernement du Royaume-Uni, au début de 1973 a renouvelé la promesse qu'il avait faite d'examiner cette question en 1974.

10. Des entretiens sur le statut constitutionnel futur d'Anguilla se sont déroulés en 1974 et 1975 entre des représentants des Gouvernements du Royaume-Uni et de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. Selon un communiqué publié en mai 1975, le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de donner une plus grande autonomie à Anguilla. En décembre 1975, le Conseil d'Anguilla a approuvé une constitution distincte qui est entrée en vigueur en février 1976.

### Constitution

11. La Constitution d'Anguilla prévoit notamment un système ministériel, avec un ministre principal et deux autres ministres. En résumé, la Constitution prévoit a) un Commissaire nommé par la reine; b) un Conseil exécutif comprenant le Commissaire, le Ministre principal, deux autres ministres et deux membres de droit (l'Attorney General et le Secrétaire aux finances); c) une Assemblée législative, composée de sept membres élus, trois membres de droit (le Secrétaire principal, l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances) et deux membres nommés.

12. Conformément aux dispositions de la Constitution, est nommé Ministre principal le membre élu qui bénéficie de l'appui de la majorité des membres élus de l'Assemblée législative. Les autres ministres sont choisis, avec l'approbation du Ministre principal, parmi les membres élus de l'Assemblée. Ils sont directement chargés de la conduite des affaires du gouvernement, sauf pour les domaines explicitement réservés au Commissaire, à savoir la défense, les affaires extérieures, la sécurité intérieure, y compris la police, et la fonction publique. Les finances sont confiées au Secrétaire aux finances. La Constitution prévoit aussi pour Anguilla la possibilité de choisir la juridiction de la Cour suprême des Etats associés des Antilles si elle le désire; dans l'intervalle, elle continue de relever de la Haute Cour et de la Cour d'appel du Royaume-Uni.

---

f/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXV, annexe, par. 8 à 14.

## Elections

13. Les premières élections générales organisées depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution ont eu lieu le 15 mars 1976. Deux partis politiques, le People's Progressive Party (PPP), dirigé par M. Ronald Webster, et le Democratic Party (DP), dirigé par M. Camille Connor, ainsi que cinq candidats indépendants, se sont présentés aux élections. Selon le directeur des élections, 77,9 p. 100 des 3 498 personnes remplissant les conditions requises pour voter ont participé aux élections. A l'issue du scrutin, le PPP a remporté six sièges sur les sept à pourvoir et un candidat indépendant, M. Hubert Hughes, a enlevé le septième. M. Webster a été ultérieurement nommé ministre principal. Mme Albena Lake Hodge a été nommée ministre des services sociaux et M. Emile Gumbs ministre du commerce.

14. Le 1er février 1977, l'Assemblée législative a adopté une motion de censure contre le gouvernement. Cette motion, qui avait été déposée par l'unique membre de l'opposition, M. Hughes, portait sur l'action du gouvernement au sujet d'un litige foncier qui avait abouti au mois de janvier à la fermeture d'une école primaire. Cinq membres élus, parmi lesquels des membres du parti au pouvoir (PPP), ont voté en faveur de la motion; M. Webster a voté contre et le Commissaire, M. Le Breton, s'est abstenu. Aux termes de la Constitution, le Commissaire pouvait soit démettre M. Webster de ses fonctions et nommer un nouveau ministre principal, soit dissoudre l'Assemblée et organiser de nouvelles élections. Le Commissaire a choisi de démettre M. Webster de ses fonctions, faisant observer qu'à son avis il était préférable de préserver autant que possible la continuité et la stabilité du gouvernement. Il a rappelé que des élections avaient eu lieu moins d'un an auparavant. M. Gumbs, ministre du commerce, a ultérieurement été nommé Ministre principal et M. Hughes, Conseiller politique auprès du Ministre principal. Mme Lake Hodge a conservé le Ministère des services sociaux et Mme Idalia Gumbs celui des ressources naturelles et du tourisme.

15. Il a été signalé que le 9 février, la police aurait fait usage de bombes lacrimogènes pour disperser des partisans de M. Webster qui s'étaient rassemblés autour du Parlement pour empêcher les membres du nouveau gouvernement de prêter serment. Deux personnes ont été blessées; l'une a été détenue à l'hôpital et l'autre, après avoir reçu les soins nécessaires, a pu rentrer chez elle. Malgré les désordres, tous les membres du gouvernement avaient prêté serment, à l'exception de M. John Hodge, assistant du gouvernement au Ministère des ressources naturelles et du tourisme, que de nombreux manifestants appartenant à sa circonscription du West End avaient empêché de pénétrer dans les locaux du Parlement.

16. Au cours d'une émission radiodiffusée, à la fin du mois de juin, le Ministre principal, M. Gumbs, a annoncé que son gouvernement avait rejeté une pétition de M. Webster qui demandait que des élections générales aient lieu avant le 11 juillet 1977. M. Gumbs a souligné que la pétition (qui portait 1 500 signatures) avait été rejetée par le gouvernement qui refusait de créer un précédent en organisant des élections à intervalles de quelques mois.

17. Au début du mois suivant on a appris que 23 coups de feu avaient été tirés dans la maison occupée par le Commissaire et que deux coups avaient été tirés dans la chambre de M. Campbell Fleming, assistant du gouvernement et représentant élu de l'East End. Il y avait eu des échanges de coups de feu entre la police et plusieurs tireurs aux alentours de la station de radiodiffusion. Dans une émission radiodiffusée, le Commissaire a déclaré que cette fusillade était un acte indigne accompli par quelques individus déterminés à replonger Anguilla dans la peur, la pauvreté et la stagnation.

## Autres faits nouveaux

18. En mars 1977, le Ministre principal, au cours d'une réunion publique, a annoncé la décision de son gouvernement, transmise au Gouvernement du Royaume-Uni, selon laquelle il autoriserait le Gouvernement des Etats-Unis à étudier la possibilité d'utiliser Dog Island, petite île située près d'Anguilla, comme base pour des exercices de tir d'artillerie navale. Lorsque l'étude serait terminée, des négociations concernant la location de Dog Island au Gouvernement des Etats-Unis pourraient commencer; M. Gumbs a ajouté que la location de l'île au Gouvernement des Etats-Unis était un moyen pour Anguilla de bénéficier d'avantages financiers et économiques.

### B. Statut de Nièves

19. Des renseignements sur le statut de Nièves figurent dans le rapport que le Comité spécial a présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session g/. En mars 1974, le Conseil de Nièves a adopté une résolution par laquelle il a demandé que l'île soit séparée du territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. Dans cette résolution, il était rappelé notamment que le Conseil avait d'abord présenté au Royaume-Uni, en 1961, une pétition demandant la sécession de l'île. A la fin du mois de mai 1974, le Conseil a approuvé un projet de constitution pour Nièves, en vertu duquel le Royaume-Uni administrerait directement l'île. Le projet de constitution et la pétition demandant la sécession de l'île ont été envoyés au Gouvernement du Royaume-Uni. Le 2 juin, 8 000 personnes environ (plus de la moitié de la population de Nièves) ont défilé dans Charlestown, première ville de l'île, pour réclamer la sécession. Plus tard dans le courant du mois de juin, le Premier Ministre, M. Bradshaw, a annoncé qu'il avait autorisé le Secrétaire parlementaire, M. Frederick Parris, à administrer un certain nombre de services gouvernementaux à Nièves. Il a réaffirmé qu'il était opposé à toute sécession de Nièves pour des raisons d'ordre constitutionnel. Il a dit également qu'un représentant du Royaume-Uni avait informé le Conseil de Nièves que le Gouvernement britannique ne s'immiscerait pas dans les affaires intérieures du territoire.

20. En réponse à une question qui avait été posée à la Chambre des communes du Royaume-Uni le 16 décembre 1975 sur le point de savoir si, étant donné les résultats des élections générales à Saint-Christophe, le Gouvernement du Royaume-Uni envisageait d'accorder à Nièves le statut d'Etat associé, le Secrétaire d'Etat chargé du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni a indiqué qu'aux termes de la section 9 du West Indies Act de 1967, un Etat associé pouvait être divisé en deux territoires - ou davantage - s'il en faisait la demande et notifiait son consentement par une résolution de son Conseil législatif. C'est pourquoi, à moins que le gouvernement du territoire ne demande la sécession, Nièves continuerait de faire partie du territoire.

21. En avril 1976, à l'issue de la première série d'entretiens entre les Gouvernements de Saint-Christophe-et-Nièves et du Royaume-Uni sur la question de l'indépendance, M. Simeon Daniel, chef du Nevis Reformation Party (NRP), parti de

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXVIII, annexe, par. 134 à 137.

l'opposition qui, lors des dernières élections générales, a remporté les deux sièges de Nièves à l'Assemblée pourvus par élection, aurait dit que la population de Nièves ne souhaitait aucune forme d'indépendance pour Saint-Christophe-et-Nièves. Il a ajouté qu'une délégation de Nièves se rendrait prochainement à Londres dans l'espoir de s'entrettenir avec le Gouvernement du Royaume-Uni de la question de la sécession de l'île d'avec Saint-Christophe.

22. Le NRP, a refusé de participer à la première série d'entretiens sur l'indépendance, tenue au début de mars, mais il était représenté à la deuxième série d'entretiens, en avril, au cours desquels les divergences d'opinion entre le gouvernement et l'opposition sur la question de l'indépendance ont été étudiées. Après les entretiens, des discussions préliminaires ont eu lieu à Londres entre des représentants du Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et du NRP; les deux parties sont convenues de continuer à rechercher un terrain d'entente. Mais le désaccord a persisté après le retour de la délégation dans le territoire, le NRP quittant la salle de l'Assemblée et s'absentant totalement d'avril à décembre 1976. L'opposition n'a pas coopéré avec la commission qui avait été créée pour examiner la question du nombre et des limites des circonscriptions électorales du territoire.

23. En août 1977, on a appris que le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves avait fait connaître son point de vue dans un document intitulé : "Local Government in Nevis". Le gouvernement estimait : a) que le territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla devait demeurer un Etat unitaire parce qu'il ne faisait aucun doute que les arrangements coloniaux et néo-coloniaux et les effets de la récession et de l'inflation mondiales sur les pays en développement rendent la survie des petites entités très aléatoire; b) que des consultations devaient avoir lieu entre le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et le Conseil de Nièves en vue de la création d'un organe distinct, ce qui devrait améliorer l'administration des deux îles et permettre une plus grande efficacité. Enfin, dans la perspective de la réorganisation de l'administration en vue de l'indépendance, le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves étudiait la nécessité d'une présence ministérielle renforcée à Nièves. Dans le document en question, il était aussi noté que la nomination récente d'un secrétaire permanent et d'un secrétaire-adjoint pour les affaires de Nièves, résidant à Nièves, améliorerait certainement le fonctionnement de l'administration et activerait l'action du Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves en ce qui concernait Nièves.

24. Depuis les élections générales de décembre 1975, M. Daniel a répété dans plusieurs déclarations que les électeurs de Nièves veulent la sécession politique d'avec Saint-Christophe. Au début de 1977, M. Daniel et d'autres dirigeants du NRP se sont élevés avec vigueur contre l'appel lancé par le Premier Ministre, M. Bradshaw, en vue de "réunir nos peuples dans le cadre d'un statut indépendant". Le NRP a protesté auprès du Gouvernement du Royaume-Uni contre tout projet qui tendrait à octroyer l'indépendance à la population de Nièves contre son gré, "lui imposant un gouvernement dont elle ne veut pas et qu'elle ne pourrait pas élire". Le NRP fonde ses critiques à l'encontre du Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves essentiellement sur deux arguments : pendant plus de vingt ans, le gouvernement a négligé l'île; plus récemment, il a refusé d'approuver le projet de budget pour 1977 concernant Nièves. L'opposition a également rendu le gouvernement responsable de l'échec du projet de création d'une raffinerie de pétrole à Nièves.

25. Le 18 août 1977, le NRP a organisé un référendum à Nièves pour déterminer si la population de l'île souhaitait ou non la sécession d'avec Saint-Christophe.

D'après les résultats finals, sur 4 220 suffrages exprimés, il y a eu 4 193 voix pour la sécession, 14 contre et 13 bulletins nuls. Il a été dit que le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves avait clairement indiqué qu'à ses yeux le référendum était illégal et sans valeur et qu'il avait interdit aux fonctionnaires d'y participer.

26. Après le référendum, M. Daniel a déclaré que la population de Nièves avait exercé son droit à l'autodétermination et s'était prononcée massivement en faveur de la sécession d'avec Saint-Christophe. Il avait communiqué les résultats du référendum au Gouvernement du Royaume-Uni, dont il attendait une réponse.

### C. Statut futur des Etats associés

#### Généralités

27. Les faits relatifs à la question de l'indépendance des Etats associés ont été décrits en détail dans le dernier rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale h/. Pendant la période considérée, des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni et des Gouvernements de la Dominique, de Saint-Christophe-et-Nièves et de Sainte-Lucie ont eu des entretiens sur la question. La Dominique a annoncé qu'elle pensait accéder à l'indépendance en janvier 1978 et Sainte-Lucie pendant le premier trimestre de 1978.

28. Les représentants du Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et du Gouvernement du Royaume-Uni ont tenu trois séries d'entretiens, mais aucune indication n'a été donnée à ce jour sur la date de l'indépendance. Selon la presse, les deux principaux obstacles sont la situation d'Anguilla et le mouvement séparatiste de Nièves. En juin 1977, cependant, le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nièves a déclaré que la question de l'indépendance était réglée et qu'il ne restait plus qu'à fixer une date. Les Gouvernements d'Antigua et de Saint-Vincent n'ont pas eu d'entretiens avec le Royaume-Uni sur la question de l'indépendance. Ils sont néanmoins toujours décidés à parvenir à l'indépendance avant 1981.

29. Le 17 juin 1977, le Premier Ministre de la Dominique, M. Patrick John, a pris la parole devant le Comité spécial à sa 1080ème séance (A/AC.109/PV.1080). M. John a fait observer que la plupart des Etats associés recherchaient l'indépendance; une fois l'indépendance politique réalisée, il faudrait étudier toutes les possibilités latentes de ces Etats.

30. M. John a proposé que l'Organisation des Nations Unies crée un fonds pour aider les territoires les moins avancés de la région des Antilles à surmonter la grave crise économique qu'ils traversaient, crise due à la hausse rapide du prix du pétrole et au fait que les prix des produits de base n'avaient pas augmenté au même rythme que ceux des articles manufacturés.

31. De l'avis de M. John, ce fonds devrait être alimenté par tous les Etats Membres de l'ONU en mesure de verser une contribution, et aurait pour but précis de développer l'économie des petits territoires de la région des Antilles pour

---

h/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXV, annexe, par. 15 à 30.

permettre à leurs habitants non seulement de réaliser leurs aspirations mais encore de tirer pleinement parti des possibilités économiques existantes et d'exercer leur droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance.

32. En août 1977, M. Henry de B. Forde, ministre des affaires étrangères de la Barbade, a annoncé que des consultations avaient eu lieu entre les Premiers Ministres des Etats associés et les Ministres des affaires étrangères des pays indépendants du Commonwealth des Antilles au sujet d'une nouvelle initiative visant à fournir aux Etats associés et à d'autres pays non indépendants de la région une assistance économique et autre pour "consolider leur infrastructure et hâter leur accession à l'indépendance".

#### Dominique

33. En janvier 1977, on a annoncé que plus de 500 exemplaires du projet de constitution avaient été distribués aux ressortissants de la Dominique dans le territoire et à l'étranger.

34. Le 11 mars 1977, l'assemblée de la Dominique a adopté, par 18 voix contre 3, une résolution aux termes de laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni était prié d'accorder l'indépendance à la Dominique avant le 2 novembre 1977. Un membre de l'opposition a voté pour cette résolution.

35. Au cours du débat, Eugenia Charles, chef de l'opposition, a demandé au gouvernement d'organiser un référendum sur l'indépendance et de repousser de six mois la date proposée. Le Premier Ministre, M. John, a rejeté la première de ces demandes en rappelant qu'en 1974, le Premier Ministre du Royaume-Uni s'était déclaré opposé à l'idée d'un référendum. Clôturent le débat sur cette résolution, le Premier Ministre, M. John, a demandé au parti de l'opposition de faire front commun avec le gouvernement, s'agissant de l'indépendance. Auparavant, M. Victor Riviere, ministre des finances, avait déclaré qu'un référendum coûterait au territoire 279 000 dollars des Antilles orientales, ce qui, avait-il ajouté, serait absurde autant qu'immoral. L'Assemblée a appris par la suite qu'une délégation composée de trois ministres du gouvernement et de deux membres de l'opposition se rendrait à Londres les 23 et 24 mars 1977 pour s'entretenir avec des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni sur la question de l'indépendance.

36. Des entretiens constitutionnels ont eu lieu à Londres en mars et en mai 1977. A la conférence finale, tenue du 16 au 20 mai, le projet de constitution a été examiné dans ses moindres aspects et il a été possible de s'entendre sur la plupart des points. A la fin de la conférence, M. Evan Luard, membre du Parlement et sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a annoncé qu'il ferait établir un résumé des propositions touchant la Constitution, qui pourrait être distribué aux habitants de la Dominique en vue d'un débat public.

37. Le gouvernement et l'opposition n'ont pu s'entendre sur un certain nombre de questions, notamment sur les questions de savoir si la Dominique devait prendre le statut de république après l'indépendance; si elle devait avoir un président ou un gouverneur général; si le chef de l'Etat se verrait confier des tâches précises et quelle devrait être la composition de l'assemblée. M. Luard a conseillé à la délégation de la Dominique de retourner à la Dominique et de résoudre elle-même la question. Pour ce qui est de savoir si la Dominique devrait avoir un gouverneur général ou un président, le Gouvernement du Royaume-Uni a proposé si le gouvernement et l'opposition ne parvenaient pas à s'entendre, d'envoyer quelqu'un à la Dominique pour consulter les habitants du territoire à ce sujet.

38. De retour à la Dominique en mai, le Premier Ministre, M. John, a déclaré à plusieurs reprises en public, que le territoire obtiendrait son indépendance du Royaume-Uni avant janvier 1978. Il a donné un aperçu des entretiens de Londres et a fait appel à tous les habitants de la Dominique pour qu'ils "oublient les divisions et les querelles du passé et oeuvrent de concert à l'édification d'une société laborieuse et déterminée".

39. En juillet 1977, le Premier Ministre, M. John, aurait fait savoir à M. Luard qu'à la suite d'autres discussions qui venaient de se tenir à la Dominique, le gouvernement avait décidé, notamment :

a) Que la Dominique opterait pour le statut de république avec un président élu pour un mandat renouvelable de cinq ans, et exerçant les fonctions qui lui seraient confiées de temps à autre par le Parlement. Le Premier Ministre consulterait le chef de l'opposition sur le choix du président et, au cas où ils ne parviendraient pas à s'entendre, le président serait élu par l'assemblée. (Le chef de l'opposition avait proposé auparavant que le président soit élu au suffrage universel.)

b) Que l'Assemblée serait composée de 21 membres élus et de neuf membres désignés auxquels on pourrait conférer le titre de sénateurs, dont cinq par le Premier Ministre et quatre par le chef de l'opposition. La Constitution contiendrait une disposition particulière permettant à l'assemblée de modifier, lorsqu'elle le jugerait opportun, par un vote à la majorité simple, la procédure de nomination des neuf sénateurs. Ceci permettrait à l'opposition de proposer l'adoption du principe de la représentation proportionnelle pour les 9 sièges à pourvoir, une fois que la question aurait pu être examinée en détail.

40. Dans la déclaration qu'il a faite au Comité spécial (voir par. 29), M. John a affirmé que l'accession de la Dominique à l'indépendance ainsi que la présentation de sa candidature à l'ONU et aux institutions spécialisées n'étaient plus qu'une question de mois.

#### Saint-Christophe-et-Nièves

41. On se souviendra i/ que la question de l'accession à l'indépendance était l'un des thèmes de la plate-forme électorale du parti travailliste, qui a remporté sept des neuf sièges vacants à l'assemblée en décembre 1975, et que le gouvernement avait envoyé une délégation à Londres en mars et en avril 1976 pour s'entretenir avec le Gouvernement du Royaume-Uni du futur statut constitutionnel du territoire (voir plus haut, par. 21 et 22).

42. En mars 1977, le premier ministre M. Bradshaw a déclaré, au cours d'une émission télévisée, que les entretiens entre les Gouvernements de Saint-Christophe-et-Nièves et du Royaume-Uni au sujet de l'indépendance reprendraient à Londres le mois suivant.

43. Au début du mois de mai 1977, le Premier Ministre, M. Bradshaw, a déclaré au cours d'une émission radiophonique que lors d'une réunion récente du Conseil des ministres de la communauté des Antilles (CARICOM) et du Marché commun des Antilles qui avait eu lieu en Guyane, les représentants des Gouvernements de la Barbade, de la Grenade, de la Guyane et de la Jamaïque lui avaient donné l'assurance qu'ils soutiendraient, dans la mesure de leurs moyens, les efforts déployés par le territoire pour accéder à l'indépendance et qu'ils offriraient également leur assistance après l'indépendance. Le Premier Ministre a

---

i/ Ibid., par. 24 et 25.

ajouté qu'il ne restait plus qu'à annoncer la date de l'indépendance, ce que ferait sa délégation lors des prochains entretiens qu'elle aurait à Londres avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement du Royaume-Uni.

### Sainte-Lucie

44. On trouvera dans le dernier rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale des renseignements relatifs à la question de l'indépendance de Sainte-Lucie j/. En avril 1976, le Premier Ministre, M. John Compton, a déclaré lors du congrès annuel du United Workers Party (UWP) à Micond (à 55 km au sud de Castries, la capitale) que Sainte-Lucie accèderait à l'indépendance le 13 décembre 1976. Il ne serait pas organisé de référendum ni d'élection générale avant cette date. M. Compton a affirmé qu'il était disposé à discuter de la question avec le parti de l'opposition mais que, vu la division qui s'était produite en son sein, il était impossible d'identifier la personne ou le groupe de personnes avec qui tenir des consultations.

45. Le 23 août 1976, l'assemblée de Sainte-Lucie a adopté une résolution demandant au Gouvernement du Royaume-Uni d'accorder l'indépendance au territoire.

46. En septembre, le gouvernement a publié un communiqué dans lequel il a reporté la date proposée pour l'indépendance du 13 décembre 1976 à une date indéterminée en 1977, en invoquant l'argument selon lequel l'année 1976 touchait à sa fin, alors qu'il restait encore beaucoup à faire, notamment élaborer un projet de constitution et tenir des entretiens avec le Gouvernement du Royaume-Uni. Il a également indiqué qu'un comité spécial de l'assemblée oeuvrait à l'élaboration d'un projet de constitution.

47. Des entretiens préliminaires relatifs à l'indépendance de Sainte-Lucie ont eu lieu à Londres en mai 1977. A la suite de ces entretiens, le Premier Ministre, M. Compton, s'est déclaré optimiste quant à l'indépendance de Sainte-Lucie, le Gouvernement du Royaume-Uni ayant autorisé le Gouvernement de Sainte-Lucie à indiquer quelles étaient les modifications susceptibles d'être apportées à la Constitution actuelle. Pour sa part, M. Peter Josie, chef de la délégation de l'opposition, qui avait également participé aux entretiens, a affirmé que l'optimisme de M. Compton n'était pas fondé. Il a déclaré à nouveau que son parti exigeait l'organisation d'élections générales et a promis que l'opposition aurait recours à tous les moyens que lui offrait la Constitution pour empêcher le gouvernement "d'imposer sa volonté à la population".

48. Après la réunion de Londres, le Gouvernement du Royaume-Uni a publié un communiqué officiel dans lequel il déclarait que le Gouvernement de Sainte-Lucie publierait un document consultatif (livre vert) dans lequel il exposerait au public les avantages qu'il trouvait à l'indépendance et à toute modification éventuelle de la Constitution actuelle.

---

j/ Ibid., par. 26 à 28.

49. En août, il a été indiqué que le gouvernement du territoire avait publié le livre vert sur l'indépendance et invité toutes les sections de la population à faire connaître leur point de vue sur la question avant le 30 septembre 1977. Après la clôture du débat public, une nouvelle réunion aurait lieu à Londres pour analyser le résultat des consultations. Dans le livre vert, le gouvernement a proposé d'indiquer que la constitution de l'indépendance constituerait la loi suprême du pays. Il n'a pas proposé d'autres modifications importantes de la Constitution actuelle. L'un des avantages énoncés dans le livre vert était l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées.

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

50. Les principaux moteurs de l'économie dans les Etats associés des Indes occidentales sont la production agricole, le bâtiment, le tourisme et les dépenses publiques qui sont, à leur tour, presque entièrement tributaires de l'aide extérieure pour couvrir les dépenses d'investissement et les déficits budgétaires chroniques. Le secteur manufacturier et celui de la distribution restent limités et il n'existe aucun gisement commercialisable de ressources minérales.

51. En 1976, les Etats associés ont continué à connaître de sérieuses difficultés. Les gouvernements des territoires ont dû faire face à une augmentation des déficits budgétaires, les recettes étant constamment inférieures aux dépenses. L'exécution de plusieurs projets de développement de l'infrastructure a été ralentie en raison de l'augmentation des coûts. En même temps, le chômage restait élevé et le secteur privé a continué à stagner.

52. Les importations de biens et de services ayant augmenté beaucoup plus vite que les exportations, les Etats associés se sont trouvés parmi les nombreux pays de la région dont la balance commerciale a accusé un déficit considérable, aussi bien pour les échanges visibles que pour les invisibles.

53. Il a été signalé en août 1977 que le Gouvernement de Sainte-Lucie aurait donné à la Hess Oil Company des Etats-Unis l'autorisation de construire sur son territoire une raffinerie de pétrole et un terminal pour un coût estimatif de 135 millions de dollars des Antilles orientales k/. Le matériel nécessaire, évalué à plus de 6 millions de dollars des Antilles orientales, est arrivé dans le courant du même mois.

54. Les Etats associés ont continué de faire partie de la Communauté des Antilles (CARICOM) et ont participé à ses activités.

#### B. Monnaie et crédit

55. Les Etats associés ont également continué de faire partie de l'East Caribbean Currency Authority (ECCA) (Direction de la monnaie des Antilles orientales) qui est chargée de l'approvisionnement, de la distribution et du contrôle du dollar des Antilles orientales. En 1976, l'ECCA a engagé des discussions sur les plans visant à faire de la Direction une véritable banque centrale. A la suite de mesures prises au cours de l'année par des pays membres de l'ECCA, le Belize et la Trinité-et-Tobago, le dollar des Etats-Unis a été adopté comme "monnaie d'intervention" pour tous les membres emprunteurs de la Banque de développement des Caraïbes.

---

k/ La monnaie locale est le dollar des Antilles orientales. En juillet 1976, l'East Caribbean Currency Authority (Direction de la monnaie des Antilles orientales) a décidé de le dissocier de la livre sterling et de le lier au dollar des Etats-Unis. La parité a été établie au taux de 2,70 dollars des Antilles orientales pour un dollar des Etats-Unis (voir aussi par. 55 ci-après).

56. La Banque, créée en 1970 pour être la principale institution financière du Commonwealth des Antilles, a continué à revêtir une importance particulière pour les Etats associés qui bénéficient de ses capitaux pour leur développement et de son assistance technique. Selon son rapport annuel pour 1976, la Banque a continué à mettre l'accent sur l'attribution d'une plus grande part des prêts aux pays les moins développés, y compris les Etats associés. De 1970 à 1976, le montant cumulatif des prêts consentis aux pays les moins développés s'est chiffré à 68,6 millions de dollars des Etats-Unis (ou 61,5 p. 100) contre 42,9 millions de dollars des Etats-Unis (ou 38,5 p. 100) pour les prêts consentis aux pays plus développés (Guyane, Jamaïque et Trinité-et-Tobago). Toutefois, si l'on considère séparément les prêts assortis de conditions de faveur, on constate que les pays les moins développés ont bénéficié de 91,8 p. 100 de ces prêts qui représentaient un montant total de 64,3 millions de dollars des Etats-Unis.

57. Au 31 décembre 1976, un peu plus de 70,8 p. 100 du total des fonds prêtés avaient été versés aux pays les moins développés (soit 35,9 millions de dollars des Etats-Unis), dont 29,1 millions de dollars à des conditions de faveur, ce qui représentait 96,7 p. 100 des prêts de cette catégorie.

58. Au cours de 1977, deux nouvelles institutions financières bénéficiant de l'aide du gouvernement ont été créées : la St-Vincent National Bank et la Dominica Commercial and Development Bank.

#### C. Mesures spéciales en faveur des pays les moins développés

59. La Caribbean Investment Corporation (CIC) (Société d'investissement des Antilles) a été créée au sein de la CARICOM afin d'encourager le développement industriel des pays les moins développés. Au cours de l'année 1976, la Société a reçu un prêt d'un montant de 1,26 million de dollars des Etats-Unis qui lui a permis d'augmenter les fonds dont elle disposait pour financer son programme d'investissement dans les entreprises industrielles et agro-industrielles dans les pays les moins développés.

60. En 1976, le Président de la Banque de développement des Caraïbes, au nom du Conseil des directeurs, a signé avec les Gouvernements du Royaume-Uni, de la Barbade, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago des accords portant sur un montant total de 10 millions de dollars des Antilles orientales en vue de la création d'un fonds spécial d'aide en cas d'urgence et d'appui aux services communs qui serait géré par la Banque, par l'intermédiaire d'un comité consultatif, et qui consentirait des subventions et des prêts à des conditions intermédiaires aux gouvernements des îles Windward et Leeward, y compris les Etats associés, en vue d'appuyer les programmes nationaux essentiels ainsi que les services communs.

61. Le Comité consultatif a attribué la totalité des fonds disponibles pour 1976. L'assistance du fonds se poursuivra au-delà de 1976 si les pays bénéficiaires prennent des mesures pour améliorer leurs systèmes fiscaux et leurs systèmes de planification nationale et pour créer conjointement et gérer de nouveaux services communs en matière d'administration du développement.

62. Au cours de la période considérée, certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne la création d'industries dans les pays les moins développés, conformément à l'article 56 de l'annexe au Traité de Chaguaramas portant création du marché commun 1/. La Banque a consenti un prêt de 258 000 dollars des Etats-Unis à la fabrique de chaussures allouée au territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. Elle a également commencé à préparer et évaluer un projet portant sur l'utilisation combinée du manioc et du froment à la minoterie allouée à Saint-Vincent.

#### D. Agriculture

63. Pendant la période considérée, le secteur agricole de certains des Etats associés a souffert de conditions climatiques défavorables. La contribution de ce secteur au produit intérieur brut global a augmenté de 43 p. 100 entre 1973 et 1974 - taux d'augmentation le plus élevé depuis 1970-1971 - mais il semble qu'elle sera moins importante en 1975 et 1976. La production de bananes dans les Etats associés est passée de 91 671 tonnes métriques en 1975 à 123 000 tonnes métriques en 1976. Cependant, le problème de l'industrie ne concerne plus la quantité mais la qualité.

64. Bien que la production de sucre de Saint-Christophe ait augmenté de près de 40 p. 100, la chute brutale des prix à l'exportation a réduit les bénéfices. En décembre 1976, le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves a conclu avec succès les négociations pour l'acquisition d'une raffinerie de sucre à une compagnie appartenant à des intérêts du Royaume-Uni. Les Gouvernements d'Antigua et de Saint-Vincent ont lancé des projets expérimentaux relatifs à la canne à sucre dans leurs pays.

65. Les exportations de pamplemousses de la Dominique au Royaume-Uni sont tombées de 207 106 cageots en 1975 à 115 000 cageots en 1976, principalement en raison du fait que les fruits étaient pour la plupart trop petits pour être exportés et que les pluies ont retardé les récoltes. Cependant, les prix ont été en général plus élevés qu'en 1975.

66. Saint-Vincent, le seul producteur d'arrow-root de la région, en a produit 748 tonnes métriques en 1976 (d'une valeur de 1,16 million de dollars des Antilles orientales) contre 657 tonnes métriques en 1975 (d'une valeur de 0,88 million de dollars des Antilles orientales), soit une augmentation de 12,1 p. 100.

#### E. Tourisme

67. La lenteur de la reprise économique dans les pays industrialisés s'est ressentie dans l'industrie touristique des Etats du Commonwealth, des Antilles, y compris des Etats associés. A Antigua, le nombre de touristes a diminué de 10 p. 100 au cours des onze premiers mois de 1976, par rapport à la même période de 1975. A Saint-Vincent, le nombre de visiteurs faisant escale est passé de 16 579 en 1975 à 17 953 en 1976, bien que le nombre de passagers de navires de croisière soit tombé de 19 716 en 1975 à 13 887 en 1976. A Sainte-Lucie, le nombre total de touristes s'est élevé à 75 895, soit une augmentation de 14 p. 100

---

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXVIII, annexe, par. 24 à 37.

par rapport à 1975, alors qu'à la Dominique le nombre de visiteurs faisant escale s'est élevé à 15 505 pendant l'année 1976, soit une augmentation de 13,3 p. 100, marquant la fin du marasme dont avait souffert cette industrie pendant les deux années précédentes.

#### F. Développement industriel

68. Comme cela a été dit précédemment, le secteur manufacturier et commercial comprend surtout de petites entreprises. La production est destinée essentiellement à la consommation locale. La CIC demeure la principale source de financement pour les prises de participation dans les Etats associés. En octobre 1976, le Conseil des ministres de la CARICOM a demandé que soit réalisée une étude sur la possibilité d'accorder à la CIC des fonctions d'exécution en sus de ses fonctions de financement, au bénéfice du développement industriel dans les pays les moins développés. Si cela était faisable, l'efficacité de la CIC dans le domaine de la promotion du développement industriel dans les Etats associés et autres pays peu développés se trouverait considérablement accrue. Pendant l'année 1976, deux des Etats associés ont bénéficié de prêts représentant au total 781 211 dollars des Etats-Unis pour l'aménagement de zones industrielles. A la fin de 1976, la Banque de développement des Caraïbes avait participé à l'aménagement de zones industrielles d'une superficie totale de 14 000 mètres carrés à Montserrat et dans les Etats associés de la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

#### G. Infrastructure

69. En 1976, on considérait que le programme de développement de l'infrastructure financé par la Banque avait pris un certain retard par rapport à ce qui était prévu. La construction d'installations portuaires à la Dominique, Saint-Christophe et Sainte-Lucie n'a pas été achevée pour diverses raisons. L'exécution des projets de construction routière ne progressait pas non plus de façon satisfaisante et des efforts ont été entrepris en vue de persuader les gouvernements intéressés d'accepter l'introduction de techniques de gestion propres à la construction pour tous leurs projets, pour tenter d'accélérer le rythme des travaux. Les travaux d'agrandissement des aéroports et d'électrification se poursuivent dans de nombreux territoires.

#### H. Commerce extérieur

70. L'économie des Etats associés est essentiellement fondée sur l'agriculture et cependant ils continuent d'importer de grandes quantités de produits alimentaires, en sus des articles manufacturés. Des efforts ont été entrepris pour diversifier la production, afin d'accroître les exportations et de compenser la forte hausse des dépenses d'importation. Tous les territoires ont une balance commerciale négative, s'agissant des échanges visibles. Les gouvernements continuent d'appliquer des mesures destinées à limiter les importations et à promouvoir les exportations. La CARICOM poursuit l'élaboration d'un plan visant à réduire les dépenses d'importation de produits alimentaires de la région, qui s'élèvent à 1,5 milliard de dollars des Antilles orientales. Les dispositions juridiques pour la création d'une Caribbean Food Corporation ont été prises en 1976. La priorité sera donnée à l'accroissement de la production du bétail, du poisson, de céréales, de fruits et de légumes. En juin 1977, il a été signalé que les Etats associés achèteraient 100 actions de la Corporation, pour un coût total de 41 666 dollars des Etats-Unis.

## I. Finances publiques

71. Les Etats associés se trouvaient parmi les pays dont le déficit budgétaire a considérablement augmenté, les obligeant à emprunter soit auprès de banques étrangères, de la population locale ou du système bancaire national. La plupart des gouvernements ont pris des mesures destinées à accroître les recettes et à contrôler la balance des paiements.

72. Le Ministre des finances d'Antigua a annoncé la suppression de l'impôt sur le revenu des personnes à compter du 1er janvier 1977. Il était entendu que des mesures fiscales de compensation seraient introduites en 1977 pour amortir cette diminution des recettes publiques. Dans son discours sur le budget pour l'exercice 1976/77, le Ministre des finances de la Dominique a présenté une gamme d'impôts nouveaux, notamment une taxe de 10 p. 100 sur chaque facture d'électricité; une taxe de 1 p. 100 par an affectant les banques à prélever sur le montant total des comptes d'épargne à intérêt et une retenue à la source, à des taux variés, à prélever sur les fonds envoyés hors du pays à des non-résidents. Dans sa présentation du budget pour l'exercice 1976, le Ministre des finances de Saint-Christophe-et-Nièves a annoncé une large gamme de mesures destinées à augmenter les recettes publiques. Dans son budget pour l'exercice 1976/77, le Gouvernement de Saint-Vincent a annoncé une augmentation de la taxe de séjour perçue dans les hôtels, qui passerait de 1 à 5 p. 100, ainsi que diverses mesures destinées à augmenter d'autres sources de recettes publiques, notamment des améliorations dans l'administration de l'impôt sur le revenu.

73. Les Etats associés ont continué à bénéficier de projets par pays, régionaux et sous-régionaux financés par des gouvernements et des organisations régionales et internationales.

## 4. SITUATION SOCIALE

### A. Emploi

74. Le chômage demeure élevé dans les Etats associés, comme dans les autres pays de la région des Antilles. En septembre 1977, M. Alister McIntyre, ancien secrétaire général de la CARICOM, a déclaré, entre autres, dans ses réflexions sur le chômage, que les stratégies du développement adoptées depuis les années 1950 n'avaient pas réussi à renforcer l'économie des pays de la région et n'avaient pas entraîné d'améliorations suffisantes dans les domaines connexes de l'emploi, de la répartition du revenu et du développement rural. Dans le cas particulier de l'emploi, la région commençait à connaître une situation explosive étant donné qu'en plus du problème chronique que posait l'absorption des chômeurs existants, des personnes n'ayant pas reçu d'instruction et de celles n'ayant reçu qu'une instruction primaire, il commençait à devenir difficile dans certains pays de trouver des emplois pour des personnes ayant reçu une éducation secondaire. Il a recommandé que toutes les couches de la société se penchent sur cette question et que les importations soient orientées vers la relance des principaux secteurs productifs.

75. On se rappellera m/ que la deuxième Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM avait adopté une résolution qui demandait au Gouvernement des Etats-Unis de modifier sa réglementation sur l'immigration applicable aux ressortissants de pays de la CARICOM pénétrant aux îles Vierges américaines. L'ambassade des Etats-Unis à la Barbade a annoncé en 1977 qu'en vertu d'un amendement à la loi des Etats-Unis sur l'immigration, qui prendrait effet au 1er janvier 1977, le nombre de visas d'immigrants accordés à des ressortissants de pays non indépendants des Antilles orientales, y compris les Etats associés, serait porté de 200 à 600 par an. Cet amendement prévoit également l'obtention graduelle du statut d'immigrant pour les ressortissants des Antilles qui résident à présent dans les îles Vierges américaines où ils travaillent sous contrat.

76. Les Etats associés continuent à participer au programme de travailleurs saisonniers antillais patronné par le Gouvernement canadien.

### B. Santé publique

77. La troisième Conférence des ministres de la santé des pays de la CARICOM a eu lieu à Saint-Christophe en juin 1977. Ont également assisté à la Conférence des représentants d'autres gouvernements des Antilles, de l'Université des Indes occidentales, du secrétariat du Commonwealth, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres institutions prenant part au programme de santé publique dans les Antilles. La Conférence a adopté une politique de la santé publique pour les Antilles, en vertu de laquelle les services de santé seraient accessibles à tous les membres de la communauté, indépendamment de leurs possibilités pécuniaires. La Conférence a réaffirmé le principe que la santé constitue une partie intégrante du processus de développement et la nécessité de dispositions spéciales en faveur des groupes exposés à des risques élevés, ou insuffisamment desservis, des pauvres, des personnes vivant dans des zones rurales, des jeunes enfants et des mères. Les ministres se sont déclarés préoccupés par les problèmes de santé de la jeunesse et ont demandé au secrétariat de la CARICOM de convoquer une réunion des pays des Antilles sur le thème de la santé et de la jeunesse. Il était entendu que la politique de santé publique et le problème de la jeunesse seraient tous les deux portés à l'attention de la prochaine conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM.

### C. Situation de l'enseignement

78. Dans une déclaration qu'il a faite à la réunion annuelle du Conseil de l'Université des Indes occidentales en mai 1977, M. A. Z. Preston, recteur adjoint de l'Université, a déclaré que l'Université avait davantage mis l'accent sur des programmes destinés à aider les pays les moins développés, qui comportaient la création de fonds spéciaux, et sur le lancement de nouveaux programmes de recherche destinés à diminuer les besoins en importations de la région. Il a informé le Conseil que le programme en faveur des pays les moins développés de l'Agency for International Development des Etats-Unis, estimé à un million de dollars des Etats-Unis, était particulièrement profitable, et que 22 bourses avaient été octroyées au titre de ce programme en 1976. L'Université avait augmenté son assistance aux pays les moins développés.

---

m/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. IV, chap. XXV, annexe, par. 78 et 79.

**CHAPITRE XXXI**

**(A/32/23/Add.8)**

**COTE FRANCAISE DES SOMALIS**

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 6	288
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	7	288

## CHAPITRE XXXI

### COTE FRANCAISE DES SOMALIS

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question de la Côte française des Somalis à sa 1082ème séance, le 24 juin 1977.
2. Lors de l'examen de la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 31/59, du 1er décembre 1976, dans laquelle au paragraphe 14, l'Assemblée générale a fait siennes "les décisions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies d'envoyer des représentants pour observer le référendum et toutes les étapes ultérieures du processus de l'indépendance afin de s'assurer que le principe de l'autodétermination est appliqué dans le territoire sans heurts et de la façon la plus démocratique".
3. Le Comité spécial s'est également fondé sur le rapport de la Mission des Nations Unies chargée d'observer le référendum et les élections en Côte française des Somalis (Djibouti) (A/32/107 et Corr.1 et Add.1), qui ont eu lieu le 8 mai 1977.
4. A la 1082ème séance du Comité spécial, le Président a donné lecture du texte d'un projet de déclaration qu'il soumettait à l'examen des membres du Comité à l'occasion de l'accession du territoire à l'indépendance, le 27 juin. A la même séance, des déclarations ont été faites par le Président et par les représentants de la Chine, de Cuba, de l'Ethiopie, de l'Irak, de l'Inde, de la Tchécoslovaquie, de la Tunisie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Côte d'Ivoire, de la Norvège, de Fidji, de la Bulgarie, de la Sierra Leone et de la République arabe syrienne (A/AC.109/PV.1082).
5. A la même séance, le Comité spécial a adopté sans opposition le texte de la déclaration du Président mentionnée au paragraphe 4 ci-dessus.
6. Le même jour, le texte de la déclaration adoptée par le Comité spécial (A/AC.109/546) a été communiqué au représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il la porte à l'attention de son gouvernement.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

7. Le texte de la déclaration (A/AC.109/546) adoptée par le Comité spécial à sa 1082ème séance, le 24 juin, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, est reproduit ci-après :

1. Le Comité spécial se félicite que la Côte française des Somalis (Djibouti) accède à l'indépendance le 27 juin 1977. Le Comité tient à rendre hommage au Gouvernement et au peuple de Djibouti pour l'oeuvre qu'ils ont accomplie et à leur présenter ses félicitations chaleureuses en même temps que ses meilleurs voeux de paix, de bonheur et de prospérité.
2. Le Comité spécial est convaincu que la communauté internationale fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Gouvernement et le peuple de Djibouti à consolider leur indépendance. Le Comité espère que tous les Etats respecteront la souveraineté et l'intégrité territoriale du nouvel Etat.

**CHAPITRE XXXII**

**(A/32/23/Add.9)**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES  
COMMUNIQES CONFORMEMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73  
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES**

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 6	290
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	7	291
ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL .....		292

## CHAPITRE XXXII

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUES CONFORMEMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné à sa 1088<sup>e</sup> séance, le 3 août 1977, la question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et des questions connexes.
2. Au cours de l'examen de cette question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions de la résolution 31/143 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1976 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples nonioniaux. D'autre part, le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale touchant les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et des questions connexes, notamment de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, par laquelle, entre autres, l'Assemblée décidait de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et transférer certaines de ses attributions au Comité spécial, et du paragraphe 4 de la résolution 31/29 en date du 29 novembre 1975, par lequel l'Assemblée priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII), conformément aux procédures établies 1/. et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session.
3. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial était saisi d'un rapport du Secrétaire général (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur les dates auxquelles avaient été communiqués, pour les années 1974 et 1975, des renseignements relatifs aux territoires non autonomes en question devant être communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte.
4. Le Comité spécial était en outre saisi d'un projet de résolution sur la question (A/AC.109/L.1192), présenté par le Président.
5. A sa 1088<sup>e</sup> séance, le 3 août, le Comité spécial a examiné et adopté le projet de résolution sans opposition (voir par. 7 ci-dessous) (A/AC.109/PV.1088).
6. Le 17 août, le texte de la résolution (A/AC.109/552) a été communiqué aux puissances administrantes pour qu'elles en prennent connaissance.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1). chap. II.

## B. DECISION DU COMITE SPECIAL

7. On trouvera ci-après le texte de la résolution (A/AC.109/552) adopté par le Comité spécial à sa 1088<sup>ème</sup> séance, le 3 août, dont il est question au paragraphe 5 ci-dessus :

### Le Comité spécial,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question 2/,

Rappelant la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial d'étudier les renseignements communiqués au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et d'en tenir pleinement compte lors de l'examen de la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Rappelant également la résolution 31/29 de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1976, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII),

Déplorant que certains Etats Membres qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes aient cessé de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ou aient communiqué des renseignements trop tardivement,

1. Réaffirme que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administre complètement lui-même selon les termes du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la Puissance administrante intéressée devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ce territoire;

2. Prie les Puissances administrantes intéressées de communiquer, ou de continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question dans un délai maximum de six mois après l'expiration de l'exercice administratif dans ces territoires;

3. Décide, sous réserve de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à cet égard, de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies.

---

2/ Voir l'annexe au présent chapitre.

## ANNEXE\*

### RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

#### Communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

1. Dans son rapport précédent sur ce sujet a/, le Secrétaire général indiquait les dates auxquelles les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte lui avaient été communiqués jusqu'au 7 septembre 1976. Le tableau figurant à la fin du présent rapport indique les dates auxquelles ces renseignements ont été communiqués, pour les années 1975 et 1976, jusqu'au 1er août 1977.

2. Les renseignements communiqués en application de l'alinéa e de l'article 73 de la Charte suivent en général le schéma approuvé par l'Assemblée générale et portent sur la géographie, l'histoire, la population, les conditions économiques et sociales et la situation de l'enseignement. Dans le cas des territoires administrés par l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les rapports annuels sur les territoires contiennent également des renseignements sur des questions constitutionnelles. Des renseignements supplémentaires concernant l'évolution politique et constitutionnelle des territoires administrés par l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni sont également communiqués par les représentants de ces pays au cours des séances du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En outre, des renseignements complémentaires concernant les territoires administrés par le Royaume-Uni sont communiqués par ce pays.

#### Etude des renseignements communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

3. En application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 31/29 du 29 novembre 1976, le Secrétaire continue d'utiliser les renseignements qui lui sont communiqués pour établir, à l'intention du Comité spécial, des documents de travail portant sur chaque territoire.

---

\* Publiée précédemment sous la cote A/AC.109/548.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1, vol. IV), chap. XXXII, annexe.

Tableau

Dates de communication des renseignements visés à l'alinéa e de  
l'Article 73 de la Charte pour 1975 et 1976 a/

	<u>1975</u>	<u>1976</u>
AUSTRALIE (1er juillet-30 juin) <u>b/</u>		
Iles des Cocos (Keeling)	6 juillet 1976	7 juillet 1977
ESPAGNE (année civile)		
Sahara occidental <u>e/</u>		
ETATS-UNIS D'AMERIQUE (1er juillet- 30 juin) <u>b/</u>		
Guam	9 juin 1976	28 mars 1977 <u>i/</u>
Iles Vierges américaines	29 avril 1976	13 mai 1977
Samoa américaines	7 octobre 1976	15 mars 1977
FRANCE (année civile)		
Nouvelles-Hébrides (condominium avec le Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord)	9 mai 1977	
NOUVELLE-ZELANDE (1er avril-31 mars) <u>c/</u>		
Tokélaou	19 août 1976	
PORTUGAL		
Timor oriental <u>d/</u>		
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (année civile)		
Antigua <u>f/</u>	-	-
Belize	18 août 1976	20 juillet 1977
Bermudes	7 septembre 1976	22 juillet 1977
Brunéi <u>g/</u>	-	-
Dominique <u>f/</u>	-	-
Gibraltar	8 juillet 1976	22 juillet 1977
Iles Caïmanes	7 septembre 1976	20 juillet 1977
Iles Falkland (Malvinas)	7 septembre 1976	22 juillet 1977
Iles Gilbert	7 septembre 1976	22 juillet 1977
Iles Salomon	16 juin 1976	20 juillet 1977
Iles Turques et Caïques	7 septembre 1976	22 juillet 1977
Iles Vierges britanniques	16 juin 1976	20 juillet 1977
Montserrat	7 septembre 1976	26 juillet 1977
Nouvelles-Hébrides (condominium avec la France)	18 août 1976	22 juillet 1977
Pitcairn	2 août 1976	22 juillet 1977

Tableau (suite)

	<u>1975</u>	<u>1976</u>
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET		
D'IRLANDE DU NORD (année civile) ( <u>suite</u> )		
Rhodésie du Sud	18 août 1976	20 juillet 1977
Saint-Christophe-et-Nièves	-	-
et Anguilla <u>f/</u>	-	-
Sainte-Hélène <u>c/</u>	23 novembre 1976 <u>h/</u>	22 juillet 1977
Sainte-Lucie <u>f/</u>	-	-
Saint-Vincent <u>f/</u>	-	-
Tuvalu	7 septembre 1976	20 juillet 1977

a/ Pour la liste préliminaire des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale), voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 14 (A/5514), première partie, annexe II.

b/ Période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année indiquée.

c/ Période allant du 1er avril de l'année indiquée au 31 mars de l'année suivante.

d/ Le 20 avril 1977, le Gouvernement portugais a informé le Secrétaire général que, depuis août 1975, en raison de la situation régnant dans le territoire, le Gouvernement portugais n'avait pas pu administrer effectivement le Timor oriental. Le Gouvernement portugais était donc dans l'impossibilité de fait de communiquer, en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, des renseignements concernant le Territoire (A/32/73).

e/ Le 26 février 1976, le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de ce qui suit : "Le Gouvernement espagnol met, à compter de la présente date, définitivement fin à sa présence dans le Territoire du Sahara et juge nécessaire d'indiquer ce qui suit : l'Espagne se considère désormais dégagée de toute responsabilité de caractère international en ce qui concerne l'administration dudit Territoire, en cessant de participer à l'administration provisoire qui y a été mise en place ..." (A/31/56-S/11997).

f/ Le Royaume-Uni avait déclaré, lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale, qu'ayant accédé au statut d'Etat associé, ce territoire était devenu "pleinement autonome" et que, par conséquent, il estimait qu'il n'y avait plus lieu de communiquer de renseignements à son sujet. (Voir également documents A/AC.109/34, A/C.4/725, A/AC.109/PV.762 et Corr.1, A/C.4/SR.1752 et A/C.4/SR.1867.)

g/ Le 18 septembre 1972, le Gouvernement du Royaume-Uni a informé le Secrétaire général que, ce territoire ayant accédé à la pleine autonomie interne, il n'y avait plus lieu, à son avis, de communiquer de renseignements à son sujet.

(Suite des notes page suivante)

---

(Suite des notes de la page précédente)

h/ Le 14 janvier 1977, des renseignements ont également été communiqués concernant Tristan da Cunha, pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1976.

i/ Le Gouvernement du Territoire a modifié la date de l'exercice qui commence maintenant le 30 juin et non plus le 1er juillet et se termine le 30 septembre et non plus le 1er octobre. Le présent rapport annuel porte donc sur la période comprise entre le 1er juillet 1975 et le 30 septembre 1976.

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---